

LES CAHIERS DU

CRISES

www.cris.es.uqam.ca

Centre de recherche sur les innovations sociales

Collection *Hors-Série*

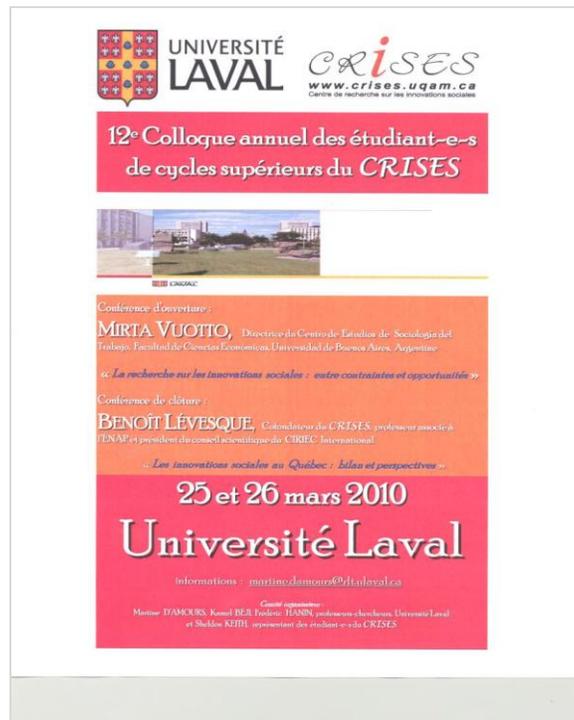
No. **HS1001**

**Actes du 12^e Colloque
annuel des
étudiant-e-s de cycles
supérieurs
du CRISES**

Tenu à l'Université Laval,
les 25 et 26 mars 2010

sous la direction de
Martine D'Amours
CRISES-Université Laval

Septembre 2010



Cahiers du Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)
Collection Hors Série – no HS1001

« La recherche sur les innovations sociales : entre contraintes et possibilités »
Actes du 12^e colloque des étudiant-e-s de cycles supérieurs du CRISES
Tenu à l'Université Laval, les 25 et 26 mars 2010
Sous la direction de Martine D'Amours

ISBN-10 : **978-2-89605-305-6**

Dépôt légal - 2010

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives nationales du Canada

PRÉSENTATION DU CRISES

Notre Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES) est une organisation interuniversitaire qui étudie et analyse principalement « les innovations et les transformations sociales ».

Une innovation sociale est une intervention initiée par des acteurs sociaux pour répondre à une aspiration, subvenir à un besoin, apporter une solution ou profiter d'une opportunité d'action afin de modifier des relations sociales, de transformer un cadre d'action ou de proposer de nouvelles orientations culturelles.

En se combinant, les innovations peuvent avoir à long terme une efficacité sociale qui dépasse le cadre du projet initial (entreprises, associations, etc.) et représenter un enjeu qui questionne les grands équilibres sociétaux. Elles deviennent alors une source de transformations sociales et peuvent contribuer à l'émergence de nouveaux modèles de développement.

Les chercheurs du CRISES étudient les innovations sociales à partir de trois axes complémentaires : le territoire, les conditions de vie et le travail et l'emploi.

Axe innovations sociales, développement et territoire

Les membres de l'axe développement et territoire s'intéressent à la régulation, aux arrangements organisationnels et institutionnels, aux pratiques et stratégies d'acteurs socio-économiques qui ont une conséquence sur le développement des collectivités et des territoires. Ils étudient les entreprises et les organisations (privées, publiques, coopératives et associatives) ainsi que leurs interrelations, les réseaux d'acteurs, les systèmes d'innovation, les modalités de gouvernance et les stratégies qui contribuent au développement durable des collectivités et des territoires.

Axe innovations sociales et conditions de vie

Les membres de l'axe conditions de vie repèrent et analysent des innovations sociales visant l'amélioration des conditions de vie, notamment en ce qui concerne la consommation, l'emploi du temps, l'environnement familial, l'insertion sur le marché du travail, l'habitat, les revenus, la santé et la sécurité des personnes. Ces innovations se situent, généralement, à la jonction des politiques publiques et des mouvements sociaux : services collectifs, pratiques de résistance, luttes populaires, nouvelles manières de produire et de consommer, etc.

Axes innovations sociales, travail et emploi

Les membres de l'axe travail et emploi orientent leurs recherches vers l'organisation du travail, la régulation de l'emploi et la gouvernance des entreprises dans le secteur manufacturier, dans les services, dans la fonction publique et dans l'économie du savoir. Les travaux portent sur les dimensions organisationnelles et institutionnelles. Ils concernent tant les syndicats et les entreprises que les politiques publiques et s'intéressent à certaines thématiques comme les stratégies des acteurs, le partenariat, la gouvernance des entreprises, les nouveaux statuts d'emploi, le vieillissement au travail, l'équité en emploi et la formation.

Les activités du CRISES

En plus de la conduite de nombreux projets de recherche, l'accueil de stagiaires postdoctoraux, la formation des étudiants, le CRISES organise toute une série de séminaires et de colloques qui permettent le partage et la diffusion de connaissances nouvelles. Les cahiers de recherche, les rapports annuels et la programmation des activités peuvent être consultés à partir de notre site Internet à l'adresse suivante : <http://www.cris.es.uqam.ca>.

Juan-Luis Klein
Directeur

PRÉSENTATION DU COLLOQUE

La 12^e édition du Colloque annuel des étudiant-e-s de cycles supérieurs du CRISES s'est tenue les 25 et 26 mars 2010 à l'Université Laval.

*Trente et une (31) communications y ont été présentées sur des thèmes aussi diversifiés que le **Vieillissement au travail**, les **Grappes industrielles**, **l'Immigration**, les **Défis de la gouvernance**, la **Gestion des ressources et les solidarités locales**, incluant un atelier spécial sur les **Avancées et les limites de l'innovation sociale**.*

Les textes qui nous sont parvenus avant la date limite du 18 mars afin d'être soumis à un processus d'évaluation, ainsi que respectivement le texte et/ou les diapositives PowerPoint des conférenciers d'ouverture et de clôture sont contenus dans ces Actes.

*Nous tenons ici à remercier chaleureusement nos collègues du comité organisateur : **Kamel Béji**, **Manon Boulianne** et **Frédéric Hanin** et notre assistante : **Carole-Anne Gauthier**.*

Martine D'Amours
CRISES-Université Laval

PROGRAMME DU COLLOQUE

*12^e Colloque annuel des étudiant-e-s de cycles supérieurs du CRISES
Université Laval (Québec) - 25 et 26 mars 2010*

JEUDI 25 MARS 2010

- 10h30 *Mot de bienvenue : Juan-Luis Klein et Martine D'Amours*
- 11h **CONFÉRENCE D'OUVERTURE**
LA RECHERCHE SUR LES INNOVATIONS SOCIALES : ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS
MIRTA VUOTTO, Directrice du Centro de Estudios de Sociologica del Trabajo,
Facultad de Buenos Aires, Argentine
- 13h **ATELIER 1 - VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL**
Présidence de séance : Martine D'Amours
GESTION DES ÂGES ET DIVERSITÉ
Nadia Lazzari DODELER
**LES CONTEXTES D'ÉMERGENCE DES PRATIQUES GRH DE MAINTIEN DES SALARIÉS VIEILLISSANTS EN EMPLOI :
PRÉSENTATION D'UN CADRE D'ANALYSE**
Siham ABOUAISSA
Les politiques publiques de retraite progressive dans les pays de l'OCDE
JP PARADIS
Les défis de la transition travail-retraite face à un marché du travail en transformation: études de cas sectorielles au Québec
M. M. Silveira CAMPOS MOREIRA
ATELIER 2 - APPROCHES DE LA GOUVERNANCE
Présidence de séance : Frédéric Hanin
Gouvernance et performance de réseaux interorganisationnels : le cas du réseau de la finance solidaire au Québec
Tassadit ZERDANI
Comment la gestion de l'interface politique-administrative influence-t-elle la performance des sociétés d'État ?
L.P. THIBAUT
L'évaluation de la politique de territorialisation du développement régional du gouvernement du Québec
Mathieu FORGES
**NATIONALISME, CULTURE ET GOUVERNANCE DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION :
LE CAS DE LA CATALOGNE**
Rym ACHOUR
Les déterminants de la performance des ONG : le cas du Cameroun
Nadine TCHEPANNOU
- 15h30 **ATELIER 3 - GRAPPES INDUSTRIELLES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL**
Présidence de séance : Frédéric Hanin
**CAPITAL SOCIAL, TERRITOIRE ET HISTOIRE : LE SYSTÈME RÉGIONAL D'INNOVATION DE
L'AÉRONAUTIQUE À MONTRÉAL**
Tarek BEN HASSEN
Stratégies des actions publiques et enjeux du développement cluster de la mode à Montréal
Amina YAGOUBI
Étude exploratoire des modèles d'entreprise des entreprises du savoir - Le cas des développeurs de jeux vidéo du quartier Saint-Roch de Québec
Nathalie SAUVÉ
PMEs, réseaux, mobilisation des ressources dans le processus d'innovation et rôle des organisations intermédiaires : le cas des logiciels d'application multimédia à Montréal Adoussou YOVO
Transformations industrielles et identité ouvrière : une approche syndicale à la défense de l'emploi dans le secteur du textile
Nina LAFLAMME

ATELIER 4 - GESTION DES RESSOURCES*Présidence de séance : Martine D'Amours***LE MOUVEMENT PAYSAN DE CORDOBA****Mathieu LACOMBE**Pratiques écosolidaires chez les agriculteurs biodynamiques francophone
Vincent GALARNEAU**LA GESTION COMMUNALE DES FORÊTS AU MEXIQUE****Mathieu ROY**L'économie sociale et solidaire comme moyen de réaffirmation identitaire chez les peuples autochtone
à l'ère de la mondialisation : le cas de la coopérative Tosepan Titataniske.
Maximiliano SAINZ**DES RESSOURCES HYDROLOGIQUES À L'INNOVATION SOCIALE : LE CAS DE LA VALLÉE DU ZIZ****Magalie QUINTAL****VENDREDI 26 MARS 2010**9h **ATELIER 5 - SOLIDARITÉS LOCALES***Présidence de séance : Manon Boulianne*

La sécurité alimentaire dans la ville de Montréal : analyse de deux initiatives locales communautaires

Dario ENRIQUEZ

ÉCONOMIE SOCIALE ET INCLUSION TERRITORIALE : LE CAS DU FORUM ÉCONOMIQUE DE VERDUN**Hajiba AKARTIT****UNPROJET DE MICROFINANCE AU MALI : L'EFFET COMMUNAUTAIRE****Caroline LEMAY****ATELIER 6 - IMMIGRATION ET IDENTITÉ***Présidence de séance : Kamel Béji*

La réponse aux besoins des entrepreneurs ethniques par une caisse populaire Desjardins

Wassila MERKOUCHE

LES IMMIGRANTS MEXICAINS À MONTRÉAL: DES COMMUNAUTÉS TRANSNATIONALES ?**Mauricio ARANZAZU****LE RÔLE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE DANS LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ MIGRANTE AU QUÉBEC :****LE CAS DES IMMIGRANTS INDÉPENDANTS****Pierre BLAIS****L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS L'INSERTION DES FEMMES IMMIGRANTES : LE CAS DE PETITES-MAINS À MONTRÉAL****Reina Victoria VEGA**11h15 **ATELIER 7 - L'INNOVATION SOCIALE : AVANCÉES ET LIMITES***Présidence de séance : Juan-Luis Klein***LE PROCESSUS DE L'INNOVATION SOCIOTECHNIQUE : LE RÔLE DES ACTEURS****Mahil AZIZA****LE SOCIOLOGUE ET LA QUESTION DE L'ENGAGEMENT****Denis BUSSIÈRES**

Au coeur des interactions

Salim BEGHDAI

LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ENTRE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE ET UTILITÉ SOCIALE :**LE CAS DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ET DE SERVICES À DOMICILE DU ROYAUME (CSSDR)****Fatoumata DIADIOU**

Les organismes communautaires ayant des pratiques marchandes : innovation sociale et marchandisation ?

JV BERGERON-GAUDIN

13h **CONFÉRENCE DE CLÔTURE****LES INNOVATIONS SOCIALES AU QUÉBEC : BILAN ET PERSPECTIVES****BENOÎT LÉVESQUE,**

Cofondateur du CRISES, professeur associé à l'ÉNAP et président du conseil scientifique du CIRIEC International

14h *Remise du prix de la meilleure communication et clôture du colloque*

LISTE DES COMMUNICATIONS

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

LA RECHERCHE SUR LES INNOVATIONS SOCIALES : ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

Mirta VUOTTO, Directrice du Centro de Estudios de Sociologica del Trabajo,
Facultad de buenos aires, argentina..... 13

ATELIER 1: VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL

GESTION DES ÂGES ET DIVERSITÉ

Nadia LAZZARI DODELER..... 23

LES CONTEXTES D'ÉMERGENCE DES PRATIQUES GRH DE MAINTIEN DES SALARIÉS VIEILLISSANTS EN EMPLOI : PRÉSENTATION D'UN CADRE D'ANALYSE

Siham ABOUAISSA 33

ATELIER 2 : APPROCHES DE LA GOUVERNANCE

NATIONALISME, CULTURE ET GOUVERNANCE DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION : LE CAS DE LA CATALOGNE

Rym ACHOUR 43

ATELIER 3 : GRAPPES INDUSTRIELLES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

CAPITAL SOCIAL, TERRITOIRE ET HISTOIRE : LE SYSTÈME RÉGIONAL D'INNOVATION DE 'AÉRONAUTIQUE À MONTRÉAL

Tarek BEN HASSEN..... 53

ATELIER 4 : GESTION DES RESSOURCES

LE MOUVEMENT PAYSAN DE CORDOBA

Mathieu LACOMBE..... 61

LA GESTION COMMUNALE DES FORÊTS AU MEXIQUE

Mathieu ROY 73

DES RESSOURCES HYDROLOGIQUES À L'INNOVATION SOCIALE : LE CAS DE LA VALLÉE DU ZIZ <i>Magalie QUINTAL</i>	83
ATELIER 5 : SOLIDARITÉS LOCALES	
ÉCONOMIE SOCIALE ET INCLUSION TERRITORIALE : LE CAS DU FORUM ÉCONOMIQUE DE VERDUN À MONTRÉAL <i>Hajiba AKARTIT</i>	91
UN PROJET DE MICROFINANCE AU MALI : L'EFFET COMMUNAUTAIRE <i>Caroline LEMAY</i>	101
ATELIER 6 : IMMIGRATION ET IDENTITÉ	
LES IMMIGRANTS MEXICAINS À MONTRÉAL : DES COMMUNAUTÉS TRANSNATIONALES ? <i>Mauricio ARANZAZU</i>	111
LE RÔLE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE DANS LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ MIGRANTE AU QUÉBEC : LE CAS DES IMMIGRANTS INDÉPENDANTS <i>Pierre BLAIS</i>	119
L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS L'INSERTION DES FEMMES IMMIGRANTES : LE CAS DE PETITES-MAINS À MONTRÉAL <i>Reina Victoria VEGA</i>	131
ATELIER 7 : L'INNOVATION SOCIALE: AVANCÉES ET LIMITES	
LE PROCESSUS DE L'INNOVATION SOCIOTECHNIQUE : LE RÔLE DES ACTEURS <i>Mahil AZIZA</i>	141
LE SOCIOLOGUE ET LA QUESTION DE L'ENGAGEMENT <i>Denis BUSSIÈRES</i>	151
LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ENTRE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE ET UTILITÉ SOCIALE : LE CAS DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ET DE SERVICES À DOMICILE DU ROYAUME (CSSDR) <i>Fatoumata DIADIOU</i>	161

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

LES INNOVATIONS SOCIALES AU QUÉBEC : BILAN ET PERSPECTIVES

Benoît LÉVESQUE, *Cofondateur du CRISES, Professeur associé à l'ÉNAP et président du conseil scientifique du CIRIEC international* **171**

CONFÉRENCE D'OUVERTURE

LA RECHERCHE SUR LES INNOVATIONS SOCIALES : ENTRE CONTRAINTES ET OPPORTUNITÉS

Mirta Vuotto

*Directrice du Centro de Estudios de Sociologica del Trabajo,
Facultad de Buenos Aires, Argentina*

« Je veux remercier Martine D'Amours et les organisateurs du colloque pour l'invitation à partager un espace de dialogue et de réflexion autour de la recherche, ses problématiques et ses défis. C'est un plaisir pour moi de participer, à l'Université Laval, à cette activité organisée par le CRISES, un centre de recherche reconnu pour la qualité et l'originalité de ses recherches sur l'innovation et les transformations sociales.

Le thème de la conférence, la recherche sur les innovations sociales, m'offre la possibilité de mettre en relation des concepts qui se réduisent souvent à des définitions analytiques et linéaires, laissant ainsi de côté la richesse et la complexité que permet leur interrelation. Ainsi, les notions de recherche et d'innovation concernant les organisations sont utilisées par des auteurs et des courants de pensée divers, avec plus ou moins d'insistance, mais dans plusieurs cas ces notions sont placées de manière parallèle, ce qui empêche de voir le lien étroit entre elles.

Étant donné que le principal objet de recherche auquel je ferai référence dans cette conférence est l'organisation, il convient de préciser que toute organisation est un processus d'actions et de décisions : processus permanent, toujours inachevé, qui s'étend à tous les niveaux. L'idée de processus renvoie au temps comme dimension fondamentale et permet de connecter l'organisation au sujet qui organise son action en agissant. Ce processus, à la fois phénomène dynamique et objet d'étude, peut être étudié pour rendre compte de la transformation délibérée de personnes, de groupes et d'institutions.

L'innovation se trouve alors au centre de ces phénomènes : le phénomène organisationnel, conçu comme processus changeant, l'intervention dans les organisations au travers de laquelle se poursuivent la transformation délibérée et la recherche fondamentale ou appliquée qui rendent compte de ces réalités et permettent l'utilisation des connaissances déjà acquises et potentiellement l'amélioration d'un processus sur la base de nouvelles connaissances.

Simultanément, la transformation rend nécessaires les innovations lorsque le but recherché est l'atteinte de meilleurs résultats ; de là l'idée que la transformation délibérée au sein de l'organisation doit comprendre de innovations continues afin de s'adapter aux contextes changeants et d'améliorer la qualité de ce que font les individus et les organisations. Il est indéniable que la performance des organisations peut s'améliorer lorsque nous innovons.

En partant de ces commentaires, je vais faire référence à la recherche liée directement à l'innovation dans les organisations et à d'autres manifestations du travail du chercheur qui peuvent aussi offrir des cadres de référence pour l'innovation.

La recherche directement liée à l'innovation

Parmi les différents types de recherches directement liés à l'innovation organisationnelle, je mentionnerai en premier lieu celle réalisée afin de concevoir des innovations.

- 1) Cette recherche s'interroge généralement sur les caractéristiques du contexte dans lequel on désire introduire une innovation donnée. Cela inclut, dans la plupart des cas, des questions relatives au diagnostic de la situation que l'innovation prétend dépasser et la recherche de ses causes. Fréquemment, elle suppose de réaliser des sondages d'opinion auprès des acteurs potentiellement impliqués dans l'innovation, afin de pouvoir juger de la viabilité de ce qui sera proposé. Le niveau des instruments ou des techniques qui s'appliquent dans ce domaine est variable, bien qu'en général ceux-ci soient conçus à partir de ce qui a déjà été prévu, ou de ce qu'il est nécessaire de définir concernant l'innovation dont il est question.

Il existe de nombreux exemples de ce type, mais je parlerai d'une recherche qui a été menée en Argentine pour concevoir un modèle appelé *Pôles d'inclusion éducative dans les communautés marginales*. La recherche a été réalisée à la demande d'organisations sociales travaillant avec de jeunes chômeurs dans des quartiers marginalisés. L'objectif principal était que les jeunes chômeurs reçoivent une formation de base au sein de la communauté. En général, le but recherché était que la formation les amène à rester dans leur milieu, tout en les motivant à s'établir et à améliorer les systèmes productifs ainsi que le niveau de vie en général.

Étant donné que, à part l'identification de ce besoin, il n'y avait pas d'autres informations, il a été nécessaire de réaliser une étude en profondeur sur la communauté, ses formes de vie et de survivance, ses problèmes et difficultés, mais aussi sur le rôle joué par les institutions éducatives, sur les intérêts et besoins des jeunes et finalement sur les inquiétudes et désirs de leurs parents et des membres de leur groupe d'appartenance. L'identification par la recherche des zones d'exclusion ou de vulnérabilité éducative a été une des clés pour la constitution des pôles. Pour cela, les chercheurs ont pris en compte quelques données de base qui ont été convenablement identifiées : les « zones d'exclusion ou de vulnérabilité éducative » ont été caractérisées comme des territoires dans lesquels agissaient des institutions éducatives qui enregistraient un taux d'inscriptions faible, surtout vers la moitié de l'année scolaire ; d'importants niveaux d'abandon scolaire ; une baisse des inscriptions dans les cinq dernières années ; une valorisation sociale faible de l'éducation formelle dans la communauté ; une mauvaise relation entre les institutions scolaires et leur milieu (actes de violence ou de vandalisme sur les immeubles scolaires et leurs biens) et finalement une volonté de certains acteurs de redresser la situation.

Pour concevoir la stratégie qui mettrait en rapport les écoles et les organisations dans l'espace local et régional, adoptant la forme d'un réseau éducatif, les résultats de la recherche se sont avérés utiles. Ils ont permis de développer des propositions de formation orientées vers la gestion d'une stratégie locale d'inclusion éducative qui a articulé éducation formelle et non formelle, en considérant l'isolement des écoles face à leur milieu et leur capacité de redresser le problème de l'exclusion. Le projet a permis de comprendre qu'à partir d'un travail par pôles, il était possible d'avancer en effectuant un meilleur suivi et un accompagnement plus efficace de la trajectoire des jeunes dans leurs communautés. D'autre part, le développement des stratégies d'inclusion s'est renforcé avec le temps. Le résultat a consisté en la mise en place d'un modèle d'éducation pour la communauté, ce qui constitue un exemple clair de la relation étroite et directe entre la recherche et l'innovation éducative.

- 2) Le deuxième type de recherche relié à l'innovation concerne l'intervention organisationnelle directe. Je fais ici référence à ce que l'on désigne généralement comme la recherche appliquée, directement liée à l'innovation organisationnelle. Sans doute qu'une bonne partie de la recherche en gestion des organisations correspond à ce modèle. Cette recherche est réalisée ou commandée par ceux qui se trouvent directement impliqués dans le travail organisationnel. Elle peut être liée à la conception de politiques, au financement de projets novateurs, ou à l'incorporation d'innovations dans la gestion d'une organisation, dans un domaine bien spécifique ou dans un groupe de travail.

Cette intervention organisationnelle présente deux modalités : la première est la recherche expérimentale de type appliqué ; la seconde est l'intervention organisationnelle ou la recherche-action :

- a) L'intervention orthodoxe traditionnelle, ou recherche expérimentale de type appliqué, peut être utilisée dans la conception d'une innovation que l'on met à l'épreuve dans des situations contrôlées et avec des éléments de comparaison (groupes témoins ou de contrôle). Les projets de recherche expérimentale et appliquée ont pour objectif principal le développement de méthodologies pragmatiques et transmissibles, ainsi que la fourniture d'outils qui augmentent la valeur des organisations impliquées dans les actions expérimentales. Rappelons que la recherche expérimentale orthodoxe cherche à prouver une hypothèse nulle et que sa rigueur lui pose des limites quant à la possibilité de construire des situations contrôlées dans la réalité. Bien que cette recherche soit possible, le caractère artificiel du laboratoire définit la situation de telle manière qu'il est impossible d'étendre les résultats à la réalité quotidienne.
- b) L'autre modalité, d'intervention organisationnelle ou recherche-action, permet aussi d'étudier la transformation délibérée de la réalité pour suggérer différents types d'innovations. Dans cette modalité, la rigueur méthodologique ainsi que les critères de validité et de fiabilité peuvent s'appliquer dans un contexte de recherche moins contrôlé et plus flexible. Habituellement, l'intervention est initiée par une étude exploratoire, et non pas par la vérification des hypothèses causales, pouvant apporter un éclairage quant aux possibilités d'innover sur le terrain que l'on veut transformer. Il s'agit d'une rupture

avec les conceptions classiques du travail scientifique et de ses rapports à la société, parce qu'elle associe volontairement la recherche et l'action, mais surtout parce qu'elle définit leurs relations réciproques autrement qu'en termes fonctionnels ou d'utilité.

La recherche-action se différencie donc de la recherche appliquée qui se propose de fournir aux acteurs, à partir d'une position de savoir, des repères pour élaborer leurs politiques, établir des évaluations ou des diagnostics et faire des prédictions. Par ailleurs, contrairement aux conceptions positivistes de la science pour lesquelles le savoir est un objet en soi, les connaissances dégagées dans une perspective de recherche-action sont, selon J. Dubost, indissociables des conditions de son émergence, lesquelles lui donnent un sens. L'épistémologie (et l'éthique) de la recherche-action correspondent aussi à une conception de l'action sociale (une praxis) imbriquée dans un processus d'élaboration de connaissances, associant chercheurs, acteurs, utilisateurs potentiels, qui nouent entre eux des relations susceptibles de leur permettre de découvrir ensemble des vérités nouvelles significatives, à la fois pour eux et pour d'autres.

Plus généralement, la recherche-action suppose un processus combinant divers types d'activités se succédant dans le temps et interagissant entre elles, impliquant chaque fois différentes catégories de personnes, dont le sens relève de leur rapport aux autres. Elle est l'antithèse de la conception traditionnelle de la recherche scientifique, vue comme une suite finie d'activités fondées sur une division du travail instituée (entre chercheurs et acteurs, mais aussi entre des types de chercheurs et d'acteurs, selon le niveau hiérarchique de chacun) et visant l'administration d'une preuve, conduisant à des « résultats » diffusés selon les canons formels de la communication scientifique.

Contrairement à une vision positiviste qui considère les faits sociaux comme objets extérieurs d'étude, le principe de la recherche-action ne peut se vérifier qu'à travers de pratiques efficaces et les interactions en situation.

Parmi les recherches donnant lieu à des pratiques innovatrices à partir d'une perspective analytique orientée vers l'étude des mouvements sociaux, il est important de mentionner l'intervention sociologique, méthode de recherche originale conçue par Alain Touraine et mise au point dans la seconde moitié des années 1970. La méthode est indissociable d'une certaine conception de la sociologie promouvant la prise en compte du sens visé par les acteurs, conformément à l'orientation compréhensive définie par Max Weber. L'intervention sociologique comme procédure analytique dans laquelle se croisent les discours des acteurs et les analyses des chercheurs est un espace artificiel dont l'objectif est de renforcer chez les acteurs les capacités d'analyse et de réflexion. Elle présente une double orientation, à la fois interne, c'est-à-dire centrée sur les capacités de développement du mouvement social lui-même, et externe, c'est-à-dire intéressée par les effets des mouvements sociaux sur les systèmes de représentations et les transformations de la société. Dans ce cas-ci, je désire souligner que le travail de recherche visant la validation de la méthode de l'innovation sociologique dans un syndicat de travailleurs publics en Argentine a donné lieu à des résultats qui ont rendu possible l'adoption d'innovations significatives sur le terrain de l'action syndicale.

3) Le troisième type de recherche organisationnelle directement liée à l'innovation est l'évaluation. Elle se décline en deux modalités :

- celle qui peut se réaliser tout spécialement avec l'objectif de connaître les résultats de l'innovation dans une perspective synchronique ;
- celle qui s'intéresse davantage au processus d'innovation et aux apprentissages qui peuvent en découler. Cette recherche est similaire à un processus de systématisation et cherche à détecter les processus suivis à partir de l'hypothèse de transformation posée initialement.

Les deux modalités de l'évaluation ne sont pas des types purs. L'évaluation peut reprendre certains éléments du processus d'innovation alors que la systématisation cherche aussi à connaître, et peut-être surtout à comprendre, les résultats.

L'évaluation peut prendre la forme d'une démarche quasi expérimentale. Par exemple, l'évaluation qui peut se réaliser sur un projet gouvernemental orienté vers la création de coopératives de travail permet, dans un laps de temps déterminé, de comparer les coopératives et les associés des organisations bénéficiaires du projet avec les unités productives et leurs membres dans une région présentant des conditions similaires à la première mais qui n'a pas bénéficié du programme. De la même manière, en l'absence d'un groupe de contrôle, il est possible de contraster les caractéristiques des membres impliqués dans une même expérience pour pouvoir comprendre les différences dans les résultats.

En considérant quelques exemples fournis par l'expérience dans la recherche sur les organisations, on pourrait affirmer que la systématisation prédomine sur l'évaluation, bien qu'il soit possible de reprendre l'hypothèse sur la transformation qui est derrière l'innovation. La recherche permet aussi de connaître et de comprendre les causes de cette transformation.

Les analyses comparatives entre les institutions de régions ou de pays différents rendent les expériences riches en trouvailles et en résultats, bien que dans leur développement elles peuvent s'avérer considérablement complexes. De toutes les recherches découlent des connaissances qui permettent de rétro-alimenter et d'améliorer les innovations, non seulement celles qui ont fait l'objet des recherches mais aussi d'autres qui visent à réaliser des transformations similaires.

Cette connaissance appliquée présente des éléments qui peuvent s'incorporer au processus d'accumulation de connaissances. En diverses occasions, le savoir dérivé de la recherche appliquée de cette nature est venu questionner des conceptions et des théories fortement enracinées dans un savoir organisationnel et a permis de faire un grand pas en avant dans le domaine conceptuel. La recherche directement liée à l'innovation organisationnelle ne constitue donc pas une recherche « de deuxième rang » ou seulement instrumentale.

En matière de recherche strictement utile aux organisations, non d'une manière directe ni linéaire, mais bien pour sa compréhension et son approfondissement, il faut citer la recherche fondamentale. Les conditions pour pouvoir mener ce genre de recherches existent rarement dans les pays du Sud. Pas nécessairement parce que la recherche fondamentale s'avère

coûteuse, mais plutôt en raison de nombreuses conditions dont nous manquons : la présence d'une école de pensée et de recherche, d'un groupe structuré d'interlocuteurs, d'une excellente communication avec d'autres chercheurs dans d'autres parties du monde, des conditions qui permettent l'enchaînement de recherches ou la réalisation de recherches de très long terme, les possibilités de reprendre des recherches faites ailleurs et leur méthodes de vérification, d'hypothèses précises, des conditions permettant l'engagement quasi exclusif des chercheurs... ce n'est pas impossible, mais nous devons admettre que c'est difficile.

Dans le domaine des projets de recherche complexes, orientés vers la compréhension de la réalité organisationnelle et qui ne sont pas destinés à l'innovation, il faut souligner quelques projets qui ont mené à de nouvelles innovations, ou à des innovations de plus grande envergure que ceux directement orientés vers l'innovation. Quelques-uns se sont traduits par des ruptures importantes dans la conception d'aspects capitaux de la culture organisationnelle et en innovations ultérieures tant au niveau du système que de la dynamique de travail dans les organisations. Cependant, beaucoup d'études n'ont pas eu la même chance et il est nécessaire de reconnaître que celles-ci sont les plus nombreuses. Sans doute ces études sont-elles devenues une partie des savoirs accumulés sur la thématique traitée. Elles ont peut-être servi à construire un nouveau savoir dans un domaine. Mais elles n'ont pas mené, que je sache, à des innovations significatives.

C'est le cas, par exemple, de plusieurs études visant à établir la relation entre la productivité de l'agriculture familiale et l'éducation. De manière générale, ces travaux mettent en évidence le fait que l'alphabétisation, la scolarité et l'éducation non formelle contribuent à ce que les paysans profitent davantage des transformations productives et des projets de développement, mais n'expliquent pas par elles-mêmes une plus grande productivité. Ces études conduisent, entre autres choses, à recommander que les processus de développement et de transformation de l'agriculture familiale soient liés à des projets d'éducation non formelle d'adultes pour leur fournir des outils de meilleure qualité. Cependant, peu de ces recommandations ont été mises en application dans des projets spécifiques.

Il y a de nombreux exemples de cette nature, et d'autres dont la trajectoire n'est pas si claire et où la recherche et l'innovation semblent plutôt avancer sur des chemins parallèles.

En résumé, les innovations les plus importantes sont la conséquence de projets de recherche d'une certaine complexité et d'une certaine envergure, mais qui n'ont pas été réalisés dans le but explicite de transformer la réalité organisationnelle. Cela s'explique par le fait que la logique de la recherche et la logique politique sont différentes : divers facteurs les influencent et leur rythme et leur temporalité sont différents. Cette situation n'empêche toutefois pas le développement de processus et d'interventions qui peuvent imprimer de nouvelles directions et démocratiser les pratiques institutionnelles, favorisant ainsi de transformations institutionnelles potentielles.

Bien que tout chercheur souhaite que ses recherches entraînent d'importantes transformations dans le travail organisationnel, le véritable chercheur ne fait pas dépendre son travail de ce que cela advienne. Il se contente que ses découvertes contribuent au savoir accumulé sur ce thème.

Autres expressions du travail du chercheur

La recherche sur les organisations contribue à mettre en évidence une catégorie de problématiques constitutives de toute action collective : la décision, la rationalisation, la représentation, la légitimité, la coopération et la prescription. Il s'agit de problématiques liées à l'innovation, indispensables pour pouvoir penser les modes d'agir ensemble.

De manière spécifique, ce type de recherche ne se limite pas à la réalisation de grands projets complexes. Bien que ceux-ci puissent se réaliser et s'avérer efficaces, ils constituent en général la base d'autres activités réalisées par le chercheur et qui requièrent, de fait, beaucoup plus de temps que ceux-ci.

Une des activités les plus significatives que réalise un chercheur est sans doute la critique. C'est précisément son contact avec la réalité directe, son rapport avec ce qui se passe dans le domaine de sa spécialité dans d'autres pays, sa maîtrise relative de l'état actuel des connaissances sur les thèmes spécifiques dont il traite, ce qui le place dans une situation privilégiée pour exercer comme intellectuel la critique consciente de sa société.

Un chercheur, lorsqu'il fait de la critique, ne se limite presque jamais à émettre seulement des jugements positifs (ou négatifs) sur son objet d'analyse. Sa critique est presque toujours propositionnelle. Le chercheur se préoccupe fréquemment de ce que son objet d'analyse, qui concerne généralement les institutions, des processus, des systèmes et des groupes, possède des éléments pour se transformer, pour innover de manière adéquate et par conséquent pour améliorer la qualité de ses résultats ou pour réorienter son travail à partir de nouvelles bases. Et ceci constitue un effet indirect, intéressant mais peu étudié, de la relation entre la recherche sur les organisations et l'innovation.

La recherche sur les organisations réalise sa critique généralement grâce à l'élaboration d'essais dans lesquels le chercheur recueille les résultats de ses propres études et de ceux d'autres auteurs qui travaillent sur les mêmes thèmes. L'essai est un outil de recherche, la transcription d'une opinion qui se construit, sans prétendre à l'exhaustivité, en se fondant sur l'expérience individuelle ; il propose donc une vérité et non « la vérité ». C'est-à-dire qu'au-delà de la pertinence de ses contenus, l'essai réussit à s'émanciper du devenir historique et, en même temps, à extraire le contenu de l'histoire et à juger la matière d'analyse selon une idée ou une perspective. Avec plus de liberté que celle permise par la rigueur d'un projet de recherche, le chercheur élabore par le biais de l'essai des idées et propose des actions en partant d'un ensemble de connaissances et de son propre savoir sur le contexte national et local.

Parmi les diverses expressions adoptées par l'élaboration d'essais, je ferai référence à trois formes qui, plutôt que proposer ou recommander des innovations, offrent des cadres de référence pour l'innovation :

- a) En premier lieu, les essais de plus grande ampleur, c'est-à-dire ceux qui sont basés sur l'état des connaissances que tout chercheur produit dans le cadre de ses recherches. L'état des connaissances est une partie du projet de recherche. Les essais dérivés de cet

effort cherchent à interpréter les situations relatives aux organisations à la lumière, par exemple, de l'état actuel des connaissances, à expliquer la distance qui existe entre ce qui se fait et ce qui devrait se faire et à proposer, en général, des critères ou références pour la politique et l'action. Parmi ces essais on retrouve ceux qui recueillent le savoir accumulé autour des innovations organisationnelles (en grandes entreprises, en PME et en coopératives) et qui font des propositions générales d'orientation pour l'adoption d'instruments dans ce domaine. Quelque chose de similaire se produit avec les innovations destinées à des populations marginales, ou avec les innovations en milieu rural, ou avec celles relatives à la gestion organisationnelle. Ces essais n'offrent pas de recommandations concrètes, mais plutôt de grandes « vérités » qui fournissent avant tout des critères pour orienter et juger les actions et les décisions. Dans des moments de transformation et de changement comme ceux que nous connaissons à présent, je crois qu'ils pourraient constituer, conjointement avec beaucoup d'autres efforts, une ressource de grande valeur dans la conception d'innovations organisationnelles.

- b) En deuxième lieu, les essais qui abordent un objet ou un processus d'analyse plus concret, par exemple un ensemble d'organisations de secteurs spécifiques, une étape de l'histoire du développement de ces organisations dans un pays, ou bien une institution, un programme, un projet. Ces essais cherchent à dégager la force de l'objet analysé, à préciser et expliquer ses faiblesses, à contraster la situation analysée avec ce qui se fait sous d'autres latitudes, avec ce que la recherche indique à ce sujet, avec des orientations dérivées de conceptions différentes du travail en question. Et de nouveau, il existe des propositions, plus ou moins abstraites ou concrètes selon le lieu où se trouve le chercheur pour faire sa critique. Les essais de ce type sont beaucoup plus variés. Ils peuvent aborder par exemple la problématique de la modernisation des administrations bureaucratiques, les logiques participatives dans les organisations de l'économie sociale ou les politiques concernant un secteur spécifique d'organisation, etc. Lorsqu'ils prennent une visée plus concrète, une grande partie de leurs propositions devient rapidement périmée, parce que les institutions et les politiques en question se transforment. Mais plusieurs d'entre eux contiennent des intuitions valides, des critiques fondamentales de situations qui n'ont pas encore été surmontées et des propositions d'actions qui permettent de trouver de grands appuis pour fonder et orienter des innovations organisationnelles.
- c) En troisième lieu, les essais de caractère épistémologique qui proposent des réflexions sur les méthodologies permettant d'accéder à la connaissance du fait organisationnel. Ces essais sont davantage destinés à la communauté académique et généralement ils cherchent à élargir le spectre des façons d'étudier cet objet. Les essais épistémologiques cherchent à faire reconnaître certaines approches méthodologiques (comme la co-construction de connaissances, la recherche-action, par exemple). Ils cherchent à détruire certains mythes qui entravent la communication entre les chercheurs (la division entre quantitativistes et qualitativistes, par exemple) ou à présenter des critères de rigueur et de cohérence comme une exigence méthodologique dans la recherche sur le terrain.

Ces trois types d'essais se réalisent habituellement dans le champ des sciences sociales et illustrent la complexité et la diversité du travail du chercheur.

CONCLUSION

Même si par définition, le chercheur possède un engagement fondamental envers la vérité de la connaissance scientifique, celui qui se consacre à la recherche sur des organisations, lorsqu'il désire apprécier l'impact des résultats de son travail sur cette réalité, cherche à trouver une relation claire entre ses recherches et l'innovation organisationnelle. Ceci s'explique par l'orientation éthique de la recherche sur les organisations et par l'engagement du chercheur à l'égard des organisations étudiées que cela entraîne.

Dans cet ordre d'idées, il est important de souligner l'importance de « l'applicabilité du savoir », ou du « savoir pour l'action », défini par Chris Argyris comme celui que les acteurs peuvent utiliser pour mettre en marche efficacement leurs intentions. À partir de cette optique, la validité d'une connaissance, et par conséquent de la recherche, dépend directement de l'efficacité de l'action ainsi menée. L'engagement du chercheur peut alors prendre des formes différentes : le renforcement d'une branche de la recherche, la consolidation institutionnelle ou la formation de boursiers ou chercheurs. L'une de ces formes consiste aussi à faire parvenir le savoir constitué à ceux qui prennent les décisions et à promouvoir leur usage adéquat. L'engagement se manifeste souvent comme une préoccupation importante pour influencer la réalité organisationnelle, conjoncturelle ou structurale tout en reconnaissant et en gérant adéquatement les énormes différences entre les logiques et les rythmes de la recherche et de la politique. Fréquemment, parmi les inquiétudes des chercheurs de notre communauté académique on retrouve les problématiques de l'inertie organisationnelle ou de la routine, qui sans doute portent atteinte à l'innovation. De là, surgit l'intention d'exercer une influence sur elles, ce qui indique que la relation entre la recherche organisationnelle et l'innovation ne peut pas être laissée à l'imprévu, à l'espoir que celle-ci surgira lorsque coïncideront les logiques et les rythmes de la recherche, les désirs des acteurs et des décideurs d'actions.

Il est inhérent à l'éthique du chercheur de viser cette coïncidence de façon explicite. Le reconnaître implique que le travail du chercheur en organisations se base sur la recherche, mais va au-delà d'elle. Un chercheur n'est pas un miroir ni un interprète de la réalité, il lui appartient de divulguer, former, traduire, convaincre et assumer une responsabilité au sujet des conséquences de ses propositions. Les chemins pour y arriver sont nombreux et très variés. Je n'ai pris comme référence que certains exemples, bien qu'il y en ait sans doute beaucoup d'autres à explorer.

Comme conclusion adressée aux chercheurs et à ceux qui débutent en recherche, je voudrais signaler la nécessité d'assumer des engagements qui permettent d'assurer que les vérités découvertes aient un impact. À cela s'ajoute une invitation destinée à ceux qui prennent les décisions ou se trouvent impliqués dans l'action quotidienne, pour qu'ils connaissent les résultats des recherches, qu'ils lisent les essais des chercheurs et pour qu'ils dialoguent avec eux. S'ils deviennent des consommateurs enthousiastes et critiques de la recherche organisationnelle, on peut espérer que celle-ci inspire et favorise l'innovation. De cette manière, le stimulus pour la production de nouveaux points de vues et de savoirs théoriques et pratiques seront la garantie de notre capacité à faire émerger des questions utiles pour l'action et irremplaçables du point de vue de la recherche. »

ATELIER 1

VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL

Nom	<i>Nadia Lazzari Dodeler</i>
Formation	<i>Étudiante au doctorat conjoint en administration</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	GESTION DES ÂGES ET DIVERSITÉ
Date	25 mars 2010

INTRODUCTION

Pour faire face au chômage, la France s'est longtemps caractérisée par une culture de la sortie anticipée de ses travailleurs âgés et par une segmentation par l'âge. L'étude d'Esping-Andersen (1999) a montré la contre-productivité de cette manière de gérer le sujet car on fait face à l'émergence de représentations négatives, donc à une dépréciation de ces travailleurs sur le marché du travail, tant vis-à-vis d'eux-mêmes que des autres travailleurs et des employeurs. Afin de ne pas stigmatiser les travailleurs âgés, ne pourrait-on pas faire reposer la gestion des âges sur le concept de diversité ? De plus, malgré la création par l'État d'un dispositif d'aide à la gestion des âges en direction des entreprises, les discriminations à l'embauche et dans l'accès à la formation persistent. Et même si les partenaires sociaux commencent à prendre conscience des enjeux, les pratiques en la matière restent modestes. Dans ce contexte, il nous semble intéressant d'examiner comment et pourquoi d'autres pays comme l'Allemagne, la Finlande et le Japon ont su garder un taux élevé d'employabilité de leurs travailleurs âgés.

Le vieillissement de la population active n'est pas à regarder comme une catastrophe fatale (Guillemard, 2003). Les entreprises doivent gérer cette problématique comme une opportunité pour inventer un autre mode de gestion des âges qui reposerait sur la notion de diversité. Pour ce faire, l'auteure propose une gestion intégrée de la diversité des âges à plusieurs niveaux : *réformes institutionnelles, promotion de nouvelles stratégies d'emploi en entreprise et mise en œuvre de politiques préventives neutres en terme d'âge* (Guillemard, 2003). De plus, en s'opposant à la segmentation par âge, qui ne fait qu'impulser des représentations négatives qui mènent à la discrimination, elle préconise un mode de gestion de tous les âges en mettant en exergue le suivi des parcours en cours de carrière, pour tous. Les organisations doivent donc évoluer en tenant compte des données démographiques. L'accroissement de l'espérance de vie, la baisse des taux de natalité, couplés dans de nombreux pays avec le vieillissement des baby-boomers, auront des conséquences sociales et politiques (Drucker, 1999). En prenant l'exemple de l'âge légal du départ à la retraite de 1936 (65 ans) et en le comparant avec la croissance de

l'espérance de vie aujourd'hui, le départ à la retraite devrait se situer autour de 80 ans (Drucker, 2000). Mais si nous nous référons à l'origine même de la création du système de retraite par le chancelier Bismark, en 1889, on comprend que ce dernier n'est pas basé sur la philanthropie (Bismark cité dans Marseille, 2006). En effet, au moment de la mise en place, en Allemagne, du premier système de retraite au monde, Bismark aurait dit à son conseiller « À quel âge faut-il fixer l'âge de la retraite pour qu'on n'ait jamais à la verser ? ». À la réponse de son conseiller qui lui dit « 65 ans », le chancelier rit ; il était âgé de 70 ans.

Le fait d'aborder les conséquences du vieillissement démographique sous le seul aspect des retraites et des réformes concernant les transferts sociaux entre actifs et retraités est une vision tronquée de la question. « *Nos façons de travailler, de répartir les temps sociaux sur le parcours de vie, de couvrir les risques sociaux, de concevoir les identités de chaque âge et les rapports entre les générations sont profondément transformées par le vieillissement de la population et la longévité accrue* » (Guillemard, cité dans Tremblay, 2007 :15). Ainsi, pour convaincre les seniors de rester en emploi, c'est toute l'organisation et l'aménagement des temps de travail qu'il faudra repenser, en développant davantage les formations tout au long de la vie, en s'assurant que les conditions de travail soient acceptables et en mettant en place des mesures de santé et de sécurité au travail qui permettront un allongement de la vie active (Tremblay, 2007).

En 2006, en France, un Plan quinquennal national d'actions concerté pour l'emploi des seniors admettait que l'intégration de la gestion des âges au travail était devenue une condition de la prospérité économique et reconnaissait la nécessité d'une mobilisation générale sur l'emploi des seniors. Cependant, ce plan a enregistré des effets inverses à ceux souhaités. En effet, les diverses campagnes de communication qui voulaient démontrer les préjugés dus à l'âge n'ont fait que les renforcer, certaines mesures, comme par exemple le CDD¹ senior de 18 mois, ont perduré ; il n'y a eu aucun appui-conseil du Plan en direction des entreprises de la part de l'État, ni même de vraies incitations destinées à favoriser le maintien des seniors en emploi. De même, l'apport des seniors en matière de compétitivité et de productivité n'a pas été mis en relief (Guillemard, 2007). Selon une récente enquête de la Direction de l'Animation et de la Recherche des Études et des Statistiques (DARES), en France, alors qu'un cinquième des responsables d'entreprises ont pour préoccupation les conséquences du départ massif des baby-boomers, les autres continueraient de les faire partir ou de ne pas les recruter. En adoptant cette politique, l'entreprise gaspille des années d'investissement en temps et en argent. En effet, le senior qui travaille depuis des années dans l'entreprise possède la connaissance culturelle, historique, ses règles de fonctionnement, ses enjeux implicites et explicites.

L'efficacité et la motivation des jeunes sont très liées au manager et aux collègues de travail (Imbert, 2005). Ainsi, en ne formant plus les seniors, en freinant leur mobilité, les entreprises ont favorisé les résistances au changement. Dans ce contexte, les seniors sont démotivés et n'attendent plus que le départ à la retraite. Ainsi démotivés, ils sont moins efficaces et véhiculent inconsciemment une image négative qui touche les jeunes et n'incite pas ces derniers à s'investir, ni même parfois à rester dans l'entreprise : effet pervers manifeste. Bien que les centres d'intérêts des plus jeunes divergent de ceux des plus âgés, une bonne

¹ CDD : Contrat à Durée Déterminée

intégration des jeunes est indispensable pour faciliter la circulation des informations, au contact des plus âgés (Ebrahimi & al, 2008). En effet, alors que les plus jeunes sont les « traducteurs de savoirs scientifiques et de techniques actualisés » qui permettent aux seniors la motivation, les plus âgés sont des agents « traducteurs et transmetteurs des façons de faire tacites ». Il est donc urgent pour les entreprises de faire face à ces problèmes sociodémographiques, en revoyant leurs pratiques en termes de gestion de cette main-d'œuvre.

Des accords et des expériences en entreprise

Les accords d'entreprise peuvent découler d'un accord de branche, d'un Accord National Interprofessionnel (ANI), être provoqués par une loi ou par une préoccupation émanant de l'entreprise. Certains rapports sur la gestion des âges soulignent l'existence de trois types d'accords : le premier type ciblant uniquement la fin de carrière (mise à la retraite, réforme des retraites, retraite anticipée), le second s'adressant à la deuxième partie de la carrière mais pouvant également proposer des sorties anticipées et le troisième mettant plutôt l'accent sur une approche globale, neutre sur l'âge, comme la diversité ou la formation tout au long de la vie (Mercat-Bruns, 2005).

C'est ainsi que certaines entreprises ont compris l'urgence de mettre un terme à cette perte de connaissances en s'engageant à travers des accords d'entreprise. Au-delà de ces accords, bon nombre d'entre elles, incitées par la loi 2005-32² du 18 janvier 2005, de programmation pour la cohésion sociale, traitent le problème de la gestion de l'âge par le biais de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), comme *Thales*, *SFR*, *Delphi*, *PSA*. De plus, dans tous ces accords, on note la présence d'un volet d'accompagnement à la mobilité externe, soit pour répondre aux difficultés liées au métier ou au secteur ou, comme *SFR*, pour rajeunir sa pyramide des âges. Cependant, on pourrait voir dans cette pratique une manière de gérer les âges qui se substituerait à celle des sorties anticipées.

Le Plan national Emploi Seniors a mobilisé l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT) pour effectuer une étude sur la question des âges dans les accords GPEC. Cette dernière a analysé dans un premier temps les accords négociés depuis la loi Fillon de 2003, puis les 40 accords GPEC à partir de 2005. Il en ressort que dans les différents accords d'entreprise, 68% comportent un volet « seniors » et trois thèmes en émergent : encouragements au retrait d'activité, actions de maintien dans l'emploi et création d'outils de seconde partie de carrière (Chappert, 2007). Certaines entreprises possèdent plutôt des dispositifs mixtes car d'une part, le retrait anticipé d'activité est encore encouragé (*Arcelor*, *Alstom*, *Ceac*) et d'autre part, elles possèdent également de nombreuses mesures de maintien en emploi (entretiens d'orientation mi-carrière, temps partiel de fin de carrière, formation). D'autres entreprises se sont engagées en signant des accords collectifs qui se focalisent plutôt sur l'évolution professionnelle en seconde partie de carrière³, par des actions de maintien dans l'emploi des plus de 50 ans, des conditions de garantie d'emploi et d'encouragement au temps

² Cette loi ne s'applique qu'aux entreprises employant 300 salariés au moins en France et aux groupes européens qui comptent 150 salariés sur le sol français.

³ Entre 45-65 ans ou entre 50-65 ans

partiel de fin de carrière (80% payés 90%), par le biais d'entretiens d'orientation tous les cinq ans, de tutorat ou de parrainage comme chez *Air France*, qui en 2006, a consacré un chapitre entier dans son accord sur la seconde partie de carrière dans le cadre des transmissions intergénérationnelles.

La société d'assurances *Generali* propose un parrainage métier, permettant aux salariés reconnus pour leur expertise d'être les interlocuteurs référents auprès des collaborateurs en recherche d'informations. L'entreprise automobile *PSA Peugeot Citroën* a travaillé sur l'amélioration des conditions de travail. *DEADS*, en 2005, a établi un rapport annuel sur les conditions de travail et de santé des plus de 50 ans en permettant le repositionnement de ces derniers en cas de problème d'adaptation au poste de travail lié à l'âge. L'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), a négocié dans le processus GPEC une identification appropriée de types d'activité relevant des compétences des seniors, comme par exemple le passage à 32 heures en fin de carrière, avec des aménagements du temps de travail. Beaucoup ont mis en place des Comptes Épargne Temps de fin de carrière, pour permettre à leurs seniors de bénéficier d'une réduction de leur activité ou même d'un retrait anticipé. De plus, des mises à disposition, sur la base de volontariat, sans obligation permanente d'activité ont également vu le jour, afin de favoriser le reclassement interne. Chez *Thales*, la possibilité de recourir au temps choisi équivaut à un temps partiel; cependant les cotisations se font sur la base d'un temps plein.

Plus rares sont les entreprises qui ont travaillé sur le principe de non-discrimination selon l'âge comme *La Mondiale*, qui s'est engagée à adopter des pratiques non discriminatoires pour l'accès à l'emploi des seniors. Cependant, la plupart des entreprises ne vont pas jusqu'à donner un accès prioritaire aux seniors lors du recrutement, bien que les testings du *Baromètre Adia/observatoire des Discriminations* aient démontré que le critère de l'âge est plus éliminatoire que celui de l'origine (Guillemard, 2006, Amadiou, 2006). Malgré le fait que discriminer soit un délit punissable par la loi anti-discrimination, les seniors subissent une discrimination fondée sur l'âge dans les domaines tels que le recrutement, la promotion et le déroulement de carrière. C'est pourquoi, plusieurs auteurs préconisent une gestion intégrée de la diversité de tous les âges, la réforme des retraites n'étant qu'une réponse tronquée (Guillemard, 2003 ; Thierry, 2002).

Les plans d'actions nationaux

En Europe, afin d'atteindre l'objectif de Lisbonne⁴, les gouvernements ont mis en œuvre des plans d'actions pour l'emploi des seniors (55-64 ans). Le système de retraite allemand actuel est le résultat de plusieurs réajustements au cours des dernières années, l'objectif principal des réformes étant la limitation de l'augmentation du taux de cotisation au régime public. Le taux d'emploi des 55-64 ans en Allemagne s'élevait à 45% en 2005 et a atteint 53,8% en 2008⁵. La France, pays voisin, progresse très lentement et enregistre un taux de 37,8% en 2005 et de seulement 38,3% en 2008, le taux de l'UE des 27 s'élevant à 45,6%. Si l'Allemagne s'en sort

⁴ Objectif de Lisbonne : obtenir un taux d'activité des seniors de 50 % d'ici janvier 2010

⁵ http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98&ref_id=CMPECF03159

mieux que la France, c'est qu'elle s'est appuyée sur des approches diverses⁶ : « *déclaration solennelle du 04 mars 2001 annonçant un changement « de paradigme » par rapport aux pratiques antérieures tout en l'accompagnant de mesures concrètes, à l'information des salariés sur leurs droits à la retraite après les réformes du régime public, en passant par le programme de communication et de promotion des mesures en faveur des salariés âgés réalisé par l'Agence fédérale pour l'emploi ou celui du ministère fédérale de la recherche* » (Joly, 2004 : 53).

En ce qui concerne la France, comme nous l'avons vu plus haut, des plans d'actions ont également été mis en place mais sans accompagnement de l'État. Le nombre de trimestres nécessaires pour la prise de la retraite a progressé pour passer de 161 à 164 trimestres d'ici 2012, à raison d'un trimestre par an, l'âge de départ légal de 60 ans étant conservé⁷. En comparant le taux d'emploi des 55-64 ans de l'Allemagne à celui de la France, on ne peut pas réellement parler de succès pour l'Allemagne (Lestrade, 2008). Effectivement l'âge de départ légal à la retraite en France est de 60 ans contre 67 ans pour l'Allemagne, ce qui permet aux Français de partir légalement plus tôt à la retraite par rapport aux Allemands. C'est pourquoi en France seulement 13% des 60-64 ans sont encore au travail alors qu'en Allemagne, on en compte 27,8 %. En outre, la tranche des 55-59 ans en France n'atteint que 56% en 2008 alors qu'en Allemagne pour la même période elle est de 69% (Dautume, 2010). Ainsi, les deux pays sont caractérisés par une culture de la sortie anticipée, l'âge moyen de cessation d'activité en Allemagne étant de 61,3 ans contre 58,9 ans pour la France⁸. De plus, pour réduire le nombre de chômeurs, l'État allemand a mis en place un temps partiel permettant aux salariés de 55 ans de travailler à mi-temps tout en percevant un salaire équivalent à 70% du salaire antérieur à plein temps. En outre, en Allemagne, les écarts salariaux entre les 25-29 ans et les seniors sont moindres comparativement à ceux entre les jeunes et les seniors français. En effet, dès 40 ans, en Allemagne, les salaires plafonnent jusqu'à l'âge de 60 ans, alors que ceux des seniors français continuent de progresser jusqu'à l'âge de la retraite effective. Cela engendre un coût salarial plus élevé pour les entreprises françaises qui préfèrent parfois proposer des sorties anticipées aux seniors et qui ne sont pas encouragées à embaucher (Aubert, 2005). On note également une surreprésentation des seniors allemands dans les statistiques du chômage comparativement aux seniors français, cependant que le chômage des jeunes est moindre en Allemagne qu'en France. Pour finir, les deux peuples n'ont pas la même représentation du travail. En effet, au début du XX^{ème} siècle, les Français argentés aspiraient à vivre de leurs rentes, si possible dès 40 ans, le travail ne représentant pas un épanouissement personnel mais une corvée, et cet état d'esprit n'a sans doute pas complètement disparu (Lestrade, 2008).

Les pays scandinaves, tout comme le Japon, sont l'illustration d'exemples de réussite. En effet, en s'opposant à la culture de sortie précoce des pays d'Europe continentale dont fait partie la France, les pays scandinaves ont développé une culture du droit au travail à tout âge.

⁶ IGAS (2004) Comparaison internationales sur la gestion des âges et les politiques de l'emploi – Le cas de l'Allemagne, p. 53 <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/044000579/0000.pdf>

⁷ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/retraites/questions.shtml> L'avenir des retraites en France

⁸ Source : Quatrième rapport du COR, "Retraites : questions et orientations pour 2008". <http://www.planet.fr/mag/comparatif-des-ages-de-depart-a-la-retraite-dans-l-union-europeenne.14367.html>

Le cas exemplaire de la Finlande

La Finlande pourrait être un exemple à suivre en matière de politique d'emploi des seniors (Guillemard, 2003). Alors que son taux d'emploi des seniors était l'un des plus faibles d'Europe en 1997 (35,6% chez les 55-64 ans), elle a su rompre avec la culture de la sortie précoce. En effet, dès 1998⁹, la Finlande a adopté un plan d'action quinquennal en faveur de l'emploi des plus de 45 ans, ponctué par le slogan « *L'expérience est une richesse nationale* ». Les grandes lignes de la première étape de ce plan mettent en exergue certains principes tels que : « *entretenir le capital dans une économie de la connaissance mondialisée, impulser une gestion intégrée de la diversité et de la synergie des âges au travail, inventer une nouvelle gestion de la diversité et des âges basée sur l'échange, le binômat, la formation continue, et la multiplication des parcours de vie professionnelle* » (Guillemard, 2007). Le but de ce plan étant de développer l'employabilité de tous les travailleurs, il s'agissait donc, dans un premier temps, de travailler sur les mentalités et les comportements et ce n'est que dans un second temps que la réforme des retraites a été incluse, afin de capitaliser les résultats du plan. Le second plan 2002-2007, ciblant les 30-54 ans de faible niveau d'instruction, a permis à ce public de se former (18 mois de formation rémunérée sur la durée de carrière), ce qui a engendré une augmentation de la productivité et de l'employabilité et a comblé le fossé générationnel de formation.

Une attention particulière a été portée en direction de la promotion de la santé au travail ainsi qu'à l'amélioration des conditions de travail. Désormais, la retraite peut être prise dès 55 ans en Finlande, et offre des possibilités de retraites graduelles, choisies et flexibles mais d'importants incitatifs à la prolongation de l'activité existent (bonification de pensions). L'accent a également été mis sur la nécessité de mobiliser tous les acteurs de l'entreprise (les salariés, leurs représentants, les managers, les dirigeants). Pour ce faire de nouvelles fonctions hors hiérarchie (conseil, tutorat, binômat) ont été créées. Le taux d'emploi des 55-64 ans dépasse donc aujourd'hui les 50% en Finlande.

Cependant, si l'on peut s'inspirer du modèle nordique, il ne peut être transposable tel quel. D'une part la densité des deux pays est très différente, la France comptant 63,8 millions d'habitants, alors que la Finlande en compte 5 millions¹⁰. Effectivement, « *le modèle nordique peut être une source d'inspiration, mais il y a des limites, des questions de seuil. La France est un pays plus varié, plus peuplé, plus mélangé. De même, en Scandinavie, il existe un esprit civique, un sens de la solidarité et de la collectivité qui dépassent les analyses économiques* » (Le Foulon, 2006). De plus, la représentation des intérêts collectifs est considérée en Finlande comme un avantage compétitif, un facteur permettant les rapprochements des travailleurs et le sens de l'innovation des entreprises (Kettunen, 2006). En outre, certains auteurs pensent que « *c'est l'innovation et la compétitivité qui permet ce climat de prospérité à la Finlande, le pays se situant au premier rang mondial pour le nombre de chercheurs par habitants ainsi qu'au premier rang en ce qui a trait à son PIB (4%) consacrée à la recherche et au développement. L'esprit de*

⁹ Le taux de chômage de la Finlande était de 9 % comparable à la France, à la même époque.

¹⁰ Ce qui est généralement le cas de tous les pays qui sont bien positionnés dans le maintien des seniors en emploi : Danemark 5 millions d'habitants, Irlande 4 millions d'habitants, Portugal 10 millions d'habitants

concertation permet un travail de confiance entre l'État et les acteurs sociaux » (Milner et Nadeau, 2009).

En effet, bien que les syndicats soient très présents en Finlande, ils ne constituent pas un obstacle à la croissance car ils reconnaissent la nécessité de s'adapter à l'évolution technologique et d'assurer aux employés une formation adéquate pour s'y intégrer. Les programmes sociaux finlandais se sont développés en fonction de la croissance de la richesse collective et de la capacité financière du gouvernement. C'est donc en maintenant un équilibre harmonieux entre le développement économique et social que la Finlande a su gérer le problème du vieillissement de sa population.

Le Japon

Le phénomène de vieillissement de la population au Japon est récent et très rapide¹¹. Ceci est dû à un baby-boom couvrant la période de 1947-1949 et à un taux de fécondité de 4,32 enfants par femme ; entre 1949 et 1957 le taux de fécondité est tombé aux environs de 2 enfants par femme jusqu'au milieu des années 1970 et a continué de diminuer pour atteindre 1,29 enfant par femme en 2004. Tout comme dans les autres pays, on note un allongement de l'espérance de vie de 35 ans pour les femmes et de 28 ans pour les hommes, entre 1947 et 2004. Cependant, au Japon les seniors sont très actifs : 62% d'actifs pour les 55-64 ans et 20% d'actifs chez les plus de 65 ans¹². En revanche le taux d'emploi féminin est très inférieur à celui des Européennes. Le Japon a fait le choix d'une stratégie intégrée des âges, en mêlant public et privé (Geiss, 2007 et Guillemard, 2007). L'objectif visé est de repousser l'âge minimum de la retraite à 65 ans d'ici 2013 ainsi que d'augmenter le nombre d'entreprises permettant à leurs employés de travailler jusqu'à 70 ans. Pour atténuer le problème du vieillissement, l'État a pris des mesures fiscales en direction de l'activité des seniors : *embauche, création d'entreprises, âge minimum légal de retraite de 60 ans repoussé à 65 ans, insertion égalitaire des femmes sur le marché du travail, et politiques actives en recherche et développement représentant plus de 3% du PIB consacré à la R&D depuis 15 ans. De plus, le processus de réforme des institutions est engagé depuis plus de vingt ans* (Dourille-Feer, 2006). Si certaines entreprises souhaitent appliquer des limites d'âge lors de recrutement, la loi de 2004 leur demande d'en expliquer clairement les raisons. En outre, depuis 2006, les entreprises sont obligées de garder leurs salariés de 60 ans ou plus si ces derniers souhaitent rester actifs au même poste¹³. En optant, tout comme la Finlande, pour une vision optimiste du phénomène du vieillissement de la population, le Japon en a fait un levier de croissance et de création d'emplois. La dynamique d'innovation et de consommation a permis à ce pays de conserver son système de protection sociale. De plus, grâce à un effort de financement collectif (seniors, jeunes et État), le déficit du système de retraite par répartition devrait pouvoir être comblé. En outre au Japon, l'État n'intervient pas de manière dirigiste et contraignante auprès des entreprises, mettant plutôt en place les grandes lignes d'orientation en les animant (Guillemard, 2003).

¹¹ http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=4571&id_provenance=97

¹² Tous ne retrouvent pas un emploi après l'âge de la retraite.

¹³ http://www.clickjapan.org/economie_japonaise/economie/marche_travail.html

C'est pourquoi, dès les premières incitations de l'État (1973) en matière de promotion à l'emploi des personnes âgées, de grandes entreprises ont pris en considération le report de l'âge de retrait obligatoire. Par exemple, dès les années 1980, Toyota a procédé à une réforme de son mode de gestion de la main d'œuvre en rendant l'organisation des hiérarchies, des carrières et des rémunérations moins liée à l'ancienneté. Ainsi, dix ans après la mise en œuvre du recul de l'âge de la retraite, Toyota a proposé à ses salariés des possibilités de réemploi. Ainsi, le salaire conditionné par l'ancienneté permet aux salariés âgés d'obtenir un salaire supérieur à leur productivité, alors que les salariés médians ont une rémunération moindre que leur productivité (Lazear, cité dans Guillemard, 2003). En outre, au vu de l'investissement à long terme en ce qui a trait à la rémunération et à la formation des personnels, l'entreprise attend en retour fidélité et mobilisation professionnelle de ses personnels.

Il semblerait donc que pour maintenir un avenir professionnel pour tous les salariés, l'entreprise se soit appuyée sur une visibilité à long terme pour tous les acteurs la composant. En réaménageant le marché interne de l'entreprise par une révision des salaires liés à l'ancienneté et au mérite, en raccourcissant la mobilité verticale pour créer plus de mobilité horizontale et fonctionnelle en direction de tous les salariés, l'entreprise est perçue comme un lieu de sécurité de l'emploi pour tous. En revanche, les salariés doivent accepter un statut plus instable et des salaires revus à la baisse (Guillemard, 2003).

CONCLUSION

Dans ce texte, nous avons montré que le phénomène démographique est plus ou moins marqué par la faiblesse du taux de fécondité, l'arrivée à l'âge de la retraite de la génération des baby-boomers et l'accroissement de l'espérance de vie. Ainsi aujourd'hui, la force de l'entreprise se trouve dans la création de valeurs, c'est-à-dire la capitalisation des savoirs explicites et implicites. Au regard des différentes expériences à l'international, il est évident que la capitalisation d'une expérience longue de plusieurs décennies en quelques mois, avant le départ d'un employé, relève du défi, quand il n'est pas trop tard. C'est donc tout au long de la carrière professionnelle et à travers tous les échelons organisationnels que les entreprises doivent mettre en place la gestion des connaissances.

De plus, ces expériences invitent les pays qui sont à la traîne comme la France à repenser leur approche en ce qui a trait au vieillissement de la population. Focalisés sur les effets négatifs, ils oublient de voir dans l'allongement de l'espérance de vie un progrès social. Les pays qui s'en sont bien sortis (Japon et pays scandinaves) ont opté pour une gestion de la diversité des âges en s'inscrivant dans une logique globale, ce qui a permis la non-stigmatisation des seniors mais aussi celle des autres groupes puisque les segmentations ont disparu.

Ces pays ont aussi été très réactifs dès les premières incitations de l'État à la problématique du vieillissement. Grâce à cette anticipation, avant même que les réformes de l'État n'entrent en vigueur, ils ont pu bénéficier du temps nécessaire pour travailler sur les comportements, les préjugés, ce qui leur a permis de mettre en œuvre des parcours professionnels. Ainsi, en adoptant une approche globale de la gestion des âges, ils ont interpellé tous les modes de gestion : formation tout au long de la vie, mobilité professionnelle interne ou externe, création de plus de mobilités horizontales accessibles à tous les salariés, rémunération, ancienneté,

carrière, promotion, conditions de travail. C'est en cela que le véritable levier ne se trouve pas uniquement dans la réforme des retraites, mais dans une politique intégrée en matière d'emploi (Guillemard, 2003).

BIBLIOGRAPHIE

- Amadiou, Jean François. & ADIA. 2006. : *Baromètre sur les discriminations à l'embauche en France* http://www.focusrh.com/article.php3?id_article=1123 (page consultée le 31 janvier 2010).
- Aubert, Patrick. 2005. INSEE http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/dossier02.pdf (page consultée le 12 mars 2010).
- Buchot, Jean Christophe et Corinne Zerbib. 2006. *La discrimination à l'embauche s'aggrave.* http://www.jobetic.net/La-discrimination-a-l-embauche-s-aggrave_a264.html (page consultée le 10 mars 2010)
- Chappert, Florence. 2007. *La question des âges au travers des accords de GEPC : ANACT* <http://www.123people.fr/s/florence+chappert> (page consultée le 25 janvier 2010).
- Conseil d'Orientation des Retraites. 2007. *Quatrième rapport, Retraites : questions et orientations pour 2008.* <http://www.planet.fr/mag/comparatif-des-ages-de-depart-a-la-retraite-dans-l-union-europeenne.14367.html>. (page consultée le 14 mars 2010).
- Conseil Économique et Social. 2006. *Plan National d'action concertée pour les seniors 2006-2010.* <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/ses-actions/plan-national-action-concerte-pour-emploi-seniors-2006-2010>. (page consultée le 01 février 2010).
- Dautume, Antoine. 2010. *Comment améliorer l'emploi des seniors?* http://www.constructif.fr/Article_45_83_644/Comment_ameliorer_l_emploi_des_seniors.html (page consultée le 10 mars 2010).
- De Maistre, Florence. 2007. *Les retraites en France et dans l'Union Européenne.* <http://www.planet.fr/mag/comparatif-des-ages-de-depart-a-la-retraite-dans-l-union-europeenne.14367.html> (page consultée le 10 mars 2010).
- Dourille-Feer, Evelyne. 2006. *Le vieillissement au Japon.* http://www.ifri.org/?page=detail-contribution&id=4571&id_provenance=97 (page consultée le 10 mars 2010).
- Drucker, Peter. 2000. *Peter Drucker ou le management comme philosophie.* Le monde du 8 janvier 2000 http://maliphane.free.fr/Comprendre_monde/Peter_Drucker.htm (page consultée le 31 janvier 2010).
- Drucker, Peter. 1999. *L'avenir du management selon Drucker.* Paris. Edition d'Organisation: Village Mondial. 199p.
- Ebrahimi, Merhan. Saives, Anne Laure et W. David Holford. 2008. «Qualified ageing workers in the knowledge management process of high-tech businesses». *Journal of Knowledge Management*, Vol 12, n°2, 124-140.
- Économie japonaise du travail. 2010 *Dualité entre les emplois réguliers et non réguliers.* (Sans nom). http://www.clickjapan.org/economie_japonaise/economie/marche_travail.html (page consultée le 15 février 2010).
- Esping-Anderson, Gosta. 1999. *Les trois mondes de l'État providence. Essai sur le capitalisme moderne*, coll. Le lien Social, Paris : PUF.
- Geiss, Romain. 2007. «Après le Japon, la France - Faire du vieillissement un moteur de croissance» *Institut Montaigne*, Note décembre 2007.
- Guillemard, Anne Marie. 2007. *Prolonger la vie active face au vieillissement. Quels leviers d'action ? Les enseignements de l'étranger*, ANACT.
- Guillemard, Anne Marie. 2007/1. «Pourquoi l'âge est-il en France le premier facteur de discrimination dans l'emploi.» *Retraite et Société*. Paris : La Documentation Française, n°51.

- Guillemard, Anne Marie. 2003. *L'âge de l'emploi. Les sociétés à l'épreuve du vieillissement*. Paris : Armand Colin.
- Guillemard, Anne Marie. 2003. *Gestion des âges en entreprise*.
<http://www.ujef.com/index.php?idRubrique=9&Action=LireArticle&idArticle=1768>
(page consultée le 10 mars 2010).
- Imbert, Joëlle. 2005. *Manager les carrières des séniors. Vers des nouvelles pratiques de GRH*, Insep Consuling.
- Institut National de la Statistique et des Études Économiques. 2009. *Taux d'emploi des travailleurs âgés de 55 à 64 ans*. http://www.insee.fr/fr/themes/tableau.asp?reg_id=98 &ref_id=CMPECF03159 (page consultée le 12 mars 2010).
- Joly, Benjamin. 2004. IGAS *Comparaisons internationales sur la gestion des âges et les politiques de l'emploi - Le cas de l'Allemagne. L'avenir des retraites en France*.
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/retraites/questions.shtml> (page consultée le 09 mars 2010).
- Kettunen, Pauli. 2006. «Politiques du pays. Le modèle nordique et le consensus sur la compétitivité en Finlande». *Revue Internationale de Politique Comparée*, Vol. 13, n° 3, 447-467.
- Le Foulon, Marie Laure. 2006. *Le rebond du modèle scandinave*. Éditions Lignes de Repères.
- Lestrade, Brigitte. 2008. *L'emploi des seniors en France et en Allemagne - un succès en demi-teinte*. http://Allemagne.aujourd'hui.septentrion.com/FR/ALLEMAGNE185/____Lestrade.html
(page consultée le 13 mars 2010).
- Marseille, Jacques. 2006. *Le scandale des retraites*. [http://www.jacquesmarseille.fr/Enquetes_Dossiers/Article LEPOINT Retraites 200806.asp](http://www.jacquesmarseille.fr/Enquetes_Dossiers/Article_LEPOINT_Retraites_200806.asp) (page consultée le 31 janvier 2010).
- Mercat-Bruns, Marie. 2005. « Les accords de fin de carrière : quelques observations », *Retraite et Société*, n° 45, 212-218.
- Milner, Henry et Richard Nadeau. 2009. *Le « modèle » finlandais : un exemple pour le Québec ? Le Devoir*, 28 février 2009.
- Thierry, Dominique. 2002. *20-40-60 ans dessinons le travail de demain*, Association développement et emploi, Tendances, Eyrolles société, Les Echos.
- Tremblay, Diane-Gabrielle. 2007. *D'une culture de retraite vers un nouveau management des âges et des temps sociaux*. Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Tremblay, Diane-Gabrielle. 2007/1. «Vers un nouveau management des âges et des temps sociaux», *Retraite et Société*, n°50, 243-24.

ATELIER 1

VIEILLISSEMENT AU TRAVAIL

Nom	<i>Siham Abouaissa</i>
Formation	<i>Étudiante au doctorat en relations industrielles</i>
Université	<i>Université Laval/Université Jean Moulin Lyon III</i>
Titre de la communication	LES CONTEXTES D'ÉMERGENCE DES PRATIQUES GRH DE MAINTIEN DES SALARIÉS VIEILLISSANTS EN EMPLOI : PRÉSENTATION D'UN CADRE D'ANALYSE
Date	25 mars 2010

INTRODUCTION

Beaucoup de pays développés font actuellement face à un vieillissement de leur population, un vieillissement qui aura tendance à s'accroître au cours des prochaines décennies. Les dernières données rendues publiques par l'Institut de la Statistique du Québec (2009) et par l'Institut national de la statistique et des études économiques en France (Insee) (2006) confirment que ni le Québec ni la France n'échapperont à ce phénomène dont la cause est le ralentissement de la croissance démographique et l'allongement de l'espérance de vie. Ces deux éléments comptent parmi les facteurs majeurs du vieillissement de la population dans les pays occidentaux industrialisés. Un troisième facteur contribue également au vieillissement de la population : le vieillissement de la génération baby-boom. Ce phénomène est présent au Québec comme en France. En effet, selon le recensement de l'année 2006, le Québec comptait plus d'un million de personnes âgées de 65 ans ou plus. Ces personnes représentaient 14,3% de la population de la province en 2006, soit un Québécois sur sept. En 2009, la proportion des personnes de 65 ans et plus a atteint environ 15% et devrait se situer à 26% en 2031 et à 28% en 2056. Ainsi, la part des personnes de 65 ans et plus devrait surpasser celle des moins de 15 ans dès 2011 (Institut de la statistique du Québec, 2009).

En France, selon l'Insee, une personne sur trois devrait avoir 60 ans ou plus en 2050, ce qui représentera 22,3 millions de personnes contre 12,6 millions en 2005, soit une hausse de 80% en 45 ans. Les statisticiens de l'Institut indiquent que « *c'est entre 2006 et 2035 que cet accroissement serait le plus fort (de 12,8 à 20,9 millions), avec l'arrivée à ces âges des générations nombreuses issues du baby-boom, nées entre 1946 et 1975* » (Insee, 2006 : 2).

Ces statistiques nous font prendre conscience de la réalité du vieillissement démographique au Québec et en France. Les différentes projections nous permettent de cerner la fatalité du phénomène, qui malgré sa nouveauté, s'impose comme étant une tendance lourde que les pays développés devraient subir dans les prochaines décennies. De plus, l'importance du vieillissement devient plus palpable quand on mesure son impact sur la population active. En effet, le vieillissement de la population active québécoise est déjà un fait bien réel. Selon les statistiques (Martel, 2009), deux actifs sur cinq ont actuellement 45 ans ou plus. Dans les dix prochaines années, une personne sur cinq pourrait être âgée de 55 ans ou plus au sein de la population active du Québec. En France, du fait de la croissance de la population âgée, il n'y aurait plus que 1,4 actif pour un inactif de plus de 60 ans en 2050, contre 2,2 en 2005 (Insee, 2006).

Le vieillissement de la population active risque de bouleverser les fondements qui constituent les sociétés contemporaines. Ces fondements (l'équilibre budgétaire dans la gestion de la dette, la gestion du système de retraite, la gestion de la main-d'œuvre, l'immigration, etc.) ayant été basés sur une société en croissance démographique, trouvent leurs limites et ne semblent plus répondre aux exigences d'une société vieillissante (Martel et al., 2007). Pourtant, malgré que les projections démographiques aient depuis longtemps averti de la recrudescence du phénomène du vieillissement et de la baisse substantielle de la part des actifs en âge de travailler dans la population, nous avons assisté depuis des années à des politiques de mise à l'écart des salariés âgés dans les organisations françaises et québécoises.

Les politiques de mise à l'écart des travailleurs vieillissants

Les politiques de mise à l'écart des salariés vieillissants ont été la panacée des entreprises comme des pouvoirs publics français et québécois depuis un quart de siècle. C'est à travers les compensations monétaires alléchantes qu'offraient les dispositifs de préretraite ou encore les licenciements que l'éviction du marché du travail de la main-d'œuvre âgée s'effectuait (Lesemann et D'Amours, 2006). Sous prétexte d'une recherche constante de flexibilité et d'amélioration de la productivité dans un environnement compétitif, les entreprises encourageaient les départs précoces à la retraite de leurs salariés vieillissants pour les remplacer par une main-d'œuvre plus jeune supposée être plus dynamique, plus polyvalente et surtout plus productive (Bettache, 2007).

À bien analyser les raisons qui poussent ces entreprises à l'éviction de la main-d'œuvre âgée, on se rend compte qu'elles se basent essentiellement sur des perceptions de déclin liées au vieillissement. Ces perceptions forment des stéréotypes tenaces et bien souvent infondés à l'égard des travailleurs vieillissants (moins productifs, résistants au changement, souvent absents, etc.) (Lagacé, 2003). De plus, le système mis en place par les pouvoirs publics tendait à favoriser ces pratiques de mise à l'écart. En effet, à travers les réductions actuarielles sur les retraites anticipées et les avantages fiscaux liés aux régimes d'épargne complémentaires et bien d'autres dispositifs de préretraites, les gouvernements québécois et français encourageaient tacitement ces pratiques à perdurer. Aujourd'hui, on constate que ces politiques patronales et gouvernementales ont eu pour effet d'instaurer une véritable culture du retrait précoce du marché du travail dans l'esprit des travailleurs (OCDE, 2005 ; Ordre des conseillers en

ressources humaines et en relations industrielles (ORHRI), 2005). Or, dans le contexte actuel, avec le vieillissement démographique qui se profile, l'intégration et le maintien en emploi des salariés vieillissants semblent constituer la nouvelle tendance que les pouvoirs publics et les entreprises disent vouloir instaurer.

Vers un changement de paradigme...

Le vieillissement démographique aura des répercussions tant sur les finances publiques et sur la main-d'œuvre que sur le fonctionnement interne des entreprises. Ces répercussions, bien que sérieuses, ne doivent cependant pas prendre des allures alarmistes. Ainsi, nous pouvons résumer les effets du vieillissement et des politiques de mise à l'écart des salariés vieillissants en trois points :

- 1) les finances publiques vont s'alourdir si l'État n'intervient pas pour rééquilibrer le système des retraites (D'Amours et Lesemann, 1999; Guegano, 2001) ;
- 2) la pénurie de main-d'œuvre aura lieu dans certains secteurs, mais ne sera pas généralisée (Guillemard, 2003 ; Parant, 2008 ; Lesemann et D'Amours, 2006) ;
- 3) les entreprises feront face à plusieurs problèmes d'organisation interne (exemple : perte de savoir-faire) qui risqueraient de se répercuter sur leur compétitivité (D'Amours et Lesemann, 1999; Lagacé et Lesemann, 2003).

De ce fait, depuis quelques années déjà nous assistons à une certaine prise de conscience collective de la part des pouvoirs publics et des entreprises sur la nécessité de rompre avec les pratiques poussant à la sortie anticipée du marché du travail et la création de nouveaux dispositifs ayant pour but la rétention de la main-d'œuvre âgée. La prise de conscience par les pouvoirs publics de la nécessité du maintien des salariés vieillissants en emploi se manifeste dans les différentes réformes qu'ils essaient de mener à bien pour rompre avec les pratiques du passé. Du côté des entreprises, la prise de conscience est un peu plus complexe à déceler. Bien que sensibilisées aux changements et aux aménagements qui doivent s'opérer notamment dans la gestion des ressources humaines, nous ne pouvons dire si réellement les organisations entreprennent ces changements. En effet, il existe peu d'études menées sur le terrain sur la réalité de l'implantation des pratiques de maintien des salariés vieillissants et leur degré de pénétration et d'efficacité dans les entreprises (Lesemann et D'Amours, 2006).

Problématique de recherche

Cette recherche s'articule autour du vieillissement en emploi. Notre attention se porte plus particulièrement sur les acteurs contribuant à l'émergence et à la construction des pratiques visant à prolonger la vie professionnelle des employés âgés au sein de leurs organisations. La mise en place du cadre de notre recherche dans les paragraphes précédents a permis de faire ressortir deux éléments importants :

- 1) l'existence d'une problématique partagée entre la France et le Québec sur les questions liées au vieillissement et aux modalités de gestion de ce phénomène tant par les pouvoirs publics que par les entreprises ;
- 2) la présence d'une série d'acteurs (États, entreprises, syndicats, salariés) ayant une influence sur la mise en place des pratiques GRH de maintien des salariés vieillissants en emploi.

Cette mise en contexte nous a permis de comprendre qu'il existe une responsabilité partagée des différents acteurs étatiques et organisationnels dans l'émergence ou non des pratiques organisationnelles de rétention des travailleurs vieillissants. Cela nous a donc amenée à identifier deux niveaux d'analyse dans lesquels nous souhaitons approfondir notre étude, à savoir le niveau institutionnel et le niveau organisationnel. Nous souhaitons aller plus loin dans l'exploration des acteurs de ces deux niveaux en essayant de cerner leur influence effective sur le processus d'émergence et de construction des pratiques GRH visant le maintien des travailleurs vieillissants en emploi dans les organisations. D'où notre question de recherche : « Dans quelle mesure les acteurs institutionnels et organisationnels ont-ils une influence sur l'émergence et la construction de pratiques GRH visant le maintien des travailleurs vieillissants (50 ans et plus) en emploi dans les organisations françaises et québécoises? »

Dans cette étude, nous souhaitons dans un premier temps déceler quel genre d'influence exercent l'État et les partenaires sociaux sur les organisations pour les inciter à retenir plus longtemps en emploi leurs salariés âgés. Nous essaierons ensuite de cerner le rôle des différents acteurs de l'organisation dans l'émergence et la mise en place de ces pratiques GRH, et ce, en confrontant les avis des différents protagonistes : les employeurs, les équipes de travail, les salariés vieillissants concernés ainsi que leurs représentants syndicaux.

Cadres théorique et conceptuel

L'approche théorique sur laquelle nous nous basons pour développer notre modèle de recherche est celle de la régulation sociale du sociologue Jean-Daniel Reynaud. En effet, nous pensons que les éléments responsables de l'émergence des pratiques GRH de maintien en emploi des travailleurs vieillissants dans l'entreprise sont le fruit de diverses interactions et régulations de la part de plusieurs acteurs internes et externes à l'organisation, et non le produit d'un déterminisme démographique ou économique.

La théorie de la régulation sociale (TRS) considère la régulation sociale comme le fait social majeur à la fois à l'échelle individuelle et à l'échelle collective (Bréchet, 2008). Les acteurs se définissent dans la TRS dès « *qu'ils entreprennent une action commune en se reconnaissant des règles qui tirent leur légitimité de l'action ou du projet qu'ils envisagent.* » (Bréchet, 2008). Ils sont de ce fait autonomes dans les régulations dont ils font partie et qu'ils contribuent à créer.

Nous estimons que pour l'étude du processus d'émergence et de construction des pratiques de rétention des salariés vieillissants dans les organisations, il est important de considérer les actions menant à la création des pratiques et de voir comment les acteurs réagissent à ce type de régulation. Ainsi, pour nous aider à conceptualiser cette recherche, nous avons choisi les outils fournis par la théorie de la régulation sociale. Reynaud (1988) différencie deux types de

règles : « ... les règles qui viennent de la direction, qui descendent du sommet vers la base (nous les appellerons règles de contrôle) et celles qui sont produites, dans l'entreprise, par les groupes d'exécutants eux-mêmes (nous les appellerons règles autonomes). » (Reynaud, 1988 : 6). Ces deux règles coexistent dans l'organisation et sont considérées comme complémentaires. La régulation dans une organisation est donc, selon Reynaud (1988), la rencontre de ces deux sources de régulation qui ont une légitimité et un pouvoir différents. Pourtant, elles sont toutes les deux rationnelles et expriment toutes les deux les stratégies des acteurs pour atteindre leurs buts. La seule différence qui existe pour distinguer la régulation de contrôle de la régulation autonome concerne la relation spécifique au pouvoir : « celle qui s'établit entre un groupe et ceux qui veulent la régler de l'extérieur. » (Reynaud, 1988 : 11). Dans une organisation, la régulation de contrôle est reconnaissable dans les relations hiérarchiques. Cela dit, la suppression de ces derniers ne veut pas dire suppression du rapport entre les deux types de régulation. Quant à la régulation autonome, Reynaud (1988) observe : « La régulation autonome n'est pas le fruit d'une ingéniosité que les dirigeants auraient sottement méconnue. Elle est une stratégie en réponse à leurs efforts de contrôle et elle conquiert des positions de pouvoir contre ce contrôle. » (Reynaud, 1988 : 12).

La confrontation de la régulation de contrôle et la régulation autonome peut donner lieu à une régulation conjointe. Pour qu'il y ait régulation conjointe, la présence d'un conflit ouvert portant sur l'application de la règle ou sur sa constitution est obligatoire. C'est ce conflit qui permet la formulation des revendications. Le conflit suppose donc de définir de manière mutuelle, commune et acceptable l'enjeu du conflit. La négociation permet ainsi de montrer ou de produire des points de convergence dans les attentes mutuelles, tandis que la régulation conjointe permet de trouver une solution aux conflits (Reynaud, 1997).

Pour découvrir qui sont les acteurs et les processus menant à la réussite d'une démarche de création de règles et quels sont les enjeux du compromis produit par ces nouvelles règles, De Terssac et Lompré (1995), distinguent deux concepts de régulation tirés de la TRS : la régulation « froide » et la régulation « chaude » :

« ... la régulation froide qui renvoie à une certaine institutionnalisation des règles qui sont des accords généraux, un cadre pour l'action formé de métarègles, et la régulation chaude qui renvoie à une confrontation permanente à propos de la définition de règles d'organisation pertinentes pour la réalisation d'un travail donné. » (De Terssac et Lompré, 1995 in De Terssac, 2002 : 249).

Le concept de régulation nous permet donc d'appréhender l'organisation comme un lieu de rencontre de différents acteurs. L'interaction de ces acteurs donne naissance à des règles. Les concepts de régulation froide/chaude apparentés aux régulations de contrôle ou conjointe/autonome permettent une meilleure assimilation de ces différentes interactions. C'est pour cette raison que nous avons choisi de mobiliser ces concepts pour mener à bien notre étude. À partir de là, nous pensons que la compréhension du processus d'émergence et de construction des pratiques de maintien en emploi des salariés vieillissants passe par l'examen des règles définies par les acteurs dans leur activité et dans leur niveau de régulation. Ces règles sont définies dans un cadre constitué par les règles prescrites par l'État et les règles de l'organisation. Nous souhaitons donc examiner, à travers l'implantation des pratiques de

rétenion de la main-d'œuvre âgée, comment les acteurs institutionnels et organisationnels construisent et mettent en place de nouvelles règles qui organiseront leur activité dans l'entreprise.

Premier niveau de régulation : la régulation institutionnelle

L'acteur principal régissant le niveau institutionnel est l'État. Les acteurs secondaires sont les partenaires sociaux et les associations patronales qui négocient avec les pouvoirs publics avant la mise en place de nouvelles lois ou de nouvelles mesures. Ainsi, nous souhaitons étudier, pour la France et le Québec, jusqu'à quel degré le positionnement de l'État est important dans la question de la mise en place des pratiques de rétention des travailleurs vieillissants. Nous avons constaté que dans les deux pays, les pouvoirs publics ont eu une grande influence sur les pratiques de mise à l'écart des travailleurs vieillissants du marché du travail et nous pensons également que cela risque de se reproduire pour promouvoir les pratiques de maintien en emploi. Mais dans l'émergence même de certaines pratiques au sein de l'organisation, quel est le rôle de l'État ? Va-t-il jusqu'à imposer certaines pratiques ? Ou bien intervient-il à un niveau plus macro à savoir la négociation des accords et des plans d'actions ?

Vu sous l'angle de la TRS, et selon les concepts de De Terssac et Lompré (1995), nous pouvons dire qu'au niveau institutionnel il existe une régulation « froide ». Ceci est dû au fait que l'État intervient au niveau de la conception de certains dispositifs et cadres généraux ayant pour but de changer les anciennes pratiques organisationnelles d'éviction des salariés vieillissants par des pratiques de rétention de ces derniers. Nous pensons également qu'il existe une forme de régulation conjointe qui se fait en amont entre l'État et les partenaires sociaux et le patronat. Cette régulation conjointe se manifeste dans les négociations d'accords ou dans les consultations publiques autour d'une prochaine réforme ou loi (le cas de l'avenir des retraites en France par exemple). Cela dit, l'objet de notre questionnement à ce niveau est d'identifier les zones dans lesquelles l'influence de l'État semble avoir le plus d'impact. En somme, il s'agirait de repérer et d'analyser les objets de la régulation institutionnelle dans le but de définir quel type de régulation appliquent les États français et québécois dans la mise en œuvre de pratiques de maintien dans les organisations.

Second niveau de régulation : la régulation organisationnelle

Le niveau organisationnel est d'une importance capitale dans notre cadre d'analyse. En effet, il comporte plusieurs acteurs : direction de l'organisation, l'encadrement et la DRH, les salariés de plus de 50 ans, les autres salariés de moins de 50 ans, les équipes de travail, les syndicats et les entreprises du même secteur. Concrètement, ce niveau constitue la base essentielle de notre étude, car c'est là que se déroulera notre terrain de recherche. Nous tenterons donc d'y déceler le degré de formalisation et d'acceptation des pratiques de maintien en emploi des salariés vieillissants.

Nous pensons que la direction et l'encadrement exercent une régulation de contrôle (donc « froide ») sur les salariés et les équipes de travail dans toutes les activités au sein de

l'organisation. Il en est de même quand il s'agit de la mise en place de nouvelles pratiques GRH. Toutefois, nous pensons que les salariés et les équipes de travail essaient d'accommoder les règles venues d'en haut pour les adapter à leur contexte. Il y aurait donc une régulation autonome qui se mettrait en place (régulation « chaude »). De plus, les syndicats des travailleurs jouent un rôle non négligeable au niveau organisationnel, du fait qu'ils peuvent être invités aux discussions concernant l'établissement de nouvelles pratiques organisationnelles. Dans le cas où ils ne sont pas consultés, ils peuvent mobiliser les salariés et rentrer dans un conflit social dans le but de contrer les décisions des dirigeants. C'est dans la présence de ce conflit ouvert entre patronat et syndicat que nous pensons qu'il existe une régulation conjointe entre les deux et qui sert à maintenir l'équilibre dans l'organisation. Enfin, le niveau organisationnel ne saurait être complet sans essayer de comprendre quel type d'influence peut avoir le comportement des autres entreprises du même secteur de l'organisation étudiée. Nous pensons en effet qu'il peut y avoir un effet d'isomorphisme entre les entreprises d'un même secteur : si l'une met en place des pratiques de rétention des salariés âgés et que cela influe sur sa compétitivité, il y a de grandes possibilités pour que les entreprises du même secteur fassent pareil. Cela dit, nous ne pouvons déterminer avec exactitude quel type de régulation existe entre une entreprise et ses concurrentes du même secteur.

Dans ce niveau de régulation organisationnelle, nous chercherons à identifier quelles sont les pratiques de rétention formelles produites suite aux différentes interactions entre les acteurs (État, direction, DRH et syndicats). Nous nous baserons sur les travaux de Guérin (1991), Guérin et Saba (2003) et Bettache (2007) pour identifier et comprendre les pratiques mises en place. Ensuite, nous nous intéresserons aux pratiques informelles produites au niveau des équipes de travail et des travailleurs eux-mêmes. En effet, nous essaierons de voir comment ces pratiques s'appliquent au niveau des acteurs salariés de l'entreprise.

Modèle de recherche

À partir de l'application des concepts de la TRS à notre problématique de recherche, nous avons élaboré un modèle que l'on présente ci-dessous :

Notre modèle d'analyse montre l'existence de deux niveaux de régulation : le niveau institutionnel et le niveau organisationnel. Dans le premier niveau, nous retrouvons les acteurs étatiques principaux, à savoir les pouvoirs publics et les acteurs secondaires : les partenaires sociaux et le patronat. Notre schéma montre qu'il existe une régulation conjointe entre les acteurs de ce niveau. Cette régulation se matérialise par les différents dispositifs que l'État met en place pour favoriser la rétention de la main-d'œuvre âgée : réformes des régimes de retraite, plans nationaux en faveur des travailleurs vieillissants, etc. Nous pensons que ces dispositifs influencent la mise en œuvre de pratiques organisationnelles de rétention des salariés en fin de carrière (dans le schéma, la flèche entre les différents dispositifs et les pratiques symbolise l'influence). Cela dit, nous ne savons pas exactement de quel genre d'influence il s'agit exactement : suggestion ou obligation de la mise en place de pratiques ?

Dans le niveau organisationnel, on retrouve l'entité « organisation » (symbolisée dans le schéma par le fond foncé). Elle est composée de la direction, du management, de la DRH, des

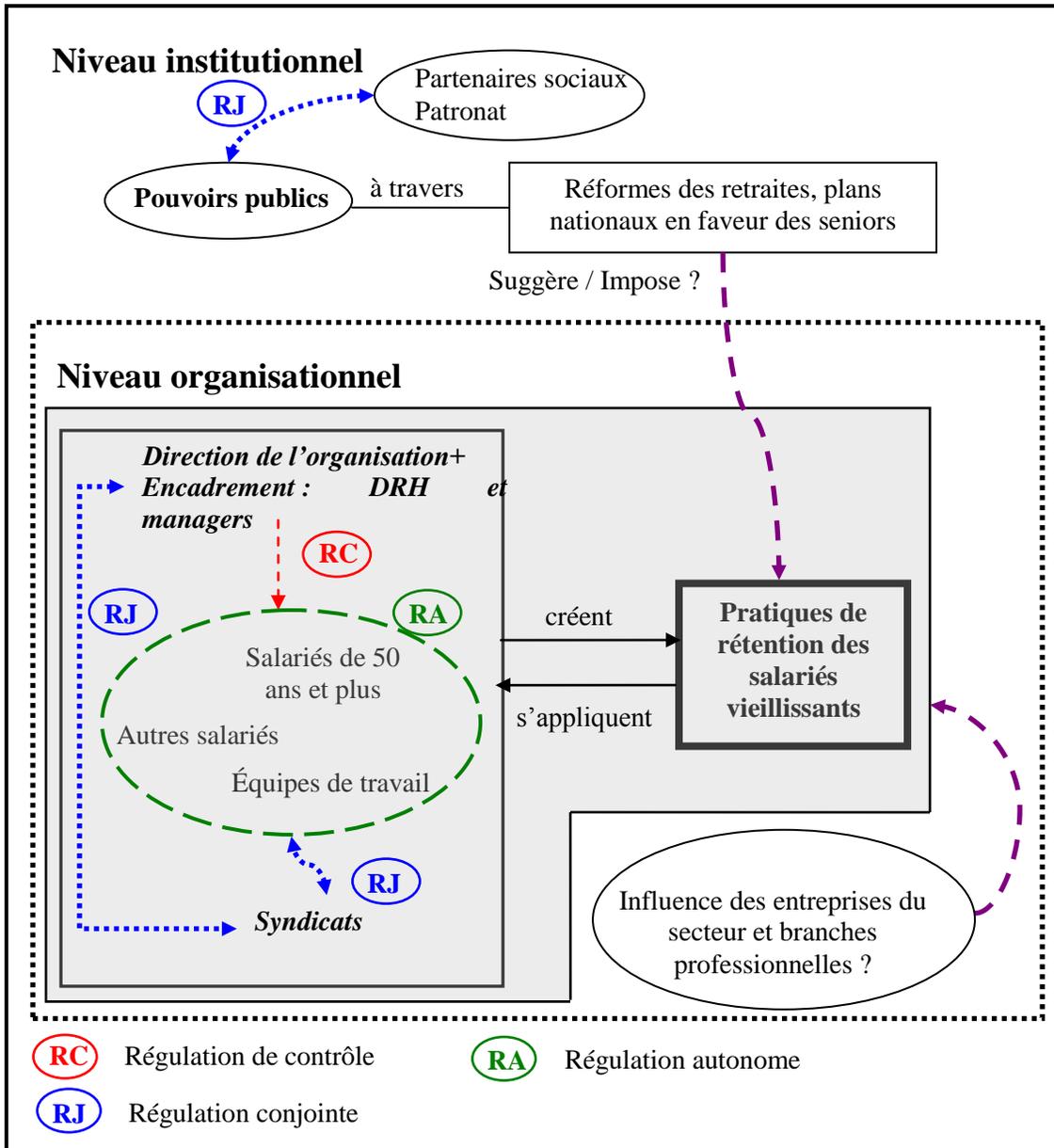
salariés de 50 ans et plus, des salariés de moins de 50 ans, des équipes de travail et des syndicats. Dans cette entité, nous différencions une régulation de contrôle entre la direction et les salariés, une régulation autonome entre les salariés et les équipes de travail et une régulation conjointe entre les syndicats et la direction et entre les syndicats et les salariés. Nous pensons que les acteurs de l'organisation créent eux-mêmes les pratiques de rétention de salariés vieillissants. Ces pratiques, une fois créées, s'appliquent à l'ensemble de l'organisation. De plus, à l'extérieur de l'entité « organisation », nous retrouvons les entreprises du même secteur et les différentes branches professionnelles. Nous pensons là encore qu'il existe une sorte de régulation qui s'opère entre les entreprises du même secteur et l'organisation étudiée. Nous ne pouvons nous avancer sur la nature de cette régulation et nous souhaitons explorer cela une fois sur le terrain.

CONCLUSION

Dans notre travail de recherche, nous nous proposons de comprendre le processus d'émergence et de construction des pratiques de maintien en emploi des salariés vieillissants dans les organisations françaises et québécoises. Dans cet article, nous avons exposé le cadre de notre recherche ainsi que les cadres théorique et conceptuel sur lesquels nous nous baserons pour mener à bien cette étude. Nous avons choisi d'étudier l'émergence et la construction des pratiques à travers le prisme de la régulation sociale. Nous estimons que c'est en examinant les différentes interactions entre les acteurs institutionnels (État et partenaires sociaux) et organisationnels (direction, salariés, syndicats, etc.) que nous arriverons à cerner la réalité de la création et de la mise en œuvre des pratiques de maintien en emploi des salariés vieillissants dans les entreprises.

En termes de méthodologie, nous opterons pour une stratégie de recherche à la fois inductive et déductive en nous basant sur l'étude de cas de deux entreprises (une en France et une au Québec). Nous pensons que cette méthode est la plus à même de rendre compte, avec profondeur et précision, de la nature et du déroulement de ce processus d'émergence et d'implantation des pratiques de rétention de la main-d'œuvre vieillissante.

FIGURE 1
Modèle d'analyse



BIBLIOGRAPHIE

- Bettache, Mustapha. 2007. Les pratiques de gestion des ressources humaines favorisant le maintien en emploi et l'engagement organisationnel des travailleurs vieillissants, Thèse de doctorat. Montréal : Université de Montréal, Faculté des études supérieures.
- Brechet, Jean-Pierre. 2008. « Le regard de la théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud », *Revue française de gestion*, 184 (4), 13-34.
- D'Amours, Martine et Frédéric Lesemann. 1999. La sortie anticipée des travailleurs et travailleuses de 45 à 64 ans. Cadre d'analyse et principaux résultats, Montréal : INRS-Culture et société.
- De Terssac, Gilbert et Nicole Lompré. 1995. « Pratiques organisationnelles dans les ensembles productifs : essai d'interprétation. ». *Le Travail : une aventure collective*. Recueil de textes. De Terssac G. 2002. Toulouse : Octares Éditions.
- Guegano, Yves. 2001. « La « soutenabilité » des finances publiques face au vieillissement de la population, une analyse par la comptabilité générationnelle », *Questions Retraite*, Juin 2001- 40.
- Guérin, Gilles. 1991. « Les pratiques de gestion en matière de vieillissement », *Vieillir en emploi*. R. Blouin dir. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval.
- Guérin, Gilles et Tania Saba. 2003. « Efficacité des pratiques de maintien en emploi des cadres de 50 ans et plus. » *Relations Industrielles / Industrial Relations*, 58 (4), 590-619.
- Guillemard, Anne-Marie. 2003. *L'âge de l'emploi : les sociétés à l'épreuve du vieillissement*, Paris : Armand Collin.
- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). 2006. « Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050. », par Isabelle Robert-Bobée, Insee Première, Juillet 2006. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1089®_id=0 (page consultée le 5 janvier 2010).
- Institut de la statistique du Québec. 2009. *Le bilan démographique du Québec*, Édition 2009. www.stat.gouv.qc.ca (page consultée le 5 janvier 2010).
- Lagacé, Chantale. 2003. La définition sociale du vieillissement et ses impacts sur la conception des interventions appropriées. La question de l'adaptation des milieux de travail. Montréal : INRS-Urbanisation, culture et société / TRANSPOL.
- Lagacé, Chantale et Frédéric Lesemann. 2003. *Guide de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre vieillissante*. Montréal : INRS-Urbanisation, Culture et Société / TRANSPOL.
- Lesemann, Frédéric et Martine D'Amours. 2006. *Vieillesse au travail, emplois et retraites*. Montréal : Editions Saint-Martin.
- Martel, Laurent, Eric Caron-Malenfant, Samuel Vézina et Alain Bélanger. 2007. « Projections de la population active au Canada, 2006-2031 », *L'observateur économique canadien*, Statistique Canada, juin 2007.
- Martel, Laurent. 2009. « Vieillesse de la main-d'œuvre du Québec au cours des 25 prochaines années », *Colloque Le vieillissement de la main-d'œuvre et la SST*, 27 octobre 2009.
- Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). 2005. *Vieillesse et politiques de l'emploi/Ageing and Employment Policies : France*. Éditions OCDE.
- Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles (ORHRI). 2005. *La retraite. Rapport final*, Ordre des CRHA et CRIA du Québec. Le Portail de l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles agréés du Québec- 6 septembre 2005.
- Parant, Alain. 2008. « Pénuries de main-d'œuvre en France. Immigration : la fuite en avant ? », *Futuribles*, n°343 – juillet-août 2008.
- Reynaud, Jean-Daniel. 1988. « Les régulations dans les organisations : Régulation de contrôle et régulation autonome », *Revue française de sociologie*, 29 (1).
- Reynaud, Jean-Daniel. 1997. *Les règles du jeu : L'action collective et la régulation sociale*, Paris : Armand Colin.

ATELIER 2

APPROCHES DE LA GOUVERNANCE

Nom	<i>Rym Achour</i>
Formation	<i>Étudiante à la maîtrise en géographie</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	NATIONALISME, CULTURE ET GOUVERNANCE DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION : LE CAS DE LA CATALOGNE
Date	25 mars 2010

INTRODUCTION

À travers les siècles, nous pouvons dénoter plusieurs problèmes territoriaux reliés aux nationalismes identitaires. Plus que jamais aujourd’hui, les nations basées sur des fondements culturels s’expriment et réclament des transformations socio-territoriales dans des États-nations qui les regroupent (Corm, 2001). La question de la transformation de l’État-nation, de l’espace mondial et des régions attire de plus en plus l’attention des chercheurs (Brunet, 2001). Avec les dynamiques territoriales changeantes et les sociétés en évolution dans le cadre de la mondialisation, ces questions deviennent de plus en plus complexes.

Le thème de la gouvernance est d’autant plus important dans les États qui renferment plusieurs nations. Le partage des pouvoirs politiques concernant les institutions publiques et les organismes sociaux est souvent réclamé auprès de ces nations. La présence de plusieurs paliers de gouvernement peut répondre à ces demandes. En résumé, l’attrait identitaire et culturel est jugé de plus en plus important dans le rôle de la construction d’une nation et une structure de gouvernance pondérée pourrait être une solution aux conflits intraétatiques. C’est le cas de la Catalogne, l’une des 17 communautés autonomes espagnoles et l’une des trois nations à l’intérieur de l’Espagne. D’ailleurs, l’Espagne a reconnu le droit à l’autonomie aux nationalités historiques, plus exactement aux nationalités et aux régions composant la nation espagnole, dans l’article deux de sa Constitution de 1978 (Barthélémy, 2009). Cet État-région sera le centre de notre réflexion. Nous analyserons la gouvernance chez les nations, plus particulièrement en Catalogne, dans un contexte de mondialisation et de l’Union Européenne.

Objectifs et approches spécifiques

Nous désirons explorer et analyser les différents acteurs et enjeux autour du nationalisme et du développement du régionalisme institutionnel dans une perspective multiscalair. La gouvernance multiscalair, c'est-à-dire un phénomène d'organisation du pouvoir sur plusieurs échelles, permet le développement optimal de la culture, de la langue et des institutions culturelles chez les nations car elle est le foyer incubateur potentiel d'innovations. Ainsi, nous désirons tout d'abord démontrer les différents enjeux autour du sujet à partir de données empiriques récoltées sur le territoire catalan, pour ensuite dégager les différents acteurs, les innovations et comment la gouvernance joue un rôle dans le développement socioterritorial des nations.

Cet essai aura donc pour but d'éclairer et d'initier à la problématique du nationalisme dans le contexte actuel de la mondialisation et ce à travers une analyse des rapports de force entre les territoires, des stratégies subétatiques des nations, d'institutionnalisation au sein d'organisations nationales, de la mise en place d'une gouvernance fondée sur la nation et la création du régionalisme institutionnel en abordant la question dans une approche multiscalair qui remettra en question le rôle de l'État central dans un pays multinational. Ensuite, nous analyserons les innovations et la gouvernance en Catalogne. Finalement, la dernière partie proposera un regard critique face aux défis du nationalisme minoritaire.

Méthodologie

À partir d'une perspective géographique, nous étudierons les territoires et leurs constructions afin de comprendre leurs dynamiques spatiales au fil du temps. En effet, la géographie permettra de ressortir les spécificités que l'on retrouve sur le territoire catalan concernant la structure et l'organisation du territoire, les formes d'habiter, les instances politiques secondaires, les initiatives citoyennes au développement...

Cet essai est un résumé des recherches élaborées jusqu'à maintenant dans le cadre d'un mémoire de recherche. Après avoir effectué une recherche bibliographique sur les nationalismes, une mise en contexte de l'actualité en Catalogne a été élaborée à partir de livres, périodiques et journaux espagnols. De plus, dans le cadre du mémoire, des entrevues semi-dirigées ont été élaborées à Barcelone auprès de plusieurs acteurs différents du nationalisme catalan. La communication suivante montre un résumé des recherches effectuées jusqu'à maintenant.

Cette communication pose comme postulat initial que la gouvernance multiscalair, comme mode de régulation territorial et social, permettrait le développement optimal de la culture, de la langue et des institutions culturelles chez les nations car elle est le foyer incubateur potentiel d'innovations pour assurer l'avenir des sociétés et de leur langue respective.

Voici les questions qui seront soulevées lors de la communication :

1. Quels sont les acteurs qui jouent un rôle important dans les revendications du nationalisme ?
2. Quelles seraient les meilleures conditions pour le développement optimal de la culture, de la langue et des institutions culturelles chez les nations ?
3. Quel est l'avenir du nationalisme et de la culture dans le contexte de la mondialisation et de l'Union Européenne ?

Après avoir parcouru les différentes évolutions de mode de régulation sociale sur le territoire catalan et dans la littérature présente, nous montrerons par quels moyens les nations pourraient relever les défis en matière de développement de leur société distinctive dans le contexte actuel de la mondialisation.

Problématique

Traditionnellement, l'État-nation était le seul responsable de l'accomplissement social. Comme les frontières de l'État espagnol englobent plusieurs nations différentes, les aspirations de l'État central ne concordent pas forcément avec le parachèvement social et culturel des nations qu'il regroupe (Teboul 2004). Le rôle de la gouvernance est important dans les États plurinationaux. Le partage des pouvoirs entre les institutions publiques et les organisations de la société civile provoque parfois des tensions entre les nations et les États qui les englobent. La gouvernance permet un consensus et un partage des pouvoirs chez les nationalismes dans leur territoire respectif. La mise en place de plusieurs paliers de gouvernement est une réponse à ces demandes.

Dans le cas de la Catalogne en Espagne, la réclamation des pouvoirs en ce qui a trait à la gouvernance et aux pouvoirs sur son territoire se fit par l'entremise d'un outil juridique afin de pouvoir réclamer une plus grande autonomie : Le Statut Catalan de 2006. Ce dernier est une constitution catalane qui est le résultat de négociations avec l'Espagne pour l'attribution de ses droits et pouvoirs. Nous avons étudié ses effets sur le territoire catalan et son autonomie.

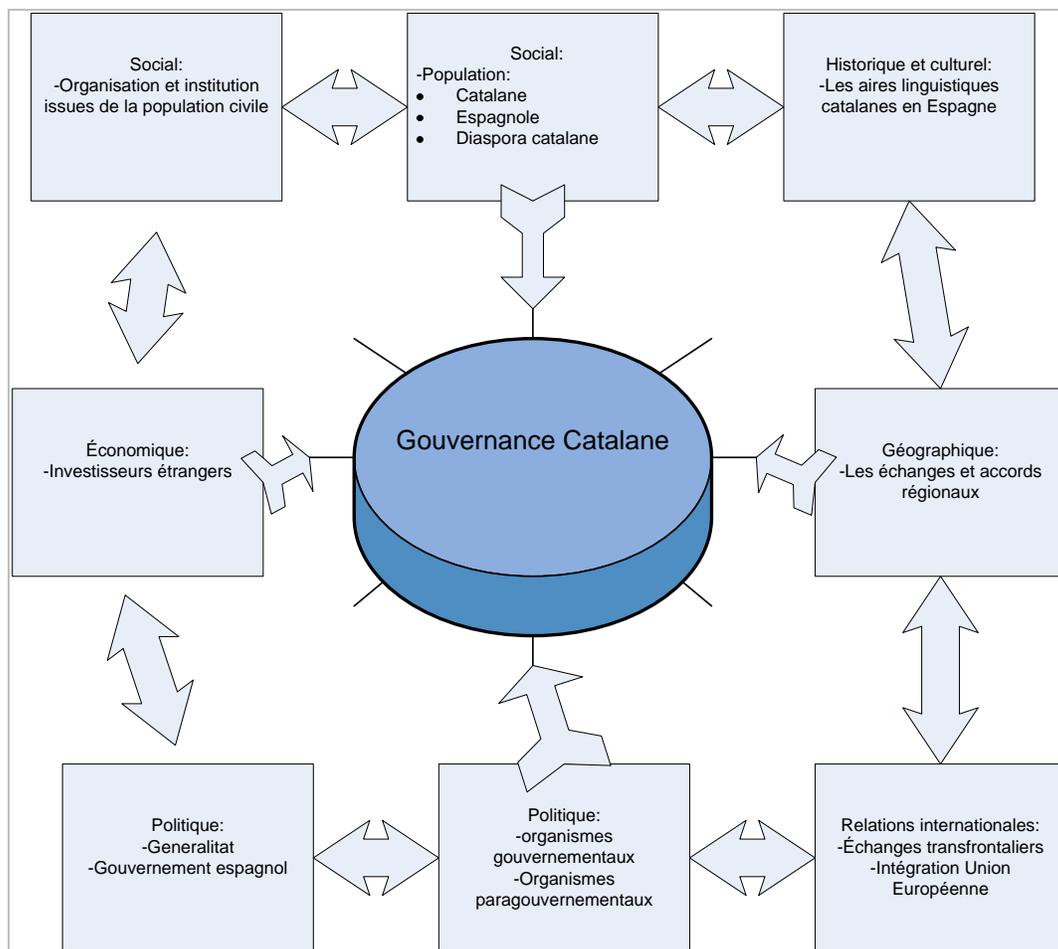
L'ancrage territorial des Catalans

La requête de l'autonomie se répète plusieurs fois à travers l'histoire du nationalisme catalan (Zimmerman et Zimmermann, 1997). Les nationalistes catalans ont toujours revendiqué une reconnaissance dans la structure politique qui les englobait. Avec la réforme de la Constitution espagnole de 1978, l'Espagne a finalement reconnu le droit à l'autonomie aux nationalités historiques, plus exactement aux nationalités et aux régions composant la nation espagnole, dans l'article deux de sa Constitution de 1978 comme nous l'avons expliqué au début de cet essai (Barthélémy, 2009). Cette loi permit aux nations minoritaires catalane, basque et galloise de fonder leur propre gouvernement et de protéger leurs cultures respectives. D'ailleurs, la

Catalogne se dota d'un gouvernement, la *Generalitat* et d'un statut sous forme de constitution en 1978.

La première esquisse du statut catalan fut en 1932 où il fut adopté en même temps que la création de la *Generalitat*, mais le contexte historique, politique et mondial de cette époque ne permit pas la pleine affirmation et assouvissement du projet des Catalans à ce moment de l'histoire. Le contexte politique d'après-franquisme a permis à ce projet initial d'être mis en œuvre avec l'ouverture de l'Espagne face aux autonomies. Cet outil juridique est le résultat de négociations et de compromis entre les gouvernements d'Espagne et de Catalogne durant plusieurs mois. Il fut ensuite voté par la population catalane par un référendum. Ce processus fut un moyen de réclamer les droits nécessaires à l'organisation de leur territoire et à sa gestion. Par exemple, plusieurs lois ont été émises pour la protection de la langue et de la culture catalanes. En 2006, le peuple catalan vota pour le Nouveau statut catalan. Des modifications à plusieurs plans ont été élaborées sur le texte antérieur afin d'adapter les lois et les droits aux demandes et contexte actuel du XXIème siècle.

FIGURE 1
Les acteurs dynamiques de la gouvernance catalane en 2010



Ce schéma démontre la présence de nombreux acteurs multidisciplinaires qui entrent en jeu dans la gouvernance catalane. Ces acteurs jouent un rôle crucial dans la dynamique du nationalisme catalan : le gouvernement central, le gouvernement autonome, le milieu communautaire, les citoyens, l'Union Européenne, les autres nations, les régions adjacentes à la Catalogne... Ils participent tous à la gouvernance et ils s'influencent et font des échanges entre eux.

Les effets du nouveau statut 2006

Ce texte constitutionnel permet une autonomie plus grande malgré les débats encore présents de nos jours concernant la validation de certains articles de ce statut par le Tribunal constitutionnel (TC), l'espace de décision entre le gouvernement central et le gouvernement des communautés autonomes. En effet, à partir d'une récolte et d'une synthèse de plusieurs périodiques, nous avons pu dénoter un mécontentement du Tribunal constitutionnel face à certains articles qui sont considérés comme allant contre la Constitution espagnole. Le débat reste ouvert et les Catalans se mobilisent pour réclamer leurs droits dans l'attente d'une réponse définitive du TC.

De la gouvernance régionale à la gouvernance multiscalaire

Stratégies subétatiques des nations

Le contexte actuel de transformation du rôle de l'État-nation et la mise en place d'un système-monde à l'heure actuelle influence aussi les minorités nationales (Otayek, 2000). Les nations en question peuvent alors profiter des nouvelles opportunités de se développer au niveau international afin de contrebalancer les rapports de force avec les pays.

Stéphane Paquin, professeur à l'École de la politique appliquée de l'Université de Sherbrooke et auteur de plusieurs ouvrages sur la gouvernance, la mondialisation et les stratégies subétatiques de régions, explique le phénomène des nations et régions et le rôle prépondérant de la paradiplomatie dans la gouvernance actuelle :

La paradiplomatie peut favoriser une meilleure coordination des activités internationales entre le gouvernement central et les gouvernements régionaux ce qui est susceptible de favoriser l'unité nationale et rehausser l'efficacité de la politique étrangère de l'État-nation. Cela peut donc agir comme régulateur de la politique étrangère de l'État-nation en limitant l'effet destructeur des conflits. (Paquin, 2002 : 59)

Profitant des ouvertures des frontières et de la facilité de l'accès à l'information, de nombreuses volontés régionales ont permis de mettre en place un réseau international. Des entreprises, des organismes, des événements à caractères culturels sont construits dans plusieurs pays afin de faire connaître la nation en question et ses richesses culturelles, patrimoniales, économiques...Par exemple, la Foire du livre de Guadalajara (Mexique) en 2005 et le Salon du Livre de

Francfort en 2007 furent deux opportunités de projection internationale pour la littérature catalane. En effet, le programme de ce dernier fut initié par l'Institut Ramon Llull, un consortium créé par le gouvernement catalan et celui des Iles Baléares pour la promotion internationale de la langue catalane et de la culture dans les régions où le catalan est parlé. Un nombre accru d'activités furent organisées afin d'installer un milieu propice à la connaissance et d'identification internationale de la culture catalane à sa projection à l'extérieur (Bargallò, 2007). Ce type d'invention des organisations est crucial pour optimiser la reconnaissance des nations si les rapports de forces et de pouvoirs avec leur État ne permettent pas l'obtention de leurs réclamations de droits et de pouvoirs sur leur territoire.

Le régionalisme institutionnel et les pouvoirs dans les relations internationales

Claire Barthélémy, spécialisée dans l'étude des systèmes territoriaux en Europe et directrice de l'Institut de la gouvernance territoriale à Strasbourg, a fait une étude sur le régionalisme institutionnel dans plusieurs pays et explique la situation actuelle des régions et nations en Europe. Cet auteur parle de la décision de la Cour Constitutionnelle italienne dans une entente de conciliation entre l'unité de l'État et la diversité régionale :

La nouveauté qui ressort du changement de cadre constitutionnel est essentiellement la reconnaissance d'un «pouvoir extérieur» des Régions, c'est-à-dire le pouvoir, dans le cadre de leurs compétences propres, d'émettre, en plus d'accords avec leurs homologues étrangers, de véritables accords avec des États, et ce dans les cas et les formes déterminées par la loi étatique. (Barthélémy, 2009 : 13)

Cette loi constitutionnelle italienne face aux régions et à la diversité est un modèle qui pourrait s'appliquer à plusieurs régions ou nations. Avec une telle procédure, les régions peuvent alors agir comme des sujets autonomes en matière de politique extérieure et ce en collaboration avec leurs États respectifs. Cette démarche est surnommée le régionalisme institutionnel dans le cadre duquel une région se dote d'une politique ou loi lui permettant d'élaborer des relations internationales afin de mettre à profit ses atouts et avantages comparatifs en s'appropriant des droits sur son territoire.

L'intégration européenne et les échanges régionaux

L'Union Européenne est une entité géographique unique qui permet aux nations de participer à des activités à l'extérieur de leur État-nation. Des conférences et des accords en rapport avec la culture catalane sont d'ailleurs réalisés en Europe. À partir de notre étude de terrain, nous pouvons énumérer quelques conventions, conférences et échanges européens avec la Catalogne. Celle-ci participe activement au mouvement régional européen, un ensemble d'associations qui défend les intérêts des régions dans le processus actuel de construction européenne. Par exemple, Portail Culture : l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, se veut un espace de coopération entre les différents acteurs sociaux, politiques et économiques des régions qui la composent (Euroregio, 2009). De plus, il existe un organisme, issu de l'UE (Union Européenne), qui envoie des ressources européennes pour les industries catalanes. Ce sont des

ressources économiques pour les entreprises culturelles catalanes natives de l'Institut Catalan des Industries Culturelles afin de leur donner des opportunités de se développer et de continuer de croître dans les marchés. L'objectif principal est le développement des régions au niveau international (ICIC, 2007).

D'autre part, des conférences comme l'« Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation » sont développées dans le cadre de l'UE encore une fois. Cette conférence se passa en catalan à Barcelone. La Catalogne s'intègre de plus en plus dans l'UE même si celle-ci n'est pas un pays (ICIC, 2007). Le ministre des Affaires étrangères de la Generalitat de Catalunya, Estanislau Vidal-Folch, a déclaré dans son entrevue que le défi et l'objectif en ce moment c'est le développement des relations avec l'extérieur de l'Espagne, en particulier avec l'Europe. Le Nouveau Statut Catalan a d'ailleurs plusieurs articles qui ont pour but de promouvoir la culture catalane en Europe (Generalitat, ressources Internet, pages consultées le 10 novembre 2007).

Gouvernance et innovations territoriales

Culture, échanges interrégionales et inventivité sociale

Les initiatives régionales permettent de préserver certains attraits de leur culture qui est différente de celle du pays dans lequel elle est renfermée. Le gouvernement de la Catalogne a aussi signé plusieurs accords et a mis en place de nombreux protocoles avec des acteurs étrangers. Le but de ces accords est essentiellement d'augmenter le volume de coopération dans ses champs de compétence. Ce type d'accord amène de nouvelles idées et développe des réseaux d'échanges interrégionaux constructifs. Par exemple, un accord a été établi entre le Québec et la Catalogne; « L'entente entre la Direcció General de Política Lingüística de la Generalitat de Catalunya et l'Office de la langue française du Québec a été permanente et importante. Nous avons partagé de nombreuses stratégies qui, malgré leurs différences et leur nécessaire adaptation aux circonstances contextuelles, avaient de nombreux points communs. » (Renui i Tresserras, ressources Internet, pages consultées le 5 juin 2007). Ce sont des stratégies de mise en valeur de la culture catalane et de la culture québécoise à partir d'un échange dynamique d'idées et d'innovations. La gouvernance se situe alors à différentes échelles.

Il serait aussi souhaitable que des réseaux entre d'autres nations minoritaires puissent se former et nous sommes d'avis qu'il s'agit d'une voie intéressante à prendre en considération pour les nations minoritaires à travers le monde. À Barcelone, en 1999, un centre de recherche a été mis en marche : le Bureau du Québec à Barcelone. Celui-ci offre des services dans plusieurs secteurs tels que l'économie, la culture et les affaires publiques. Il voit aussi à la mise en œuvre d'une coopération bilatérale entre le Québec et la Catalogne. L'action de ce bureau s'étend à toute la péninsule ibérique (Relations Internationales Québec, 1999, pages consultées le 10 novembre 2008). De plus, la Fondation Catalogne Europe est un organisme qui a pour mandat de stimuler la création de nouvelles idées : ces types d'organismes devraient être encouragés et des subventions régionales versées pour permettre la construction d'une gouvernance de la société catalane dans une perspective multiscalaire. Des idées nouvelles et

innovatrices seront partagées et étudiées et seront profitables pour l'élaboration d'une gouvernance territoriale.

CONCLUSION

En somme, à travers cet essai, nous avons démontré que la minorité nationale catalane possède des outils innovateurs pour défier les tensions sociétales auxquels elle fait face. Cette nation a cependant encore des défis à relever pour conserver son identité. En effet, la Catalogne entame progressivement des étapes qui la mèneront vers une plus grande autonomie en ce qui concerne la gestion de son territoire. Des organismes communautaires jusqu'à la mise en place d'accords internationaux, plusieurs solutions pourraient mener à une vie meilleure de la population dans cette nation minoritaire. Mais le plus important, c'est de consolider la gouvernance spécifique et distincte à partir d'institutions créées selon une vision multiscale innovatrice. Elle se doit de créer des partenariats entre les acteurs, les organismes communautaires, gouvernementaux et privés et ceux-ci doivent travailler en équipe pour renforcer cette gouvernance.

La dernière partie de cette étude présentait des pistes de solutions au défi du nationalisme minoritaire, voici des pistes de solutions pour préserver et protéger les cultures nationales :

- Opter pour une gouvernance multiscale ;
- Investir dans la culture et préserver le patrimoine ;
- Participer à la culture mondiale catalane ;
- Favoriser les relations interrégionales et internationales aux niveaux social et économique ;
- Instaurer un modèle basé sur le régionalisme institutionnel ;
- Favoriser les initiatives subétatiques des régions ;
- Promouvoir les avantages spécifiques et comparatifs afin d'attirer des entreprises et des investissements étrangers ;
- Créer des liens de coopération et des réseaux entre nations minoritaires.

En somme, avec le Statut Catalan de 1979 et le vote du dernier statut de 2006, la nation catalane continue son chemin vers la préservation de sa culture distincte malgré les quelques conflits qui persistent avec le gouvernement espagnol. Avec la détermination, la volonté et l'appui du peuple catalan, la *Generalitat* négocie ses pouvoirs dans un système démocratique et de compromis. La gouvernance catalane est stimulée par les initiatives des nombreux acteurs catalans et leur dynamisme. Ce système territorial catalan est un modèle innovateur à suivre par les nations à travers le monde pour le développement d'une autonomie de leur territoire et la préservation de leur culture.

BIBLIOGRAPHIE

- Bargallo, Josep. 2007. *Que faisons-nous à Francfort ? La culture catalane invitée d'honneur à la Foire du Livre 2007*, Institut Ramon Llull, 10-14 octobre 2007, BIT : <http://www.llull.cat/images/2/que%20fem%20frances.pdf> (pages consultées le 10 mars 2008).
- Barthélémy, Claire. 2009. *Le régionalisme institutionnel en Europe : Droit comparé en Belgique, Espagne, Italie, Royaume-Uni, France*. Paris : L'Harmattan.
- Brunet, Roger. 2001. *Le Déchiffrement Du Monde : Théorie Et Pratique De La Géographie*. Paris, éd. Belin, 401p., ISBN : 2701129567
- Corm, George. 2001. «La Méditerranée, espace de conflit, espace de rêve». Paris : L'Harmattan.
- Eurorégion. 2009. *L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée : affirmer la place de l'Europe du Sud*, BIT : <http://www.regionsmagazine.com/site/articles/languedoc-roussillon/2009/10/2009-10-30-3/DP%20Euroregion%20291009.pdf> (pages consultées le 10 janvier 2010).
- Eurorégion, 2004 «Réseaux»
BIT : http://www.euroregio.eu/eu/AppJava/fr/redes_y_entidades/pages consultées le 20 novembre 2007)
- Generalitat de la Catalogne. 2006. *Estatuto de autonomía de Cataluña*. BIT : <http://www.gencat.net/generalitat/cas/estatut/index.htm> (pages consultées le 20 février 2007)
- Institut Català de les Industries Culturals (ICIC). 2007. *Recursos europeus per a les industries culturals*» Barcelone : Éd. Col·leccio Eines d'internacionalitzacio.
- Otayek, René. 2000. *Identité et démocratie dans un monde global*. Paris : Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Paquin, Stéphane. 2005. «La paradiplomatie identitaire des petites nations» in Thériault, Joseph Yvon, Boucher, Jacques, Gilbert, Anne. *Petites sociétés et minorités nationales*. Québec, Presses de l'Université du Québec.
- Paquin, Stéphane. 2002. «Paradiplomatie identitaire en Catalogne et les relations Barcelone-Madrid ». *Revue Études internationales*, 33 (1), 57-90.
- Renui i Tresserras, Miquel. 2002. «Le Québec et la Catalogne», BIT : http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/bibliotheque/ouvrages/amenagement_hs/ral01_charte_reniu_vf.pdf (pages consultées le 5 décembre 2006)
- Scotts, Alan. 1997. *The limits of globalization: case and arguments*. London : Routledge.
- Teboul, René, 2004, *Les mutations technologiques, institutionnelles et sociales dans l'économie de la culture*, Éd. L'Harmattan, Paris.
- Zimmermann, Michel et Marie-Claire Zimmermann. 1997. *Histoire de la Catalogne*. Paris : Presses universitaires de France.

ATELIER 3

GRAPPES INDUSTRIELLES ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Nom	<i>Tarek Ben Hassen</i>
Formation	<i>Étudiant au doctorat en Études urbaines</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	CAPITAL SOCIAL, TERRITOIRE ET HISTOIRE : LE SYSTÈME RÉGIONAL D'INNOVATION DE L'AÉRONAUTIQUE À MONTRÉAL¹
Date	25 mars 2010

INTRODUCTION

Le regain d'intérêt pour le local et le territoire, issu notamment de la crise du modèle fordiste, s'est d'abord manifesté par un renouveau des travaux sur les systèmes locaux d'innovation avec plusieurs concepts tels que districts industriels, grappes, technopoles, milieux innovateurs, etc. Malgré plusieurs caractéristiques divergentes, ces concepts ont deux points en commun. Premièrement, ils font intervenir l'existence d'un capital social qui favorise les échanges entre les différents acteurs. Deuxièmement, ils considèrent que l'innovation peut présenter une dimension territoriale forte et que les entreprises ont intérêt à se regrouper dans l'espace pour échanger de l'information et être en mesure d'innover davantage. À travers l'exemple du système régional d'innovation de l'aéronautique à Montréal, l'objectif de cet article consiste, d'une part, à présenter les caractéristiques sociales et territoriales de ce système d'innovation et, d'autre part, à analyser, dans une perspective historique, le rôle du social dans sa structuration et sa consolidation. L'innovation sociale a-t-elle été importante dans l'aéronautique montréalaise? Voilà la question à laquelle nous essaierons de répondre.

Un changement de paradigme : revalorisation du territoire

Le modèle fordiste était basé essentiellement sur la grande entreprise et une grande intervention de l'État, notamment après la montée de l'approche keynésienne (Lévesque *et al.*,

¹ La recherche sur Montréal dont nous nous inspirons dans ce texte fait partie d'un projet plus vaste, à l'échelle canadienne, financé par le CRSH et mené par le réseau « Innovation Systems Research Network » (ISRN), sous la direction de David Wolfe de l'Université de Toronto. De façon spécifique, la recherche sur Montréal porte sur trois secteurs productifs (Aéronautique, technologies de l'information et vêtement) et elle est codirigée par Diane-Gabrielle Tremblay et Juan-Luis Klein.

1996). Le développement était basé sur une intervention de l'État de type descendant (top-down) ou « exogène ». Cette conception a limité considérablement le rôle des acteurs des régions, lesquelles étaient vues comme des bénéficiaires de subventions, et n'a pas réussi à réduire les inégalités entre les territoires (Stöhr et Fraser Taylor, 1981). Au plan de la production industrielle, ce modèle favorisait « ...la grande entreprise, intégrée verticalement et horizontalement, indépendante de son environnement social, déterritorialisée et internationalisée, rigide et réglementée. » (Lévesque *et al*, 1996, p 2). Ainsi, les entreprises accordaient peu d'importance à la spécificité des lieux et des territoires d'implantation. Elles suivaient une logique fonctionnelle (Maillat, 2001), cherchant les territoires de localisation ayant les coûts de production les plus faibles (Pecqueur, 2003). L'espace n'avait donc qu'un rôle passif (Maillat, 2001) et l'insertion des entreprises dans les tissus sociaux locaux n'était pas valorisée, ni par les entreprises ni par l'État (Klein, 1990). Cependant, le modèle fordiste est entré en crise au début des années 1970 (Benko et Lipietz, 1992, 2000; Scott, 2000; Veltz, 1992), crise qui a remis en question notamment le rôle du territoire et la place de la grande entreprise. Dans le modèle postfordiste, le territoire est revalorisé par les experts en planification économique (Storper et Scott, 1989). Il est considéré comme un espace d'interaction et de coordination (Boyer, 2002) et un facteur important pour la compétitivité des entreprises (Kirat et Lung, 1995). On le voit comme une accumulation de relations sociales, où se sont insérées la culture, et autres spécificités locales qui ne peuvent pas être transférées (Courlet, 2008). Le territoire est devenu le lieu des rapports entre les acteurs (Leloup, Moyart et Pecqueur, 2005).

Ce regain d'intérêt pour le territoire s'est d'abord manifesté par un renouveau des travaux sur les systèmes locaux d'innovation² (May, 1986). Malgré, certaines spécificités, tous ces travaux soulignent principalement l'existence d'un capital social qui favorise les échanges entre les différents acteurs. Ce capital social est historiquement enraciné, ce qui rend les systèmes territoriaux d'innovation spécifiques (Courlet, 2008). Inspirés par l'approche de la dépendance de sentier (*Path Dependency*), Doloreux et Dionne (2007) affirment que le développement et la croissance des systèmes d'innovation sont inscrits dans le temps et dans l'espace. Nous en inspirant à notre tour, nous posons l'hypothèse que le système régional d'innovation de l'aéronautique à Montréal se caractérise par deux types de proximités : géographique et relationnelle, qui créent un cadre structurant des relations entre les différents acteurs, renforcé par un capital social fort construit au fil des années.

Vue d'ensemble sur le secteur de l'aéronautique à Montréal

L'aéronautique fait partie des industries les plus importantes à Montréal. Ce secteur réunit plusieurs types d'acteurs, soit les acteurs publics, les entreprises privées et les organismes intermédiaires. Le secteur bénéficie d'un grand soutien de la part des trois paliers de gouvernements. Au niveau des entreprises, le secteur se caractérise par une structure pyramidale avec trois groupes d'entreprises : les donneurs d'ordre, les équipementiers et les sous-traitants. Au fil des années, ce secteur s'est doté de plusieurs organismes intermédiaires :

² Dans notre texte, nous utilisons l'appellation « système local d'innovation » dans un sens générique permettant de désigner, sous le même terme, les différentes formes de concentration spatiale d'innovations (district, grappe, milieu innovateur, système régional d'innovation, etc.).

Aéro Montréal, l'Association québécoise de l'aérospatiale (AQA), le Comité sectoriel de la main d'œuvre en aérospatiale (CAMAQ), etc., dont le champ d'intervention est diversifié (CMM, 2004).

Le système régional d'innovation de l'aéronautique : base empirique de la recherche

Cette recherche est basée sur des entrevues auprès des organismes intermédiaires et des représentants d'entreprises, effectuées entre juin 2007 et mai 2009. Les entrevues ont été enregistrées et transcrites, et les verbatims ont été traités avec le logiciel N'vivo.

Les dimensions sociales du système d'innovation de l'aéronautique

À Montréal, l'aéronautique se caractérise par un capital social fort basé notamment sur une culture de collaboration et de coopération stimulée par des bonnes relations entre les différents acteurs. Contrairement à d'autres secteurs économiques à Montréal (le cas du textile et de l'habillement par exemple), les relations entre les acteurs de l'aéronautique se caractérisent par une coopération assez importante. En général, nos interviewés nous assurent qu'il y règne un climat de collaboration et de coopération, certains parlant même de « la grande famille de l'aéronautique » et du « petit monde de l'aéronautique ».

« Plutôt amicales. Ce n'est pas immense là...C'est un petit réseau. C'est des gens qui viennent du même secteur. On pourrait dire que c'est comme une grande famille. Les gens sont toujours contents de se voir.» (Responsable d'une école de formation professionnelle, entrevues 2007)

Cette coopération se manifeste davantage lors des projets communs qui concernent l'avenir du secteur comme le projet de l'avion Série-C de Bombardier. Au niveau des organismes, il y a une certaine division des tâches. Chaque organisme a son champ d'intervention, ce qui évite le chevauchement des mandats et la concurrence dans le traitement des dossiers qui concernent le secteur, comme nous le confirme le directeur d'un organisme de R&D :

« Chacun a son créneau. L'AQA devrait être la mobilisatrice des PME à différents niveaux. Le CRIAQ c'est la recherche et développement. Moi je pense que ce secteur est bien organisé. CAMAQ a la responsabilité de la main d'œuvre et Aéro Montréal doit faire travailler tout ce monde-là ensemble. » (Entrevues 2007)

Mais certaines personnes interviewées nous révèlent l'existence de tensions entre les différents organismes et indiquent que les relations ne sont pas toujours amicales :

« Je pense que les relations sont bonnes, mais il y a des accrochages. On sent une espèce de guerre ou de bataille au sein des organismes pour savoir quel organisme est le porte-parole. » (Représentant d'un organisme provincial de financement, entrevues 2007)

Concernant les entreprises, le type de relations change selon la taille de l'entreprise et sa place dans la hiérarchie. Pour ce qui est des donneurs d'ordre, les relations sont généralement bonnes et caractérisées par la collaboration. Ceci est dû principalement à l'absence de concurrence entre ces grandes entreprises. Les quatre donneurs d'ordre sont spécialisés dans des créneaux différents : Bombardier dans les avions régionaux et les avions d'affaires, Bell Hélicoptères dans les hélicoptères, CAE dans les simulateurs de vol et Pratt & Whitney dans les moteurs d'avion.

Mais en général, les relations entre les entreprises, hormis les donneurs d'ordre, sont des relations basées sur un mélange entre coopération et concurrence et souvent les entreprises sont à la fois des clients, des concurrents et des partenaires.

« Mais l'aviation est un environnement étrange où les mêmes entreprises sont des fournisseurs, des concurrents et des partenaires. Alors, Rockwell, Thales, etc. sont à la fois nos fournisseurs, nos clients, nos partenaires sur certains projets et parfois nos concurrents aussi. La nature de la relation change en fonction du projet et du client. » (Directeur de R&D chez équipementier. Entrevues 2008)

Cependant, au niveau de la main d'œuvre, les relations entre les entreprises sont caractérisées par la concurrence. La majorité des entreprises rencontrées confirment l'existence d'une compétition entre elles pour le recrutement de la main d'œuvre.

« Les PME sont en confrontation avec les entreprises d'ici surtout les donneurs d'ordre qui sont capables de donner de meilleurs salaires. » (Directeur d'une PME de sous-traitance. Entrevues 2008)

Les relations entre les différents acteurs sont régies par des normes et des règles de comportement. On trouve des règles et des normes formelles et d'autres informelles. Concernant l'innovation et la R&D, les règles sont bien établies par des contrats qui définissent et établissent soigneusement le rôle de chaque partie dans le projet de recherche. Ceci s'explique par la nature de l'industrie aéronautique, une industrie stratégique où les questions de sécurité occupent une place importante. Les certifications occupent aussi une place importante dans l'organisation des relations entre les entreprises notamment les relations client-fournisseur. Cependant, les règles informelles occupent quand même une place importante notamment au niveau des relations des donneurs d'ordre avec le reste des acteurs. Rappelons que les quatre donneurs d'ordre réalisent 70% des ventes (7.8 G\$) et comptent 58% des emplois (22 700) du secteur. Ainsi, tous les acteurs s'entendent sur le fait que ces entreprises constituent les acteurs les plus importants dans le secteur de l'aéronautique, comme le souligne le représentant d'une association sectorielle de l'aéronautique :

« Les donneurs d'ordre sont assez indépendants. Ils ont leur propre agenda, c'est des « big boys ». Donc, en termes de leadership c'est toujours important que des donneurs d'ordre soient présents » (Entrevues, 2007)

Les projets d'innovation des donneurs d'ordre constituent la locomotive pour l'innovation dans le reste du secteur. Souvent, les sous-traitants et les fournisseurs innovent selon les besoins des donneurs d'ordre, et essayent d'être à l'écoute de leurs problématiques et de leurs besoins :

« On essaye de se coller aux problèmes que les maîtres d'œuvre ont, pas les problèmes commerciaux mais les problèmes d'ingénierie. C'est notre force. »
(Directeur d'une PME. Entrevue 2008)

Organismes intermédiaires et capital social

Les organismes intermédiaires ont joué et jouent un rôle important dans la construction et le développement du capital social dans l'industrie de l'aéronautique. Depuis sa naissance et jusqu'aux années 1970, l'aéronautique montréalaise n'était qu'un ensemble d'entreprises localisés à proximité mais qui interagissaient très peu avec leur environnement (Zhegu, 2007). Pendant cette période on remarque l'absence d'organismes dédiés à l'aéronautique à Montréal à part l'AIAC (Aerospace Industries Association of Canada) dont le siège social était à Ottawa. L'action des différents organismes (CAMAQ, Consortium de recherche et d'innovation en aérospatiale du Québec (CRIAQ), AQA, Aéro Montréal) a aidé au développement d'une confiance commune entre les acteurs et le développement d'un sentiment d'appartenance au territoire et au secteur. Les organismes intermédiaires ont aidé les entreprises et les différents acteurs à se réseauter et à collaborer par le biais de plusieurs activités et événements de réseautage. Ils ont un rôle de facilitateur des relations

La gouvernance de l'aéronautique

L'absence d'un acteur gouvernemental leader qui chapeaute et contrôle tout le secteur et l'existence de réseaux productifs constitués autour de donneurs d'ordres importants ont permis la mise en place d'une gouvernance souple basée sur la concertation. Cette gouvernance se présente, ainsi, comme un arrangement entre les quatre grands organismes du secteur (CAMAQ, AQA, CRIAQ et Aéro Montréal) et les principales entreprises (notamment les donneurs d'ordres). Ce mode de gouvernance se manifeste notamment lors de la mobilisation autour de projets communs pour faire face collectivement à la concurrence internationale comme le projet de Série C de Bombardier

L'encastrement territorial de l'aéronautique

L'aéronautique est une industrie qui a un ancrage local très important. À Montréal, on a observé un sentiment fort d'appartenance et d'attachement au territoire chez les répondants rencontrés. Comme l'a déjà remarqué Côté (2007), « La grande majorité d'entre eux se plaisent à rappeler avec fierté que Montréal constitue le seul endroit au monde où il est possible de fabriquer un avion « de A à Z » à l'intérieur d'un rayon de trente kilomètres ». Cette fierté territoriale est, également, doublée d'une fierté sectorielle. La majorité des intervenants insistent sur leur fierté de travailler dans l'aéronautique et leur passion pour le secteur.

Et la place de la proximité ?

Le capital social qui caractérise l'aéronautique est stimulé par une double proximité, physique et relationnelle. En effet, la proximité physique facilite les interactions face à face, le développement de relations personnelles et par conséquent la confiance entre les différents acteurs. Ceci favorise à son tour l'établissement d'une proximité relationnelle.

« C'est certain que cette proximité aide beaucoup à développer cette relation de confiance qui grandit d'année en année on en est très content » (Directeur d'une PME de la catégorie des fournisseurs. Entrevues 2008).

Capital social et ancrage territorial : rôle de l'innovation sociale

Le développement de la proximité relationnelle et la construction du capital social, qui sont au cœur de la structuration du système d'innovation de l'aéronautique à Montréal, sont redevables en grande partie à l'évolution de l'économie montréalaise et notamment au processus d'innovation sociale dans lequel s'inscrit la mobilisation des acteurs socioéconomiques pendant la crise du secteur manufacturier des années 1980.

L'histoire de l'aéronautique à Montréal commence dans les années 1920 avec la naissance de Canadian Vickers, un constructeur d'avions, et l'implantation de Pratt & Whitney, un fabricant de moteurs. Canadian Vickers deviendra Canadair en 1944 puis Bombardier Aéronautique en 1986. Le véritable décollage de l'aéronautique montréalaise intervient pendant la 2^{ème} guerre mondiale, notamment après l'ouverture en 1941 de l'aéroport de Dorval. A l'issue de la 2^{ème} guerre mondiale, la place de Montréal dans l'industrie aéronautique s'est consolidée davantage en se basant sur l'exportation vers le marché américain vue la petitesse du marché intérieur canadien (Terral, 2003).

À partir des années 1970, Montréal connaît une crise économique qui a nécessité un long processus de reconversion. Alors, au début des années 1980, il s'est amorcé un processus de reconversion économique à Montréal basé notamment sur le développement de trois secteurs de la haute technologie : les biotechnologies, les TIC et l'aéronautique (Klein, Tremblay et Fontan, 2003). Cette crise a suscité un changement dans la dynamique du secteur. Les différents acteurs socio-économiques étaient devant l'urgence d'agir afin de reconvertir l'économie montréalaise. Cette mobilisation a donné lieu à de nombreux rapports et comités. Le « Rapport Picard », à titre d'exemple, annonçait le besoin de consolider le rôle de Montréal comme centre canadien de l'industrie aéronautique. La proximité physique que fournit le cadre métropolitain a créé des espaces de rencontres entre les différents acteurs, mais c'est plus la crise du secteur manufacturier qui a créé une occasion pour que ces acteurs se rencontrent. Pour faire face à la crise, les acteurs se sont mobilisés, rencontrés et ont façonné des projets. Les interactions répétées ont mis en lumière leurs différences et par conséquent leurs intérêts diversifiés. Cette situation les a obligés à travailler ensemble, se concerter et coopérer avec comme cause commune à la réponse à la crise.

La crise a forgé une identité locale forte et une mobilisation autour d'objets communs. Malgré l'échec de nombreux projets qui ont découlé de cette mobilisation : CITEC, technopole Montréal, etc., les savoir-faire et le capital de concertation qui ont été créés à ces occasions, n'ont pas été perdus. Ce capital social va être mobilisé dans d'autres projets et expériences comme la politique des grappes industrielles du gouvernement du Québec, la mise sur pied des organismes de promotion : Montréal Technovision, Montréal International, etc. (Zuliani et Manzagol, 2006). En effet, cette mobilisation a bâti une culture de partenariat, de coopération et de concertation entre les différents acteurs, ce qui va constituer un actif important dans la construction de la gouvernance de l'aéronautique.

CONCLUSION

Notre recherche a permis de constater que le système régional d'innovation de l'aéronautique se caractérise par un capital social fort renforcé par les bonnes relations entre les différents acteurs. Nous avons montré aussi que la proximité occupe un rôle important dans la structuration des relations entre ces acteurs. Nous avons observé que l'identité sectorielle très forte contribue sans doute aussi à ce rapprochement des acteurs, que l'on n'observe pas dans tous les secteurs. Finalement, nous avons montré que la mobilisation des acteurs déclenchée pendant les années 1980 afin de moderniser l'économie montréalaise, durement touché par la crise, ont mis les jalons d'une culture de partenariat et de concertation entre les différents acteurs à l'échelle métropolitaine, ce qui s'inscrit dans une dynamique socialement innovatrice. Ce processus a aussi fortement impulsé le développement du secteur et influencé les mécanismes des relations et le mode de sa gouvernance.

BIBLIOGRAPHIE

- Benko, Georges et Alain Lipietz. 1992. *Les Régions qui gagnent : districts et réseaux, les nouveaux paradigmes en géographie économique*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Économie en liberté ».
- Benko, Georges et Alain Lipietz. 2000. *La richesse des régions*. Paris : Presses universitaires de France, coll. « Économie en liberté ».
- Boyer, Robert. 2002. *La croissance début de siècle*. Paris : Albin Michel.
- Communauté Métropolitaine de Montréal. 2004. *La grappe aérospatiale*.
- Côté G. (2007). *Dynamiques territoriales et stratégies d'action publique: la genèse des projets technopolitains à Montréal et à Toulouse*. Thèse de doctorat, Université du Québec à Montréal et Institut national de recherche scientifique, Urbanisation, Société et Culture.
- Courlet, Claude. 2008. *L'économie territoriale*. Grenoble: Presses universitaires de Grenoble.
- Doloreux, David et Dionne Steve. 2007. *Évolution d'un système local d'innovation en région rurale : le cas de La Pocatière dans une perspective historique (1827-2005)* : GRIDEQ.
- Kirat, Thierry et Yannick Lung. 1995. « Innovations et proximités : le territoire, lieu de déploiement des processus d'apprentissage », in N. Lazard et J. M. Monnier (dir). *Coordination économique et apprentissage des firmes*. Paris : Economica, 206-227.
- Klein, Juan-Luis. 1990. « Les limites de la régulation: crise de l'État-Nation et gestion du local ». *Espaces Temps* (43-44), 50-54.
- Klein, Juan-Luis, Diane-Gabrielle Tremblay et Jean-Marc Fontan. 2003. « Systèmes productifs locaux et réseaux productifs dans la reconversion économique : le cas de Montréal ». *Géographie, Économie, Société*, 5 (1), 59-75.

- Klein, Juan-Luis. 2008. « Territoire et régulation: l'effet instituant de l'initiative locale ». *Cahiers de recherche sociologique* (45), 41-57.
- Leloup, Fabienne, Laurence Moyart et Bernard Pecqueur. 2005. « la gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? » *Géographie, Économie, Société*, 7 (4), 321-332.
- Lévesque, Benoît, Juan-Luis Klein, Jean-Marc Fontan et Danielle Bordeleau. 1996. *Systèmes locaux de production. Conditions de mise en place et stratégie d'implantation pour le développement du Projet Angus*, Montréal : UQAM-SAC, 2 tomes.
- Maillat, Denis. 2001. « Globalisation, systèmes territoriaux de production et milieux », *Actes du 12^{ème} Festival International de Géographie*, Saint-Dié-des Vosges, 4-7 octobre.
- ay, Nicole. 1986. « Constitution d'un regard. Fordisme et localisme ». *Les annales de la recherche urbaine*, 29, 5-12.
- Pecqueur, Bernard. 2003. «La construction d'une offre territoriale attractive et durable », in J.-M. Fontan, J.-L. Klein et B. Lévesque, dir. *Reconversion économique et développement territorial : le rôle de la société civile*. Québec: Presses de l'Université du Québec, 35-50.
- Storper, M., et Allen John Scott. 1989. The geographical foundations and social regulation of flexible production systems', in J. Wolch and M. Dear, dir. *The Power of geography: how territory shapes social life*. Boston: Unwin Hyman, 19-40.
- Scott, Allen John. 2000. « Economic geography: the great half-century, " *Cambridge Journal of Economics*, 24(4), 483-504.
- Stöhr, Walter B. et David F. Taylor. 1981. *Development From Above or Below? The Dialectics of Regional Planning in Developing Countries*. Chichester, Wiley & Sons Ltd.
- Terral, Laurent. 2003. *Les industries aérospatiales en Amérique du Nord: entre permanences et recompositions territoriales*. Thèse de doctorat, Université de Montréal et Université de Toulouse-Le Mirail.
- Veltz, Pierre. 1992. « Hiérarchies et réseaux dans l'organisation de la production et du territoire », G. Benko et A. Lipietz, dir. *Les régions qui gagnent*. Paris: PUF.
- Zhegu, Majlinda. 2007. *La coévolution des industries et des systèmes d'innovation: l'industrie aéronautique*. Thèse de doctorat. Université du Québec à Montréal.
- Zuliani, Jean-Marc, Guy Jalabert, Claude Manzagol, Frédéric Leriche, Juan-Luis Klein, Jean-Marc Fontan, Lambert Opula, Ricardo Mendez, Juan Carlos Garcia Palomares, Juan José Michelini, Philippe Dugot, Jacqueline Caval (Trad.). 2006. *Localisation des activités économiques et insertion dans l'espace urbain: Approches sectorielles et spatiales, processus et acteurs*. Rapport de recherche pour le Plan Urbanisme, Construction et Architecture.

ATELIER 4

GESTION DES RESSOURCES

Nom	<i>Mathieu Lacombe</i>
Formation	<i>Étudiant à la maîtrise en géographie</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	LE MOUVEMENT PAYSAN DE CORDOBA
Date	25 mars 2010

INTRODUCTION

Le capitalisme est jeune. Certains parlent du XVII^e siècle comme du moment de son avènement. L'agriculture, quant à elle, remonte au néolithique — donc à moins de 10 000 ans — période pendant laquelle on a vu apparaître les premiers systèmes d'élevage et de culture. Ces deux événements historiques ont drastiquement modifié les rapports sociaux imputables au mode de société qui nous entoure. Et ils ont en commun que le premier allait permettre la naissance du second. Effectivement, comme l'affirme Meiksins Wood (2002), c'est dans la campagne anglaise du XVII^e siècle qu'a pris naissance le capitalisme. Et c'est dans la campagne argentine que les nouveaux mouvements sociaux opèrent et s'adaptent aux changements imposés par le néolibéralisme et les multinationales. Cette communication présente un retour aux sources du capitalisme à travers la conflictuelle situation agraire argentine et les mouvements sociaux, plus particulièrement le Mouvement paysan de Cordoba. La lutte qui s'opère est tributaire de l'identité paysanne et favorise l'ancrage territorial nécessaire aux paysans et à leur mode de vie.

Méthodologie

Le projet de recherche porte sur l'étude de la situation à laquelle sont confrontés les petits producteurs agricoles en Argentine comme conséquence de la conversion des terres à la monoculture du soja transgénique par les multinationales. La compréhension de la réalité pressentie au travers de certaines préoccupations théoriques, reliées à la révolution verte, au capitalisme et à l'« agrobusiness », et s'imbriquant dans la géographie rurale, sera notre leitmotiv. Ainsi, cette recherche se veut une démarche de vérification, la théorie relative au sujet étant suffisamment abondante afin d'émettre un ensemble d'hypothèses. En outre, les observations faites sur le terrain dans la région de Cordoba et les rencontres avec des acteurs pertinents du Mouvement paysan de Cordoba permettront une démonstration adéquate des conséquences des conflits provoqués par cette situation.

Approche théorique et postulats explicatifs

Notre projet de recherche sera basé sur le paradigme de la recherche des contradictions. La méthode de la dialectique sera privilégiée pour saisir les faits. Enfin, en ce qui concerne le développement durable, la justice sociale ou la souveraineté alimentaire, la situation soulève des contradictions, imputables aux contradictions mêmes du capitalisme, qui aideront cette analyse de la réalité (Bédard, 2009).

Par ailleurs, les perspectives de réflexion qui guideront l'étude sont les effets de lieu, de classe et de culture. L'effet de lieu renvoie à la territorialité du phénomène étudié, plus précisément à l'impact du soja génétiquement modifié (GM) en Argentine, surtout dans la province de Cordoba qui nous servira de terrain d'étude. Bref, la relation « Humain » et « Nature » au sein du territoire, ainsi que le devenir identitaire de ses occupants par le triptyque « habitat-habiter-habitants », motivent l'adoption de l'effet de lieu. Ensuite, l'effet de classe sera utilisé afin de bien cerner les catégories sociales à l'œuvre sur le territoire de par les enjeux abordés dans ce projet de recherche. Ces enjeux motiveront les choix de société qui seront abordés et analysés dans une approche théorique. Finalement, l'effet de culture, tant par les caractéristiques communes qui définissent les habitants de la province de Cordoba que par les savoirs, pratiques quotidiennes et techniques caractéristiques, sera le dernier concept explicatif utilisé. L'espace vécu et sa transformation mèneront ensuite à l'analyse de la cohésion socio-spatiale.

Cela dit, la problématique « localisée » du projet de recherche s'inspire des balises conceptuelles proposées par une géographie critique et abordées par plusieurs géographes, dont Guy Di Méo (1998) et Doreen Massey (2005). Nous percevons ainsi l'espace géographique comme un procédé de production du territoire (comme état de fait de ce procédé de production) et de l'environnement (sa qualité). À partir des travaux de Coccaro et Maldonado (2009), nous analyserons la situation à l'aide de deux catégories d'analyse, soit les mouvements sociaux et l'espace-temporalité. Ce dernier nous fait basculer dans la géographie historique.

Le paradigme des mouvements sociaux

La perception que l'on a et le regard que l'on porte depuis quelques décennies sur les mouvements sociaux a grandement évolué. Alain Touraine (1984) s'est même demandé s'il ne fallait pas recentrer la sociologie autour de leur étude. Jadis de simples comportements collectifs, ils sont aujourd'hui grandement stimulés par le contexte social, mondialisé et « informationnalisé » (Castells, 1996), à un point tel que l'on voit naître de nouvelles formes de mobilisation sociale.

Selon Castells (1996), on doit suivre trois règles méthodologiques nécessaires à la compréhension des mouvements sociaux. Tout d'abord, il faut « absolument comprendre les mouvements sociaux dans leurs propres termes : ils sont ce qu'ils disent qu'ils sont ». Pour cet auteur, c'est dans leur pratique et surtout dans leur discours qu'ils s'autodéfinissent. De plus, il mentionne qu'il est nécessaire d'établir les liens entre ces mouvements et les processus sociaux qui s'y confrontent. On se doit donc à la fois de « définir chaque mouvement dans les termes de

sa propre dynamique spécifique et d'étudier son interaction avec les processus généraux qui l'ont engendré et qui sont modifiés par son existence même » (Castells, 1996 : 91).

Ensuite, peu importe le *modus operandi* des mouvements sociaux, Castells mentionne :

Il n'y a pas de direction prédéterminée dans l'évolution sociale, et le seul sens de l'histoire est celui que nous lui trouvons en l'étudiant. Donc, du point de vue analytique, il n'y a pas de « bons » et de « mauvais » mouvements sociaux. Tous sont des symptômes de nos sociétés et tous ont sur les structures sociales un impact d'une intensité variable dont les effets doivent être établis par la recherche. (...). C'est seulement en regardant le nouveau paysage historique avec un esprit ouvert que l'on pourra trouver les sentiers lumineux, les sombres abîmes et les pistes confuses, qui conduisent des crises actuelles à la nouvelle société (Ibid, 1996 : 92).

Finalement, il nous apprend que l'on doit considérer les mouvements sociaux selon la typologie classique de Touraine. Ce dernier définit un mouvement social par les principes d'identité, d'opposition et de totalité.

Les « nouveaux » mouvements sociaux font référence « aux sujets collectifs qui se sont manifestés au cours des vingt dernières années dans une bonne partie du continent sud-américain, comme résultat de l'exclusion sociale croissante, de la crise de représentation et de l'érosion des mécanismes de participation politique » (Ouviaña, 2005).

La crise de l'État-providence, le néo-libéralisme et la globalisation ont modifié l'espace social. De nouveaux acteurs sont nés, entraînant dans leur sillage de nouveaux conflits. Cependant, les forces auxquelles nous sommes soumis sont de plus en plus abstraites, incitant ainsi les mouvements sociaux à user d'imagination pour simplement être (Béliveau, 2007).

Donc, conformément à une vieille loi de l'évolution sociale, la résistance s'oppose à la domination, la prise de pouvoir réagit contre l'impuissance, et les projets alternatifs défient la logique du « nouvel ordre mondial », de plus en plus ressenti comme un désordre par les êtres humains de partout. Mais, comme c'est souvent le cas dans l'histoire, ces réactions et mobilisations prennent des formes inhabituelles et avancent par des chemins inattendus (Castells, 1996 : 90).

Castells stipule également que « la face cachée de la Terre, celle qui refuse la mondialisation dans l'intérêt du capital et l'informationnalisation pour la plus grande gloire de la technologie » (Castells, 1996 : 93), sort de l'ombre par l'entremise de ces mouvements sociaux. Ces nouvelles formes sociales « émergent de la résistance communautaire à la mondialisation, à la restructuration capitaliste, à l'organisation en réseaux, à l'informationnalisme incontrôlé et au patriarcat — c'est-à-dire, pour l'instant, les écologistes, les féministes, les fondamentalistes religieux, les nationalistes et les localistes » (Castells, 1996 : 433). L'ère de l'information introduit donc de nouveaux sujets sociaux (Béliveau, 2007).

L'aspect néo-paradigmatique relève justement du fait que la lutte a changé comme résultat de la mondialisation. Les mouvements sociaux classiques, les luttes ouvrières et révolutionnaires, ont évolué. Un aspect nouveau et qui a souvent été occulté lors de l'étude des mouvements sociaux est leur géographicit . La notion d' chelle permet leur analyse en regard du territoire et du rapport qu'ils entretiennent avec l'espace. L'analyse de leur existence et de leur fonctionnement contribue   un nouveau paradigme. C'est surtout   l' chelle globale que convergent les mouvements sociaux. Par exemple, dans notre cas d' tude, le Mouvement paysan de Cordoba participe aux mouvements altermondialistes dans une lutte commune contre la globalisation dans sa forme actuelle, et pour une r forme de la fa on de « g rer » la plan te.

Contexte socio-historique

L'histoire de l'Argentine est  troitement li e   l'exploitation des ressources naturelles en g n ral, principalement   la production agricole. La structure  conomique sur la laquelle les fondations et la charpente du pays ont  t  mises en place correspond au mod le agro-exportateur (1880-1930). Deux r gimes  conomiques ont alors  merg , favorisant la surexploitation de la terre et des travailleurs, ainsi que la recherche du profit   court terme. D'un c t , il s'agit de l'*arrendamiento*, un syst me permettant de louer la terre   ses propri taires contre de l'argent ou une partie de la r colte. Ensuite, l'*aparceria*, qui est un syst me de travail rural o  le revenu est partag  entre celui qui travaille la terre (*aparcerero*) et le propri taire. Ce mod le  conomique allait devenir un mod le culturel soutenu par la valorisation du capital et le refus de diversifier le syst me productif. Cette culture est encore aujourd'hui bien ancr e dans ce pays du c ne sud latino-am ricain, ce qui fait du secteur agricole   la fois un des fondateurs de l' tat moderne et un des facteurs de son immobilisme. De plus, cela accentue le sentiment de l'agriculteur comme « prince » du pays. Cette tendance agraire s'est poursuivie lors de la dictature militaire et civile (1976   1982) et approfondie pendant la p riode n o-lib rale conservatrice des ann es 1990 avec la d r glementation et la r forme de l' tat. Le processus dit d'« agriculturisation »¹ (Coccaro et Maldonado, 2009), a d but  dans les ann es 1970 et s'est acc l r  depuis 1996 gr ce au soja g n tiquement modifi  (GM). « La sojisation est la mat rialisation d'une mani re de penser le territoire aujourd'hui » (Coccaro et Maldonado, 2009 : 3). Le ph nom ne du soja a pris de l'ampleur apr s la crise de 2001. En effet, les donn es issues du recensement de 1998   2002 confirment que le nombre d'exploitations agricoles a diminu  de 25 % pendant cette p riode. Conjointement, la superficie moyenne a augment  progressivement. De plus, la valeur marchande a subi une remarquable augmentation. Aujourd'hui, un hectare vaut environ 12 000 \$; un prix d passant celui des meilleures terres productives aux  tats-Unis (Cufre, 2008 : 2).

Des chiffres plus r cents nous permettent de voir que la culture du soja est pass e de 5 007 000 d'hectares en 1991 et 1992   plus de 16 000 000 d'hectares en 2006 et 2007. La r colte pour cette derni re ann e a  t  de 43 millions de tonnes de soja (journal *Clar n*, 2007). En quinze ans, la production a donc augment  de 241 %, et la superficie de 319 %. Ce syst me de monoculture, o  le soja agit tel le repr sentant du territoire devenu marchandise, n'est pas en

¹ « Mod le d'utilisation agricole du sol bas  sur une forte croissance de l'agriculture dans les agro-syst mes. Il est caract ris  par la r alisation de pratiques intenses de labourage comme cons quences de la modernisation productive. » (Coccaro et Maldonado, 2009 : 3)

soi un problème. La vraie problématique réside dans les effets que sa généralisation a sur les cultivateurs locaux mais aussi sur la structure sociale même de l'Argentine (concentration de la terre, agriculture sans agriculteurs, etc.). C'est cela qui explique la réaction sociale et le mouvement social qui en découlent. Avant le soja, les coupes budgétaires effectuées par Menem et affectant le Comité national pour les grains (JRG), le Comité national pour la viande (JNC) et l'Institut national de technologies agraires (INTA) allaient d'ores et déjà confronter petits et grands producteurs (Coccaro et Maldonado, 2009). Ainsi, dans la province de Cordoba, les paysans et les multinationales se disputent l'accès à la terre et aux réserves d'eau. L'expansion territoriale du soja a obligé les *gauchos*, ces éleveurs de bétail, à quitter les terres du sud-est de la province qui étaient traditionnellement utilisées pour l'élevage, afin qu'elles soient reconverties à l'agriculture. Souvent, ces terres étaient occupées sans droit de propriété par le minifundiaire, mais il y exploitait l'espace depuis des générations. Or, le conflit naît quand les « propriétaires » réclament ces terres. Selon le Code civil argentin, celui qui peut prouver l'usufruit public, pacifique et ininterrompu d'une terre pendant plus de vingt ans est considéré comme propriétaire. Cependant, les coûts rattachés à l'application du jugement d'usucapion permettent à une faible minorité seulement de bénéficier de cette loi. De plus, le jugement rendu dépend trop souvent de la subjectivité du juge et du clientélisme (Segura, 2006).

Mais que représente l'agriculture familiale en Argentine? Le Centre de recherche et développement pour la petite agriculture familiale (CIPAF) affirme que les exploitations agricoles familiales représentent plus de 66 % de l'ensemble des exploitations agraires du pays et génèrent 53 % de l'emploi rural (journal *La Nacion*, 2007). De plus, il est important de mentionner que l'Argentine n'a pas eu de réforme agraire comme la plupart des autres pays de l'Amérique du Sud. Cette réforme est revendiquée, mais les acteurs sociaux demandent qu'elle prenne en considération les transformations économiques, sociales et culturelles imposées par le modèle d'agriculture du soja.

Le mouvement paysan de Cordoba

Le mouvement est né en 2001 de la transformation de la structure sociale agraire du nord de la province du même nom, avec l'objectif de revendiquer la production rurale et la vie paysanne, de garantir l'accès aux ressources, à la santé et à l'éducation, et de permettre le droit à la terre. Il lutte pour des conditions de travail plus justes et équitables, pour une meilleure distribution des profits de l'activité agricole, bref pour redonner à la terre son rôle de reproducteur social identitaire. Le *Movimiento Campesino de Cordoba* (MCC) est composé d'environ 600 familles rurales regroupées en diverses organisations de plusieurs communes de la province de Cordoba. Ces nombreuses organisations sont les suivantes :

- *Red de Comercio Justo* ;
- *Central Cruz del Eje* ;
- UCATRAS (Union des paysans de Traslasierra) ;
- *Valle Buena Esperanza* ;
- OCUNC (Organisation des paysans unis du nord de Cordoba) ;
- APENOC (Association des petits producteurs du nord-ouest de Cordoba) ;
- UCAN (Union paysanne du Nord).

Les domaines d'action de ces organisations sont la santé, l'organisation, les ressources, la formation, la terre, les jeunes, la production et la commercialisation. Le MCC est composé de paysans, de professionnels et d'étudiants de diverses provenances. Ils agissent comme des militants en relation d'égal à égal. Il n'y a pas de hiérarchie. Ensuite, le travail et les prises de décision sont effectués à l'aide d'une structure horizontale. Le mouvement intègre au niveau national le *Movimiento Nacional Campesino y Indígena* (MNCI). Ce dernier est réseauté à l'échelle supra-nationale avec la *Coordinadora Latinoamericana de Organizaciones del Campo* (CLOC) et à l'échelle mondiale avec la *Vía Campesina* (Latitud Barrilete, 2006).

À Cordoba, le MCC a son « siège social » : la *Casa Campesina*. On y trouve une équipe juridique et le *Red de Comercio Justo*, une organisation majoritairement étudiante qui commercialise les produits des paysans du mouvement. Il y a également un kiosque à journaux, publications ou autres, et on y organise des campagnes pour la vente de produits issus de l'agriculture. Bref, la *Casa Campesina* est un peu comme le centre des opérations, le point de rencontre pour les réunions du mouvement ou autres.

Les activités du MCC incluent plusieurs formes de protestation et d'interpellation en lien avec les pouvoirs publics et citoyens, notamment de grandes marches pacifiques, l'occupation de terres, la représentation juridique, l'action politique, les programmes de développement local, etc. Le MCC offre des services aux paysans face à l'absence de politiques étatiques. De plus, le mouvement est confronté à plusieurs défis dont celui de soutenir des processus organisationnels tout en proposant des améliorations aux conditions de vie paysanne. Afin d'opérationnaliser ces tâches et de se développer, le MCC a développé différentes alliances avec des mouvements paysans nationaux (de l'Argentine et du Brésil), des organisations non gouvernementales (ONG) de pays occidentaux (qui fournissent des ressources techniques et du financement); ils ont également une certaine participation (ponctuelle et limitée) au sein de quelques programmes étatiques destinés à soutenir les communautés paysannes. Il est important de mentionner ici que le MCC ne tourne pas le dos aux programmes publics. Il fait plutôt preuve de créativité dans l'utilisation de ces derniers.

D'autres alliés importants du MCC sont les institutions académiques et les universités, principalement l'Université nationale de Cordoba². Quelques projets ont ainsi été soutenus par des bourses aux étudiants et aux diplômés ainsi que par la réalisation de stages préprofessionnels en milieu rural, de séminaires, de forums de discussion et d'activités permettant de diffuser la problématique rurale. Plus particulièrement, et comme processus de co-construction de politiques publiques, un ensemble de propositions de travail et deux projets (approuvés) de prolongement académique inscrits dans le cadre du sous-programme ont été développés : *Políticas sociales, trabajo y empleo, de la Secretaría de Extensión Universitaria*. L'Université devient ainsi un acteur important dans l'élaboration conjointe de politiques publiques (Britos et Caro, 2009).

Un des aspects les plus significatifs que le MCC reconnaît est la fonction critique et mobilisatrice que les mouvements sociaux exercent sur les institutions étatiques, quasi absentes de certaines

² Plus ancienne université du pays, l'Université nationale de Cordoba est une institution publique, autonome et financée par l'État.

parties du territoire, qui agissent tel un substitut à l'État et proposent une autogestion assurant la défense des modes de vie menacés. En étant impliquées de cette façon et en occupant les fissures territoriales et sociales exemptes d'intervention étatique, les initiatives locales incitent les dirigeants politiques à prendre des décisions qui répondent davantage aux communautés locales. Finalement, à partir des stratégies, orientations et projets développés par le MCC depuis 2001, un bilan de ces activités est déposé. Il suggère :

- 1- Qu'il est impossible d'arriver à une transformation du modèle agraire en vigueur et d'obtenir une réforme agraire intégrale sans l'existence massive de mouvements sociaux organisés, autonomes et dont les décisions sont prises à l'aide d'une structure horizontale.
- 2- Il n'existe pas de lois en Argentine qui promeuvent l'accès à la terre, et celles que l'on trouve sont dépassées, ignorées ou violées par plusieurs acteurs. Bien que les communautés autochtones se soient vues reconnaître le droit au territoire communautaire, la terre n'est toujours pas vue comme un patrimoine social commun. De plus, le secteur paysan n'a toujours pas eu cette reconnaissance bien qu'il interagisse selon des valeurs productives communautaires.
- 3- Les gouvernements, à tous les niveaux, ont démontré les limites de leurs politiques de sécurité et d'accès à la terre pouvant bénéficier aux petits producteurs (Mouvement paysan de Cordoba, 2009).

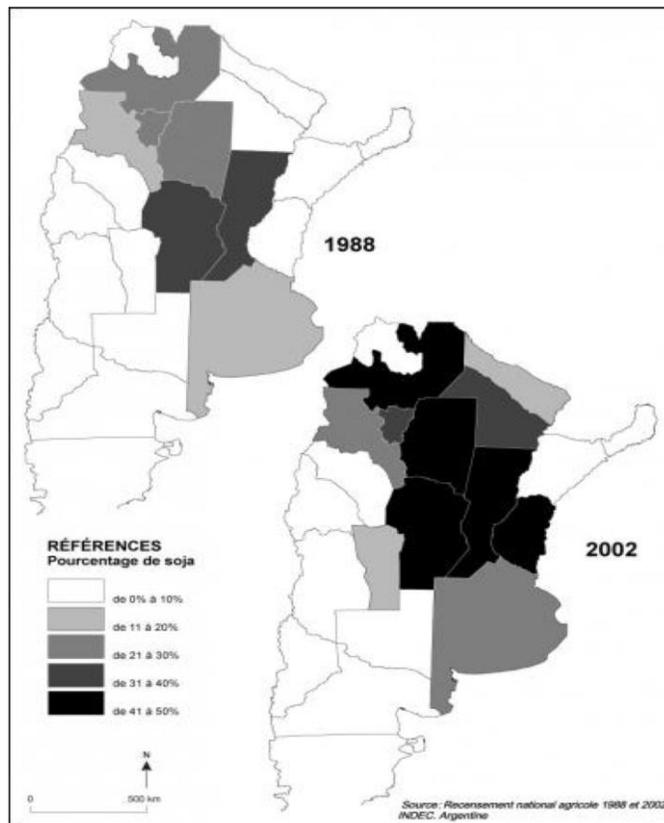
CONCLUSION

Comme on l'a vu, parce qu'il ne participe pas à la production de capital au sein de la société argentine, et par les faibles liens sociaux entretenus et conditionnés par son autarcie, le minifundiaire est rejeté, exclu de la société urbaine et du reste du monde rural. La modernisation des campagnes par le biais des biotechnologies a ravivé les tensions traditionnelles entre latifundio et minifundio. Mais la contestation et le rejet de l'institution renforcent l'identité paysanne. Les actions du Mouvement paysan de Cordoba (MCC), en réponse à un phénomène global, mobilisent les acteurs endogènes et ont un effet territorial. Des acteurs exogènes sont également mis à contribution afin d'influencer le cadre institutionnel. Toute cette action locale déborde du contexte territorial de la province de Cordoba et a un impact social beaucoup plus large. De plus, l'ouverture de l'agriculture à une expansion du capital remet en question la classe paysanne approvisionnant le marché local et vivant de sa propre production. Or, agriculture et capitalisme sont à notre avis un amalgame risqué remettant en cause la paix sociale si importante à la reproduction du système capitaliste. De plus, les problèmes environnementaux qui en découlent nous forcent à reconsidérer notre mode de société. L'esquisse d'une alternative doit être initiée en redonnant de la force aux débats impliquant le capitalisme. La régulation sociale qui en découle doit être revue. Bref, il faut transformer nos structures socio-économiques. Les mouvements sociaux comme le MCC jouent donc un rôle essentiel dans la nécessaire transition que la pensée dogmatique néolibérale doit effectuer. Ils permettent de médiatiser le territoire comme patrimoine social commun et non comme marchandise. Nous aimerions conclure avec deux points de réflexion, qui sous-tendent l'innovation sociale, soulevés par le géographe Rodolphe De Koninck (1984) :

La spécificité du travail agricole relève de son lien avec le territoire, i.e. de sa territorialité, laquelle est d'autant plus grande qu'elle résulte d'une agriculture paysanne. Ainsi, l'industrialisation de l'agriculture repose sur la négation de la territorialité (De Koninck, 1984 : 266).

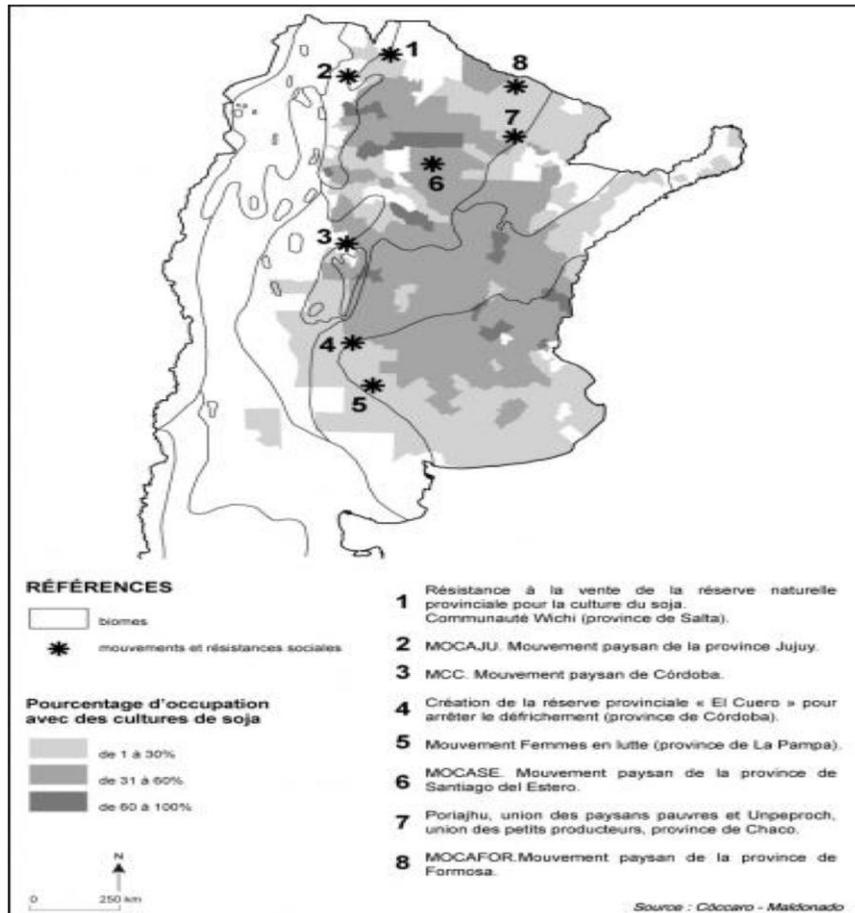
Plus un travail est territorialisé, plus il donne lieu à la construction autonome d'un espace, et moins il est aliéné. L'industrialisation de l'agriculture, en y ajoutant celle du territoire, accentue l'aliénation du travail et donc son contrôle (De Koninck, 1984 : 266).

CARTE 1
Part des terres agricoles destinées à la culture du soja en Argentine en 1988 et 2002



CARTE 2

Résistances et mouvements sociaux contre l'expansion du soja en Argentine en 2009



BIBLIOGRAPHIE

- Bédard, Mario. 2009. *Méthodologie et méthodes de la recherche en géographie, 7^e édition revue et augmentée*. Notes et document de cours. Montréal : Département de géographie, Université du Québec à Montréal.
- Béliveau, Marie-Josée. 2007. *Sans-terre mais ancré: un nouveau mouvement social en Bolivie*, Montréal : Université du Québec à Montréal, Département de géographie, mémoire de maîtrise, 169 p. + XII.
- Britos, Nora et Ruben Caro. 2009. *Políticas públicas y economía social: políticas de extensión universitaria y movimiento campesino de Córdoba* : Actes du séminaire *La co-construcción de conocimientos y prácticas sobre la economía social y solidaria en América Latina y Canadá* (Buenos Aires, 24 août 2009). Buenos Aires, [En ligne]. <http://www.econ.uba.ar/seminario/ponencias%20presentadas.htm>. Page consultée le 16 mars 2010.
- Castells, Manuel. 1996. *L'ère de l'information. Tome II: Le Pouvoir de l'identité*. Paris : Fayard.
- Coccaro, José Maria et Gabriela Inés Maldonado. 2009. « Réflexion critique pour penser le territoire argentin aujourd'hui. Le prétexte du soja ». *Norois* [En ligne]. 2010 | 2009/1, <http://norois.revues.org/index2774.html>. Page consultée le 16 mars 2010.
- Cufre, David. 2008. *Los sintomas del bienestar*, Journal *Pagina 12*, 6 avril 2008, p.2.
- De Koninck, Rodolphe. 1984. « Pourquoi les paysans? Interrogations sur la territorialité de l'agriculture familiale et notes sur le cas québécois ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, no. 73-74, 261-274.
- DiMéo, Guy. 1998. *Géographie sociale et territoires*, Paris : Éditions Nathan.
- Journal Clarin. 2007. « Estiman une cosecha record de 85 millones de toneladas », rubrique *El Pais*, 11 janvier 2007.
- Journal La Nacion. 2007. « La agricultura familiar produce mas del 50% del empleo rural », Rubrique *Campo*, 24 mars 2007.
- Meiksins Wood, Ellen. 2002. *L'origine du capitalisme. Une étude approfondie*. Montreal: Lux.
- Massey, Daniel. 2005. *La filosofía y la política de la especialidad : algunas consideraciones*, in Arfuch, L. *Pensar este tiempo. Espacios, afectos, pertenencias*, Buenos Aires, Paidós, 103-127.
- Mouvement paysan de Cordoba. 2009. *Intervenciones integrales en la formalizacion de la legitima tenencia de la tierra*, Cordoba.
- Ouviña, Hernan. 2005. *Les nouvelles radicalités politiques en Amérique latine: zapatistes, piqueteros et sans-terre...*, Louvain-la-Neuve : Alternatives Sud.
- Segura, Maria Soledad. 2006. « Mouvements paysans argentins : travail, terre et justice », Blog, [En ligne]. <http://blog.world-citizenship.org/wp-archive/390>. Page consultée le 16 mars 2010.
- Sofia, Ana. 2006. *Movimiento Campesino de Córdoba – Entrevista*, Latitud Barrilete, Blog, [En ligne]. <http://latitudbarrilete.blogspot.com/2006/09/movimiento-campesino-de-crdoaba.html>. Page consultée le 16 mars 2010.
- Touraine, Alain. 1984. « Les mouvements sociaux: objets particuliers ou problème central de l'analyse sociologique ». *Revue française de sociologie*, vol. XXV, 3-19.

ATELIER 4

GESTION DES RESSOURCES

Nom	<i>Mathieu Roy</i>
Formation	<i>Étudiant à la maîtrise en géographie</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	LA GESTION COMMUNALE DES FORÊTS AU MEXIQUE
Date	25 mars 2010

INTRODUCTION

Malgré le caractère inéluctable que veulent donner au développement les hérauts de la mondialisation économique actuelle, tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. À travers la mondialisation des activités économiques, certaines régions se voient fortement favorisées tandis que d'autres tendent à être complètement exclues du processus. La distance économique et sociale entre ces différentes régions semble s'élargir de façon continue. De plus, encore trop peu de cas est fait du coût environnemental du développement économique. Ces deux difficultés du développement actuel se combinent souvent pour donner lieu à des situations où pauvreté et environnement dégradé se côtoient. Y aurait-il moyen de faire autrement? Comment pourraient s'organiser les communautés qui sont en marge des zones centrales afin qu'elles prospèrent elles aussi? Le cas de la foresterie mexicaine à petite échelle pourrait présenter quelques pistes de réflexions stimulantes. À l'heure actuelle, la grande majorité des forêts mexicaines tombe sous le contrôle de groupes indigènes ou de la petite paysannerie qui, tous deux, gèrent la terre de façon communale, et ce, malgré une réforme qui encouragea la libéralisation des campagnes au début des années 1990. Notre exposé se penchera sur l'*Union de Comunidades Zapoteca-Chinanteca (UZACHI)*, une organisation intercommunale s'occupant de gestion territoriale dans l'État de Oaxaca.

Ce choix repose sur un certain nombre d'éléments : premièrement, l'UZACHI fut parmi les premiers regroupements à produire de façon autonome un plan de gestion de son territoire forestier; ensuite, historiquement, la région où se trouve l'organisation a joué un rôle important dans l'élaboration du modèle des *Community Forest Enterprise (CFE)*; puis, l'UZACHI représente un des projets de gestion forestière les plus élaborés au pays. Notre recherche, qui en est à ses tout débuts, tentera de comprendre quelle est la place de la tenure communale dans la mise en œuvre d'un mode de développement qui favorise les collectivités locales. Nous aimerions également comprendre dans quelle mesure le mode de gestion mis en place peut mener à une exploitation durable des ressources. Un terrain d'étude est prévu pour l'automne 2010.

Les communautés forestières mexicaines

On appelle *communauté forestière* une communauté qui possède sur son territoire une portion de forêt. Elles seraient de 7 000 à 9 047 au Mexique selon les estimations (Bray, Merino-Perez et Barry, 2005). Le terme « communauté » renvoie dans le contexte du Mexique au mode de gestion communal de la terre. De l'adoption de la constitution mexicaine en 1917 jusqu'à sa modification en 1992¹, le gouvernement redistribua des terres à la petite paysannerie et aux peuples indigènes du pays. Le rythme de distribution varia selon les présidences. Aujourd'hui, environ la moitié du territoire mexicain est mis en usufruit sous forme de tenure communale. Parmi ces terres se trouvaient également un bon nombre de territoires forestiers. On estime aujourd'hui que les terres communales regroupent 80% des forêts du pays.

Dans les dernières décennies, par le truchement de luttes sociales et de la modification d'un certain nombre d'articles de loi s'inscrivant dans un processus de décentralisation des responsabilités gouvernementales, les communautés forestières devinrent de plus en plus autonomes dans l'exploitation des ressources sylvicoles se trouvant sur leur territoire. Un grand nombre d'entre elles mirent en exploitation leurs ressources ligneuses à travers l'organisation d'entreprises forestières leur appartenant. La littérature désigne ces entreprises sous le nom de CFE. Selon les plus récentes études, on estime leur nombre au Mexique à près de 2 400. Des classifications nous permettant de différencier les divers types d'entreprises par leur niveau d'intégration verticale ont été faites, la majorité des communautés du pays en restant tout de même aux stades organisationnels les moins avancés. À ces activités de coupe de bois et des différentes étapes de transformation qui s'y rattachent, s'ajoutent les activités dites de *Non-timber Forest Products* (NFTP)² ; une diversité d'activités pouvant engendrer des retombées économiques sont développées sur ces territoires : offre écotouristique, collecte de champignons, ramassage de résine ou de *chicle*.

Développement territorial et gouvernance locale

Jusqu'au début des années 1980, le développement est surtout organisé à l'échelon national et à l'aide de politiques qui traitent le territoire de façon homogène. Les planifications mises en action ne tiennent souvent pas compte des particularités régionales et sont animées de philosophies paternalistes. L'arrivée du dernier cycle de la mondialisation et le désengagement des États de la sphère publique rendent moins pertinente cette façon de faire. Un monde pluriscalaire et multiacteurs fait son apparition. Les territoires deviennent de plus en plus interconnectés.

Les théories du développement local se développent dans ce nouveau contexte. On tente par celles-là, dans certaines de leurs formulations, de favoriser la coopération entre les acteurs

¹ Le gouvernement mexicain d'alors, sous la présidence de Salinas de Gortari et la guidance de la Banque mondiale, modifia l'article 27 de la constitution qui permettait la distribution des terres communales avec l'objectif d'ouvrir ce secteur « social » aux investissements directs étrangers par la possibilité de privatisation des terres. La contre-réforme n'a toujours pas été menée à terme aujourd'hui et a conduit à la privatisation complète d'un nombre très limité de terres communales.

² On appelle *Non-timber Forest Products* les activités forestières autres que celle de la coupe du bois.

gouvernementaux, privés et civils, dans l'optique d'un développement se basant sur une mobilisation des ressources locales par une prise en charge de la population.

Quoique nobles en intention, les tentatives pour appliquer ce développement local font face à un ensemble de difficultés : conflits entre les domaines et les objectifs stratégiques des politiques locales de développement, mauvaise coordination des acteurs entrant dans le développement, difficiles rapports entre les politiques économiques et les politiques sociales, mauvaise prise en compte du potentiel local et application de solutions inadaptées au milieu (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 98-101).

Certains chercheurs tentent de résorber ces difficultés en présentant des modèles de développement dit intégrés. Selon Moulaert et Nussbaumer, la philosophie du développement intégré est basée sur la satisfaction des besoins essentiels, besoins de base devant se définir en référence au contexte national ou régional. Plusieurs processus doivent se combiner pour arriver à la satisfaction de ces besoins : les mouvements sociaux ou les dynamiques institutionnelles doivent faire émerger les besoins; les groupes démunis doivent s'intégrer aux systèmes productifs locaux; la formation continue doit être présente pour permettre de trouver sa place sur le marché du travail; des processus de consultation doivent être mis en place pour des prises de décisions partagées (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 103-104). Un projet de développement sera considéré comme du développement territorial intégré « si au moins deux des secteurs d'intervention sont liés, et qu'un volet actif de gouvernance y correspond » (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 108). Selon Moulaert et Nussbaumer, le développement territorial intégré est socialement innovant par les nouveaux types de relations qu'il engendre entre les individus et les groupes et par les nouvelles structures de gouvernance qu'il promet.

Le recul de l'État face à son rôle de régulateur politique implique des recompositions du pouvoir par de multiples acteurs. La notion de gouvernance met ainsi l'accent sur « les formes d'interactions entre les acteurs, les interdépendances, la régularité et les règles d'interaction et d'échange, l'autonomie de secteurs et de réseaux à l'égard de l'État, la dimension temporelle, les processus de coordination des acteurs politiques et sociaux et parfois les contraintes associées à la décision » (Le Galès, 2003 : 420). Les mouvements sociaux sont à comprendre comme des acteurs clés de la mise en place de ces nouveaux schèmes de partage du pouvoir.

Moulaert et Nussbaumer considèrent d'ailleurs « les rapports de gouvernance comme faisant partie des rapports sociaux du développement territorial intégré; sans transformation des institutions et des pratiques de gouvernance, il s'avère pratiquement impossible de surmonter les fractures causées par les différents facteurs de désintégration » (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 104). Ainsi, « l'innovation dans la gouvernance a comme but la démocratisation du développement local, en activant les politiques locales, simplifiant les institutions et attribuant un rôle plus significatif aux mouvements sociaux » (Moulaert et Nussbaumer, 2008 : 108).

Ancrage territorial et terre communale

On définit la tenure comme le mode de concession d'une terre. Trois types de tenure des terres existent : la tenure étatique, la tenure privée et la tenure communale. Le système de tenure définit donc à qui appartient la terre et sous quelles conditions. À ces trois modes de concession pourrait s'ajouter un quatrième, la tenure traditionnelle déterminée au niveau local et ne reposant souvent que sur des accords tacites.

Historiquement, le mode de tenure communale fut important. Dans le cas du Québec par exemple, au début de la colonie, « du tiers à la moitié des seigneuries englobaient chacune au moins un pâturage communal » (De Koninck, Turcot et Zubrzycki, 1973 : 317). L'exploitation par la commune a historiquement quelque chose à voir avec la communauté villageoise où le travail en commun de la terre était parfois avantageux. La communauté villageoise a d'ailleurs été un mode de fixation de l'homme au sol, une façon de territorialiser une société. On s'aperçoit de cela « tant dans l'examen de communautés historiquement connues que de phénomènes contemporains de colonisation » (Sicard). D'ailleurs, « des Andes à la sierra Madre, de la forêt amazonienne aux hauts plateaux mexicains ou aux zones mayas, il semble que le système communautaire soit particulièrement riche d'enseignements quant à la conquête de l'étendue sur laquelle des groupes humains commençaient à se fixer » (*Ibid*).

Dans le contexte actuel, le système de tenure communale pourrait s'avérer une base importante sur laquelle s'appuyer pour garantir l'identité locale et la survie culturelle des indigènes. Dans plusieurs situations sur le globe, les communautés habitent leur terre ancestrale et sont incapables de prouver leur possession face aux étrangers et aux pouvoirs financiers qui fonctionnent de façon contractuelle. Et, même dans les situations où ces accords traditionnels peuvent être bien compris au niveau local, ils peuvent être contredits à des échelles décisionnelles supérieures. Le mode de tenure communale reproduit le type d'ancrage territorial traditionnellement mis de l'avant dans de nombreuses communautés; la compréhension de ce système de tenure paraît donc essentielle pour en arriver à la formulation de politiques forestières respectant les communautés locales.

L'UZACHI en terre de multitude

L'Union Zapoteca-Chinanteca (UZACHI) est une organisation non-gouvernementale s'occupant de la gestion territoriale de quatre municipalités de la région de la Sierra Norte dans l'État de Oaxaca : trois municipalités zapotèques, à savoir Capulapam de Mendez, Santiago Xiacui et La Trinidad, ainsi qu'une municipalité chinantèque du nom de Santiago Comaltepec. Leur population conjointe approche les 6 000 habitants. L'État de Oaxaca est un des états des plus pauvres du Mexique. Le manque d'emplois dans la région a longtemps amené beaucoup de membres de la communauté à aller travailler aux États-Unis.

La *Sierra Norte*, communément appelée la *Sierra Juarez*, est une des régions les plus complexes du pays du point de vue de son orographie, de sa biodiversité et de sa diversité culturelle. La chaîne de montagnes de la Sierra Madre Orientale traverse l'État de Oaxaca sur 300 km de long et 75 km de large avec une altitude moyenne de 2500 m et des sommets qui culminent à 3000

m. Une grande diversité de milieux est créée par la combinaison d'un climat chaud, de variations d'altitude abondantes et d'une pluviométrie généreuse. La région possède une des plus grandes biodiversités du Mexique. Les forêts possédant la plus haute valeur commerciale de la région sont les forêts de pins et de chênes qui poussent en altitude.

La présence indigène est fortement marquée dans l'État qui compte 15 différents groupes ethniques, les Zapotèques constituant le plus important d'entre eux avec 400 000 représentants. Ceci se répercute dans l'occupation du territoire du district d'Ixtlan où se situe l'UZACHI: 95% des terres y sont de tenure communale, ce qui regroupe 90% des forêts.

Mouvements sociaux et luttes pour l'accès aux ressources

Au 16^e siècle, les Espagnols prirent contrôle du Mexique. Dans ce qui allait devenir plus tard l'État de Oaxaca, les conquérants ne s'installèrent que dans les endroits où l'irrigation et l'élevage étaient possibles, repoussant les indigènes dans les montagnes. Si la situation des indigènes resta précaire dans les siècles suivants, cet isolement forcé permit à ces derniers de conserver leurs structures d'organisation traditionnelles. On retrouve encore partiellement ces structures aujourd'hui. C'est à partir des documents servant à la perception de taxes coloniales, les *titulos primordiales*, que les demandes de réappropriation territoriale furent faites plus tard au XX^e siècle. Au milieu des années 1950, la plupart des communautés indigènes de la région avaient retrouvé officiellement leurs territoires (Chapela, 2005 : 92-94).

L'exploitation forestière de la *Sierra Norte* prit de l'ampleur en 1956 lorsque le gouvernement mexicain donna, dans le cadre de politiques de développement national, la concession de la *Sierra Norte* à *Fabricas de Papel Tuxuepec* (FAPATUX) pour une période de 25 ans. L'octroi de terres communales aux communautés ne garantissait pas une autonomie dans la gestion des ressources forestières. Au contraire. Un profond paternalisme encadrait les relations entre la compagnie et les communautés : cette gestion centralisée devait amener un usage rationnel des ressources et empêcher les communautés, en recherche de subsistance et sous la pression démographique, de détruire la forêt et d'utiliser le sol de façon inappropriée. Les communautés ne pouvaient pas alors vendre leur bois à d'autres entités que la FAPATUX ; s'ils voulaient fabriquer des produits à partir du bois, ils devaient d'abord vendre le bois à un prix fixé en dessous de la valeur du marché, puis le racheter de FAPATUX à sa valeur marchande.

La première protestation sérieuse contre ces pratiques eut lieu en 1968. Quinze communautés de la *Sierra Norte* s'organisèrent alors, la municipalité de *San Pablo Macuilianguis* en tête, pour former l'*Union de Pueblos Abastecedores*. L'Union revendiqua des augmentations salariales, des augmentations des droits de coupe, des investissements dans les routes et dans l'éducation des populations indigènes. Six années de confrontation furent nécessaires avant que FAPATUX ne cède un peu.

Toujours insatisfaites de leur situation, les communautés commencèrent peu à peu à caresser le rêve d'une plus grande autonomie dans la gestion de leurs ressources. Alors que la concession à FAPATUX devait se renouveler en octobre 1981, les communautés d'Oaxaca se regroupèrent pour que cela ne se produise pas. Le 9 mars 1980, 13 communautés se rassemblaient dans les

montagnes de la *Sierra Norte* pour former la *Organizacion para la Defensa de los Recursos Naturales y el Desarrollo Social de la Sierra Juarez* (ODRENASIJ). Plusieurs actions furent alors entreprises : coordination de manifestations, impression d'un journal, visites d'autres communautés forestières, organisation d'une conférence nationale sur l'organisation des communautés forestières et lobbying auprès des représentants étatiques. En 1982, les communautés gagnaient officiellement leur lutte lorsque la concession de FAPATUX n'était pas renouvelée. Un précédent était établi dans le pays.

Les communautés durent dès lors prendre en charge leur propre développement. Des ONG, qui s'étaient déjà impliquées auprès des communautés du temps des luttes, commencèrent à offrir des ateliers de formation en gestion des forêts et en gestion d'entreprise. Bon an mal an, au milieu des années 80, les profits engendrés par l'exploitation de la forêt permirent aux communautés d'acheter des camions, des treuils, d'investir dans des moulins à scie et aussi dans la construction d'écoles, de cliniques, de routes et d'aqueducs. Parmi ces ONG se trouvait, entre autres, l'*Estudios Rurales Asesoría* (ERA) qui, en 1989, forma l'UZACHI avec des communautés de la région ayant participé aux luttes des décennies précédentes. Le rôle premier de l'UZACHI était d'en arriver à la pleine restauration des droits communaux relatifs à la terre et à ses ressources (Bray, 1991).

Vers une ouverture des politiques forestières nationales

Ces mouvements sociaux auront un impact sur le développement des politiques étatiques à l'endroit de l'industrie sylvicole. Si le gouvernement avait peine à reconnaître la capacité des communautés à gérer les ressources forestières jusqu'au début des années 1980, les choses évoluèrent dans les deux dernières décennies. Le gouvernement crée en 1997 le *Programa de Desarrollo Forestal* (PRODEFOR) et le *Programa para Conservacion y Manejo Forestal* (PROCYMAF)³. Leurs budgets restent limités par rapport à celui finançant les grandes exploitations, à savoir le *Programa para el Desarrollo de Plantaciones Forestales* (PRODEPLAN) (Merino-Perz et Segura-Warnholtz, 2005 : 59-62). Durant la première moitié des années 2000, le *Plan Nacional Forestal* (PNF) change la structure bureaucratique et reconnaît le potentiel des CFE. Sous la direction du *Secretaria de Medio Ambiente, Recursos Naturales, y Pesca* (SEMARNAT), on crée la *Comision Nacional Forestal* (CONAFOR) pour décentraliser les activités forestières aux mains des États. La CONAFOR s'occupe de la promotion et de la préservation des forêts, mais la régulation reste aux mains du SEMARNAT. Les budgets de PRODEFOR et PROCYMAF augmentent durant cette période. Un nouveau programme est aussi créé par le PROCYMAF, le *Proyecto de Conservacion de la Biodiversidad por Comunidades Indigenas de los Estados de Oaxaca Michoacan, y Guerrero, México* (COINBIO) qui promeut la conservation de zones désignées par les communautés elles-mêmes et aide à la création de marchés pour les services environnementaux. Les dernières années ont vu le PRODEPLAN être réformé pour qu'il puisse profiter aux petits possédants de terre. Le PRODEFOR ne fut pas en reste et fut également modifié. Son rôle est désormais de favoriser le développement d'aides techniques

³ Le PROCYMAF était à la base un projet pilote reconnaissant l'importance du contexte social dans le développement mené dans l'État de Oaxaca. PROCYMAF avait comme tâche de fournir une assistance technique, d'amélioration de l'accès au marché pour les communautés, de développer des projets d'écotourisme, d'encourager la certification des produits de la forêt ainsi que l'industrie d'embouteillage d'eau.

répondant mieux aux besoins des communautés (Merino-Perz et Segura-Warnholtz, 2005 : 62-65).

Gouvernance et nouvelles structures organisationnelles

Les communautés de l'UZACHI ont été confrontées aux difficultés de concilier efficacité et démocratie dans la gestion de leurs ressources. Elles trouvèrent en partie réponse à ces difficultés en utilisant les structures de gouvernances déjà présentes dans les communautés et en leur greffant les fonctions nécessaires au fonctionnement des entreprises forestières.

La gestion des ressources naturelles s'articule autour de trois niveaux d'organisation au sein de l'UZACHI. La famille forme l'unité productive de base dans les communautés forestières. C'est à cette échelle que s'organisent les tâches de l'agriculture, que se font l'artisanat ou les autres activités générant le revenu nécessaire à la subsistance. Les membres de la famille fourniront également la main-d'œuvre des CFE. Les membres de la communauté ayant le statut de *comuneros* participeront aux séances de l'Assemblée générale.

L'Assemblée générale forme le second échelon de gouvernance. Elle est le cœur de l'organisation politique des communautés. C'est à cet échelon que les décisions de gestion relatives aux portions de territoires seront prises. L'usage des terres agricoles, du territoire dédié à l'exploitation forestière et de celui en reboisement sera organisé à ce niveau; les volumes de coupe, les décisions touchant le moulin à scie également. Une forme de travail communautaire appelé *tequio* persiste toujours au sein des communautés de l'UZACHI. Il prend en charge l'entretien de la librairie, de la clinique, du système d'eau potable et des routes.

La responsabilité de l'UZACHI, troisième échelon de gouvernance, est de développer un plan de gestion territorial pour chaque communauté tout en respectant les recommandations de chacune d'elles et en tenant compte de la législation mexicaine. L'UZACHI est également à la base de quelques programmes visant l'appui des initiatives locales: un programme d'enseignement régional, un programme de développement en agroforesterie, ainsi qu'un programme de développement de la biodiversité et de séquestration de carbone. L'ONG ERA participe activement à la mise en place de ces initiatives. Les décisions de l'union se prennent à l'Assemblée de délégués : chaque communauté y envoie quatre représentants. Autant dans la communauté que dans l'union, les représentants sont élus pour trois années sans possibilité de renouvellement consécutif de leur mandat ; le personnel du service technique est nommé par les élus, il pourra rester en place ou être changé selon les décisions des représentants (Chapela, 2005 :99-102). Les décisions de planification prises à l'échelon de l'UZACHI se font après des allers-retours entre les Assemblées générales des communautés et l'Assemblée de délégués de l'UZACHI. (Chapela, 2006 : 7-9).

La réussite des initiatives de l'UZACHI s'articule autour d'un réseau d'acteurs capables de concentrer sur un même territoire tout un éventail de ressources. Plusieurs échelles sont ainsi mises à contribution. À l'échelle locale, on trouve les communautés elles-mêmes et leurs Assemblées; à l'échelle régionale, l'UZACHI et l'ONG ERA; à l'échelle nationale, les programmes gouvernementaux tels que le PRODEFOR, le PROCYMAF et le PRODEPLAN; à l'international, la

fondation *Ford Foundation* et à la *Fondation Rockefeller* (ces deux fondations financèrent les activités de l'ERA et de l'UZACHI pendant les années 1990).

Un nouveau dynamisme au fond des bois ; bref aperçu des réalisations de l'UZACHI

Cette organisation multiscale est bien ancrée dans son territoire et semble porter fruit. Le premier plan d'aménagement du territoire dirigé par l'UZACHI date de 1992. Étant renouvelé tous les 10 ans, un second plan fut élaboré en 2002. Une multitude d'activités sont aujourd'hui présentes sur le territoire des quatre municipalités formant l'Union. Sur les 28 000 hectares de terre tombant sous le contrôle des communautés, près de la moitié sont considérés comme des zones de production, ce qui inclut des aires réservées pour les activités sylvicoles, des aires pour l'usage domestique et des terres pour l'agriculture. Même si l'activité forestière menée à partir de la CFE génère de bonnes entrées d'argent, les communautés choisirent de maintenir des portions de territoire en pâturage ou en culture pour conserver une certaine autonomie alimentaire. Un peu plus de la moitié du territoire est dédié aux aires de protection du couvert forestier, ce qui inclut des aires de récréation, des aires de réserve forestière et de protection de la vie sauvage.

En plus des activités générant des retours économiques à partir des ressources sylvicoles, l'UZACHI diversifia les initiatives sur son territoire. Elle collabora par exemple avec la pharmaceutique Novartis en s'assurant de garanties pour les communautés. En plus d'avoir généré des revenus et d'avoir formé des *comuneros*, les communautés profitent encore aujourd'hui des retombées de cette expérience : le laboratoire construit alors est maintenant utilisé pour produire des champignons *mycelis*. L'UZACHI en est le plus grand producteur de Oaxaca (Chapela, 2005 : 103).

Des efforts sont également faits pour conserver et développer le capital social des communautés. Ainsi, afin de pouvoir développer l'industrie du champignon, l'UZACHI finança la scolarité d'un de leurs membres pour qu'il suive une formation en biologie moléculaire à l'Université Berkeley. Si cette nouvelle formation allait aider à spécialiser cette industrie, l'UZACHI s'occupa également de réanimer dans les communautés les connaissances relatives à la cueillette de champignons comestibles qui s'étaient peu à peu effritées. De concert avec l'ERA, un projet fut monté pour en arriver à la production d'un livret disponible pour les membres des quatre municipalités (Chapela, 2005 :102). Des politiques de rotation d'emplois ont également permis de répandre les connaissances à travers les communautés.

L'exploitation forestière de l'UZACHI possède la certification *Forest Stewardship Council* (FSC). Cet *écolabel* veut promouvoir une exploitation durable des forêts. Il considère la protection des écosystèmes et prend en compte le contexte social de production tel que les formes de gouvernance et le sort des travailleurs.

Déforestation et spirale de la pauvreté : comment faire mieux ?

Deux thèmes généraux se dégagent de l'étude de l'UZACHI : celui de l'environnement, qui dans le cas de communauté forestière pose la question de la pérennité des forêts, et celui du développement des communautés régionales, qui nous interroge sur les façons dont ces dernières pourraient s'organiser pour pouvoir également perdurer dans le temps.

Disons tout d'abord que les forêts sont toujours en perte de superficie dans une bonne partie des pays du monde, surtout dans ceux en voie de développement. La mise en marche de fronts colonisateurs pour désengorger les zones densément peuplées ou pour en arriver à un meilleur contrôle du territoire par les autorités centrales, la pauvreté, les conflits, le développement économique par l'agriculture et l'élevage sont quelques-uns des facteurs qui expliquent la déforestation. On peut noter deux conséquences des suites de la déforestation. Une de ces conséquences est le réchauffement climatique. La forêt forme un puits de carbone important. La déforestation serait responsable d'environ 20% des émissions mondiales de CO₂. Une deuxième conséquence est la perte de biodiversité. En ce sens, la préservation des forêts tropicales est très importante : 7% de la surface terrestre est couverte par des forêts tropicales humides; 85% de la biodiversité mondiale est contenue dans les forêts tropicales humides.

Le deuxième enjeu évoqué précédemment est celui du développement des zones de périphérie. Les causes de la déforestation sont souvent liées à un état de sous-développement ou à une volonté de développement ne prenant pas en compte le potentiel économique des forêts. Or, se pourrait-il que ces deux problématiques soient reliées et puissent se résoudre ensemble? On trouve dans la littérature deux points de vue à ce sujet. Un premier point de vue voudrait trouver la solution à ces problèmes en donnant plus d'autonomie aux communautés dans le contrôle des ressources naturelles. En donnant théoriquement la possibilité aux communautés de toucher une plus grande partie des bénéfices issus de l'exploitation des ressources, elles pourraient réinvestir les profits dans leur communauté en services sociaux et en éducation et ainsi résoudre un certain nombre de facteurs à la base de la déforestation. Les défenseurs de cette position affirment qu'une responsabilisation face à l'utilisation de la ressource serait plus à même de mener à son exploitation durable: si la majorité des revenus d'une communauté dépend de l'exploitation d'une ressource, on sera porté à vouloir l'exploiter sur le long terme. Le développement des communautés rurales serait donc à même de diminuer la déforestation. À ce point de vue s'oppose celui qui avance que la seule façon de protéger la forêt est de créer des aires protégées où toute exploitation est interdite, quitte à permettre en périphérie, le long de zones tampons, quelques activités économiques de plus faible amplitude. L'expérience des communautés forestières mexicaines semble faire pencher la balance vers le premier point de vue. On trouve des argumentations qui vont en ce sens et qui font remarquer que les activités de faible intensité, fonctionnant sur la base des *non-timber forest products*, ne semblent pas être un levier économique assez puissant pour permettre aux communautés de réduire complètement les facteurs de déforestation (la pauvreté par exemple). D'un autre côté, les bénéfices engendrés par la vente du bois d'œuvre généreraient des revenus beaucoup plus importants et pourraient plus facilement y arriver.

CONCLUSION

En résumé, les communautés forestières mexicaines ont développé dans les dernières décennies des entreprises forestières tombant sous leur gouverne. Elles se sont construites sur des terres communales ayant été redistribuées par l'État mexicain au cours du XXe siècle. L'expérience des communautés forestières mexicaines est particulière, tant dans son type d'organisation que dans l'ampleur de sa distribution sur le territoire national. En mobilisant les théories du développement territorial intégré, la notion de gouvernance et les enjeux relatifs à la tenure communale, nous nous proposons de nous questionner sur la place de la tenure communale dans la mise en œuvre d'un développement valable pour les communautés locales. Le modèle mexicain, reposant en partie sur la tenure communale, pourrait ainsi être exporté sous d'autres cieux et participer à des efforts de lutte contre la déforestation et de développement des communautés régionales.

BIBLIOGRAPHIE

- Bray, David. 1991. « The struggle for the forest. Conservation and Development in the Sierra Juarez ». *Grassroots Development*. 15 (3), 13-25.
- Bray, David., Leticia Merino-Pérez et Deborah Barry. 2005. "Community Managed in the Strong Sense of the Phrase: The Community Forest Enterprises of Mexico". *The Community Forests of Mexico. Managing for sustainable landscapes*. D. Bray, L. Merino-Pérez et D. Barry, dir. Austin: University of Texas Press, 3-26.
- Chapela, Francisco. 2005. "Indigenous Community Forest Management in the Sierra Juarez, Oaxaca". *The Community Forests of Mexico. Managing for sustainable landscapes*. D. Bray, L. Merino-Pérez et D. Barry, dir. Austin: University of Texas Press, 91-110.
- Chapela, Francisco. 2006. *Planeación comunitaria del territorio en la unión zapoteca-chinanteca*. Mexico: ERA.
- De Koninck, Rodolphe, Anne-Marie Turcot et Andrée G. Zubrzycki. 1973. « Les pâturages communaux du lac Saint-Pierre : de leur histoire et de leur actualité », *Cahiers de géographie du Québec*, 17 (41), 317-329.
- Le Galès, Patrick. 2003. « Gouvernance ». *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*. J. Lévy et M. Lussault, dir, Paris : Belin, 418-422.
- Merino-Perz, Leticia et Gerardo Segura-Warnholtz. 2005. "Forest and Conservation Policies and Their Impact on Forest Communities in Mexico" *The Community Forests of Mexico. Managing for sustainable landscapes*. D. Bray, L. Merino-Pérez et D. Barry, dir. Austin: University of Texas Press, 49-70.
- Moulaert, Frank et Jacques Nussbaumer. 2008. *La logique sociale du développement territorial*. Québec : PUQ.
- Sicard, Eric. *Communautés villageoises*. Encyclopaedia Universalis [en ligne], <<http://www.universalis-edu.com/article2.php?napp=&nref=S182721>>. (page consulté le 18 mars 2010).

ATELIER 4

GESTION DES RESSOURCES

Nom	<i>Magalie Quintal</i>
Formation	<i>Étudiante à la maîtrise en géographie</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	DES RESSOURCES HYDROLOGIQUES À L'INNOVATION SOCIALE : LE CAS DE LA VALLÉE DU ZIZ
Date	25 mars 2010

INTRODUCTION

Dans beaucoup de zones économiquement et socialement marginalisées du Maroc, nous assistons aujourd'hui au renouvellement des formes de mobilisation sociale. À l'extrême sud-est du pays, la vallée du Ziz est emblématique de ce mouvement puisqu'elle a su développer, en l'espace d'une vingtaine d'années seulement, un impressionnant réseau d'associations locales qui œuvrent au développement de la région et luttent pour sa *dé-marginalisation*. Cette lutte s'inscrit dans un contexte social, environnemental et territorial particulier et à travers lequel l'action citoyenne témoigne de transformations beaucoup plus larges dans la société marocaine.

Ancrée dans un territoire de contrastes, la vallée du Ziz est la porte d'entrée du Sahara. Son paysage désertique, constellé d'oasis où la disponibilité en eau est variable, marque la précarité de l'habitat et l'imprévisibilité du milieu. Durant les siècles passés, la maîtrise de la ressource hydrique a été un fait constituant des sociétés qui ont évolué dans cet espace. Les stratégies de gestion des ressources, développées par les populations afin de pallier l'aridité du milieu, témoignent de leur ingéniosité, mais aussi d'une forme particulière de structuration sociale et culturelle (Ben Brahim, 2003).

Le XX^e siècle a marqué un profond tournant dans la vie oasienne et les modes traditionnels de gestion de l'eau. À l'heure de la mondialisation et des changements climatiques qui affectent l'ensemble de la planète, mais tout particulièrement les milieux fragiles tels que les oasis, les populations locales sont confrontées à de nouvelles dynamiques sociales et environnementales qui frappent leur milieu. Si l'eau s'est toujours inscrite comme un enjeu central dans le développement des communautés de la vallée du Ziz, aujourd'hui, plus que jamais, sa gestion représente un défi pour la viabilité du territoire.

La présente réflexion vise à comprendre et à analyser les effets de l'action collective et des transformations sociales sur le développement durable des communautés. Cette réflexion se développera selon trois axes. Nous discuterons dans un premier temps de la notion de gouvernance et de sa résonance dans les différents enjeux de la vallée du Ziz. Au-delà de cette approche théorique, nous présenterons les transformations majeures qui y ont cours sur le plan social et environnemental. Puis, finalement, nous analyserons l'action des associations locales et leur dynamisme dans le développement social. La réalisation de cette étude a comporté plusieurs phases, dont une démarche empirique sur le terrain qui a été effectuée sous la forme d'entretiens approfondis – au nombre de quarante – avec différents acteurs locaux et régionaux.

La gouvernance

La gouvernance, telle que vécue dans la vallée du Ziz, se caractérise par un renouvellement des acteurs impliqués dans la gestion des affaires communes. On note la transformation du rôle de l'autorité tribale et la difficile implication des élus locaux. Ce sont donc les citoyens, à commencer par les agriculteurs, qui se mobilisent pour mettre en œuvre des projets collectifs. À cet effet, la Commission On Global Governance (1992: 1) souligne que "the enormous growth in people's concern for human rights, equity, democracy, meeting basic material needs, environmental protection, and demilitarization has today produced a multitude of new actors who can contribute to governance".

Il y a donc un passage qui s'opère d'une « vision hiérarchique » vers une « vision hybride de différentes structures de pouvoir » (Baron, 2003 : 333). Ce glissement propulse la gouvernance comme une alternative au terme « gouvernement » pour noter l'écart entre le modèle de l'État central et celui de l'État partenaire. Ce « mode consensuel de gestion » (Brunelle, 2007 : 5), tel que théorisé et idéalisé, permet d'élargir la notion de pouvoir et les citoyens passent d'un statut d'administrés à celui d'acteurs. Dans la vallée du Ziz, zone historiquement marginalisée, ce passage s'effectue dans un contexte où le contrôle de l'État ne s'exerçait que faiblement.

C'est davantage un processus d'harmonisation entre deux perspectives qui s'effectue : à « la logique descendante liée au processus classique de gouvernement se combine une logique ascendante de la société civile vers les centres du pouvoir politique » (Courlet et Ferguène, 2004 : 17). La gouvernance n'est donc pas entendue comme une nouvelle conception de l'État, mais comme un espace d'expression, une ouverture à l'échelle locale pour l'initiative, une porte au dialogue, mais en rien elle ne constitue un substitut à l'État.

Par ailleurs, les processus de décentralisation et de déconcentration de l'appareil étatique, engagés au Maroc depuis le début des années 1990, ont joué un rôle important dans le développement de nouvelles territorialités et d'une vision de la régulation du territoire à l'échelle régionale en lieu et place d'une approche nationale. Conséquemment, ce déplacement de l'espace de gouvernance s'articule à la mise en réseaux des acteurs territoriaux. Ceux-ci, dans une approche consensuelle, sont appelés à déterminer un sens à leur développement, à construire leurs stratégies et à en assurer la légitimité. Michel Catlla (2007 : 101) note toutefois, qu'il y a nécessité d'une transformation des acteurs pour produire une gouvernance territoriale, ainsi « les conditions pour qu'une régulation territorialisée apparaisse restent fragiles: contexte

marqué par des relations sociales peu conflictuelles, engagement des acteurs, existence d'un projet commun, etc. ».

À l'échelle mondiale, à l'heure actuelle, une particularité dans la gouvernance des ressources naturelles et même de l'environnement de façon plus large, est l'augmentation significative du rôle attribué aux communautés locales (Bied et *al.*, 2006). Le champ du développement durable illustre de manière exemplaire cette tendance. Alors même que la notion de développement durable appelle à une mobilisation d'échelle planétaire, c'est l'échelon local qui se trouve le plus mobilisé. Ce phénomène est attribuable, selon certains auteurs, à la nature des changements politiques et économiques qui ont cours à l'échelle du globe et qui profitent aux territoires locaux, c'est-à-dire qu'il règne un certain pessimisme quant à la possibilité d'une gouvernance mondiale de l'environnement (Theys, 2003) et que par le fait même l'échelon local se trouve le plus facilement mobilisable.

La vallée du Ziz en pleine transformation

La vallée du Ziz correspond aux grandes oasis au pied des hautes montagnes de l'Atlas tout près de la frontière algérienne. Dans cet espace enclavé et isolé du reste du Maroc, se sont développées, au fil des siècles, de véritables civilisations de l'aride. Les palmeraies tout au long de l'*oued* Ziz ont fleuri grâce à un savoir-faire et des techniques originales de maîtrise des eaux associés à une organisation communautaire traditionnelle très forte. Cette gestion durable et intégrée de l'environnement a reposé sur un savoir-faire local adapté aux conditions climatiques rigoureuses (Oubrhou, 2005). L'isolement géographique ainsi que l'indépendance des populations, ont servi à maintenir leurs traditions séculaires au-delà des changements à l'échelle nationale.

À l'instar de plusieurs milieux ruraux, la vallée du Ziz connaît depuis quelques décennies d'importants bouleversements qui remettent en question la viabilité des pratiques traditionnelles.

C'est que la réalité rurale contemporaine se recompose et se restructure (Jean, 1997). Ces transformations sont de diverses natures – démographique, culturelle, sociale, économique... – et de diverses intensités – de très lente à radicale –, mais convergent toutes vers une déstructuration du monde rural. Cinq composantes permettent de mettre en évidence cette déstructuration qui caractérise la zone d'étude : une forte marginalité spatiale, des taux très élevés de pauvreté et d'analphabétisme, l'exode massif de la population et un déficit infrastructurel majeur (Banque Mondiale, 2007 ; Comité directeur, 2006 ; Haut commissariat au Plan, 2006).

À ces difficultés que connaissent les milieux ruraux, s'ajoute la dégradation croissante du cadre naturel des oasis. Les importantes périodes de sécheresse – 1980-1985, 1990-1995 et 1998-2000 – qui ont affecté la région dans les dernières décennies, ont profondément marqué le milieu. Si les cycles de sécheresse ont toujours fait partie de la réalité locale, ils sont aujourd'hui vécus de manière plus intense compte tenu de la combinaison d'un ensemble de facteurs d'ordre environnemental : la salinisation des sols, l'ensablement des palmeraies, la pollution

des eaux et la surexploitation des nappes souterraines (Khardi, 2005; Ghanam, 2003; Debbarh et Badraoui, 2002).

Jusque dans les années 1990, l'État intervenait de manière unilatérale et l'approche verticale dans le domaine de la gestion du territoire ne laissait que très peu de place à l'émergence d'initiatives locales. Dans cette dernière décennie du siècle, la tendance s'inverse. Cette nouvelle ère est marquée par le désengagement de l'État qui vise la déconcentration de son administration publique – décret du 20 octobre 1993. En effet, au tournant des années 1990, alors que le Maroc traverse une période difficile marquée entre autres par les conséquences de la crise économique de 1983, la décentralisation – en lien avec les programmes d'ajustements structurels du FMI et de la BM – est adoptée comme mesure de redressement économique sans toutefois proposer d'axe pour le développement social (Clément, 1995). Mais c'est aussi qu'au Maroc, comme ailleurs dans le monde, le besoin de faire évoluer le système centripète, lié au modèle de l'État-nation, vers un système polycentrique basé sur une démocratie plus horizontale, se fait sentir fortement (Sedjari, 1997).

À une approche descendante du développement succède une approche partenariale, particulièrement en ce qui concerne la réalisation des projets à caractère social. Comme le souligne un expert international en développement rural, Mohammed Bajeddi (2007, 2), « le retrait de l'État ouvre donc un espace pour le déploiement des actions des autres acteurs du développement rural ». Ce changement est aussi influencé par les grands bailleurs de fonds internationaux qui imposent une prise en charge locale des projets qu'ils mettent en place. Ainsi, de la longue tradition associative des populations oasiennes, aux transformations de l'État et l'arrivée de ces nouveaux acteurs du développement se met en place une nouvelle dynamique qui favorise le renouvellement des formes de mobilisation sociale.

Les mouvements associatifs et leurs actions

Si la préoccupation du développement a longtemps été l'apanage de l'État marocain, aujourd'hui il en est autrement. À l'instar de plusieurs pays dans le monde, les mouvements citoyens marocains se sont affirmés et multipliés dans les dernières décennies. L'ouverture du gouvernement aux représentations associatives constitue sans contredit un élément névralgique dans ces transformations politique et sociale. Dans la vallée du Ziz, entre 1990 et 2008, on note une forte augmentation du nombre d'associations. Si les recensements officiels en comptent plusieurs centaines, la réalité sur le terrain est parfois tout autre. En effet, plusieurs associations n'ont pas de statut légal, ou encore naissent et meurent sans avoir eu le temps, ou pris le temps, d'en obtenir. Certains intervenants locaux rencontrés parlent de plus de 2 000 associations qui ont été créées en l'espace de 20 ans.

Les premières associations créées sont presque toutes dédiées à la gestion des ressources naturelles – principalement l'eau. Sous la forme administrative d'associations d'usagers de l'eau agricole (AUEA) ou encore de coopératives agricoles, elles sont composées exclusivement d'hommes. Aussi, elles calquent généralement les structures sociales coutumières et les droits d'eau ancestraux. Mais très vite il y a un glissement qui s'opère : d'une gestion principalement axée sur les ressources naturelles, les associations étendent leur champ d'action au domaine social. Par cette mobilisation citoyenne, les habitants créent une nouvelle solidarité locale qui

est porteuse d'un projet social : devenir des communautés attrayantes et dynamiques pour que les jeunes choisissent d'y demeurer, pour que de nouvelles industries s'y développent et finalement pour rompre l'isolement de la région. Le projet est ambitieux, mais comme le notent plusieurs membres des associations rencontrées, si rien n'est fait pour garder les jeunes ici, un jour il n'y aura plus personne. De même, s'il n'y a pas diversification de l'économie, le développement atteindra rapidement ses limites.

Dans le rapport *Cinquante ans de développement humain au Maroc*, les auteurs notent l'importance que jouent aujourd'hui les nouveaux acteurs issus de la société civile dans les actions de développement :

Ces nouveaux acteurs se sont montrés capables de contribuer, de façon concrète et souvent efficace, à l'effort de développement et à la démocratisation du débat public dans le pays. Pour ce faire, ils ont su mettre à profit le climat de décrispation politique et l'élargissement des sphères de liberté pour investir l'espace du débat et de l'action publique, touchant à d'importantes questions d'ordres social, économique, politique, éthique, culturel, civique, humanitaire et environnemental. (2006 : 20)

Ce renversement est plus marqué au début des années 2000 quand, à l'initiative de citoyens non intéressés aux ressources hydriques, des associations de développement s'organisent exclusivement autour de projets sociaux. Issues d'une classe un peu plus lettrée, elles tentent dans un premier temps d'être des intermédiaires entre l'aide internationale et nationale et les réalités locales. Dans un deuxième temps, elles participent à la formation de la population et au développement de réseaux de coopération à plusieurs niveaux. L'État, qui n'est pas complètement évacué, intervient surtout à travers de nouveaux programmes de développement – Initiative Nationale pour le Développement Humain depuis 2005 et Agence de Développement Sociale fondée en 2001.

L'action collective s'organise donc de plus en plus et mobilise des ressources qui sont d'abord humaines et financières, puis techniques et administratives. Aussi, ces démarches associatives visant le développement local peuvent être reliées à un mouvement plus large à l'échelle nationale et même mondiale sur les mouvements sociaux et la gouvernance locale. Il y a une volonté très nette dans la zone étudiée pour repenser le territoire (reterritorialisation) et reformuler des relations entre les ressources, les acteurs et le territoire. Cette ambition vise aussi à inscrire la région dans les circuits économiques mondiaux et donc à développer la région sur plusieurs aspects : économie, culture, environnement, etc. C'est donc à une réelle *démarginalisation* de leur territoire que les associations locales se sont engagées et aspirent.

CONCLUSION

Les initiatives à caractère social, environnemental et économique mises en place par les habitants de la vallée du Ziz témoignent d'une volonté de transformer leur milieu en s'attaquant aux problématiques de pauvreté, d'exclusion et de dégradation du milieu naturel. La prolifération des AUEA, des coopératives, des organisations paysannes et des associations de développement, mais aussi la diversité des projets qui les mobilisent, montre l'importance croissante qu'occupe l'échelon local dans l'architecture du développement. La société civile, qui

a joui des changements politiques à l'échelle marocaine et mondiale depuis le milieu des années 1990, s'organise autour de projets collectifs afin de sortir de l'isolement. À travers ces projets qui insufflent une nouvelle dynamique au milieu, s'esquisse une première forme de désenclavement du territoire. Car si tous les projets ne sont pas des réussites parfaites, ils mettent tout de même en lumière les nombreux défis à relever pour que s'opère une gouvernance à l'échelle du territoire.

Bien évidemment, tout n'est pas parfait dans ce grand processus de transformation. L'effet d'entraînement et la multiplication des associations de développement soulèvent maintenant la question de la pertinence et de l'efficacité de chacune d'elles. À bien des égards, ce ne sont pas toutes les associations qui produisent un travail positif et plusieurs difficultés ont été soulevées par les associations elles-mêmes. Parmi ces difficultés, on note l'émergence des conflits ancestraux qui tendent à refaire surface à travers ces associations, la faiblesse des communications et l'absence d'un réseau associatif régional fonctionnel qui limitent l'apprentissage des erreurs commises dans le passé et le transfert de savoirs, mais aussi le manque de formation des employés des associations tant sur le plan administratif, comptable, technique ainsi que le fait que la majorité des associations fonctionnent sur la base du bénévolat, ce qui fragilise la pérennité de leurs actions.

Il faudra donc voir comment cette volonté de placer la vallée du Ziz dans la géographie mondiale réussira à développer les outils, les techniques et les moyens essentiels à l'obtention des résultats escomptés, notamment en matière de développement social et de protection de l'environnement. Car il manque encore une unité dans les approches locales et une vision claire des buts à atteindre. L'objectif ici serait d'adopter une logique qui s'appuie réellement sur le territoire – sur ses ressources, son histoire, ses populations – afin de s'éloigner d'une gestion sectorielle des enjeux et d'instituer un projet social qui permette l'articulation des composantes globales et locales. Finalement, la maîtrise du territoire et de ses ressources par les communautés ramène l'idée d'une gouvernance locale qui serait apte à intégrer à la fois les savoirs traditionnels et modernes tout en inscrivant les initiatives citoyennes dans une démarche de durabilité.

BIBLIOGRAPHIE

- Bajeddi, Mohammed. 2007. *La décentralisation et la mise en œuvre de stratégies participatives de développement rural au Maroc*. Les notes d'analyse du CIHEAM, N°27 – Novembre 2007. <<http://portail2.reseau-concept.net/Upload/ciheam/fichiers/NAN27.pdf>> (page consultée le 28 mars 2009).
- Banque Mondiale. 2007. *Se soustraire à la pauvreté au Maroc*. Banque Mondiale. <<http://siteresources.worldbank.org/INTMOROCCOINFRENCH/Resources/Moving.out.of.pove.rty.French.DEF.pdf>> (page consultée le 17 février 2010).
- Baron, Catherine. 2003. « La gouvernance : débats autour d'un concept polysémique ». *Droit et société*, 2003/2 – n°54, 329-349.
- Ben Brahim, Mohammed. 2003. *Irrigation traditionnelle et construit socioculturel dans les oasis du Tafilalet (Sud-Est marocain)* : II Congrès International « oasis et tourisme durable ». Université Mohamed Premier. <www.cultura oasis.com/data/ponencias/Mohammed_Benbrahim.pdf> (page consultée le 20 février 2009).

- Bied-Charreton, Marc, Makkaoui, Raoudha, Petit, Olivier et Requier-Desjardins, Mélanie. 2006. « La gouvernance des ressources en eau dans les pays en développement : enjeux nationaux et globaux ». *Mondes en Développement*. Vol.34-2006/3-n°135, 39-62.
- Brunelle, Dorval. 2007. « La gouvernance : mise en contexte critique » (version française de “La gobernabilidad: una contextualización crítica”). (dir.) *Gobernabilidad y democracia en las Américas: teorías y prácticas*, D. Brunelle, Loja, Editorial de la Universidad Tecnica Particular de Loja, 2007, 33-58.
- Cattla, Michel. 2007. « De la genèse d'une régulation territorialisée à l'émergence d'une gouvernance territoriale ». *La gouvernance territoriale pratiques, discours et théories*. R. Pasquier, V. Simoulin et J. Weisbein (dir), Paris, Maison des sciences de l'Homme, 89-107.
- Clément, Jean-François. 1995. « Les effets sociaux du programme d'ajustement structurel marocain ». *Politique étrangère*, N°4 – 1995, 1003-1013.
- Comité directeur. 2006. *Cinquante ans de développement humain au Maroc et perspectives pour 2025*. Rapport général, Cinquantenaire de l'indépendance du Royaume du Maroc. <<http://www.rdh50.ma/Fr/pdf/general/RG-FR.pdf>> (page consultée le 15 mai 2010).
- Commission on Global Governance. 1992. “Our Global Neighborhood: Report of the Commission on Global Governance”. <<http://www.gdrc.org/u-gov/global-neighborhood/chap1.htm>> (page consultée le 23 janvier 2010).
- Courlet, Claude et Ferguène, Améziane. 2004. « Gouvernance et dynamiques territoriales : points de repère analytiques », *Gouvernance locale et développement territorial*, dir. Améziane Ferguène, Paris : L'Harmattan.
- Debbarh, Abdelhafid et Badraoui, Mohammed. 2002. « Irrigation et environnement au Maroc : situation actuelle et perspectives ». *Vers une maîtrise des impacts environnementaux de l'irrigation*. Serge Marlet et Pierre Ruelle (éditeurs scientifiques), Actes de l'atelier du PCSI, 28-29 mai 2002, Montpellier.
- Ghanam, Mohammed. 2003. *La désertification au Maroc – Quelle stratégie de lutte?* <http://www.fig.net/pub/morocco/proceedings/TS4/TS4_5_ghanam.pdf> (page consultée le 8 janvier 2009).
- Haut commissariat au Plan. 2006. *Recensement général de la population et de l'habitat de 2004 : caractéristiques démographiques et socio-économiques de la Région Meknès-Tafilalet*. <<http://www.hcp.ma/pubData/Demographie/RGPH/Meknes.pdf>> (page consultée le 21 janvier 2009).
- Jean, Bruno. 1997. *Territoires d'avenir : Pour une sociologie de la ruralité*. Sainte-Foy : Les Presses de l'Université du Québec.
- Khaldi, A. 2005. « La conservation des ressources naturelles et le développement des oasis du Tafilalet ». Actes du Symposium international sur le développement durable des systèmes oasiens, 8 au 10 mars 2005, Erfoud, 194-201.
- Oubrhou, A. 2005. « Le savoir-faire local des agriculteurs oasiens, un patrimoine à capitaliser et à préserver ». Actes du Symposium international sur le développement durable des systèmes oasiens, 8 au 10 mars 2005, Erfoud, 401-406.
- Sedjari, Ali. 1997. « La fin du pouvoir de l'Etat : vérité ou illusion ? ». *La revanche des territoires*, A. Sedjari, dir. Rabat : L'Harmattan, 15-48.
- Theys, Jacques. 2003. « La Gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement durable et territoire*. <<http://developpementdurable.revues.org/document1523.html>> (page consultée le 27 mars 2009).

ATELIER 5

SOLIDARITÉS SOCIALES

Nom	<i>Hajiba Akartit</i>
Formation	<i>Étudiante à la maîtrise en géographie</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	ÉCONOMIE SOCIALE ET INCLUSION TERRITORIALE : LE CAS DU FORUM ÉCONOMIQUE DE VERDUN À MONTRÉAL
Date	26 mars 2010

INTRODUCTION

Cette communication vise à étudier l'effet structurant d'une initiative locale qui a lieu dans un quartier dévitalisé de Montréal. Il s'agit du Forum économique de Verdun. Le Forum économique de Verdun (Forum) est une large concertation intersectorielle lancée au début des années 1990 à l'échelle du territoire de Verdun. C'est une action collective menée par des acteurs locaux en réaction aux conséquences de la crise des années 1980 à Montréal et notamment la fermeture des usines du Canal Lachine. Cette initiative, parrainée par l'unité de la santé publique de Verdun et réalisée en collaboration avec la municipalité, a réuni les acteurs publics, privés et communautaires des différents secteurs (l'éducation, la santé, l'emploi) et a mobilisé des ressources diverses. Son objectif a été de revitaliser le territoire de Verdun en perte de vitesse et d'améliorer les conditions de vie de sa population.

L'étude de cette initiative s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche plus large intitulé «Économie sociale et inclusion territoriale : le cas de Montréal» dirigé par le professeur Juan-Luis Klein et financé par le Centre de recherches en sciences humaines (CRSH). Inspirée de l'approche des régimes urbains, de celle de l'action collective et de celle de la régulation, cette recherche vise à analyser l'effet des initiatives lancées par des acteurs locaux en ce qui concerne la capacité des collectivités locales d'infléchir les tendances structurelles qui provoquent leur dévitalisation et d'améliorer ainsi les conditions de vie et de travail de leur population.

La communication présentera les résultats de plusieurs mois d'observation participante et de recherche documentaire. D'abord nous présenterons brièvement le cas étudié et nous le placerons dans le contexte montréalais. Ensuite nous analyserons le cas à l'aide du modèle théorique du développement par l'initiative locale. Enfin, nous terminerons en proposant

certaines conclusions en ce qui concerne l'effet des initiatives locales sur la lutte à la pauvreté et l'exclusion.

Le Forum économique de Verdun, contexte et émergence

Le Forum se présente comme une organisation d'économie sociale qui intervient à l'échelle de l'arrondissement de Verdun (statut de ville avant la fusion en 2001). Celui-ci se situe au Sud-Ouest de l'île de Montréal et abrite plus de 66 000 habitants. C'est un territoire qui s'étend sur une superficie de près de 10km², avec une des densités les plus importantes au Québec. Il se compose de trois sous territoires relativement différenciés en termes d'inégalités sociales, notamment entre l'Île des Sœurs et les quartiers de la terre ferme. Les indicateurs de défavorisation¹ présentent ces derniers quartiers dans une situation en deçà des moyennes enregistrées à Montréal.

Verdun, territoire intégré au Sud-Ouest de Montréal, mais différencié

Bien que le territoire de Verdun ne soit pas le lieu d'une forte implantation industrielle, il a amplement bénéficié de l'essor industriel du Sud-Ouest de l'île dans la première moitié du XXe siècle. Sa population passa de 7 000 habitants en 1907 à près de 55 000 en 1931. D'ailleurs, de 1921 à 1966, Verdun était la troisième ville du Québec après Montréal et Québec, en termes d'effectifs de population (elle a atteint 78 257 habitants en 1961). En raison de la concentration d'un ensemble d'institutions sur son territoire, Verdun se distingue dans le secteur Sud-Ouest par sa position de ville de services, lesquels elle offre à l'ensemble des territoires du Sud-Ouest par le biais des hôpitaux notamment et de la rue Wellington. Cette rue était sa principale artère commerciale et sa clientèle provenait de tous les quartiers du Sud-Ouest.

Comme pour sa prospérité, le déclin du territoire de Verdun est étroitement lié à la dynamique générale du Sud-Ouest, notamment aux impacts de la crise des années 1970-80 qui a frappé l'ensemble du territoire de Montréal (Fontan, Klein et Tremblay, 2005).

En fait, cette crise s'amorce dans les années 1960 avec l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent, qui a fait perdre au secteur Sud-Ouest sa position de nœud de transport. Cette situation qui n'encourageait pas le réinvestissement dans une industrie devenue obsolète a été renforcée par des politiques de transport et d'aménagement urbain opérées à cette époque (autoroute métropolitaine, pont Champlain) et qui favorisaient le transport routier aux dépens du ferroviaire et une reconversion industrielle localisée dans l'Ouest et dans le Nord de la métropole (Fontan, Klein et Tremblay, 2005). On assista surtout au cours des années 1970 et 80 à la fermeture en série de nombreuses industries. La zone du canal, autrefois centre industriel du Canada, devient un désert économique.

¹ Le panier d'indicateurs de défavorisation : % des personnes seules, %familles monoparentales, niv de scolarité inf. DES, taux d'emploi, revenu moyen) LAREPPS, 2009 p.116

Le Forum, une action collective pour contrer le déclin du territoire

Il n'est pas étonnant de voir le cri d'alarme à Verdun venir d'abord des commerçants, qui sont fortement touchés par la dévitalisation du milieu de vie à la fin des années 1980. Ceux-ci constataient les fermetures en série des magasins et le faible achalandage sur la rue Wellington, jadis centre de l'activité économique de Verdun et témoin de sa prospérité. En effet, le chômage croissant, la pauvreté avec ses nouveaux visages, la détérioration du cadre physique du bâti et des rues constituaient un paysage en détresse dans ce territoire. Une situation attisée par une image négative de Verdun, véhiculée par la presse, l'associant aux catastrophes fréquentes d'incendies et d'inondations ainsi qu'à l'insécurité qui affecte le cadre de vie de sa population (criminalité, prostitution, pauvreté...). Cette perception était d'ailleurs corroborée par les statistiques officielles (tableau 1).

TABLEAU 1

Évolution de quelques indicateurs socioéconomiques entre 1971 et 1991 (Recensements du Canada)
<ul style="list-style-type: none"> • Une décroissance de la population de 21,8% • Un taux de chômage qui est passé de 9% à 13% • Un ménage sur trois vit sous le seuil de la pauvreté • Une personne sur sept est bénéficiaire de l'aide sociale • 75% des résidents sont des locataires • La population étudiante a diminué de 65,3% (des 23 écoles sises sur le territoire de Verdun, on n'en retrouve plus que 14).

Source : Verdun, profil statistique. Ville de Verdun. Juin 1994

Depuis 1989, une réflexion approfondie a donc été entamée à l'initiative du président de la Société d'initiative de développement de l'artère commerciale (SIDAC) de la rue Wellington en association avec un groupe de personnes influentes et engagées dans le milieu, notamment le directeur de la Direction de la Santé Publique (DSP). Très vite, l'initiative individuelle se transforma en action structurée autour des institutions qu'ils représentent pour constituer un comité provisoire de leaders (en mai 1991) qui va intégrer, en plus des deux entités citées, l'éducation avec le directeur général de la Commission scolaire des écoles catholiques de Verdun (CECV), la municipalité avec deux représentants du conseil de ville et la presse locale avec le directeur du journal local.

Un processus s'enclencha avec une prise de conscience collective quant à l'urgence d'agir pour contrer le déclin de la ville. La nécessité d'associer l'ensemble des forces vives de la société s'imposa pour construire une vision commune du développement de Verdun. Dès lors, on organisa un premier colloque d'orientation le 19 novembre 1991 qui réunit 150 personnes, un deuxième colloque le 18 février 1992 sur les stratégies d'intervention et un troisième colloque le 11 mai 1993 sous forme d'une large consultation de la population de Verdun pour associer notamment les jeunes et les aînés lors de l'élaboration des résolutions des États généraux. On constituera alors un conseil d'aînés et un conseil des jeunes.

Ces actions collectives structurées sous formes de colloques, sondages, comités thématiques, comités de consultation, conférences, diffusions des actes des colloques, ont montré une grande capacité de mobilisation à Verdun et insufflaient un air de changement nouveau dans le discours et la pratique des acteurs. En effet, avec un taux de participation inédit tant de gens influents du milieu que des citoyens, et l'implication des décideurs des différents secteurs d'activités, cette initiative a affirmé sa légitimité d'intervention auprès des institutions, du milieu des affaires et des professionnels à l'échelle de la ville de Verdun.

Le contexte de la désinstitutionnalisation des soins de santé publique (le virage ambulatoire), laissant pour compte quelque 2 500 patients à Verdun, a amené le système de la santé publique à assurer le leadership notamment sur le plan organisationnel et de l'engagement de son leader qui sera le président du Forum depuis. Le Forum a obtenu sa charte en mai 1992 comme une structure autonome, non partisane, qui œuvre pour la revitalisation et le développement local du territoire de la ville de Verdun.

À cette étape de l'initiative du Forum, on peut souligner trois aspects majeurs :

- L'affirmation du leadership local et le consentement des acteurs locaux sur l'échelle territoriale appropriée à leur action de revitalisation, soit l'ensemble du territoire de la ville de Verdun (délimité sur le plan géographique et administratif) ;
- La construction par les acteurs d'une vision commune et l'identification des axes prioritaires d'intervention pour la revitalisation du territoire de Verdun et sa formalisation dans les résolutions des États généraux ;
- La mise en place d'une structure intermédiaire de concertation intersectorielle pour le développement de la ville dans une démarche de prise en charge du milieu par le milieu autour d'un concept fédérateur, les déterminants de la santé (estime de soi, emploi, revenu décent, habitation convenable, sentiment de sécurité...), inspiré de la notion de « Villes et Villages en Santé » soutenue par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le Forum, une initiative locale de développement

L'interprétation de l'expérience du Forum par le modèle de développement par l'initiative locale (voir figure 1), qui a fait ses preuves à travers plusieurs études de cas d'intervention territoriale s'inscrivant dans le contexte post fordiste, permettra de retracer les moments forts de cette initiative et d'analyser ses effets structurants dans le processus de la revitalisation de son territoire.

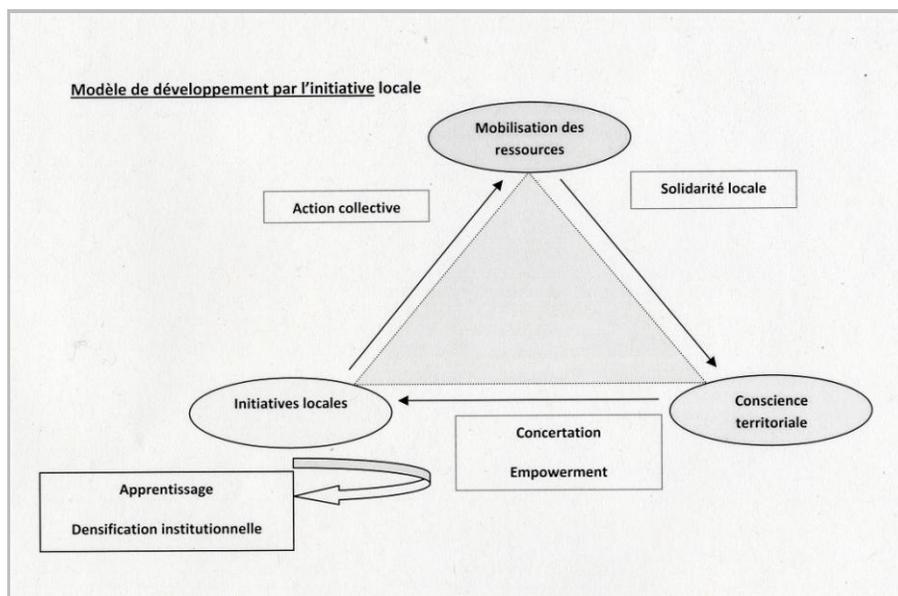
Présentation du modèle de développement par l'initiative locale

Le développement territorial dans ce modèle est défini comme **un processus cyclique** et *non une simple réaction sociale face à une situation de crise*. Une première étape commence par le lancement **d'une initiative**, celle-ci peut être un projet individuel ou de groupe. Ce projet en confrontation avec d'autres possibilités de projets se transforme en projet collectif à visée sociale à travers une action collective *qui mobilise différentes ressources endogènes et*

*exogènes (financière, organisationnelle,...) afin de réaliser le projet. Les ressources exogènes sont importantes dans la mesure où la collectivité attire suffisamment de ressources pour briser le cycle de dévitalisation. Cette lutte agit comme un ciment entre les acteurs, créant entre eux un sentiment de solidarité... Ils développeraient ainsi **une conscience collective ayant une base territoriale**, qui constituerait un fondement essentiel pour l'action conjointe des acteurs locaux sociaux et économiques, une base d'entrepreneuriat « partenarial ». Ces actions pourraient **se cristalliser en institutions qui sédimenteraient l'expérience** laissée par l'action collective et qui, **à travers l'apprentissage**, agiraient comme soutien favorable au lancement de nouveaux projets et initiatives, reproduisant ainsi le cycle (Klein et al. 2009).*

Modèle de développement par l'initiative locale

J-L Klein



Ce modèle de développement par l'initiative locale retrace évidemment une situation idéale pour réussir une intervention territoriale. Les réalités sont bien différentes, comme le montrent les études de cas faites dans ce cadre. L'intérêt du modèle est de repérer les étapes stratégiques du développement territorial afin de cibler les interventions appropriées.

Ainsi le Forum, dans le cadre de sa démarche de prise en charge du milieu par le milieu, a décidé de rompre avec l'attentisme et la dépendance totale de l'avenir de son territoire des politiques dictées par les échelles supérieures. Celles-ci se sont avérées inefficaces dans le contexte de la crise des années 1980, face aux problématiques nouvelles liées notamment au chômage en masse, à l'accroissement de la pauvreté et à dévitalisation du territoire.

Le développement local avancé dans le discours prend un nouveau contenu dans la pratique du Forum dans la mesure où le local construit par les acteurs locaux se présente comme «*un système d'acteurs qui se concertent parce qu'ils partagent une identité commune à un territoire, un sentiment d'appartenance qui les amène à développer une conscience territoriale et à réaliser*

des actions partenariales» (Klein, 1997). Selon cette vision, le fait local est une volonté d'acteurs qui initient et décident de l'orientation à donner au développement de leur territoire en fonction de ses spécificités socioéconomiques et culturelles et par la mobilisation de son « *capital socioterritorial* ».

Dans cette perspective, le Forum s'est trouvé contraint à innover sur le plan institutionnel et organisationnel pour opérer ses interventions de revitalisation du territoire et afin de cumuler et de cristalliser ses pratiques qui sont issues d'un processus d'expérimentation et d'apprentissage collectifs. On peut souligner ses innovations à plusieurs niveaux :

Sur le plan du positionnement de sa structure à un rang institutionnel intermédiaire, à l'image des Corporations de développement économique communautaire (CDEC) et des Corporations de développement communautaire (CDC) qui ont vu le jour au Québec dans ce contexte, mais qui s'en différencie par la nature de sa mission d'animation du milieu et de son financement qui ne dépend pas des gouvernements ou de la ville.

Sur le plan de la mise en place de formes organisationnelles nouvelles :

- La création d'un poste de commissaire au développement local par la municipalité suite un mémo du Forum, un poste chargé d'assurer l'interface entre les milieux d'affaires, institutionnels et communautaires et d'œuvrer pour le développement économique et social en favorisant le réseautage et l'animation du milieu, une première au Québec ;
- La mise en place de la fondation de développement local, un outil de financement qui regroupe des gens d'affaires et des décideurs de la communauté et qui soutient la création d'entreprises. Cet outil a permis la mise en place du centre d'affaires de Verdun pour favoriser l'entrepreneuriat (incubateur de microentreprises, insertion sociale) ;
- La création du centre de formation du Jardin du Citoyen qui regroupe des sociétés culturelles, le centre d'information et de promotion de l'entreprise de Verdun (CIPEV) et plusieurs projets dans le domaine de l'insertion sociale.

Sur le plan de sa capacité de négociation à différentes échelles et de mise en place de partenariats divers dans le milieu entre institutions et/ou avec le privé, il permet de faciliter la mobilisation des ressources endogènes et exogènes (expertise, financement, moyens logistiques, équipements,...), autour de projets structurants de création d'emplois, d'augmentation de l'employabilité et d'insertion sociale pour les personnes à vulnérabilité psychosociale. En témoigne l'exemple du projet Info-PME Verdun (551 emplois créés entre 1992 et 1998), Multiservices – TPE Verdun (40 emplois) et le projet d'horticulture (plus de 700 emplois) dans le cadre du fonds de lutte à la pauvreté.

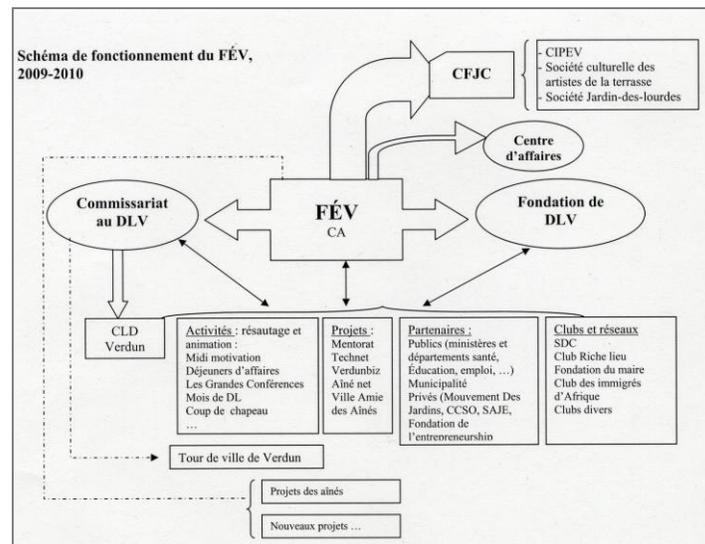
La démarche du Forum a toujours été marquée par la valorisation de ses actions qui mobilisent une population variée (citoyens, regroupements et gens d'affaires, décideurs institutionnels et autres, personnes influentes du milieu, professionnels...) et qui ont valu plusieurs prix à la municipalité de Verdun (prix du Réseau québécois Villes et Villages en santé (RQVVS) pour le

concours Méritas, le projet Multiservices-TPE et les projets d'insertion sociale pour à lutte à la pauvreté).

Entrepreneurship, quelle formule pour le Forum ?

C'est une expérience de concertation intersectorielle très chargée qui a été vécue tout le long de la décennie 1990 à Verdun et qui nécessite plus d'une approche théorique pour appréhender ses différents aspects. Les années 2000 pour le Forum sont marquées par le recentrage de sa mission sur la mobilisation des citoyens, un changement qu'on peut assimiler à l'institutionnalisation des actions entamées au démarrage, notamment la transformation du programme Info-PME Verdun en structure de soutien du CLD et l'intégration des résolutions liées à l'habitation et au développement urbain dans le plan d'urbanisme de la ville. Actuellement le Forum constitue un réseau bien établi dans le milieu, formé par les structures et organisations qu'il a mises en place. Bien que celles-ci disposent de leurs propres structures, sur le plan informel, le Forum demeure le noyau central dans la gestion et les orientations de ces organismes, d'autant plus qu'elles constituent une source de financement importante (Figure 2).

FIGURE 2
Le Forum, un réseau bien établi à Verdun



- FÉV : Forum Économique de Verdun
 CFJC : Centre de Formation du Jardin du Citoyen
 CIPEV : Centre d'Information et de Promotion de l'Entreprise de Verdun
 DLV : Développement Local de Verdun
 CA : Conseil d'Administration
 CLD : Centre Local de Développement
 CCSO : Chambre de Commerce Sud Ouest
 SAJE : Services d'Aide aux Jeunes Entrepreneurs
 SDC : Société de Développement Commercial

Aussi, le fonctionnement du Forum mériterait-il un éclairage sur le plan de l'entrepreneuriat qu'il a su encourager. En s'appuyant sur la réflexion de B. Lévesque sur l'entrepreneuriat collectif (Lévesque, 2002), on peut avancer que le Forum se rapproche de l'entrepreneuriat social dans la phase de démarrage, dans le sens des caractéristiques présentées par l'auteur, à savoir *la recherche de solutions innovatrices à des problèmes non pris en charge ni par le privé ni par le public, qui cherche un intérêt collectif et qui mobilise des ressources diverses dans le cadre d'une vision de transformation et de justice sociale et qui ne peut démarrer sans une forte implication de la communauté concernée, d'où sa participation à l'empowerment de la collectivité et la démocratisation de la société civile*. L'entrepreneur collectif s'en distingue par sa structure établie *qui suppose un fonctionnement démocratique (débat, délibération,...) et la mise sur pied d'un regroupement de personnes au préalable*. La structure du Forum correspond à ces caractéristiques.

Le recours à ces outils conceptuels sur l'entrepreneuriat social et collectif permet d'examiner le parcours du Forum dans ses démarches pour mener le projet de revitalisation de son territoire en termes de *démocratisation de la société civile*, ce qui indique son ancrage dans le milieu et renseigne sur la nature des solidarités territoriales et leurs effets structurants dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion (Klein et al. 2009).

En effet, si le Forum s'est distingué par ses innovations sur le plan organisationnel et sa capacité de mobilisation du milieu et des ressources qui lui ont valu une grande notoriété dans le milieu notamment institutionnel et des gens d'affaires à Verdun, la négociation de sa représentativité n'a jamais été acquise sur l'ensemble du territoire, ce qui n'est pas une défaillance en soi, mais l'évacuation de tout un pan communautaire relativement très présent dans le milieu (une centaine d'organismes en 1994) et bien structuré autour de plusieurs tables de concertation sectorielle, est significatif sur le plan démocratique. D'ailleurs la présence relativement importante de citoyens dans le CA et dans les divers projets du Forum pourrait s'inscrire dans une stratégie de contournement de cette composante structurelle du territoire de Verdun.

C'est une problématique qui demeure d'actualité bien que le contexte soit complètement différent, notamment depuis la fusion de la municipalité à la métropole de Montréal. Le débat de fond lors du démarrage de l'initiative du Forum était axé sur la démarche de « prise en charge du milieu par le milieu », entre le milieu communautaire chapeauté par le responsable du CLSC et le leader du Forum, mais qui englobait également plusieurs autres aspects d'ordre politique, idéologique et social. Ce débat a été délaissé par le Forum au profit de l'efficacité d'une action plus globale et de la lutte contre la culture de l'attentisme et de la dépendance des politiques de l'État, ce qui n'a pas manqué de l'opposer à plusieurs organisations communautaires. Cet aspect de gouvernance locale à Verdun et du pouvoir politique, relativement complexe, mérite un éclairage plus approfondi pour permettre d'en tirer des enseignements.

CONCLUSION

Pour conclure et à ce stade d'avancement de l'étude de cas du Forum, il est intéressant de souligner la pertinence scientifique des outils d'analyse conceptuels du modèle de développement par l'initiative locale et des concepts de l'innovation sociale pour rendre compte

des réalités spécifiques de ce territoire dans leur diversité. D'autant plus que ce cadre théorique permet d'éviter une description narrative ou de verser dans des analyses globalisantes stériles.

Nous pouvons également souligner l'intérêt de l'étude de cas comme démarche exploratoire enrichissante tant sur le plan théorique, pour affiner les outils conceptuels et ouvrir des pistes de recherche pour répondre aux questions sur le potentiel du développement local en termes d'effet dans la lutte à la pauvreté et l'exclusion sociale, que sur le plan opérationnel, pour permettre de dégager les perspectives de développement de cette expérience.

BIBLIOGRAPHIE

- Beaumont, Yan. 2005. Les organismes communautaires de développement local et leur articulation avec les autres paliers d'intervention du territoire métropolitain : le cas de Verdun. Mémoire de la maîtrise en études urbaines, Montréal : Université du Québec à Montréal.
- Fontan, Jean-Marc, Pierre Hamel, Richard Morin et Eric Shragge. 2007. Action collective et développement local en région métropolitaine : le cas de Montréal. Montréal : Université du Québec à Montréal, Département d'études urbaines et touristiques.
- Fontan, Jean-Marc, Juan-Luis Klein et Diane-Gabrielle Tremblay. 2005. Innovation socioterritoriale et reconversion économique. Le cas de Montréal. Paris : L'Harmattan, collection Géographies en liberté.
- Grenier, Anne-Marie. 1998. Une recherche évaluative sur l'initiative du Forum économique de Verdun : un processus de développement local. Mémoire de maîtrise en service social, Sherbrooke : Université de Sherbrooke.
- Jetté, Christian et Christian Paquin. 2009. Agir ensemble à Verdun : portrait et enjeux socioéconomiques du territoire. Montréal : Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAPEPPS).
- L'Ecury, Daniel, 1995. La démarche de Verdun dans le cadre du développement local. Mémoire de maîtrise en analyse et gestion urbaine, Montréal : Université de Montréal.
- Klein, Juan-Luis, Jean-Marc Fontan et Diane-Gabrielle Tremblay, 2009. « Social entrepreneurs, local initiatives and social economy: foundations for a socially innovative strategy to fight against poverty and exclusion » *Canadian Journal of Regional Research/ Revue canadienne de science régionale*. 32 (1), 23-42.
- Klein, Juan-Luis. 2008. « Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale ». Dans Massicotte, G. (Dir.) *Sciences du territoire : perspectives québécoises*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 315-333.
- Lévesque, Benoît, 2002. Les entreprises d'économie sociale plus porteuses d'innovation sociales que les autres. Montréal : Cahiers de l'ARUC-ÉS.
- Prévost, Paul et Yvan Lambert. 1996. Étude de cas Forum Économique de Verdun. Rapport du Centre d'entreprise. Faculté d'administration, Sherbrooke, Université de Sherbrooke.
- Tremblay, Diane-Gabrielle, Juan-Luis Klein et Jean-Marc Fontan. 2009. « Les initiatives de développement local et l'économie sociale », in *Initiatives locales et développement socioterritorial*. Québec, Télé-université/Université du Québec à Montréal, 63-94.
- Vachon, B. 1993. Le développement local : théorie et pratique, réintroduire l'humain dans la logique de développement. Boucherville : Gaëtan Morin, p.331.

ATELIER 5

SOLIDARITÉS SOCIALES

Nom	<i>Caroline Lemay</i>
Formation	<i>Étudiante à la maîtrise en géographie</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	UN PROJET DE MICROFINANCE AU MALI : L'EFFET COMMUNAUTAIRE
Date	26 mars 2010

INTRODUCTION

La présentation exposera la démarche de mise en place de microcrédit et sa relation avec le développement local. On peut d'abord constater que l'Afrique est depuis des décennies le théâtre d'une multitude d'aides extérieures. La coopération internationale qui constitue une de ces aides s'est établie entre les institutions des États de ce continent et les institutions des États développés. Elle participe concrètement à l'amélioration des conditions de vie des populations en fournissant des fonds pour des projets divers. Les effets directs sur les individus sont souvent analysés par les bailleurs de fonds pour s'assurer de la pertinence des sommes allouées. L'analyse d'impact des projets pourrait toutefois être approfondie pour inclure l'échelle locale et la dimension temporelle, considérant que les projets s'insèrent dans des territoires précis et qu'ils y produisent des réseaux multisectoriels à diverses échelles.

C'est en prenant en compte le potentiel de cet indicateur de développement que l'étude sera effectuée. Elle portera sur des villages au Mali ayant bénéficié de la coopération internationale entre des ONG canadienne et malienne pour mettre en place un fonds de microcrédit. Il s'agit de communautés rurales qui illustrent bien les besoins financiers d'un pays en développement. Elles ont eu l'opportunité d'être accompagnées dans la mise en place d'un projet leur permettant de développer leur potentiel de gestionnaire. Ce potentiel résultera de la possibilité de dégager des surplus pour concrétiser des objectifs jusqu'à maintenant inatteignables. Le choix de l'investissement éventuel n'est toutefois pas à négliger car il pourrait créer non seulement des richesses pour l'investisseur, mais également chez des villageois n'ayant pas participé au projet. C'est ce qu'on nommera les réseaux économiques et sociaux. Le microcrédit se base, dans son mode de fonctionnement, sur la solidarité dans un groupe de participants. Il s'agit ainsi d'une dimension présente à renforcer à une autre échelle et par le fait même, à étendre à d'autres acteurs.

Le développement et ses composantes

Le développement est un concept qui s'est transformé au cours des dernières décennies, suivant les tendances théoriques mondiales en changement constant. Traitant à ses débuts des seuls aspects économiques, sa définition s'est élargie avec la prise de conscience de l'échec de la « main invisible » sur les communautés et de la nécessité d'agir sur plus d'aspects, à d'autres niveaux. Il est aujourd'hui considéré comme un processus d'amélioration des conditions de vie, tant sociales qu'économiques, d'un individu ou d'une communauté locale, régionale, nationale et internationale. Diverses échelles peuvent donc être observées. Dans le cadre de ce travail, une attention particulière sera portée à l'échelle locale.

Partant de la définition de développement, le développement local suit le même principe, tout en y ajoutant une dimension spatiale. Le *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* le définit comme étant «le fruit d'une relation réussie entre, d'une part, des politiques institutionnelles locales, souvent régionales, et, d'autre part, des entrepreneurs porteurs d'initiatives, bien insérés dans le tissu social local et capables de mettre en œuvre des compétences souvent anciennes» (Lévy et Lussault, 2003).

Si l'on se penche sur l'évolution du concept, le contexte de crise qui affecta les années 1970 remet en question les pouvoirs des États à prendre en charge les besoins de leurs populations, plus particulièrement dans les pays en développement. La décentralisation du pouvoir, encadrée ou non par un dispositif législatif, engendra une multitude d'actions locales. À la lumière de ces prises en charge, le milieu dans lequel s'insèrent ces actions est essentiel à comprendre. C'est du moins le postulat de la théorie des milieux novateurs, qui propose que «le territoire n'est plus un simple contenant où viennent s'inscrire les mécanismes économiques, mais plutôt un facteur participant à leur mode d'organisation et à leur dynamique» (Vachon et Lemieux, 1996). Ses concepteurs, P. Aydalot et D. Maillat, du Groupe de recherche européen sur les milieux innovateurs (GREMI), viennent ainsi intégrer «le potentiel innovateur régional et le concept de développement local, [qui] donnera ensuite à la région sa spécificité dans la croissance économique» (Bailly, 1994). Ce thème sera repris par un collègue du GREMI, Camagni, qui ajoute que «la relation «milieu» maille l'entreprise à son environnement proche» (Stöhr, 2003) tout en y ajoutant un autre aspect important qui touche au niveau spatial, à savoir que «les réseaux plus étendus la mettent [l'entreprise] en relation avec des partenaires qu'elle sélectionne dans un environnement opérationnel plus vaste» (*Ibid.*). Il est donc ici question de réseaux et de nœuds, ces derniers étant de plus en plus considérés dans la recherche géographique.

Un milieu d'émergence favorable au développement n'est toutefois pas garant de la réussite économique d'un territoire, les relations qu'une action locale entretient avec les institutions étant primordiales. Des auteurs (Friedmann cité par Stöhr, 2003 ; Sanyal, 1999) sont d'avis que si une action n'a pas l'appui institutionnel, celle de l'État ou des autres instances politiques, ce n'est qu'«une façon de soulager la pauvreté» (Stöhr, 2003 : 131). Cette relation est essentielle, principalement pour l'apport qu'elle pourrait avoir en favorisant la mise en place d'un environnement politique favorable, par le biais de la planification ou encore de moyens financiers.

L'implication des ONG n'est également pas à négliger dans le processus de développement. Elles sont fortement impliquées dans le développement en général, et le développement local en particulier. Le lien avec le développement local s'est fait avec une montée en importance de l'informel dans les années 1970, où tous deux se rejoignent sous plusieurs aspects. L'auteur Sanyal note leurs similitudes, d'abord le détachement institutionnel, ensuite la proximité avec la population locale et finalement la distance face aux partis politiques. Sous cette couverture de mariage réussi on décèle tout de même des limites. En effet, si l'on se réfère à l'importance du rapport avec l'institutionnel dans le processus de développement, le détachement des ONG peut représenter une de ces limites puisqu'il peut engendrer un manque d'implication de ces instances. Le manque de coopération entre ces organismes est également un point qui a été souligné, entre autres par Sanyal (*Ibid.*). Avec une bonne communication, il est possible de s'inspirer de l'expérience des autres pour bénéficier de leurs apprentissages. Cet aspect pourrait être amélioré du côté des ONG, qui ont donc encore du chemin à faire afin de maximiser leur efficacité.

La dynamique du développement local se caractérise donc par une diversité d'échelles impliquées, notamment l'État, les ONG et les communautés. L'auteur Stöhr la définit (définit qui ou quoi? La dynamique?) comme une «compétitivité aux avantages comparatifs, mais combinés à la coopération et à l'interaction à l'échelle des localités ou des régions, dans un contexte national et mondial» (Stöhr, 2003 : 134). L'échelle micro sera observée plus spécifiquement dans les lignes qui suivent, considérant le territoire d'intervention de la technique à l'étude, soit la microfinance.

La microfinance et ses effets potentiels

La microfinance consiste en «la modicité des interventions financières désignant l'ensemble des services financiers parabancaires (prêts, garantie, prise de participation) de faible montant (inférieur à quinze mille euros) destinés aux personnes ayant des difficultés d'accès au système bancaire» (Laville et Cattani, 2005). Elle s'est développée dans un contexte d'informalité avec les tontines, qui ont foisonné dans les pays en développement dès les débuts de la colonisation, possiblement en réponse au monopole de la richesse par les colonisateurs de la part des populations colonisées. Il s'agit d'un crédit rotatif en groupe où des personnes se réunissent pour mettre en commun leurs avoirs afin de créer un fonds qui sera prêté aux membres les uns à la suite des autres. La formalisation de ce procédé a eu lieu dans les années 1970 avec l'avènement de la Grameen Bank, mise en place sur fond de famine au Bangladesh. La microfinance, et plus spécifiquement le microcrédit, ont connu une popularité importante dans les récentes années. En effet, bien que les premières expériences dans le système formel aient été mises en place dans les années 1970, sa reconnaissance à l'échelle mondiale a connu son apogée à la fin des années 1990 et au début des années 2000, principalement avec l'accession au titre de prix Nobel de la paix en 2006 de l'initiateur de cet outil de développement dans le secteur formel, le Professeur Yunus. On peut quantifier l'importance des dernières années en considérant l'augmentation du nombre d'emprunteurs. En 1999 il était de l'ordre de 36 795 000, comparativement à 68 195 000 trois ans plus tard (Mix, 2002), soit près du double. Pour le portrait actuel, en 2007, on note la présence de plus de deux milles institutions de microfinance pour un total de près de 77 millions d'emprunteurs par le biais du microcrédit, le tout dispersé dans cent pays (Mix, 2007).

S'assurer de la réussite des projets de microfinance chez les participants est essentiel puisqu'elle constitue la base de l'objectif, les projets étant considérés comme les vecteurs de la réduction de la pauvreté. Analyser les impacts à une autre échelle n'est toutefois pas contradictoire et peut être fait parallèlement. Un rayonnement à l'échelle locale, dans la communauté d'insertion, est possible et souhaitable puisqu'il prend en compte non seulement l'impact sur les participants à la microfinance, mais également sur les personnes n'y ayant pas participé (Woller et Parsons, 2002). Toutefois, jusqu'en 2004, la majorité des études analysaient les impacts au niveau individuel et du ménage seulement (Brau et Woller, 2004) en raison principalement de la demande de réduction des coûts des études d'impact, beaucoup plus importants dans le cas d'une étude approfondie.

Les thèmes abordés pour mesurer l'impact sont majoritairement économiques, mais n'excluent pas pour autant le volet social. Le but final des projets de microfinance étant de mettre fin à la pauvreté (Woller, Wheeler et Checketts, 1999), on peut ainsi y dénoter l'intérêt social. La question de l'empowerment des femmes est un thème qui a été présenté à quelques reprises dans les recherches se penchant sur les impacts de la microfinance (Brau et Woller, 2004). Ce thème ne surprend pas, considérant que la majorité des emprunteurs sont des femmes. Pour ce qui est des impacts économiques, la création d'emplois et l'augmentation du revenu sont des thèmes fréquemment discutés comme impacts de la microfinance.

Pour ce qui est des impacts à l'échelle de la communauté, on peut observer dans un premier temps l'influence sur la consommation de la population. Le simple fait de consommer localement, de rémunérer des individus locaux ainsi que d'injecter des fonds dans l'économie d'un secteur par le biais de petits prêts peut avoir un impact sur l'activité économique (Zohir et Matin, 2004 : 134). Ainsi, il est possible de constater une augmentation du pouvoir d'achat des participants et des non participants. Également, on peut noter une baisse du niveau de pauvreté d'une communauté lorsque l'on se penche sur une multitude de données. Les données doivent refléter l'évolution temporelle, avant et après la mise en place du projet, pour comprendre les changements s'il y a lieu. Finalement, l'implantation de microcrédit peut avoir pour impact la construction d'infrastructures en tant que projet collectif, infrastructures pouvant être au bénéfice de tous selon le choix des personnes ou des groupes ayant généré des surplus financiers. Ce dernier point est d'autant plus important dans les situations des pays en développement comme le Mali où tout est à faire.

Les projets de microfinance dans des communautés maliennes

Selon le PNUD, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus au Mali était de 26,2% en 2007 (PNUD, 2009), ce qui signifie que près du trois quart des habitants ne savent ni lire, ni écrire. Selon la même source, le taux de malnutrition des enfants s'élevait à 24,5% en 2002 (PNUD, 2003). Une donnée importante également qui révèle la situation de ce pays africain est l'Indice de développement humain. Avec son 178^e rang sur un total de 182 pays, on considère ce territoire comme ayant un développement humain faible. On voit ainsi dans ce bref portrait que les besoins sur ce territoire africain sont criants.

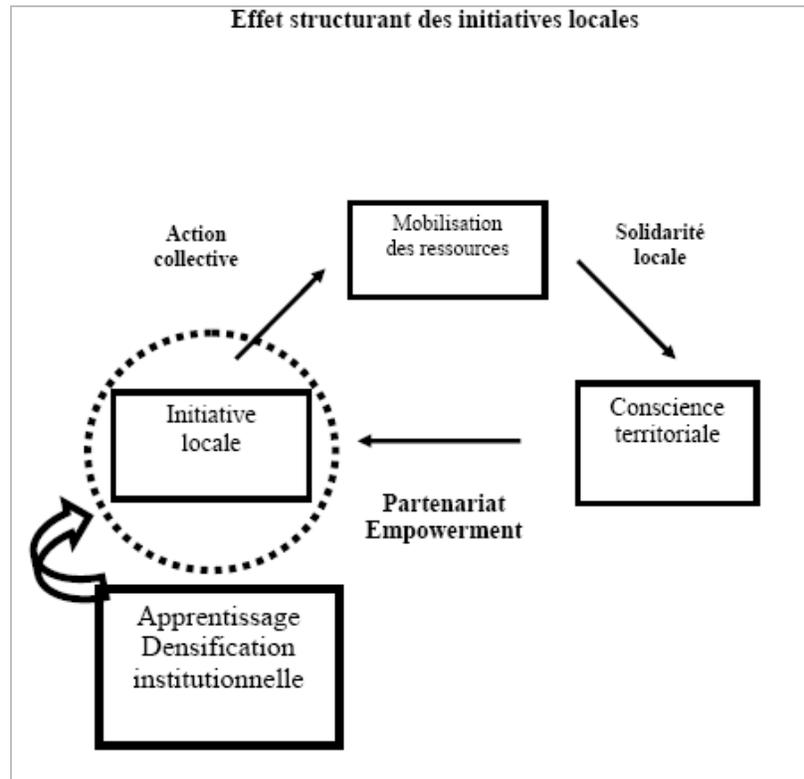
Les projets ciblés se concentrent dans une région au sud du pays, dans un secteur rural situé à proximité de la capitale. Ils ont pris place de 2005 à 2008 dans quatre villages situés dans la commune de Baguineda, à savoir Soundougouba, Tiema, Massaconi et Farakan, qui comptent de 500 à 1 000 habitants chacun. Ces communautés sont familières des projets de développement résultant de la coopération internationale. Divers organismes œuvrent sur leur territoire depuis des années dans leurs domaines d'intervention respectifs : agriculture, entrepreneuriat, santé, etc. Leurs populations ne furent donc pas réfractaires à l'idée de mettre sur pied un fonds de microcrédit et d'implanter une parcelle de maraîchage pour les femmes lorsqu'elle leur fût présentée par l'organisation Kilabo. Ayant déjà consolidé des projets du genre dans une autre région du Mali entre 2001 et 2004, cette ONG n'en était pas à ses débuts dans le domaine du microcrédit. Elle avait également une bonne relation de confiance avec les populations de la région de Baguineda, travaillant avec eux sous différentes formes à l'amélioration de leurs conditions de vie depuis plus de vingt ans.

Il s'agissait de mettre en place dans chaque village une parcelle maraîchère de 0.5 hectare pour les femmes. À cette première dimension s'est ajoutée une seconde qui consistait à créer un fonds de roulement de microcrédit autogéré par et pour les femmes qui auraient pour tâche d'utiliser cet argent pour mettre sur pied des projets individuels. Pour s'assurer de l'appropriation du projet par les femmes, il y a eu des séances de formation offertes afin de former ces participantes à la dynamique du microcrédit et à l'importance de pérenniser la parcelle. Aujourd'hui, ce sont plus de 500 femmes dans ces quatre villages qui ont accès à des fonds de microcrédit. Les intérêts sont d'un taux de 5%, une décision qui a été prise démocratiquement par les participantes, et ont pour vocation de faire augmenter le montant du fonds de roulement. Ainsi, deux fois par année, selon les décisions prises par les emprunteuses, il y a un recouvrement où les femmes doivent rembourser leur prêt. Tout de suite après le remboursement, l'argent est redistribué à nouveau, le montant étant bonifié des intérêts prélevés. Pour donner l'exemple de la plus ancienne édition, Soundougouba, qui a débuté en 2005, les femmes de l'association de ce village ont vu leur fonds doubler en quatre ans, passant de 725 125 à 1 543 770 Fcfa (1 450 à 3 088\$CAN).

Dynamique locale des projets à Baguineda

Le projet a donc été mis en place dans l'optique d'être pris en charge par la communauté d'insertion. À partir de ce constat, nous présenterons cette expérience en lien avec le modèle de développement local (voir schéma 1) proposé par Klein (Klein, 2005), se composant des trois étapes suivantes : l'initiative locale, la mobilisation des ressources et la conscience territoriale. Nous verrons ci-dessous comment les projets de Baguineda peuvent s'insérer dans ce schéma.

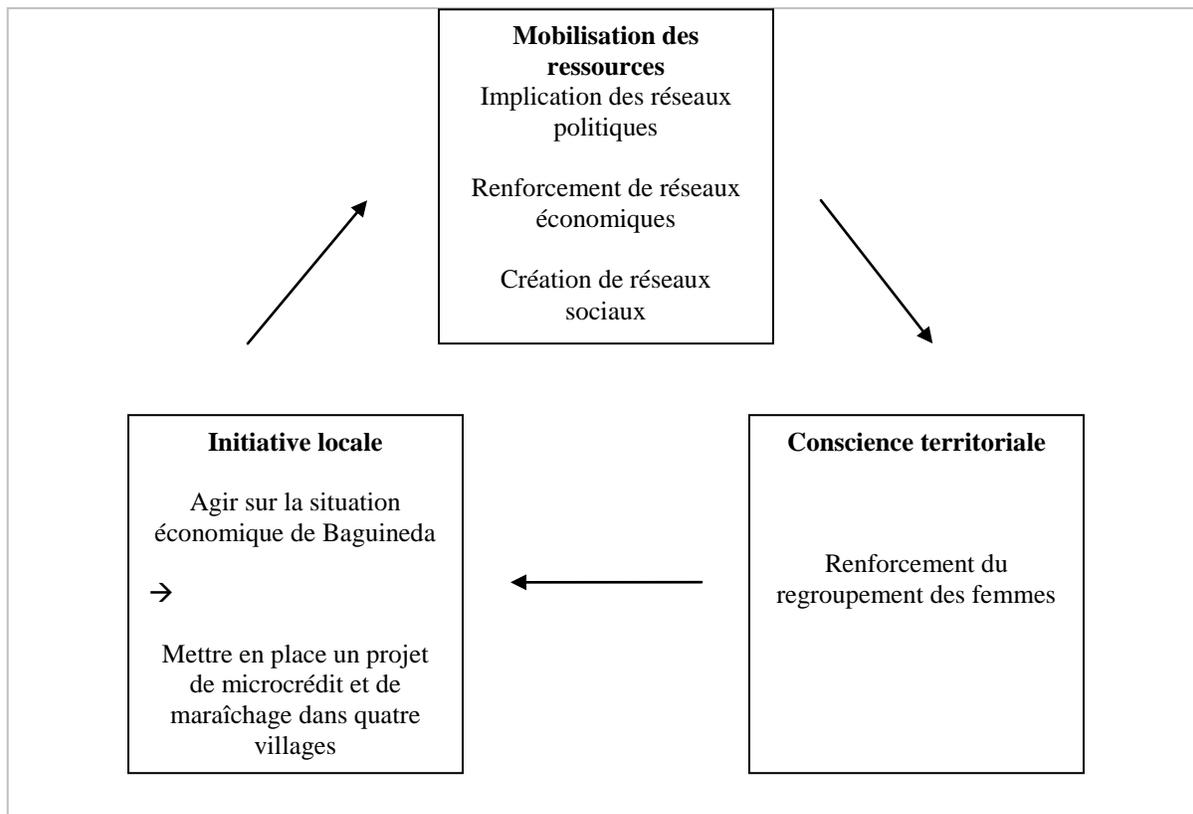
SCHÉMA 1 Modèle de développement local



Source : Klein, 2005

La première étape consiste en la réflexion qui sous-tend l'action. Il s'agit dans le cas qui nous intéresse de la nécessité d'agir sur la situation économique de la région. L'initiative qui a été élaborée est la mise en place de projets de microfinance et de maraîchage. On parle ici de l'étape de l'initiative locale, comme on peut le voir au Schéma 2. C'est un élément crucial puisqu'il soutient toutes les actions et les impacts engendrés par la suite.

SCHÉMA 2 L'initiative locale dans la région de Baguinéda



Source : adapté de Klein 2005

Ensuite, pour s'assurer de sa viabilité, le projet a été soumis à l'approbation et à l'implication des différentes structures existantes. Il s'agit ici de la seconde étape du schéma de l'initiative locale, celle de la mobilisation des ressources, que l'on peut voir représentée dans le Schéma 2. Considérant que le niveau politique hiérarchique le plus élevé dans cette culture est le Chef du village, il a été le premier consulté. Une fois son accord reçu, les autres instances pouvaient être avisées et leur participation sollicitée. Le projet, bien que s'adressant aux femmes, devait, pour y inclure toute la population, faire appel aux hommes. L'association de la jeunesse masculine de chacun des villages fut ainsi interpellée pour des tâches manuelles, socialement dévolues aux hommes. Ces derniers ont pris en charge les étapes menant à la construction de tous les éléments essentiels à la parcelle maraîchère. L'association des femmes ne fut pas en reste, car sa présidente eut pour rôle de mobiliser les femmes pour les formations de microcrédit.

Parmi tous les habitants, il y a un homme nommé pour faire le pont entre les femmes et l'ONG Kilabo, nommé l'animateur villageois. Il poursuit aujourd'hui son encadrement après la mise en place du projet, devant être présent lors des recouvrements pour maintenir la bonne entente. Pour ce qui est des participantes, toutes celles qui reçoivent un prêt sont membres de l'association de crédit. Cette association est ensuite subdivisée en sous-groupes dont le nombre varie. Ces sous-groupes ont chacun désigné une responsable à l'interne, qui a pour rôle de veiller à ce que tous ses membres remboursent leur prêt le moment venu. Pour assurer un bon

encadrement entre tous les membres, indépendamment des sous-groupes, il y a quelques femmes qui ont des rôles exécutifs à l'intérieur de l'association, dont la structure se nomme le bureau de crédit. La parcelle maraîchère, quant à elle, est gérée par un comité ou par les membres du bureau, selon le choix des participantes de chaque village. Les femmes se distribuent les tâches: qui arrosera, qui désherbera, qui récoltera, qui labourera, comment et quand.

Les réseaux économiques ont été renforcés à la suite de l'implantation de ces projets. Il y a, en premier lieu, la disponibilité renforcée de produits de consommation à l'échelle locale et régionale. En effet, divers légumes et céréales sont cultivés dans les parcelles respectives des villages et il en résulte une disponibilité plus importante de ces produits; c'est du moins ce qui ressort de rencontres avec les femmes. L'aubergine et le chou par exemple sont des aliments qui étaient plus difficiles et onéreux à se procurer avant le microcrédit. D'un autre côté, le maïs est une céréale qui constitue une des bases de l'alimentation, il n'est donc pas abusif d'en cultiver une grande quantité. On peut bien comprendre l'utilisation des produits cultivés lorsqu'on se penche sur l'échelle de vente de ces produits. Le volume le plus important est vendu informellement entre les femmes du village, donc il reste dans la communauté. Ce qu'elles pensent avoir en surplus est amené par la productrice même ou via une intermédiaire dans les marchés locaux et régionaux hebdomadaires ou encore sur les marchés de la capitale qui sont quotidiens et hebdomadaires. Les femmes participantes rencontrées dans chacune des communautés affirment avoir obtenu une augmentation de leur revenu à la suite de la mise en place du microcrédit. Il y a également une augmentation notée dans les ventes des boutiques permanentes ainsi que dans celles au marché.

Les réseaux sociaux ne sont également pas à négliger. Lorsqu'il n'est pas utilisé comme coussin de sécurité pour la parcelle, le fonds communautaire peut avoir pour vocation l'achat d'équipement pour un usage collectif. Cette utilisation n'est pas nécessairement restreinte aux participantes. L'équipement en question est régi selon les modalités décidées par l'association de crédit. On peut citer ici l'exemple de Tiema où une batteuse pour transformer le riz cultivé a été achetée. À plus long terme, les femmes ont également des objectifs plus importants qui pourraient bénéficier à tous, comme la mise sur pied d'une école ou d'une clinique de santé, des exemples d'infrastructures qui ne suffisent actuellement pas à la demande dans la région.

En dernier lieu, le renforcement du regroupement des femmes peut être relevé comme impact de la mise en place du microcrédit, montrant la conscience territoriale comme on peut le voir au schéma 2. En effet, elles sont amenées par ce projet à travailler ensemble et à se rencontrer régulièrement pour assurer sa pérennité. L'entretien de la parcelle maraîchère devient ainsi un lieu de rencontre et d'échange pour elles. La nécessité de prendre des décisions démocratiques avec l'association de crédit les amène aussi à échanger et à aiguïser leur pouvoir décisionnel en groupe.

CONCLUSION

Pour en revenir au concept de développement local, on peut conclure qu'il y a eu bel et bien un processus de développement à l'échelle de la communauté qui a découlé des projets de microcrédit étudiés ici. Les différents réseaux créés, tant les réseaux économiques que les réseaux sociaux, l'illustrent bien. Reste à voir, considérant le jeune âge des expériences, si cette dynamique locale perdurera dans le temps afin de pérenniser les effets locaux sur les communautés.

BIBLIOGRAPHIE

- Bailly, Antoine. 1994. «Régions et mondialisation : Histoire et évolution de la géographie régionale». *Historiens et géographes*, vol. 346, 159-164.
- Brau, Jim, et Gary M. Woller. 2004. «Microfinance: A Comprehensive Review of the Existing Literature». *Journal of Entrepreneurial Finance and Business Ventures*. 9 (1), 1-26.
- Klein, Juan-Luis. 2005. «Vers le développement par l'initiative locale : une perspective opérationnelle». *Territoires et fonctions*, Jean B. et D. Lafontaine, dir. Rimouski: Éditions du GRIDEQ, 257-266.
- Laville, Jean-Louis, et Antonio David Cattani. 2005. *Dictionnaire de l'autre économie*. Paris: Desclée de Brouwer.
- Lévy, Jacques et Michel Lussault. 2003. *Dictionnaire de la géographie*. Paris: Belin.Mix. (prénom?) 2002. «MFI trends benchmark series 1999-2002», <http://www.themix.org/publication_detail.aspx?publicationID=212> (page consultée le 15 avril 2010).
- Mix. (prénom?) 2007. «MFI industry data sets», <http://www.themix.org/publications.aspx?level1=001-IND#_02-IND.DATA> (page consultée le 15 avril 2010).
- PNUD. 2003. «Rapport sur la situation sociale et économique du Mali», <<http://www.ml.undp.org/linkdoc/Notemalo2t2002.pdf>>. (page consultée le 17 mars 2010).
- PNUD. 2009. «Human Development Report 2009 - Mali», <http://hdrstats.undp.org/fr/countries/data_sheets/cty_ds_MLI.html>. (page consultée le 1er mars 2010).
- Sanyal, Bishwapriya. 1999. «Potentiel et limites du développement «par le bas»». *L'économie sociale au Nord et au Sud*, Jacques Defourny, Patrick Develtere et Bénédicte Fonteneau dir. Paris: De Boeck Université, 179-194
- Stöhr, Walter. 2003. «Development from Below : vingt ans plus tard». In *Reconversion économique et développement territorial*, Jean-Marc Fontan ; Juan-Luis Klein et Benoît Lévesque, dir.Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 119-144
- Vachon, Bernard et André Lemieux. 1996. «Les régions intermédiaires et périphériques: de nouvelles possibilités de développement?». *Recherches sociographiques*. 37 (3), 471-496.
- Woller, Gary M. et Robert Parsons. 2002. «Assessing the Community Economic Impact of Microfinance Institutions». *Journal of Developmental Entrepreneurship*. 4 (2), 133-150.
- Woller, Gary M. Gloria Wheeler et Nathan Checketts. 1999. «Evaluation practices in microcredit institutions ». *Journal of Developmental Entrepreneurship*. 4, (1), 59-80.
- Zohir, Sajjad et Imran Matin. 2004. «Wider impacts of microfinance institutions: issues and concepts». *Journal of International Development*. 16, (3) 301-330.

ATELIER 6

IMMIGRATION ET IDENTITÉ

Nom	<i>Mauricio Aranzazu</i>
Formation	<i>Étudiant à la maîtrise en géographie</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	LES IMMIGRANTS MEXICAINS À MONTRÉAL : DES COMMUNAUTÉS TRANSNATIONALES ?
Date	26 mars 2010

INTRODUCTION

Notre recherche porte sur les immigrants mexicains. Bien que l'immigration mexicaine au Canada soit beaucoup moins importante en quantité qu'elle ne l'est aux États-Unis, elle s'est accrue considérablement ces dernières années. Au Québec, environ 10 000 Mexicains habitent de façon permanente la province selon les statistiques du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC, 2009). Dans beaucoup de cas, les immigrants mexicains développent des formes d'entrepreneuriat qui leur permettent d'aider leur collectivité d'origine. Aussi, ces immigrants sont-ils habités par deux types d'identités, l'identité associée à leur lieu d'origine et l'identité qu'ils se construisent dans le lieu d'accueil. Notre recherche, qui se déroule essentiellement à Montréal, essaie de répondre à la question de recherche suivante : l'identité et le sentiment d'appartenance des immigrants mexicains installés dans la région de Montréal favorisent-ils l'émergence d'une culture entrepreneuriale spécifique au sein de cette communauté?

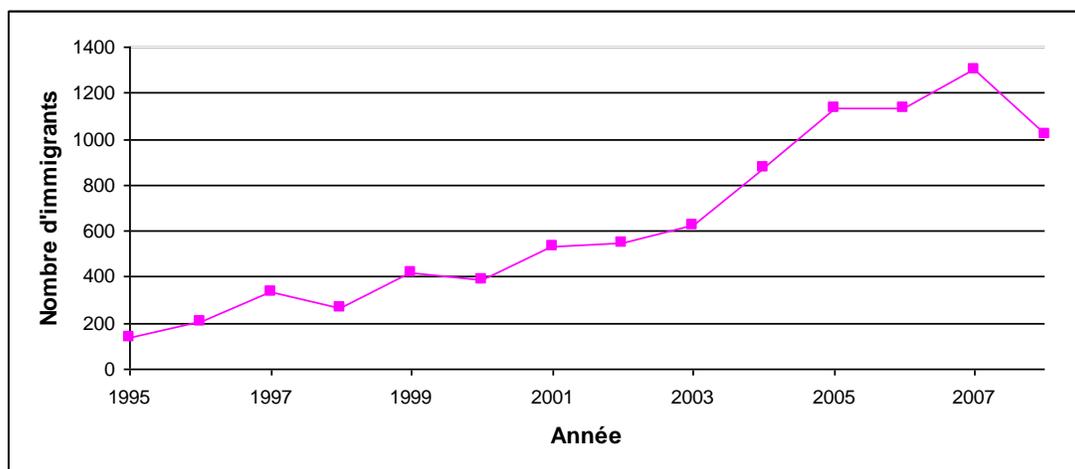
L'étude pose l'hypothèse que les Mexicains résidant à Montréal développent une culture entrepreneuriale qui met en œuvre de nouveaux patrons et des modèles d'organisation orientés vers l'appui à leurs communautés d'origine et soutenus par des formes d'entraide développées dans le milieu d'accueil. Cette étude fait partie d'un projet plus large formulé comme résultat d'une collaboration entre des équipes de l'Université Autonome de Querétaro, l'Université San José en Californie et l'Université du Québec à Montréal. Notre communication porte essentiellement sur les aspects théoriques de cette recherche et sur quelques études de cas exploratoires visant à valider notre hypothèse de travail.

La migration de Mexicains au Québec

Le Mexique est le pays latino-américain qui présente le nombre le plus élevé d'émigrants (Delgado et Mañán, 2005). Des raisons économiques telles que la baisse des salaires réels depuis la décennie 1970 et la pression de presque 1 200 000 nouveaux entrants par année sur le marché de travail ont encouragé fortement les déplacements de Mexicains à l'étranger (Paipal et Arroyo, 2004). Certes, la majorité du flux de migrants de ce pays se dirige vers les États-Unis (98 %), mais le Canada et la province du Québec sont aujourd'hui attractifs aussi pour la migration mexicaine. On peut considérer la migration mexicaine au Québec comme un phénomène récent qui prend de l'importance depuis la décennie 1990. D'une façon globale, le nombre d'immigrants mexicains au Québec ne cesse d'augmenter, atteignant 1 301 immigrants en 2007 (Figure 1). Le Mexique est inclus dans la liste du MICC comme un des quinze pays les plus représentatifs par rapport au nombre des immigrants admis au Québec. Dans l'ensemble, les immigrants mexicains occupent la 10^e place. Entre 2004 et 2008, le Québec a reçu 222 704 immigrants, dont 5 476 ont été d'origine mexicaine.

FIGURE 1

Immigrants mexicains admis au Québec durant la période 1995-2008



Élaborée à partir de données du ministère de l'Immigration et Communautés culturelles du Québec MICC
<http://www.micc.gouv.qc.ca/fr/recherches-statistiques/stats-immigration-recente.html>

Nos premières consultations de statistiques nous amènent à penser qu'il n'existe pas une donnée fiable sur le nombre de Mexicains installés dans la région qui fait l'objet de notre recherche, c'est-à-dire la région de Montréal. L'article « *La migration mexicaine au Québec* » (Burgueño, 2005) mentionne que 69 %¹ de la migration mexicaine des années 1990 a préféré s'installer à Montréal, tandis que les études de García López (2003) – sans parler du cas concret mexicain – montrent que 88 % de l'ensemble des immigrants latino-américains au Québec demeurent dans la région. Sans doute, les déplacements tant internes que vers d'autres provinces canadiennes sont un facteur qui rend les données peu exactes. À ce sujet, en 2009, le

¹ Ce pourcentage correspond, selon Burgueño, à 2 785 mexicains installés à Montréal dans la décennie 1990.

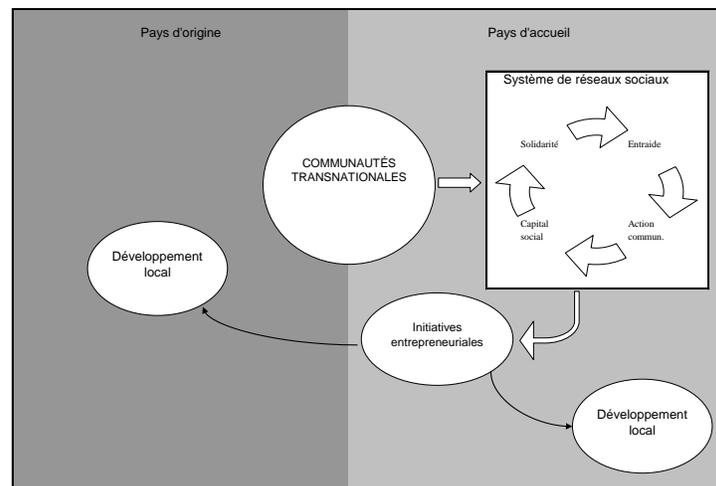
MICC a estimé que le pourcentage des immigrants mexicains qui s'installent à Montréal dans la période 1998-2007 est de 85,4 %, ce qui correspond à 6 249 Mexicains.

L'approche théorique : Le capital social des communautés transnationales en tant que facteur de développement

Notre étude de la communauté d'immigrants mexicains s'inspire de l'approche des communautés transnationales. Selon Roldán (2009), les communautés transnationales jouent un rôle fondamental dans la migration internationale. Ces communautés peuvent projeter tant les caractéristiques de la culture du pays d'origine que celles de la société d'accueil. L'auteure affirme que les communautés transnationales donnent lieu à une nouvelle conception du territoire, issue de la dualité lieu de départ - lieu d'accueil. Ces communautés s'appuient sur un système de réseaux sociaux à double ancrage pour agir au-delà des frontières des pays impliqués dans le processus d'immigration (Enríquez, 2000). Lorsqu'un immigrant arrive sur le nouveau territoire, il se trouve appauvri de ses réseaux d'entraide habituels (Buzzanga, cité par Vaillancourt 1994). C'est dans cette étape que les nouveaux arrivants s'insèrent dans des réseaux sociaux locaux établis par les immigrants dans le pays d'accueil, réseaux basés sur la solidarité et l'entraide (figure 2). Ces réseaux agissent comme un mécanisme de soutien social.

FIGURE 2

Les communautés transnationales en tant qu'agents de développement local



Aranzazu 2010, à partir de Roldán, 2009 et Enríquez, 2000

Ces réseaux développés par des communautés transnationales mobilisent des ressources de l'économie sociale et de l'action communautaire en tant qu'éléments requis pour soutenir des initiatives entrepreneuriales (Klein, 2009). L'économie sociale peut, d'une part, aider les immigrants démunis à gérer leur développement local dans le pays d'accueil et d'autre part, à concevoir plusieurs alternatives pour développer leurs territoires d'origine.

Selon Montezuma (2001), cité par Delgado et Mañán (2005), les communautés migrantes avancent vers des schémas d'organisation supérieure qui renforcent l'identité culturelle et la solidarité par rapport à leurs lieux d'origine. Ces communautés organisées mettent en œuvre des activités sociales et, parfois, des projets de développement au profit de leur milieu d'origine en tant que collectivité, mais pour ce faire, ils développent des formes d'entrepreneuriat dans le milieu d'accueil. Selon García Zamora (2002), il s'agit d'initiatives privées qui promeuvent des changements économiques dans la structure locale et des améliorations dans les infrastructures des territoires d'origine. On peut donc poser l'hypothèse que, dans le cas du Mexique du moins, ces communautés agissent comme un agent binational de développement.

Les communautés transnationales et leurs impacts sur le développement local au Mexique

Le capital social présent au sein des Mexicains installés à Montréal et ses contributions au développement local de leurs communautés d'origine constituent les éléments clés de notre recherche. Néanmoins, comme nous l'avons indiqué précédemment, au Canada et au Québec l'intérêt pour l'immigration mexicaine est relativement récent. Par contre, plusieurs chercheurs ont étudié la migration mexicaine aux États-Unis, même en matière de communautés transnationales. Compte tenu que notre étude en est à l'étape initiale, nous nous baserons sur quelques initiatives réalisées par les immigrants mexicains installés aux États-Unis concernant le développement local de leurs communautés d'origine. Bien sûr, à partir de celles-ci, les lecteurs et les lectrices comprendront mieux notre hypothèse concernant le groupe de Mexicains installés à Montréal.

Selon Roldán (2000), plus de 2 000 associations d'origine mexicaine fonctionnent aux États-Unis en renforçant les liens identitaires des immigrants. Ces associations engendrent une sorte d'entrepreneuriat qui donne naissance à des projets de développement des communautés d'origine à partir de l'envoi de fonds collectifs. Les initiatives les plus connues correspondent aux clubs d'immigrants, à la création de coopératives, à la mise en marche de micro-banques locales et à l'investissement dans les *maquiladoras*. Pour montrer l'importance de ces initiatives, nous avons choisi les clubs des immigrants de l'État de Zacatecas qui fonctionnent depuis 1972, le programme « Mi Comunidad » développé à Guanajuato et la coopérative « Huayangareo Express » dédiée au développement rural d'un secteur de l'État de Michoacán. Ces expériences nous montrent le potentiel de capital social des Mexicains en faveur du développement local de leurs lieux d'origine.

• Les clubs de Zacatecanos

Moctezuma a étudié la composition et la structure des clubs de Zacatecanos aux États-Unis. On peut définir un club comme une association qui réalise un ensemble d'activités économiques où le dialogue entre les gouvernements et les nations tant d'accueil que d'origine est constant (Escala et Zabin 2002, cités par Montezuma). Les clubs zacatecanos actuels représentent une sorte de structure qui lutte contre l'isolement des immigrants et les aide dans leurs interactions et participation sociales.

Selon Monctezuma (2002), les immigrants collectifs possèdent un grand capital social qui leur donne une place spéciale dans différents aspects du développement local, surtout dans les municipalités mexicaines où la population reçoit une offre faible en matière de services sociaux. Aujourd'hui, il y a 250 clubs d'immigrants zacatecanos, dont la majorité se sont établis en Californie. Ces clubs ont développé 800 œuvres sociales entre 1993 et 2002 à travers du programme 3X1 qui permet la combinaison des actions publiques et privées. Ainsi, chaque dollar donné par les clubs de Zacatecanos implique l'engagement du gouvernement local, de l'État de Zacatecas et du gouvernement fédéral à participer à l'initiative en donnant chacun un dollar. Cela a permis de développer des projets d'éducation, de santé et d'infrastructures entre autres.

Le succès atteint par les clubs d'immigrants zacatecanos a inspiré la création d'autres clubs dont ceux des États de Jalisco, Michoacán et Oaxaca (Canales et Zloniski, 2000).

- **Le programme « Mi Comunidad » de l'État de Guanajuato**

Ce programme fonctionne depuis 1996. Il a pour objectif principal la création de postes de travail des communautés les plus appauvries de l'État de Guanajuato. Celui-ci est le résultat de la responsabilité partagée entre le gouvernement et les immigrants mexicains établis en Illinois et en Californie. Les immigrants participent comme investisseurs dans certaines *maquiladoras* en fournissant 50 % du capital et le gouvernement assume l'autre 50%. Souvent l'investissement du gouvernement correspond au terrain où s'installera la nouvelle entreprise. En mai 2001, 21 entreprises maquiladoras s'étaient installées grâce à cette modalité (Pintor, 2006; García, 2002).

- **Huayangareo Express (Michoacán)**

Les paysans du nord de l'État de Michoacán à travers l'organisation « Fundación Apoyo » ont créé leur propre entreprise de réception de fonds de l'étranger, *Huayangareo Express*. L'objectif était que les fonds envoyés par presque 2 400 immigrants soient utilisés pour l'achat de machinerie et pour l'aménagement de 5 000 hectares destinés à la culture du maïs. La combinaison de l'entraide, de l'assistance technique du gouvernement de Michoacán et de l'organisation interne du groupe de paysans, contribue aujourd'hui à l'économie d'une des régions le plus prospères du nord de Mexique. Le succès de *Huayangareo Express* est dû à son organisation en tant que coopérative de développement agricole encouragée par les fonds étrangers et par l'épargne des associés (Pintor, 2006).

L'état actuel de notre recherche

Dès l'automne 2009 nos activités de recherche se sont dirigées vers le choix des concepts opératoires tels que les communautés transnationales et le développement local à partir du capital social. Simultanément, nous avons consulté les données du MICC qui nous ont permis de confirmer l'augmentation de la migration mexicaine vers le Québec durant les dernières années.

Nous avons consulté aussi quelques mémoires de maîtrise et thèses de doctorat sur le thème de la migration de latino-américains au Québec. D'autres chercheurs ont analysé le sujet de l'envoi de fonds individuels au Mexique et ils ont analysé l'intégration des Mexicains au Québec². D'un autre côté, nous avons établi des contacts avec les immigrants mexicains installés dans la région de Montréal. La rencontre avec des représentants des collectifs *Dignidad Migrante* et *Comunidad Mexicana de Québec* (COMEXQC) nous a fourni de l'information sur l'entraide et le soutien social pratiqués par les Mexicains favorisant l'intégration de nouveaux arrivants à la société québécoise.

Il semble que les conclusions de García (2003) et Thibeault (2002) au sujet de l'intégration et du regroupement de latino-américains à Montréal, peuvent aussi s'appliquer à notre cas. L'étape de terrain à réaliser à l'été 2010 nous fournira les éléments nécessaires pour analyser la présence de réseaux sociaux et le potentiel d'entrepreneuriat des Mexicains installés à Montréal de façon à vérifier si ceux-ci mettent de l'avant des projets similaires à ceux d'aide collective repérés aux États-Unis.

BIBLIOGRAPHIE

- Bérubé, Farrah. 2009. Médias et insertion des immigrants : le cas de récents immigrants latino-américains en processus d'insertion à Québec. Université du Québec à Montréal, thèse de doctorat.
- Burgueño, Karla. 2005. La migración mexicana en Québec. *Revista Mexicana de Estudios Canadienses*. Asociación mexicana de estudios sobre Canadá. (9). <http://revista.amec.com.mx/num_9_2005/Burgueno_Karla.htm> (page consultée le 11 février 2010).
- Canales, Alejandro et Christian Zlolski. 2000. Comunidades transnacionales y migración en la era de la globalización. <http://www.eclac.org/publicaciones/xml/2/8852/lcg2124P_7.pdf> (page consultée le 28 février 2010).
- Delgado, Raul et Oscar Mañán. 2005. Migración México - Estados Unidos e integración económica", *Política y cultura*, 23, p. 9-23. Universidad Autónoma Metropolitana - Xochimilco. México, <http://scielo.unam.mx/scielo.php?pid=S0188-77422005000100002&script=sci_arttext> (page consultée le 1er décembre 2009).
- Enríquez, Rocio. 2000. « Redes sociales y pobreza: mitos y realidades ». *Revista de estudios de género*, (11), 36-72. <<http://redalyc.uaemex.mx/redalyc/pdf/884/88412392004.pdf>> (page consultée le 11 janvier 2010).
- García, Magda. 2003. L'insertion urbaine des immigrants Latino-américains à Montréal. Trajectoires résidentielles, fréquentation des commerces et lieux de culte ethniques et définition identitaire. Université du Québec, INRS Urbanisation, Culture et Société, thèse de doctorat.
- García Zamora, Rodolfo. 2005. Mexique: Migrations internationales, transferts de Fonds et développement. En : Migrations, transferts de fonds et développement. Organisation de Coopération et d'veloppement économiques OCDE, <<http://books.google.com.co/books?id=JZ5Dplqgm0C&pg=PA92&lpg=PA92&dq=Garcia+Zamora+migracion+mexicana&source>> (page consultée le 20 février 2010).
- Klein, Juan-Luis et al. 2009. Les conditions de réussite des initiatives locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion qui mobilisent des ressources de l'économie sociale. Rapport de recherche présenté au FQRSC. Montréal : Cahier du CRISES. ET1002.

² À ce sujet voir Bérubé 2009, Rivet 2004, García 2003 et Thibeault 2002.

- Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles. 2009. Présence en 2009 des immigrants admis au Québec de 1998 à 2007. Direction de la recherche et de l'analyse prospective, <[http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/ Presence-Quebec-2009-immigrants-admis1998-2007.pdf](http://www.micc.gouv.qc.ca/publications/fr/recherches-statistiques/Presence-Quebec-2009-immigrants-admis1998-2007.pdf)> (page consultée le 4 février 2010).
- Montezuma, Miguel. 2002. « Los inmigrantes mexicanos en los Estados Unidos y la inversión productiva en México ». Migraciones Internacionales - Colegio de la Frontera Norte. Juillet-décembre 1 (002), 149-162.
- Papail, Jean et Jesús Arroyo. 2004. Les dollars de la migration mexicaine. Réinsertion et investissements des migrants internationaux. Paris : L'Harmattan.
- Pintor, Renato. 2006. Mitos y realidades de los programas migrantes en su lugar de origen, [http://www.puec.unam.mx/ponencias_iglom/III migracion internacional y regiones transfronterizas/mesaIII_ponencia6.pdf](http://www.puec.unam.mx/ponencias_iglom/III_migracion_internacional_y_regiones_transfronterizas/mesaIII_ponencia6.pdf) (page consultée le 2 mars 2010).
- Rivet, Philippe. 2004. L'impact des envois de fonds des migrants sur le développement de petites localités marginalisées du Mexique. Étude de cas des localités de Santa Cruz et Morelos, dans la Sierra Norte de l'État de Puebla. Institut national de la recherche scientifique-urbanisation, culture et société (INRS-UCS). Mémoire de maîtrise.
- Roldán, Ana Isabel. 2009. Migración juvenil en Latinoamérica y el Caribe. Organización de los Estados Americanos OEA, Comisión Especial de Asuntos Migratorios. <http://scm.oas.org/doc_public/spanish/hist_09/CP23079S04.doc> (page consultée le 25 janvier 2010).
- Thibault, Frédéric. 2002. Le regroupement culturel des Latino-américaines à Montréal. Université du Québec à Montréal, mémoire de maîtrise en géographie.
- Vaillancourt, François. 1994. Les réseaux de soutien social et son impact sur le processus d'adaptation des immigrants. Université du Québec à Montréal, mémoire de maîtrise en communication.

ATELIER 6

IMMIGRATION ET IDENTITÉ

Nom	<i>Pierre Blais</i>
Formation	<i>Étudiant au doctorat en anthropologie</i>
Université	<i>Université de Montréal</i>
Titre de la communication	LE RÔLE DE LA PENSÉE ÉCONOMIQUE DANS LA CONSTRUCTION DE L'IDENTITÉ MIGRANTE AU QUÉBEC : LE CAS DES IMMIGRANTS INDÉPENDANTS
Date	26 mars 2010

INTRODUCTION

Les récents mouvements de populations semblent indiquer que nous vivons dans ce que certains (Brettell et Hollifield, 2008 : 2) appellent un « âge de migrations ». Non pas que le phénomène soit nouveau. Loin de là. Il est cependant – et ainsi que le remarque Robert Smith (1997 : 112) – quantitativement et qualitativement différent. En effet, les récents développements dans les technologies de transport de même que dans les politiques d'accueil ont contribué à étendre et à normaliser le phénomène (Brettell et Hollifield, 2008 : 17 et 18). De fait, plusieurs anthropologues et chercheurs en sciences sociales ont constaté qu'un nombre croissant d'individus définissaient leur « champ social » sans égard pour les frontières géographiques, politiques et culturelles (Brettell, 2008 : 120). Si l'on se rapporte à l'ouvrage synthèse de Brettell et Hollifield, la plupart de ces travaux montrent que ces nombreux mouvements transnationaux s'expliquent le plus souvent par une décision individuelle (souvent rattachée à des motifs d'ordre économique), la « pression » familiale (*tied migration*) ou une fuite (à la suite d'un cataclysme, d'une guerre ou d'une crise politique).

Or, les phénomènes migratoires ne peuvent s'expliquer uniquement par ces facteurs. La dimension politique, et plus spécifiquement celle des politiques d'immigration, doit également être prise en considération. Par exemple, le Québec – à l'instar de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande – contrôle son flux migratoire au moyen d'un système de pointage¹ que je vous présenterai plus loin. Il semble donc que, si le fait d'immigrer au Québec découle initialement

¹ Plus de sept immigrants sur dix (71,9%) ont été admis au Québec sur la base de ce système au cours du troisième trimestre de 2009 (MICC, 2009 : 1).

d'une décision personnelle – qu'elle soit prise ou non sous la pression d'individus ou d'événements tragiques –, il n'en demeure pas moins que la possibilité effective est, pour un très grand nombre d'immigrants, déterminée par ce système de pointage.

Dans cette communication, je veux montrer : (1) que ce système, s'il donne l'impression d'une certaine ouverture sur le monde, est avant tout imputable à un mode de pensée réfléchissant surtout en termes de coûts et de bénéfices ; (2) que les technologies, les instruments et les principes scientifiques qui sous-tendent ce système façonnent dans une certaine mesure notre manière de penser l'immigration en contrôlant ce qui peut être dit ou écrit sur cette catégorie d'individus. Ces deux points devraient me permettre d'explicitier les deux formes de contrôle qu'opère l'État québécois à travers sa politique d'immigration.

La politique d'immigration et le système de pointage

Cette première section aborde les bases fédérales du système de pointage québécois, le système de pointage québécois et son fonctionnement.

Les bases fédérales du système de pointage québécois

Nombre de mesures provinciales se rapportant à l'immigration comme le système de pointage ont des origines fédérales. Il faut remonter à l'article 95 du *British North America Act* de 1867 pour comprendre cet état de fait. Cet article établit entre autres que les provinces ne peuvent légiférer dans ce domaine que de façon compatible avec la législation fédérale ou en l'absence de celle-ci. Le gouvernement fédéral a déterminé en vertu de ce principe les critères qui ont régulé l'admission des immigrants sur l'ensemble du territoire canadien jusqu'à la fin des années soixante-dix.

Les immigrants étaient soumis durant la première moitié du XX^{ème} siècle à une forme plutôt limitée de contrôle – les mesures de l'époque traitaient uniquement des critères selon lesquels une personne devait se voir refuser l'entrée au Canada. La situation a changé à la fin des années soixante. C'est en effet en 1967 que le gouvernement fédéral a – dans le cadre d'une série de réformes visant à développer et revitaliser la main-d'œuvre² – mis en place une nouvelle politique de sélection : le système de pointage.

Cette mesure innovatrice³ établissait neuf facteurs ou critères en fonction desquels étaient appréciées les chances de tout requérant indépendant de s'adapter à l'économie du Canada (voir annexe 1). Selon le quatrième chapitre du *Deuxième guide d'immigration*⁴, les cinq premiers critères (soit (1) le niveau d'instruction et de formation, (2) la personnalité, (3) les offres d'emploi dans la profession exercée, (4) l'âge et (5) un « emploi réservé ») concernaient

² Créé à la fin des années soixante, le *Canada Manpower Training Program* va être le plus important de ces programmes.

³ Le Canada est effectivement le premier pays à avoir sélectionné les immigrants sur la base d'un système de pointage.

⁴ Document contenant la grille qui a régi au Québec et au Canada la sélection des immigrants indépendants pour la période 1971-1977.

les chances fondamentales que possédait l'individu de s'établir avec succès au Canada. Les quatre derniers (soit (6) la connaissance de l'anglais et du français, (7) un lien de parenté avec un citoyen, (8) la possibilité de trouver un emploi dans la région de destination et (9) hommes d'affaires et retraités) se rapportaient plutôt à la rapidité et à la facilité probables d'adaptation, au départ.

En 1978, le *Business Immigration Program* va aller plus loin encore dans cette direction en introduisant dans le système de pointage fédéral une nouvelle catégorie d'immigrant indépendant : les immigrants « hommes d'affaires⁵ ». À l'époque, ce programme devait combattre la récession et le ralentissement économique en introduisant sur le marché canadien des immigrants « développeurs » – c'est-à-dire des immigrants disposant des aptitudes et des capitaux nécessaires pour agir « significativement » sur l'économie. Toujours en vigueur, ce programme, repris par le gouvernement provincial, vise, par l'emploi des mêmes moyens, à stimuler l'économie.

Enfin, il apparaît donc que le système de pointage fédéral n'avait d'autre objectif que de recruter les candidats susceptibles (1) de s'intégrer avec un minimum d'aide et (2) de générer le plus de retombées bénéfiques à l'économie nationale. Il ressort de l'ensemble des documents que j'ai consultés pour les fins de mes recherches que ce dernier point était celui auquel on attachait le plus d'importance.

Le système de pointage québécois

En 1979, le Québec adopta sa propre loi sur l'immigration, établissant son propre système de points pour la sélection des candidats indépendants (catégorie recoupant les mêmes sous-catégories que le gouvernement fédéral, soit les immigrants travailleurs, travailleurs autonomes, entrepreneurs et investisseurs). Loin d'être foncièrement différent, ce nouveau système ne se distinguait vraiment que sur la répartition des points. Par exemple,

sur un total de 100 points, le système fédéral n'en laissait que 10 pour l'appréciation personnelle ; le Québec en revanche, réserva 22 points pour évaluer « les qualités personnelles, la motivation, et la connaissance du Québec ». De plus, alors que le système fédéral accordait un maximum de 5 points pour la connaissance de l'anglais ou du français, la loi québécoise alloua 12 points aux candidats parlant français contre 2 seulement aux anglophones. (Daniel, 2008 : 53)

⁵ Trois types d'immigrants hommes d'affaires sont reconnus actuellement : les entrepreneurs, les travailleurs autonomes et les investisseurs (Voir annexe 2 et 3). Cette dernière sous-catégorie a été ajoutée en 1986 alors que les deux premières ont été créées en 1978, soit en même temps que le programme.

Le système actuel est largement inspiré de ce premier essai. Je n'irai pas plus loin dans les détails et me contenterai de souligner ici que si certains critères se sont transformés⁶ et que d'autres ont été ajoutés⁷, le système demeure inchangé dans ses principes et fonctions. Il s'agit toujours de recruter les éléments les plus à même de participer à la production nationale et d'enrichir la collectivité.

Le fonctionnement du système

Lors de l'étude d'une demande d'immigration, les points sont attribués pour chacun des critères en fonction du barème qui lui est propre. Un résultat minimal est prévu. Si le candidat n'obtient pas un résultat supérieur à ce seuil, sa demande est rejetée. Chaque immigrant indépendant potentiel se voit ainsi évalué au mérite comme lors d'un examen – l'évaluation se faisant dans ce cas-ci au niveau de l'âge, des ressources financières, de l'éducation, des compétences professionnelles, etc. On l'aura compris, cette politique extrêmement sélective qui cherche délibérément à recruter l'élite des immigrants s'inscrit dans un programme de développement national du capital humain. Cet objectif pose toutefois un problème au niveau du recrutement. En effet, comment trouve-t-on ces perles rares ? L'analyse que fait Michel Foucault de la pensée économique néolibérale et des mouvements migratoires permet d'en expliciter les subtilités. Michel Foucault explique dans *Naissance de la biopolitique* que l'immigration est considérée, chez les économistes néolibéraux, comme un élément constitutif du capital humain pour les personnes migrantes. Elle apparaît dans cette perspective comme un investissement. En effet, l'individu migrant assume de nombreuses pénalités financières à son arrivée dans son nouveau pays, mais il a des chances d'améliorer, avec le temps, son statut et sa rémunération.

Selon l'économiste Borjas (1991), qui adhère à l'approche du capital humain, les pays ou les régions qui, comme le Canada ou le Québec, offrent des conditions de vie attrayantes (ex. : système de redistribution généreux, structure de rémunération relativement équitable, etc.) attirent en plus grand nombre des immigrants peu qualifiés que des immigrants qualifiés – les premiers étant en effet les plus susceptibles de migrer du fait de leurs pénibles conditions de vie dans leur pays d'origine. Si l'on se rapporte au contenu de nombreux documents officiels, il appert que le système de pointage vise justement à enrayer cette tendance et à tirer un maximum de profits de l'attrait qu'exerce le Québec à l'étranger⁸ car, du point de vue de l'État québécois, l'immigrant est considéré d'abord et avant tout comme une ressource qui doit lui profiter. Le système de pointage fonctionne donc comme un dispositif de sécurité – du moins au sens où l'entend Michel Foucault, c'est-à-dire que ce système cherche à « [...] maximaliser les éléments positifs [d'un phénomène] [...] et à minimiser au contraire ce qui est risqué et

⁶ Par exemple, « personnalité » est devenue « qualités personnelles » ; « compétences professionnelles » est devenue « expériences professionnelles » ; « emploi réservé » est désormais comptabilisé dans « emploi » ; « parents » est devenu « lien avec un résident du Québec ».

⁷ Comme notamment la « deuxième spécialité », la « formation privilégiée », la « motivation », la « connaissance du Québec », la « présence d'enfants », etc.

⁸ Ce principe se retrouve depuis longtemps dans les documents contenant la politique d'immigration du Québec et du Canada. En effet, on considère dans certains d'entre eux que « l'attrait qu'exerce le Canada comme pays d'immigration est tel qu'il n'y aura vraisemblablement pas lieu de stimuler délibérément l'immigration au moyen d'une politique en ce sens » (MM-OI, 1975 : 10). Par ailleurs, il est entendu que « [...] dans un monde où le genre d'immigrants dont le Canada a besoin est relativement rare [...] » (MM-OI, 1966 : 12), il est entendu que nous ne pouvons recruter sans ce genre de dispositif (MM-OI : 12).

inconvenient [...] tout en sachant parfaitement qu'on ne les supprimera jamais » (Foucault, 2004a : 21). Conséquemment, ce système établit un rapport entre la gestion sociale et politique des hommes, les nécessités de la production, l'accumulation de richesse et l'apparition de la population comme enjeu de pouvoir. À aucun moment l'immigrant n'apparaît, dans cette perspective, comme un investisseur. Il est une ressource dont on évalue la qualité.

Cette lecture extrêmement utilitariste des mouvements migratoires peut être rattachée aux théories du capital humain développées par les économistes néolibéraux de l'Université de Chicago.⁹ Dans la perspective que développent ces auteurs, « l'aptitude à travailler, la compétence, le pouvoir de faire quelque chose » (Foucault, 2004b : 230) de l'individu constitue le « capital » dont il dispose pour s'assurer d'un revenu et exister socialement. Comme on l'a vu dans la première partie de cet exposé, l'analyse des documents contenant la procédure de sélection des immigrants indépendants montre que c'est précisément cette capacité à produire que l'on cherche à mesurer au moment de l'évaluation des dispositions corporelles, des savoir-faire, des connaissances et de la santé du candidat.

Selon Foucault, cette manière de considérer les aptitudes de l'individu fait apparaître au niveau de la population le corps du travailleur comme une « machine ». Une machine dont on peut connaître approximativement le moment de son obsolescence – par exemple les politiques d'immigration le situent à 45 ans.¹⁰ Une machine entendue aussi dans le sens où ce corps auquel est attaché cette capacité va produire des flux, des revenus (Foucault, 2004b : 230). Une machine également dans la mesure où l'on peut apprécier qualitativement et quantitativement ses propriétés. C'est donc dire que le système de pointage québécois promulgué et repose sur un discours utilitariste qui présente l'immigrant comme une machine/ressource.

Le discours économique sur l'immigration

Ce dernier constat soulève au moins deux interrogations importantes. D'une part, pourquoi ne parle-t-on des immigrants que par l'entremise de cette rhétorique economicisante ? Serait-ce, ainsi que le suggère Andrée Juneau – une haut responsable du Service d'accueil aux réfugiés de Québec – que l'on cherche, en présentant les avantages économiques de l'immigration, à faire accepter à la population la venue massive de migrants (*Le Soleil*, dimanche 16 février 2003, p. A1) ? D'autre part, on peut se demander si cette politique n'a pas une incidence sur les conceptions des individus : affecte-t-elle la manière dont nous nous représentons les immigrants ? Est-ce qu'elle affecte la manière dont les immigrants définissent leur identité ?

Il est bien entendu difficile de mesurer avec exactitude l'incidence sur les subjectivités de la rhétorique economicisante que sous-tend le système de pointage québécois. Néanmoins, un stage effectué à l'automne 2006 auprès de *Khamtaar/Faire ensemble*, un organisme indépendant basé dans la région de Québec, m'a amené à constater que la même vision

⁹ Dont les principaux représentants sont Henry Calvert Simons, Georges Stigler (Prix Nobel 1982), Theodor W. Schultz (Prix Nobel 1979), Milton Friedman (Prix Nobel 1976) et Gary Becker (Prix Nobel 1992).

¹⁰ Les deux systèmes de pointage étudiés pour les fins de cet exposé n'accordaient aucun point aux candidats âgés de plus de 45 ans. Cela semble donc indiquer que le moment de l'obsolescence du corps du travailleur immigrant se situe à 45 ans.

utilitariste se retrouve dans la presque totalité des articles publiés sur l'immigration dans les quotidiens de la capitale durant la période de 1996 à 2006.¹¹ En effet, d'un article à l'autre, la même image revient : l'immigrant est présenté sous les traits d'un outil de développement national qui n'obéit qu'aux lois édictées par l'économie. Cette étude longitudinale de la presse écrite montre donc que le discours étatique affecte pour ne pas dire détermine ce qui peut être écrit ou dit officiellement et sans réserve sur l'immigration.

Par ailleurs, l'omniprésence de ce discours/représentation dans les documents contenant la politique de sélection des immigrants indépendants et dans les articles des journaux de la capitale entre 1996 et 2006 montre que la totalité des questions se rapportant aux immigrants indépendants (que ce soit les probabilités qu'ils réussissent leur intégration ou les raisons pour lesquelles le Québec devrait accepter davantage d'immigrants internationaux) est toujours ramenée à leurs capacités de production. C'est donc dire que cette conception de l'immigrant/marchandise est soutenue – je me permets ici de reprendre l'expression de Michel Foucault – par tout un « ordre du discours ».

CONCLUSION

Ainsi qu'on a pu le constater dans la première partie de cet exposé, le système de pointage établi en 1967 et ses transformations subséquentes alimentent et en même temps résultent d'une forme de contrôle social « [...] qui traite de manière différenciée les couches de population selon leur place dans le dispositif économique » (Abélès, 2008 : 117). De manière générale, il semble que cette forme de contrôle cherche par là à réaliser deux objectifs : assurer l'organisation des individus et favoriser une plus grande productivité. Pour ce faire, il opère sur deux niveaux distincts ; au niveau des actions et au niveau des représentations. Dans la première partie, il a été question uniquement des technologies déployées pour agir au niveau de la sélection des immigrants indépendants. La deuxième partie a souligné la teneur hautement économique du discours contenu dans les documents contenant la politique de sélection des immigrants indépendants et dans les médias écrits de la capitale. Le propos de cette section montre qu'il y a pour ainsi dire une volonté de la part des médias et du gouvernement d'empêcher que ne se développe un autre discours/représentation de l'immigration – un discours/représentation qui par son ouverture ou son étroitesse d'esprit sortirait du cadre économicisant du système de pointage.

Néanmoins, il convient de souligner ici que, loin d'être absolue, cette croyance fondamentale à cette politique de sélection selon laquelle la socialisation humaine repose sur la force de travail ne trouve place dans la réalité que parce qu'il existe des mesures, des institutions et des politiques qui – comme le système de pointage du Québec – structurent et organisent les actions des individus en fonction de cette même croyance. Rien ne prouve que sans la présence de telles mesures de sélection l'intégration des immigrants serait nécessairement plus

¹¹ Un peu plus de 300 articles ont été consultés et analysés lors de ce stage.

difficile.¹² Les politiques de sélection plus flexibles ou plus humanitaires de certains pays montrent en effet que l'intégration sociale d'immigrants « peu qualifiés » est possible – notamment lorsqu'un soutien étatique est présent.¹³ Ainsi, ce système qui a enthousiasmé¹⁴ et enthousiasme encore¹⁵ plusieurs pays occidentaux ne constitue donc pas une innovation progressiste au sens où l'entend généralement le CRISES, mais plutôt un dispositif produisant davantage de contrôle sur l'Autre en le réduisant et en le confinant à ses compétences socioprofessionnelles. Néanmoins, il m'apparaissait essentiel de se pencher sur ce type d'innovation afin de mieux comprendre les dynamiques entourant la migration contemporaine et plus particulièrement l'immigration au Québec.

BIBLIOGRAPHIE

- Abélès, M. 2008. « Michel Foucault, l'anthropologie et la question du pouvoir », dans *L'Homme*, vol. 3-4, no. 187-188.
- Antecol, H., D. A. Cobb-Clark et S. J. Trejo. 2001. *Immigration Policy and the Skills of Immigrants to Australia, Canada, and the United States*, IZA Discussion Paper No. 363.
- Brettell, C. B. 2008. "Theorizing Migration in Anthropology: The Social Construction of Networks, Identities, Communities, and Globalscapes." dans Brettell, C. B. et J. F. Hollifield (eds.). 2008. *Migration theory: Talking across Disciplines. Second Edition*. New York: Routledge.
- Brettell, C. B. et J. F. Hollifield. 2008. "Introduction" dans Brettell, C. B. et J. F. Hollifield (eds.) 2008 *Migration theory: Talking across Disciplines. Second Edition*. New York: Routledge.
- Borjas, G. J. 1991. "Immigration and Self-Selection," dans Abowd, J. M. et R. B. Freeman (eds.).1991. *Immigration, Trade, and the Labor Market*. Chicago: University of Chicago Press, 29-26.
- Daniel, D. 2008. « La politique d'immigration du Québec » dans Crête, J. (dir.). 2008. *Politique publiques : Le Québec comparé*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Desrosiers, D., J. W. Gregory et V. Piché. 1978. *La migration au Québec : synthèse et bilan bibliographique*. Québec : Gouvernement du Québec – Ministère de l'Immigration.
- Foucault, M. - 2004a. *Sécurité, territoire, population. Cours au Collège de France (1978-1979)*. Paris : Gallimard, Seuil. - 2004b. *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France (1978-1979)*. Paris : Gallimard, Seuil.
- Godin, Jean-François, Gérard Pinsonneault, Chakid Benzakour, Minh Truong, Benoît Audet et France Maher. 2004. *L'insertion en emploi des travailleurs admis au Québec en vertu de la grille de sélection de 1996. Partie 1. Rapport synthèse*. Montréal : Direction de la population et de la recherche, Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.

¹² En effet, si des études comme celles menées par des chercheurs (Antecol, Cobb-Clark et Trejo) de l'IZA (Forschungsinstitut zur Zukunft der Arbeit / Institute for the Study of Work) montrent que le système de pointage canadien et québécois parvient effectivement à sélectionner les immigrants disposant des meilleures compétences socioprofessionnelles, de nombreuses études (consulter Godin, 2004 ; SOIIT, 2004 ; Renaud et Cayn, 2006 ; Grady, 2006 et Radio-Canada, 2006) montrent que, dans les premières années de leur séjour, la plupart des immigrants indépendants occupent une profession d'un niveau inférieur à leur formation. En fait, la constante semble – et si l'on compare avec les cas observés dans d'autres pays (consulter Wilson et Portes, 1980 et Portes et Stepick, 1985) – qu'une intégration économique satisfaisante prenne du temps dans tous les cas.

¹³ Le cas des immigrants cubains à Miami en fournit un exemple (Wilson et Portes, 1980).

¹⁴ L'Australie et la Nouvelle-Zélande ont effectivement adopté ce système après avoir vu les résultats obtenus par le Canada.

¹⁵ La France envisageait dernièrement d'adopter un système de sélection similaire au nôtre.

- Gouvernement du Québec (GQ) - 1975. *Pour une politique de population. Livre Blanc sur les ressources humaines*. Québec : Bibliothèque nationale.- 1991. *Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains. (Accord Gagnon-Tremblay-McDougall)*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.- 2004a. *Des valeurs partagées, des intérêts communs. Pour assurer la pleine participation des Québécois des communautés culturelles au développement du Québec. Briller parmi les meilleurs*. Montréal : Direction des affaires publiques et des communications du ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration.- 2004b. *Simplifier la vie des entreprises pour créer plus d'emplois et de richesses. Briller parmi les meilleurs. Plan d'action du gouvernement du Québec en matière d'allègement réglementaire et administratif*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.
- Grady, Patrick. 2006. *The Poor Performance of Recent Immigrants: Quebec versus Ontario*, <http://global-economics.ca/immigrationquebecontario.htm> (10-03-09, 20:15).
- Hawkins, F. 1975. *Canada and Immigration. Public Policy and Public Concern*. Montréal: McGill-Queen's University Press.
- Helly, D. 1996. *Le Québec face à la pluralité culturelle. 1971-1994. Un bilan documentaire des politiques*. Québec : Les Presses de l'Université Laval.
- Linteau, P.-A., R. Durocher, J.-C. Robert et F. Ricard. 1989. *Histoire du Québec contemporain. Le Québec depuis 1930. Tome II*. Montréal : Boréal Compact.
- Ministère de l'immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC). 2007. *Partage des responsabilités Québec-Canada. Statut des personnes se trouvant au Québec. Catégories d'immigration*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.
- Ministère de la citoyenneté et de l'immigration du Canada (MCI). 2007. *Rapport ministériel sur le rendement. Pour la période se terminant le 31 mars 2007*. Ottawa : Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- Ministère de la main-d'œuvre et de l'immigration du Canada (MM-OI) - - 1966. *Livre Blanc sur l'immigration*. Ottawa : Information Canada. - - 1971-1977. Vol. 943. *Cartable #39. Q3-41393-A. Deuxième guide de l'immigration. Chapitre 4. Le système de sélection de l'immigration*. Ottawa : Bibliothèques et Archives Canada. - - 1974a. *Études sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada. 1. Perspectives de la politique d'immigration*. Ottawa : Information Canada. - - 1974b. *Études sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada. 2. Le programme d'immigration*. Ottawa : Information Canada. - - 1975. *Études sur l'immigration et les objectifs démographiques du Canada. Points saillants du Livre Vert sur l'immigration et les objectifs démographiques*. Ottawa : Information Canada.
- Ministère de l'immigration du Québec (MIQ). 1975. *Le ministre de l'immigration du Québec au ministre de la main-d'œuvre et de l'immigration. La position du gouvernement du Québec à la suite de la publication du livre vert fédéral sur la politique canadienne d'immigration*. Québec : Ministère de l'Immigration du Québec.
- Ministère de l'immigration et des communautés culturelles du Québec (MICC) - - 2006. *Guide des procédures d'immigration. Composante 3. Programme de recrutement et de sélection des candidats de l'immigration économique. Chapitre 6. Généralités concernant les immigrants indépendants*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec. - - 2007a. *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2008-2010*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec. - - 2007b. *Partage des responsabilités Québec-Canada. Statut des personnes se trouvant au Québec. Catégorie d'immigration*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec. - - 2007c. *Caractéristique de l'immigration au Québec. Statistiques*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec. - - 2008. *Guides des procédures d'immigration. Composante 3. Manuel de référence. Chapitre 12. Grille de sélection des candidats indépendants et pondération*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec. - - 2009. *Tableaux sur l'immigration permanente au Québec. 2004-2008*. Québec : Bibliothèque nationale du Québec.

- Pâquet, M. 1997. *Vers un ministère Québécois de l'immigration, 1945-1968*. Ottawa : La société historique du Canada.
- Portes, Alejandro et Alex Stepick. 1985. "Unwelcome Immigrants: The Labor Market Experience of 1980 (Mariel) Cuban and Haitian Refugees in South Florida," dans *American Sociological Review*, vol. 50, 493-514.
- Radio Canada. 2006. *L'intégration des immigrants qualifiés*. http://www.radio-canada.ca/actualite/desautels/2006/10/001-immigrants_qualifies.asp (10-03-09, 20:03).
- Rambeau, F. et B. Leclair. 2006. *Michel Foucault. La volonté de savoir. Droit de mort et pouvoir sur la vie*. Paris : folioplus, philosophie.
- Renaud, Jean et Tristan Cayn. 2006. *Un emploi correspondant à ses compétences? Les travailleurs sélectionnés et l'accès à un emploi qualifié au Québec*. Montréal : MICC.
- Smith, R. 1997. "Transnational Migration, Assimilation, and Political Community," dans M. E. Crahan et A. Vourvoulias-Bush (eds.), *The City and the World: New York's Global Future*, pp. 110-32, New York: Council on Foreign Relations.
- Service d'orientation et d'intégration des immigrations au travail de Québec (SOIIT). 2004. *Mémoire. Planification des niveaux d'immigration 2005-2007. L'immigration : un enjeu pour le Québec*. Québec : SOIIT.
- Wilson, Kenneth L. et Alejandro Portes. 1980. "Immigrant Enclaves: An Analysis of the Labor Market Experiences of Cubans in Miami," *AJS*, vol. 86, no. 2.

ANNEXE 1

Les critères régissant la sélection des immigrants indépendants de 1971 à 1977

Les critères* :

1. Éducation et formation : 20
2. Personnalité : 15
3. Demande dans la profession* : 15
**(Si la cote pour la profession était « 0 », la demande étaient refusée sauf si que le requérant avait un « emploi réservé » ou si il exerçait une « profession désignée ».)*
4. Compétence professionnelle : 10
5. Âge : 10
6. Emploi réservé ou profession désignée : 10
7. Langue : 10
- Anglais : 5
- Français : 5
8. Parents : 5
9. Demande régionale : 5

Total : 100

**(Les requérants qui satisfaisaient aux critères de sélection devaient aussi être en bonne santé (aucune maladie infectieuse) et de bonne réputation (prostitution, proxénétisme, vagabondage, agitateur, etc.) pour être admis à titre d'immigrants. Les détails de ces exigences supplémentaires ne sont pas abordés ici.)*

Système de priorités :

1. Personnes à charge parrainées* ;
**(Pour être recevables, elles devaient être en bonne santé et de bonne réputation. Le système de points ne s'applique pas dans leur cas.)*
2. Requérants indépendants et parents désignés (1) ayant un emploi réservé, (2) exerçant une profession désignée ou (3) ayant 8 à 15 points pour la demande dans la profession ;
3. Personnes dont la présence au Canada créerait des emplois (entrepreneurs) ;
4. Parents désignés et requérants indépendants ne satisfaisant à aucune exigences des catégories 2 ou 3.

Note : Le cas des réfugiés était étudié selon des besoins particuliers.

ANNEXE 2

Les critères régissant la sélection des immigrants indépendants en 2008

Les immigrants travailleurs :

1. Scolarité : 11
2. Deuxième spécialité : 4
3. Formation privilégiée : 4
4. Emploi : 15
5. Expérience professionnelle : 10
6. Qualités personnelles : 6
7. Motivation : 2
8. Connaissance du Québec : 2
9. Séjour au Québec : 6
10. Lien avec un résident du Québec : 3
11. Âge : 10
12. Connaissance du français : 16
13. Études secondaires ou postsecondaire en français : 2
14. Connaissance de l'anglais : 6
15. Présences d'enfants : 8
16. Capacité d'autonomie financière : 1

Total : 106

Les immigrants entrepreneurs :

1. Scolarité : 11
2. Deuxième spécialité : 4
3. Formation privilégiée : 4
4. Expérience en gestion : 10
5. Qualités personnelles : 6
6. Motivation : 2
7. Connaissance du Québec : 2
8. Séjour au Québec : 6
9. Lien avec un résident du Québec : 3
10. Âge : 10
11. Connaissance du français : 16
12. Études secondaires ou postsecondaire en français : 2
13. Connaissance de l'anglais : 6
14. Capacité d'autonomie financière : 1
15. Ressources financières : 10
16. Aptitudes à réaliser un projet d'affaire : 30

Total : 123

Les immigrants investisseurs :

1. Scolarité : 11
2. Deuxième spécialité : 4
3. Formation privilégiée: 4
4. **Expérience en gestion**: 10
5. Qualités personnelles: 6
6. Motivation: 2
7. Connaissance du Québec: 2
8. Séjour au Québec: 6
9. Lien avec un résident du Québec: 3
10. Âge: 10
11. Connaissance du français: 16
12. Études secondaires ou postsecondaire en français: 2
13. Connaissance de l'anglais: 6
14. **Ressources financières**: 10

Total : 112

Les immigrants travailleurs autonomes :

1. Scolarité : 11
2. Deuxième spécialité : 4
3. Formation privilégiée: 4
4. Qualités personnelles: 6
5. Motivation: 2
6. Connaissance du Québec: 2
7. Séjour au Québec: 6
8. Lien avec un résident du Québec: 3
9. Âge: 10
10. Connaissance du français: 16
11. Études secondaires ou postsecondaire en français: 2
12. Connaissance de l'anglais: 6
13. Capacité d'autonomie financière: 1
14. **Convention d'investissement**: 30

Total : 94

ANNEXE 3

**Grilles d'évaluation des caractéristiques de l'époux
/se ou du conjoint/e de fait qui accompagne le candidat/e en vigueur en 2008**

**Applicable seulement pour les immigrants travailleurs et travailleurs autonomes*

Les immigrants travailleurs :

1. Formation de l'époux(-se): 5
2. Expérience professionnelle: 2
3. Âge: 2
4. Connaissance du français: 8

Total final : 123

Les immigrants travailleurs :

1. Formation de l'époux(-se): 5
2. Expérience professionnelle: 2
3. Âge: 2
4. Connaissance du français: 8

Total final : 111

ATELIER 6

IMMIGRATION ET IDENTITÉ

Nom	<i>Reina Victoria Vega</i>
Formation	<i>Étudiante au doctorat en études urbaines</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	L'ÉCONOMIE SOCIALE DANS L'INSERTION DES FEMMES IMMIGRANTES : LE CAS DE PETITES-MAINS À MONTRÉAL
Date	26 mars 2010

INTRODUCTION

Cette communication présente les résultats d'un travail de recherche portant sur les contributions de l'économie sociale dans l'insertion des femmes immigrantes à partir de l'analyse du cas de l'entreprise d'insertion sociale *Petites-Mains* à Montréal. Il s'agit de connaître le rôle que joue cette entreprise dans le processus d'intégration des femmes immigrantes en risque de marginalisation au sein de la société d'accueil, et les moyens de les insérer dans le marché du travail d'une manière valorisante.

Le texte comporte cinq parties. En premier lieu, nous dressons un portrait général des flux migratoires et nous analysons l'importance de l'immigration pour des milieux comme Montréal afin d'illustrer comment ce phénomène, qui caractérise la globalisation de la planète, finit par avoir un impact considérable sur les collectivités locales. En deuxième lieu, nous faisons une analyse de certains enjeux récents liés à l'appauvrissement et à la dévitalisation de certaines collectivités et de l'impact de ces éléments dans la vie sociale au niveau local. En troisième lieu, nous abordons l'analyse des stratégies utiles pour affronter de manière proactive les problèmes sociaux et économiques liés au besoin d'intégrer les immigrants. En quatrième lieu, nous nous penchons sur le problème de l'intégration des populations immigrantes exclues par l'intermédiaire d'organisations de l'économie sociale. Pour cela, nous présentons le cas de *Petites-Mains*, une entreprise d'économie sociale spécialisée en insertion des femmes, et des femmes immigrantes en particulier, basée à Montréal et innovant dans les pratiques de formation et d'intégration. En cinquième lieu, nous présentons les résultats et les conclusions.

Coup d'œil sur les flux migratoires dans la société globale : un aperçu en vue de comprendre l'enjeu de l'intégration des femmes immigrantes

Même si les flux migratoires ne sont pas des phénomènes inédits dans l'histoire de l'humanité, les analyses faites sur ce phénomène démographique sont unanimes: la croissance spectaculaire des flux migratoires est l'un des faits saillants de l'histoire de la fin du 20^{ème} siècle. À cause de l'immigration, le paysage ethnique et culturel de plusieurs pays s'est transformé profondément et définitivement depuis les années 1950. Leurs principales villes posent le problème du multiculturalisme pendant les vingt-cinq dernières années du siècle dernier (Pons, 1996). Le Canada illustre très bien cette réalité. Le recensement de 1901 nous montre qu'à l'époque, le nombre de groupes ethniques au pays était d'environ 25, mais qu'en 2006, le nombre de communautés ethniques présentes sur le territoire canadien approchait les 200 (Statistique Canada, 2008).

En raison des modifications aux politiques migratoires et de l'ouverture manifestée par le Canada vis-à-vis de la question ethnique, des changements importants se sont produits en ce qui concerne les lieux d'origine et les caractéristiques ethniques des immigrants. En 1981, 68,5% de tous les immigrants récents du Canada étaient natifs d'une région autre que l'Europe; en 1991, ce pourcentage avait grimpé à 78,3% et en 2006, cette proportion avait augmenté pour atteindre 83,9% (Statistique Canada, 2008). Un aperçu sur l'étendue et la complexité du portrait multiethnique canadien nous est offert par l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension à Montréal, où 42% de la population est née hors Canada (Ville de Montréal, 2004). Cela le situe parmi les quartiers hébergeant l'une des plus grandes populations émigrantes et multiethniques à Montréal, qui est aussi l'une des villes ayant la population la plus multiculturelle et multiethnique de l'Amérique du Nord.

Les études historiques des migrations nous permettent de connaître les facteurs qui ont incité les immigrants à quitter leur pays d'origine. Parmi ces facteurs, il y en a trois qui ont contribué davantage à l'essor des migrations dans la dernière décennie : 1) l'interdépendance croissante du monde contemporain, phénomène qui a pris son élan définitif grâce à la facilité des déplacements; 2) les profondes différences sur les plans du revenu et de la démographie, qui existent entre les pays développés et les pays en développement et 3) l'instabilité politique et les guerres civiles qui touchent un nombre assez élevé de pays sur la planète. Stimulées davantage par ces trois facteurs, les migrations se sont développées d'une manière sans précédent dans l'histoire planétaire depuis les années 1950. Vers l'année 2000, dans le monde, une personne sur 35 était immigrante, ce qui représente une hausse par rapport aux années 1960, décennie où seulement une personne sur 40 l'était. Selon l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) au début de l'actuelle décennie, les migrants internationaux représentaient 2,9 % de la population mondiale, et il y avait en 2005, dans le monde, 180 millions d'immigrants, dont la moitié était des femmes et des enfants (OIM, 2005).

Le recensement de 2001 a permis d'identifier 34 groupes ethniques ayant une population supérieure à 100 000 membres au Canada. Le nombre de Canadiens nés à l'étranger était de 5,4 millions de personnes, ce qui représentait 18,4 % de l'ensemble de la population du pays. Lors du recensement de 2006, la population du pays appartenant à des minorités visibles représentait 5 068 100 personnes et il y avait aussi un groupe de 11 origines ethniques ayant

franchi la barre du million de personnes (Statistique Canada, 2008). Alors, la diversité ethnique et culturelle du Canada fait dire aux Canadiens que toutes les nations de la terre font partie intégrante de la population canadienne actuelle (Musée canadien des civilisations). D'après Statistique Canada (2004), les immigrants arrivés au pays depuis 1991 se sont concentrés particulièrement dans les villes de Vancouver, Toronto et Montréal.

Parmi les conséquences qu'on pourrait identifier à l'heure actuelle de la globalisation des migrations, il y en a deux qui sont tangibles et visibles: 1) l'incidence directe de la migration sur la stabilité démographique des pays industrialisés et 2) les répercussions des transferts d'argent des immigrants sur l'économie de leurs pays d'origine. En ce qui concerne le premier aspect, il faut préciser que l'immigration a joué un rôle clef pour éviter le déclin de la population dans la plupart des pays industrialisés, dont le Canada, pendant la dernière décennie.

Au niveau mondial, les programmes d'immigration et d'intégration des immigrants du Canada sont considérés comme des modèles à suivre. Même s'il est vrai que ces programmes favorisent la réunification familiale et la protection des réfugiés, ils mettent l'accent principalement sur l'attraction du capital professionnel. Cette politique inspirée par le concept du développement du capital humain s'est révélée d'un grand avantage pour le Canada. Elle lui permet de sélectionner le type d'immigrants nécessaires pour combler ses besoins de main d'œuvre dans un contexte où la compétition pour les immigrants qualifiés s'accroît, ainsi que de diminuer les problèmes liés à l'intégration productive et à l'insertion socioculturelle des nouveaux arrivants.

En partant de cet élément, en théorie, l'intégration des nouveaux arrivants à la société hôte devrait se produire de manière harmonieuse. Mais comme le fait valoir Burstein (2005), les nouveaux immigrants, ainsi que les chefs des familles monoparentales (principalement les femmes) se trouvent parmi les personnes qui risquent de se retrouver dans une situation d'exclusion sociale. Nous nous demandons ainsi comment les acteurs locaux peuvent mettre en place des stratégies locales de développement de façon à permettre aux immigrants, notamment dans les principales métropoles où ils s'implantent, de s'intégrer à la société et au marché du travail, et de permettre en même temps à la collectivité locale en général de profiter des avantages qu'offre la présence des immigrants.

L'immigration et le développement local

Le rôle que peuvent jouer les stratégies de développement local à l'heure de chercher des solutions aux problèmes des régions ou des villes est abordé par Pecqueur (2000). Pour lui, les théories formulées dans les débats générés par la notion de développement local ont favorisé l'apparition des concepts novateurs, qui sont devenus la clef de voûte dans la recherche de solutions aux problèmes économiques et sociaux au niveau local. Dans cette logique, l'auteur considère le développement local comme une dynamique, dont tous les acteurs sociaux coordonnent leurs actions pour mener des projets de développement social favorisant l'intérêt commun. De leur côté, Klein et Fontan (2003) considèrent que le contact entre les acteurs locaux contribue à la génération de dynamiques novatrices qui permettent de réactiver les relations entre les acteurs sociaux qui habitent un territoire. Les collectivités immigrantes

comptent parmi les acteurs en question, car elles font partie du capital créatif d'une région ou d'une collectivité (Florida, 2005). En effet, comme le font valoir Rifaat (2004) et l'IOM (2005), les immigrants se trouvent souvent parmi les membres les plus dynamiques et entreprenants de leur pays d'origine, qu'ils quittent dans l'espoir d'améliorer leur sort, à la recherche de meilleures conditions économiques ou en quête d'une plus grande liberté. Ils sont donc habités par la recherche de nouvelles perspectives et par le besoin de création. Leur présence peut donc se révéler un grand atout pour des *villes-région*, comme Montréal, pour autant qu'ils aient une place dans le développement de la ville.

C'est dans cette perspective que nous étudions l'apport de l'entreprise d'économie sociale *Petites-Mains*, spécialisée en insertion sociale, dans le processus d'intégration à la société d'accueil de femmes immigrantes en risque de marginalisation. Comment fait-elle pour les insérer dans le marché du travail d'une manière valorisante? Nous reviendrons sur cette question plus loin, après avoir abordé les stratégies découlant de l'économie sociale, utilisées pour affronter au niveau local, de manière proactive, les problèmes socioéconomiques liés au besoin d'intégrer les immigrants.

Les enjeux de l'économie sociale

Au début, le discours du développement local n'était absolument pas relié aux enjeux de l'économie sociale, car il s'agissait plutôt de la volonté des élus locaux d'attirer des entreprises classiques sur leur territoire afin de créer des emplois et ainsi que de « rattraper » leur retard en matière de développement (Mengin, 2002). Mais étant donné le peu d'intérêt démontré par les entreprises pour investir dans des territoires en perte de vitesse, stagnants ou en retard depuis toujours, les acteurs locaux ont commencé à témoigner d'un certain intérêt par les activités d'économie sociale.

En correspondance avec la pensée de Mengin se trouve Fontan (2007), pour qui la montée de la mondialisation, dans les années 1980, a fait ressortir chez les acteurs sociaux le besoin de renouer avec les racines du développement local. Dans cette logique, les premières préoccupations concernaient les questions de la création d'emplois et du contrôle local. Depuis, les préoccupations ont évolué vers l'objectif d'organiser un ensemble de réseaux et de ressources internes ou extérieures au territoire, pour soutenir les besoins des acteurs locaux, afin de bien les connecter aux dynamiques nationales et internationales de production et de distribution de la richesse. Grosso modo, l'économie sociale est devenue un outil puissant pour bien mener à bien le développement humain et l'insertion sociale des secteurs exclus de la société au niveau local (Klein, Fontan et Tremblay, 2009).

L'intégration des immigrantes exclues et l'économie sociale, le cas de Petites-Mains

Cet organisme d'économie sociale voué à l'insertion est né en 1992 dans le quartier Côte-des-Neiges, alors qu'un comptoir qui fournissait des aliments aux familles démunies du secteur ferme ses portes. À la suite de cet événement, une religieuse de la congrégation Sainte-Croix, Sœur Denise Arsenault, a réuni les femmes fréquentant le lieu, dans le but de trouver une

solution alternative et durable au problème de la provision d'aliments pour les plus pauvres du secteur. De cette réunion l'idée est sortie l'année suivante d'organiser le premier programme de formation alternative : un *projet de couture*. En 1994, sœur Denise Arsenault rencontre Mme Nahid Aboumansour, une femme immigrante d'origine libanaise, qui est actuellement la directrice de l'entreprise. Elles ont commencé un travail ensemble et deux mois plus tard, un atelier de couture devenait fonctionnel avec 10 couturières à temps partiel. C'est à ce moment qu'on adopte le nom de *Petites-Mains*, sous lequel l'entreprise s'est incorporée en 1995 (Tableau 1 - voir à la fin du texte).

L'origine et l'évolution de l'entreprise d'insertion sociale *Petites-Mains* peuvent être analysées à partir du modèle théorique *d'initiatives locales*, formulé par Klein (2008). Selon ce modèle, le cheminement d'une initiative locale individuelle ou collective se réalise suivant certaines étapes (Figure 1 - voir à la fin du texte).

La première étape de ce cycle est le lancement d'une initiative, c'est-à-dire un projet individuel pensé par un leader ou un citoyen, ou par un groupe de leaders ou de citoyens, devenant à partir de ce moment des entrepreneurs sociaux. Le projet ainsi conçu est confronté à d'autres possibilités. Les promoteurs se mobilisent alors pour convaincre d'autres acteurs de la pertinence de leur projet et pour susciter leur adhésion. Le projet, individuel au départ, devient ainsi un projet collectif, impulsé par les acteurs et groupes sociaux qui constituent la collectivité locale. La mise en œuvre du projet de développement provoque souvent des réactions ou des oppositions. Ces réactions qui peuvent être internes rendent ainsi visibles les rapports de pouvoir et les divergences au sein de la collectivité, relativement à l'utilisation de la mise en œuvre des ressources. Les discours élaborés autour de la pertinence permettent aux leaders, dans une deuxième étape, de solliciter l'aide des autres organisations et de susciter des appuis, ce qui permet aux acteurs locaux de mobiliser des ressources organisationnelles, institutionnelles, financières et/ou humaines, qui contribuent à la viabilité des projets à l'intérieur ou l'extérieur de la localité. La troisième étape est celle où le sentiment d'appartenance des acteurs se transforme en conscience territoriale. Cette conscience territoriale amène les acteurs impliqués à nuancer leurs différences au profit de la collectivité. Il faut rester suffisamment ouvert pour ne pas s'isoler et perdre des occasions d'innover, tout en se centrant sur la collectivité pour renforcer la conscience territoriale, ce qui constitue une base essentielle pour l'action conjointe des acteurs locaux sociaux et économiques. Nous pouvons considérer cela comme une base d'entrepreneuriat partenarial, amenant les acteurs à agir ensemble et à se concerter. Cette dynamique augmente leur capacité de réussir leur projet et leur donne du pouvoir (Klein, 2008).

On peut donc appliquer ce modèle à *Petites mains*. (Figure 2). Depuis sa fondation, l'entreprise a connu une croissance et un développement continu. En 2000, l'organisation est reconnue entreprise d'insertion sociale et acceptée comme membre du Collectif des entreprises d'insertion du Québec. Depuis sa constitution en entreprise d'insertion, trois grands volets sont devenus les piliers de sa méthode d'insertion des femmes participantes à ses programmes de formation: l'insertion correspondant à la formation personnelle et à l'intégration sociale des participantes, la formation touchant la formation technique proprement dite et la productivité. Il y a aussi le volet socioculturel, impliquant le cours de francisation, qui est organisé en partenariat avec le ministère de l'Immigration et les Communautés culturelles et la Corporation

de Développement Economique Communautaire (CDEC) de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. En 2006, 150 personnes sont sur place quotidiennement et plus de 1 500 participent annuellement aux différents services de formation, d'aide, d'accueil, de référence et de placement. L'organisme compte 12 employés permanents et 5 employés de production. En 2007, *Petites-Mains* quitte Côte-Des-Neiges et s'installe sur le boulevard Saint-Laurent, dans un immeuble lui permettant de poursuivre les projets déjà existants et la concrétisation d'autres projets, tels que la sérigraphie et le Café-Comptoir équitable. Quand les directrices de l'entreprise ont considéré le besoin de déménager, elles ont ciblé un quartier central, multiethnique et très accessible à une clientèle issue de tous les quartiers de Montréal, ce qui lui permettait d'accomplir sa tâche d'une manière plus efficace. Alors, les responsables ont cherché un immeuble permettant l'expansion des activités de l'entreprise, l'amélioration de la qualité de la formation et l'encadrement des participantes dans un processus d'accompagnement nécessaire à leur insertion sociale. (Figure 2 - voir à la fin du texte)

CONCLUSION

Les programmes de formation ainsi que les services offerts par *Petites-Mains* ont été conçus pour favoriser l'insertion socioéconomique des participantes à partir de leurs besoins personnels et cela se déroule à partir d'un encadrement structuré, tant au niveau professionnel que social. Dans le *programme de femmes et métiers*, en partenariat avec Service Canada, l'entreprise forme et insère 40 participantes par année au marché du travail. Dans le *programme de couture industriel*, offert en partenariat avec Emploi-Québec, l'entreprise forme et insère chaque année 64 femmes participant à la formation.

En tenant compte du fait que les femmes n'ayant pas de formation ou étant chef de famille ainsi que les immigrantes arrivant au pays présentent un risque élevé de se trouver en condition d'exclusion, nous considérons que le *travail* mené par *Petites-Mains* auprès des femmes immigrantes est devenu une stratégie efficace dans la lutte contre l'exclusion sociale et la marginalisation de ce type de femmes. À partir des programmes de formation alternative offerts par cette entreprise d'insertion, les participantes ont la possibilité d'intégrer le marché du travail, d'approfondir leur connaissance de la culture d'accueil, ainsi que de se familiariser avec le monde du travail. D'autre part, les participantes apprennent à se valoriser à partir du partage et des pratiques de valorisation de soi vécues pendant le processus formatif. Selon les intervenantes, à la fin du programme, la plupart des participantes sont satisfaites de la formation reçue. De même l'entreprise est satisfaite de la manière dont ses participantes se débrouillent sur le marché du travail.

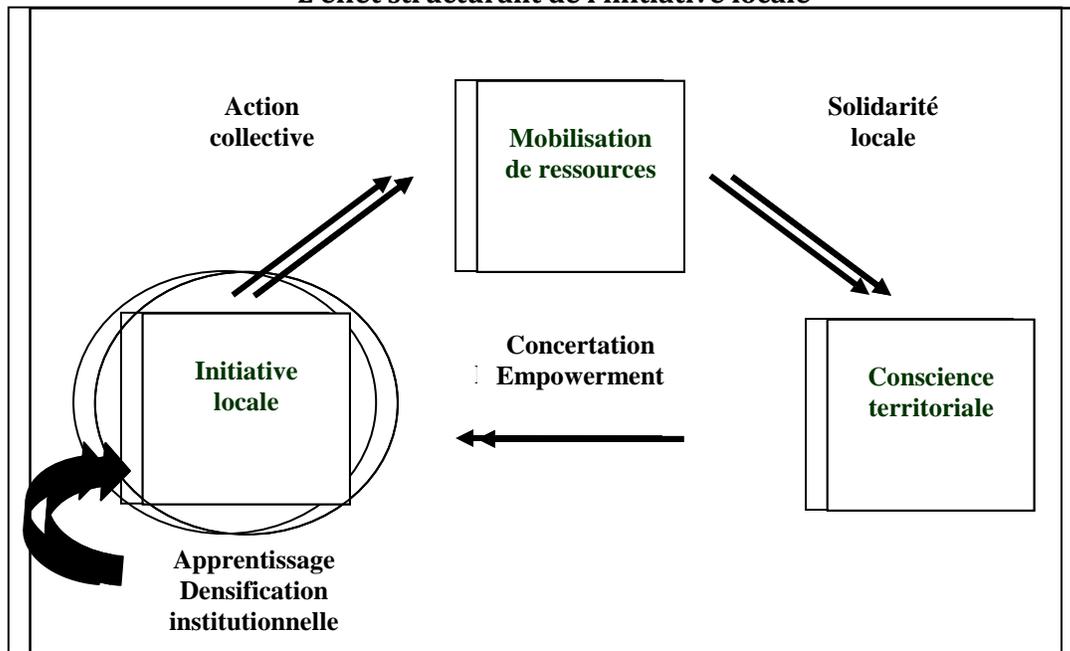
Cette étude nous permet de conclure que *Petites-Mains* est une initiative locale, qui mobilise et gère une diversité de ressources dans la perspective de l'économie sociale. À travers cet organisme nous pouvons aussi voir l'incidence de l'économie sociale dans la revitalisation du secteur productif montréalais à partir des initiatives socioculturelles et de formation de la main-d'œuvre visant l'insertion socioéconomique et culturelle des femmes, mais surtout des femmes immigrantes. Cela permet à la ville de bénéficier des avantages qui découlent de l'immigration, puisqu'en se formant pour intégrer le marché du travail et en apprenant la langue, ces femmes immigrantes ont plus de chance de s'insérer activement et productivement dans la société d'accueil et de faire partie des talents dont une ville a besoin pour croître.

TABLEAU 1
Entreprise d'insertion *Petites-Mains*

THÈME	INFORMATION				
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> • Organisme à but non lucratif visant l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation d'exclusion ou ayant des difficultés pour s'intégrer au marché du travail. 				
Mission	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Petites-Mains</i> a pour mission de venir en aide aux gens, surtout les femmes immigrantes, monoparentales, sans revenu et prestataires de l'Assistance-Emploi. 				
Services	<table border="0"> <tr> <td>Services aux bénéficiaires :</td> <td>Services et produits aux clients :</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Service d'accueil, référence et placement • Programme de francisation • Programme de pré-employabilité • Formation d'opératrice en couture industrielle </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> • Production des vêtements et accessoires • Service de sérigraphie et/ou broderie • Service d'altération et de réparations </td> </tr> </table>	Services aux bénéficiaires :	Services et produits aux clients :	<ul style="list-style-type: none"> • Service d'accueil, référence et placement • Programme de francisation • Programme de pré-employabilité • Formation d'opératrice en couture industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Production des vêtements et accessoires • Service de sérigraphie et/ou broderie • Service d'altération et de réparations
Services aux bénéficiaires :	Services et produits aux clients :				
<ul style="list-style-type: none"> • Service d'accueil, référence et placement • Programme de francisation • Programme de pré-employabilité • Formation d'opératrice en couture industrielle 	<ul style="list-style-type: none"> • Production des vêtements et accessoires • Service de sérigraphie et/ou broderie • Service d'altération et de réparations 				
Clientèle	Les femmes immigrantes qui vivent l'exclusion				
Partenaires	Emploi Québec, Affaires municipales et régions, Desjardins ; Caisse d'économie solidaire, Investissement Québec, CDÉC Centre-Nord (Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension), Desjardins; Programme Immigrants Investisseurs, Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Ville de Montréal. Communautés Religieuses, Manufacturiers partenaires.				

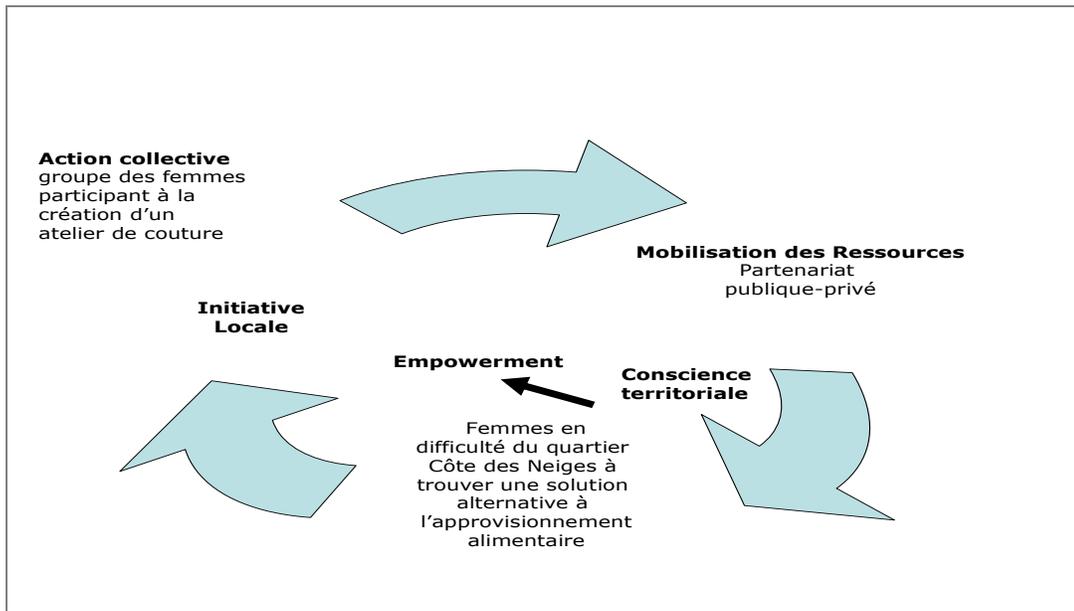
Source : Rapport annuel de *Petites-Mains* 2007-2008

FIGURE 1
L'effet structurant de l'initiative locale



Source: Klein (2008)

FIGURE 2
Modèle d'initiative locale appliqué à *Petites-Mains*



D'après le modèle élaboré par Klein (2008)

BIBLIOGRAPHIE

- Bibeau, Gilles. 2004. « Qui a peur des ethnies? Question (subversive) aux politologues canadiens et québécois ». In *Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme*. M. Elbaz et D. Helly, dir. Québec : Les Presses de l'Université Laval, 171-210.
- Burstein, Meyer. 2005. « Lutter contre l'exclusion sociale des groupes vulnérables ». *Document de recherche*, <<http://policyresearch.gc.ca/doclib/Pri-Burstein-f.pdf>> (page consultée le 27 mars 2008).
- Florida, Richard. 2005. *Cities and the Creative Class*. New York: Routledge.
- Fontan, Jean-Marc. 2007. *Point de vue écologique critique et prospectif sur la place de l'économie plurielle dans le développement local des territoires*, <http://www.cidts.ufsc.br/articles/Florianopolis-Fontan.pdf> (page consultée le 27 mars 2008).
- International Organization for Migration (IOM). 2005. *Too Many Myths and not Enough Reality on Migration Issues: World Migration 2005*. Washington D.C.: IOM <<http://www.hispanicprwire.com/generarnews.php?l=in&id=4391&cha=11>> (page consultée le 3 avril 2008).
- Klein, Juan-Luis, Fontan, Jean-Marc et Diane-Gabrielle Tremblay. 2009. « Social entrepreneurs, local initiatives and social economy: foundations for a socially innovative strategy to fight against poverty and exclusion ». *Canadian Journal of Regional Research/ Revue canadienne de sciences régionales*. 32 (1), 23-42.
- Klein, Juan-Luis. 2008. « Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale ». *Sciences du territoire: perspectives québécoises*. Massicotte, G. dir. Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 315-333.
- Klein, Juan-Luis et Jean-Marc, Fontan. 2003. « Syndicats et collectivités dans la gouvernance locale : une recherche exploratoire à Montréal ». *Recherches sociographiques*, XLIV, 2, 239-266.
- Mengin, Jacqueline. 2004. « Un développement local basé sur l'économie sociale : Origines et perspectives ». *Économie sociale et développement local*. Demoustier, D. dir. Paris : L'Harmattan, 19-23.
- Musée Canadien Des Civilisations. « À la croisée des cultures: 1800-2000, 200 ans d'immigration au Canada ». Ottawa : Musée canadien des civilisations <<http://www.civilization.ca/clic/indexf.html>> (page consultée le 2 mars 2008).
- Pecqueur, Bernard. 2000. *Le développement local*. Paris : Syros.
- Pons, Xavier. 1996. *Le multiculturalisme en Australie: au-delà de Babel*. Paris : L'Harmattan.
- Rapport annuel de Petites-Mains (2006-2007) <<http://www.petitesmains.com/?siteShell=1,1,1>> (page consultée le 26 mars 2008).
- Rifaat, Cherif. 2004. *Immigrants Adapt, Countries Adopt... Or Not: Fitting Into the Cultural Mosaic*. Montréal: New Canadian Press.
- Statistique Canada. 2008. « Recensement de 2006 : Origine ethnique, minorités visibles, lieu de travail et mode de transport », <<http://www.statcan.gc.ca/daily-quotidien/080402/dq080402a-fra.htm>> (page consultée le mercredi 2 avril 2008).
- Statistique Canada. 2004. « Schèmes d'établissement des nouveaux immigrants dans l'ensemble des RMR », <http://www.statcan.ca/francais/research/89-613-MIF/2004003/summary_f.htm> (page consultée le 26 mars 2008).
- Ville de Montréal. 2004. « Portrait du quartier Saint-Michel ». Montréal : Groupe de travail sur les portraits des quartiers Villeray, Saint-Michel et Parc-Extension.

ATELIER 7

L'INNOVATION SOCIALE : AVANCÉES ET LIMITES

Nom	<i>Mahil Aziza</i>
Formation	<i>Étudiante au doctorat en administration</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	LE PROCESSUS DE L'INNOVATION SOCIOTECHNIQUE : LE RÔLE DES ACTEURS
Date	26 mars 2010

INTRODUCTION

L'innovation technique soulève plusieurs débats. Du déterminisme au socioconstructivisme, l'évolution sémantique et épistémologique de cette notion a été la plus marquante dans ce champ d'étude. En effet, le rapport entre la technique et le social est le point central qui distingue nettement l'assise épistémologique des auteurs qui, selon la représentation qu'ils se font du monde, optent soit pour traiter distinctement le monde des techniques et celui des humains, soit pour dissoudre les barrières entre les deux. Les théories standard, dont le déterminisme technique est la manifestation la plus connue, ont longtemps dominé comme mode de pensée des auteurs en économie, en histoire et en sociologie. Ces théories reposent sur une nette séparation entre le social et la technique et s'intéressent soit aux conditions de l'innovation technique soit à sa diffusion car cette innovation est perçue comme déterminante de l'organisation et de son mode de fonctionnement. Le passage d'une innovation technique qui s'impose et impose son règne aux humains à un processus qui émerge, évolue et se reconstruit via les interactions sociales qu'il suscite et qui se tissent autour de lui, a constitué une coupure avec les modes de pensées standard et de nouveaux écrits ont émergé, prônant le rôle des acteurs et leur centralité dans le processus de l'innovation, notamment les théories sociotechniques qui ont largement contribué à l'éclosion de l'analyse sociologique de l'innovation et ont permis de ressortir de l'ombre le rôle des acteurs dans le processus de l'innovation technique. Désormais, l'attention est focalisée sur les concepteurs, les utilisateurs et l'ensemble des acteurs sociaux comme la source de l'innovation technique : ils la mettent au monde, lui donnent sens et la parfument au fur et à mesure que leurs besoins et aspirations changent.

L'objectif de notre travail est de savoir comment l'innovation technique est perçue et appréhendée dans les théories sociotechniques, quel rôle incombe aux acteurs dans ce processus et surtout quels sont ces acteurs. Il s'agit de se pencher en profondeur sur les apports

des approches sociotechniques via une analyse comparative des théories incluses dans chaque approche en vue de ressortir leurs points de ressemblance et de dissemblance en plus d'une comparaison entre les apports des approches et leurs complémentarités. Pour les besoins de notre travail, nous avons retenu quatre théories reconnues comme la référence en matière d'étude de la technique comme un construit social. Ces théories sont classées en deux catégories. La première catégorie renvoie à l'approche relativiste, elle englobe : 1- la théorie de la traduction développée au Centre de sociologie des sciences de l'innovation de l'École des mines de Paris par Bruno Latour et Michel Callon et 2- la théorie de la construction sociale de la technologie développée par Wiebe Bijker, Thomas Hughes et Trevor Pinch. La deuxième catégorie renvoie à l'approche interactionniste. Deux approches y sont incluses : 1- la théorie de la dualité de la technologie mise au point par Wanda Orlikowsky et 2- la théorie de l'interactionnisme élaborée par Patrice Flichy.

Le choix de ces quatre théories revient au grand bouleversement qu'elles ont marqué dans le champ d'étude de la technique. En outre, même si les théories sociotechniques sont de plus en plus dominantes à l'image de l'omniprésence et de la pluralité des techniques qui nous entourent, il n'existe pas à notre connaissance une étude explicite qui clarifie et distingue comment le lien entre la technique et le social est traité et identifié, qu'englobe la notion du social et comment les acteurs interagissent entre eux. Pourtant, il serait très intéressant de comprendre ces points et de ressortir les particularités de chacune des théories et ses apports.

Le social et la technique selon l'approche relativiste : la flexibilité interprétative

L'approche relativiste de la technique repose sur l'idée que cette dernière n'existe pas comme une réalité objective mais qu'elle se forme via une construction sociale forgée par les contextes politiques, économiques et sociaux des organisations dans lesquelles elle émerge et évolue. La théorie de la traduction et celle de la construction sociale des techniques valorisent la flexibilité interprétative, la controverse et surtout le rôle des réseaux et des groupes sociaux pour faciliter l'émergence d'une technique dans un cadre relativiste valorisant l'enracinement de cette technique dans le social.

La théorie de la traduction

Développée par Bruno Latour et Michel Callon dans les années 1980 pour mettre en lumière les conditions de la production du savoir, la théorie de la traduction s'intéresse aux objets dans leur genèse et se focalise surtout sur leur rôle en action. Callon (1986) dans un article fondateur de cette théorie, a montré que les objets techniques émergent en englobant les intérêts d'un ensemble d'acteurs, humains et non humains, et aussi les composantes matérielles qui s'y insèrent.

Selon la théorie de la traduction, les manipulations possibles et les compétences requises se précisent en même temps que l'objet technique. En plus des éléments contextuels, les attentes et les intérêts de toutes les parties sont pris en compte pour aboutir à une innovation technique. Les objets techniques insérés dans la logique de la théorie de la traduction font partie d'un tout complémentaire, agencé et n'obéissant à aucune hiérarchie : le technique et la

société se définissent et se construisent en même temps et la distinction entre les deux est dissoute, d'où la construction simultanée du matériel et du social et la cohabitation d'humains et de non-humains dans des réseaux complexes, cohérents et égalitaires. Ces réseaux n'impliquent pas nécessairement de donner une capacité d'action aux non-humains mais plutôt de s'intéresser aux types de connexions qui se créent avec les objets et entre les objets. Autrement dit, le réseau ne privilégie ni anthropomorphisme ni réification, mais mise plutôt sur une symétrie entre les actants.

Le principe de la symétrie entre les actants permet de traiter pareillement 1- tous les facteurs contextuels, 2- les causes sociales et les causes techniques, 3- le discours de tous les acteurs, 4- les humains et les non-humains et 5- les impartialités dans l'enregistrement du contexte. La méthodologie poursuivie pour aboutir à la symétrie mise sur le principe de la fourmilière, dont toutes les composantes s'entremêlent sans hiérarchie ni distinction quant à leur nature. Ainsi, la technique selon cette théorie n'est pas une construction sociale mais plutôt un réseau complexe d'actants qui échappe à la logique des *a priori* et se nourrit amplement des controverses.

Cette approche a le mérite d'avoir proposé une vision originale de l'organisation. Les objets ne sont plus anodins car en plus d'expliquer les phénomènes sociaux, ils sont au cœur d'une théorie sociologique générale. L'étude de la relation que l'homme entretient avec les objets permet de saisir l'instabilité du social et de critiquer les auteurs (Comte, Durkheim, Bourdieu...) sur le fait qu'ils ont abordé les liens sociaux comme des entités déjà constituées. Il n'est de ce fait pas utile d'interroger le social pour comprendre les faits comme la sociologie du social tente de le faire, car c'est la description de la genèse du social à travers les réseaux d'humains et de non-humains qui peut tout expliquer. Donc, via les remises en cause qui sèment le doute et l'incertitude, la théorie de la traduction fragilise la posture des scientifiques qui se veulent les défenseurs de l'exactitude. Elle incarne ainsi le relativisme et le déconstructionnisme.

La théorie de la construction sociale des technologies

Bijker, Hughes et Pinch (1987) ont proposé une nouvelle approche pour appréhender la technique en remettant en cause le modèle linéaire des innovations techniques. Dans ce dernier, l'innovation technique est perçue comme un processus qui évolue linéairement allant de la science pure à la science appliquée, contrairement au schéma multidirectionnel proposé par les auteurs et selon lequel les innovations évoluent simultanément dans plusieurs directions. En misant sur une exploration symbolique et interprétative de la technique, Bijker et *al.* (1987) mettent l'accent sur le contexte entourant le développement de nouveaux produits et de leurs techniques ou ce qu'ils nomment les « cadres technologiques ». C'est ainsi que les normes culturelles, les relations sociales et les pouvoirs influencent les connaissances portant sur les pratiques de conception et de production des innovations techniques.

Bijker et Law (1992) précisent que deux hypothèses caractérisent la théorie de la construction sociale des technologies : 1- les techniques sont formées par les échanges complexes entre acteurs et 2- les techniques n'ont pas à être ce qu'elles sont. Autrement dit, les techniques selon cette théorie ne sont pas une simple application de la science mais reflètent et interagissent avec les relations sociales, politiques, économiques et techniques qui la précèdent et la forment. Pinch et Bijker (1987) ont appliqué le modèle du développement social des technologies au cas

de la bicyclette à la fin XIXe siècle, notamment le cadre de l'innovation développé par Dunlop et qui se rapportait au pneu à air. Les controverses qui entouraient cette innovation ont été résolues par des effets de discours. Les vélos à petites roues dotés de pneus à air ont été adoptés malgré les controverses qui les entouraient en raison du manque des attraits esthétiques des pneus à air. En effet, la vitesse que permettaient ces roues a permis de déplacer le problème et le situer au niveau technique, ce qui permettra d'apaiser partiellement la controverse car outre le déplacement technique du problème, un déplacement moral a pris place en mettant en place des modèles spécifiques de vélos qui permettent aux femmes de faire de la bicyclette en jupe longue.

La flexibilité interprétative caractérise cette approche. Les groupes sociaux engagés dans l'essor d'une technique développent des compréhensions qui diffèrent du fonctionnement et de l'usage voulus de cette technique, ce qui fait place aux négociations et aux confrontations avant d'arrêter le choix sur la signification symbolique de l'objet technique qui requiert ainsi une socialité interne.

La critique à laquelle n'échappe pas cette théorie est que les producteurs et les usagers appartiennent à la même communauté ce qui rend les controverses moins riches car la coupure entre les mondes des concepteurs et usagers est nécessaire pour rendre compte fidèlement des négociations et des médiations qui prennent place dans le processus de la genèse d'une technique. En outre, le groupe des usagers selon cette théorie reste vague et ambiguë, notamment dans leur étude sur la bicyclette qui spécifie plusieurs catégories d'utilisateurs de bicyclette (les cyclistes sportifs, les cyclotouristes, les femmes cyclistes et les anti-cyclistes), qui ne possèdent pas le même pouvoir ni les mêmes moyens pour participer aux controverses, ce qui met en doute la participation efficace de tous les usagers intéressés par la technique.

Le social et la technique selon l'approche interactionnisme: le principe de la coconstruction

L'approche interactionniste attribue le monopole du changement et de l'innovation à la technique dans le cadre de son interaction avec le social. L'appropriation est au cœur de l'approche interactionniste. En effet, les usagers et leur capacité à utiliser et à s'approprier une technique permettent de donner à l'objet technique son identité, qui diffère en fonction de l'histoire et de l'identité de chacun de ces usagers. Les logiques d'action et les imaginaires des usagers permettent d'initier d'autres innovations et ainsi de suite dans le cadre d'une production et d'une reproduction des réalités sociales et, partant, des techniques.

La théorie de la dualité de la technologie

Les travaux de Giddens, notamment la théorie de la structuration, ont été appliqués à la technique via des auteurs comme Orlikowski (1992), qui applique cette théorie au cas spécifique de la technique et invite ainsi à considérer cette dernière comme un construit social marqué par une dynamique de changement organisationnel. Avant de se pencher sur la théorie de la dualité de la technologie, il importe tout d'abord de remonter à la source et d'introduire la théorie de la structuration telle qu'elle a été mise au point par Giddens (1984). Ce dernier

envisageait l'organisation comme un système ouvert qui devrait se définir par rapport à sa mission, se résumant dans l'action. Giddens fait de l'action le cœur de son analyse et réconcilie volontarisme et déterminisme pour introduire une théorie du social non encastrée dans le positivisme et qui rend compte fidèlement de la vie sociale. Le dualisme structure-action laisse place à la dualité du structurel, qui renvoie à « l'idée que les propriétés structurelles des systèmes sociaux sont à la fois des conditions et des résultats des activités accomplies par des agents qui font partie de ces systèmes » (Giddens, 1984 : 15). Pour Giddens, les actions peuvent être analysées selon trois dimensions qui, en pratique, sont intimement entremêlées. Chaque interaction dans un groupe est porteuse de sens, de pouvoir et de moralité. Ces trois éléments constituent des propriétés structurelles définies comme suit : 1- la signification, ou le système des règles sémantiques, 2- la domination, ou le système d'allocation des ressources rares et 3- la légitimation constituée de règles morales guidant les comportements.

Sur les pas de Giddens, et par analogie, Orlikowski (1992) propose un modèle structural de la technique qui englobe cette dernière dans une dualité. Cette dernière mise sur le jumelage des techniques de l'information, des processus sociaux et des actions des membres de l'organisation. La technique est conçue comme un artefact humain produit et reproduit par les actions humaines, qui interviennent simultanément pour contraindre et faciliter ces actions. Pour appréhender le rôle de la technique dans l'organisation à la fois comme médium et résultat de l'activité, Orlikowski (1992) met l'accent sur les interactions entre les acteurs pour saisir les deux facettes de la technique, à savoir 1- comme un artefact social et matériel avec des propriétés bien particulières et 2- dont la conception et l'usage sont socialement construits. Trois composantes clés interviennent dans le processus de définition de la dualité de la technique : 1- les acteurs (concepteurs, utilisateurs), 2- la technique elle-même et 3- les propriétés institutionnelles de l'organisation (ce que Giddens définit comme : la signification, la légitimation et la domination). Ces trois composantes interagissent de manière récursive ; cela balise la voie à une vision de la technique et de l'organisation comme à la fois structurantes et structurées.

Pour sa part, Barley (1986)¹ conçoit la technique comme une occasion de structuration. Il insiste sur la dynamique sociale d'une unité de travail dans laquelle une technique a été introduite, pour l'aborder comme un objet social dont le sens se définit dans le contexte d'usage. Contrairement à Orlikowski (1992), Barley n'introduit pas la notion de la matérialité de la technique.

La technique, selon la théorie, de la dualité est intimement liée à l'action humaine raisonnée et réflexive, mais dont les conséquences demeurent toujours imprévisibles. L'appropriation est donc un processus d'*enactment*² au sens de Weick (1995) et dont Orlikowski distingue plusieurs

¹ Barley (1986) s'est basé sur une étude empirique comparative de l'implantation d'une même nouvelle technologie dans deux unités de radiologie, opérant dans des centres hospitaliers distincts. L'observation des interactions entre radiologues, techniciens et médecins travaillant dans ses deux unités de radiologie lui a permis de déduire que le contexte des deux environnements définissait le contexte d'usage d'une technologie.

² Au centre de la théorie de Weick (1995) la notion d'*enactment* peut se traduire par la mise en action de la technologie. L'*enactement* peut se définir également comme le processus de création de notre réalité.

formes (Hussenot, 2006)³ : 1- la première forme d'*enactment* est l'« *inertia* » où les acteurs retiennent leurs anciennes habitudes d'utilisation; 2- La seconde forme d'*enactment* est appelée « *application* » qui renvoie au besoin d'augmenter et de redéfinir ses compétences via l'utilisation d'une nouvelle technique; 3- la troisième forme d'*enactment* est définie par le terme de « *change* »; le changement est la préoccupation des acteurs qui utilisent une nouvelle technique. L'importance du social accordée dans la conception de la dualité se traduit, surtout pour Orlikowski, par le rejet de l'idée selon laquelle la conception et l'usage sont des moments déconnectés dans le cycle de vie d'une technique. En effet, la flexibilité interprétative des acteurs permet de modifier cette dernière tout au long de ses processus de *conception* et d'usage. La technique est le reflet du social qui modifie ce social via une structuration dynamique valorisant la production et la reproduction de la réalité à partir des représentations qu'elle suscite chez ses concepteurs et les propriétés matérielles et institutionnelles que ces derniers mobilisent.

Une critique qui pourrait être adressée à cette théorie est le fait d'être focalisée sur le rapport de dualité entre les acteurs et la technique au détriment d'une analyse plus poussée sur l'intégration de cette dernière avec les autres sources de structure dans l'organisation (exemple de la culture). En outre, les travaux qui ont découlé des travaux de Giddens ne sont pas tous fidèles à la théorie d'origine proposée par cet auteur : appliqués au domaine spécifique de la technique, de nombreux éléments clés de ladite théorie ont été soit écartés soit mal traités ou encore à peine abordés.

La théorie de l'interactionnisme

Patrice Flichy, en se basant sur l'ethnométhodologie et l'anthropologie, propose une théorie de la construction sociale de l'innovation technique valorisant la prise en considération des champs d'analyse et des échelles tempo-spatiales variées. Il a grandement été influencé par l'école de la traduction, et son modèle vise une compréhension approfondie de l'activité des acteurs, des interactions qui s'établissent entre eux et du cadre de ces différentes interactions. Les acteurs sur lesquels Flichy (1995) se base pour bâtir sa théorie appartiennent à des mondes sociaux différents (la communauté des inventeurs, des ingénieurs, des techniciens et des usagers) et disposent d'imaginaires techniques distincts qu'ils mobilisent pour construire un cadre de référence sociotechnique. Le cadre de référence sociotechnique met en action : 1- le cadre de fonctionnement ou le savoir-faire mobilisé ou mobilisable, et élaboré au sein des laboratoires par les techniciens et 2- le cadre d'usage qui fait appel à des intervenants variés (romanciers, vulgarisateurs et journalistes) dont émerge un imaginaire social, ce qui explique pourquoi les innovations littéraires sont productrices d'utopies littéraires. Flichy (1995) étudie les interactions permanentes entre la technique et le social tout en insistant sur l'antériorité de l'offre dans le processus d'évolution des représentations et des utopies qui distinguent les innovations techniques.

³ Hussenot (2006) note que pour Orlikowski cette typologie est relative car les usagers changent de technologies et font évoluer leurs usages dans le temps.

La théorie de Flichy se distingue par l'introduction de la notion de l'imaginaire technique et social comme composantes importantes pour appréhender le processus de la construction sociale de l'innovation. L'imaginaire permet d'expliquer l'évolution des représentations (à travers les utopies techniques et sociales) dans une vision unifiée et non fragmentée qui démystifie la complexité de l'action sociotechnique (Flichy, 1991). L'importance de l'imaginaire relève de la nécessité d'une forme symbolique qui définit l'action. Ainsi, une technique ne peut se concrétiser si elle échappe à cette logique qui est supposée lui fournir une représentation qui rend possible son usage.

Sous l'angle de l'interactionnisme, il existe plusieurs imaginaires reliés à une même technique, cela constitue une occasion qui affronte différentes controverses et donne lieu aux négociations suites auxquelles un seul imaginaire s'installe. Cet imaginaire rassemble la communauté des concepteurs dans un premier temps. Par la suite - et via le même processus de confrontation / association - un imaginaire collectif commun aux concepteurs et aux utilisateurs s'installe, définissant une identité collective qui 1- mobilise différents acteurs, 2- marque une coupure avec les modèles existants qui valorisent la dichotomie entre la sociologie des concepteurs et celle des utilisateurs et 3- engage dans un processus de légitimation de la nouvelle technique. Cela rejoint en grande partie les trois composantes de la théorie de la structuration (Giddens, 1984): 1- la signification, 2- la légitimation et 3- la domination. La vision du social selon Flichy est présentée par le cadre de référence sociotechnique qui s'opère par le biais du cadre de fonctionnement et du cadre d'usage. Une technique se définit autant par sa genèse que par ses développements ultérieurs et les usages qui en émergent. Le rôle des acteurs (concepteurs et utilisateurs) via leurs imaginaires est décisif pour former un cadre de référence commun.

La critique principale qui peut être faite à la théorie de Flichy est de ne pas avoir fourni un modèle explicatif de quelques-unes des notions clés de sa théorie, notamment la signification de l'usage et le rôle des acteurs en action pour aboutir à cet usage.

Synthèse des théories sociotechniques

Les apports des théories sociotechniques se rejoignent considérablement. D'une part, l'approche interprétative (la théorie de la traduction et la théorie de la construction sociale des techniques) mise sur la flexibilité interprétative, les controverses et les jeux de négociation et de médiation pour marquer la genèse d'une technique. Mais la théorie de la traduction est la plus marquante car elle ne suppose pas de hiérarchie entre technique et social en incluant les actants et la traduction sans *a priori* dans le processus de la définition d'une technique ; contrairement à la théorie de la construction sociale des techniques qui raisonne par sociologisme et débalance le couple technique-social au détriment de la première composante qui l'emporte toujours. D'autre part, l'approche interactionniste ne semble pas valoriser un pôle au détriment de l'autre (technique *versus* société). Les deux théories englobées dans cette approche ne cherchent pas seulement à articuler le social et la technique mais s'intéressent pareillement à plusieurs mondes sociaux qui se développent en parallèle à la genèse de la technique, à savoir celui des ingénieurs, des concepteurs et surtout le monde des usagers qui semble déclencher la roue de la production et la reproduction d'une innovation technique. C'est ainsi que l'action technique et non l'objet technique est au cœur de l'interactionnisme. Cette

action technique est appréhendée via les délibérations qui la précèdent, son déroulement, l'interaction qu'elle initie entre les acteurs et entre eux et l'objet technique.

CONCLUSION

A la lumière de l'analyse des contributions de théories sociotechniques, il ressort que l'articulation du rôle des acteurs et de la technique est riche et diffère d'une théorie à l'autre, notamment pour ce qui est de la forme et de la présentation des éléments clés de chaque théorie même si l'objectif reste le même : inclure le rôle des acteurs et l'innovation technique dans la même représentation réflexive. La notion du social est présente en force dans toutes ces théories pour refléter les différentes interactions entre les divers acteurs. Selon l'approche interprétative, la théorie de la traduction redéfinit le social en englobant dans son sein des catégories fortement distinctes traditionnellement et épistémologiquement et invite à intégrer le rôle des réseaux hybrides d'actants comme composante essentielle de la dynamique sociotechnique. De son côté, la théorie de la construction sociale des technologies mise sur le rôle des acteurs humains (les groupes sociaux) dans un cadre technique donné pour définir et accompagner la genèse d'une technique. L'approche interactionniste semble compléter l'apport de l'approche interprétative quant aux composantes du social, en ressortant de l'ombre le rôle des usagers que cette dernière semble écarter. D'abord, la théorie de la dualité de la technologie permet d'appréhender l'appropriation d'une technique via les processus de production et de reproduction des routines sociales. Le social, selon la dualité de la technologie, s'incarne dans la flexibilité interprétative des acteurs (les usagers notamment) qui permet de modifier la technique dans une logique de structuration dynamique valorisant sa production et sa reproduction. Ensuite, Flichy (1995) va plus en profondeur dans la réflexion sur le rôle des acteurs, la nature de leurs interactions et surtout le cadre qui définit leurs actions dans un cadre social donné. Le tableau 1 ci-dessous résume et compare les principaux apports de chacune des théories sociotechniques. (Tableau 1)

TABLEAU 1
Les théories sociotechniques et le rôle des acteurs:
Bilan comparatif des principales contributions

Théorie	APPROCHES INTERPRÉTATIVES		APPROCHES INTERACTIONNISTES	
	La traduction	La construction sociale de la technologie	La dualité de la technologie	L'interactionnisme
Définition de la technique	Elle émerge de la coopération entre les actants (humains et non humains)	Un artefact social reconnu pour sa flexibilité interprétative qui dépend du cadre technologique	Un artefact social dont le contexte d'usage définit le sens	Le reflet de l'imaginaire social et technique
Émergence de la technique	Acteur-réseau	Modèle multidirectionnel	La technique est le produit et le médium de l'action humaine	Cadre d'usage et cadre de fonctionnement
Particularité des interactions sociotechniques	La controverse	La controverse	Processus de signification, légitimation et domination	Confrontation et associations des divers imaginaires sociaux et techniques
Interprétation des interactions sociotechniques Interprétation des interactions sociotechniques	La traduction des intérêts et des aspirations des actants	La référence au cadre technologique et aux différents groupes sociaux	<u>Appropriation de la technique</u> La référence au système social (les usages et les changements structurels qu'ils instaurent)	<u>Appropriation de la technique</u> La référence au cadre sociotechnique (cadre de fonctionnement et cadre d'usage)
	Pas d' <i>a priori</i> ni de hiérarchie mais confrontation et conviction	Tout problème technique est réduit à une dimension sociale	Co-construction de la technique et du social	Co-construction de la technique et du social

BIBLIOGRAPHIE

- Barley, Stephen R. 1986. « *Technology as an occasion for structuring: Evidence from observations of CT Scanners and the Social Order of Radiology Departments* ». *Administrative Science Quarterly*, 31, March, 78-108.
- Bijker, Wiebe et John Law. 1992. *Shaping Technology / Building Society*. Cambridge: MIT Press.
- Bijker, Wiebe, Thomas P. Hughes et Trevor Pinch. 1987. *The Social Construction of Technological Systems: New Directions in the Sociology and History of Technology*. Cambridge, Massachusetts: The MIT Press.
- Callon, Michel. 1986. « Éléments pour une sociologie de la traduction. La domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc », *L'année sociologique*, n°36, 169-208.
- Flichy, Patrice. 1995. *L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation*. Paris : La Découverte.
- Flichy, Patrice. 1991. *Les Industries de l'Imaginaire : pour une analyse économique des media*. Grenoble : Presses Universitaires de Grenoble.
- Giddens, Anthony. 1984. *The Constitution of Society: Outline of Theory of Structure*. Berkeley, CA: U. of California Press.
- Hussenot, Anthony. 2006. « *Trajectoires d'usage d'une solution TIC : traduction, « enaction » et appropriation* ». Acte de la XVème Conférence Internationale de Management Stratégique, Annecy / Genève 13-16 Juin 2006.
- Orlikowski, Wanda. 1992. « The Duality of Technology: Rethinking the concept of Technology in Organizations », *Organization Science*, Vol. 3 (3), 398-427.
- Pinch, Trevor et Wiebe Bijker. 1987. « The Social Construction of Facts and Artifacts: Or How the Sociology of Science and the Sociology of Technology Might Benefit Each Other. ». Dans W.E. Bijker, T.P. Hughes, T.J. Pinch (éd.): *The Social Construction of Technological Systems. New Directions in the Sociology and History of Technology*, Cambridge MA et Londres: MIT Press, p. 17-50.
- Weick, Karl E. 1995. *Sensemaking in Organizations*, Sage: Thousand Oaks, Californie.

ATELIER 7

L'INNOVATION SOCIALE : AVANCÉES ET LIMITES

Nom	<i>Denis Bussières</i>
Formation	<i>Étudiant au doctorat en sociologie</i>
Université	<i>Université du Québec à Montréal</i>
Titre de la communication	LE SOCIOLOGUE ET LA QUESTION DE L'ENGAGEMENT
Date	26 mars 2010

INTRODUCTION

Au cours des dernières années, les organismes subventionnaires ont soutenu la mise en place de structures pour améliorer la collaboration entre chercheurs, universitaires et praticiens ou encore pour bonifier les efforts de diffusion des connaissances. De telles structures visent essentiellement à mettre les connaissances produites par la recherche au service des praticiens, qu'ils soient décideurs politiques, leaders sociaux ou travailleurs. Cet objectif est poursuivi particulièrement par le CRSHC (CRSHC, 2007), mais il est aussi présent au FQRSC (FQRSC, 2007).

Parallèlement à cet appel des organismes subventionnaires à une relation plus étroite entre la recherche et la pratique, on assiste à une montée en force du mouvement des *community-based research* présent au Canada (Flicker, Savan, 2006), aux tats-Unis et en Europe via entre autres les boutiques de sciences. Ce mouvement veut là encore permettre aux organismes communautaires d'utiliser le développement des connaissances comme outil dans l'atteinte de leurs objectifs de changement social ou de lutte politique. Soulignons aussi le travail du service aux collectivités de l'UQAM qui veut répondre aux besoins de connaissance des groupes sociaux¹ ainsi que plusieurs centres de recherche affiliés à l'UQAM : le Centre de recherche sur les innovations sociales (CRISES)²; le Laboratoire de recherche sur les pratiques et les politiques sociales (LAREPPS)³ ou encore le Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la société et l'environnement (CINBIOSE)⁴.

¹ Voir www.sac.uqam.ca/index.aspx?id=mission

² Voir www.crisés.uqam.ca

³ Voir www.larepps.uqam.ca

⁴ Voir www.cinbiose.uqam.ca

Dans tous ces programmes, on cherche à combler le fossé (réel ou perçu) entre le monde de la recherche, plus particulièrement celui de la recherche universitaire, et le monde de la pratique, du travail terrain. Cette préoccupation prend un sens nouveau dans la mesure où le développement économique et social semble reposer sur la production et la diffusion de nouveaux savoirs. Le terme de société du savoir est à la mode, l'UNESCO en a fait le sujet d'un important rapport (UNESCO, 2005).

Questionnement

Cette nouvelle situation soulève plusieurs interrogations. Une première interrogation concerne les relations entre l'université et son milieu. La recherche partenariale induit-elle une relation différente entre l'université et son environnement social ? Une plus grande ouverture de l'université sur son environnement, un effort pour réaliser de la recherche en partenariat peuvent-ils à terme remettre en question le mode de fonctionnement de l'université, mais aussi les attentes de la société envers cette institution ?

Une deuxième interrogation touche à des dimensions plus épistémologiques. Est-ce que la participation des praticiens dans le processus même de recherche permet de produire des connaissances qui ont une valeur ajoutée, une validité accrue, qui cernent mieux la réalité sociale et qui nous font progresser vers une plus grande vérité scientifique ?

Une troisième interrogation aborde la dimension relationnelle ou des rôles respectifs du chercheur et du praticien tout en remettant en question la dichotomie théorie/pratique. Dans la mesure où les praticiens acquièrent de plus en plus un savoir universitaire par leur propre formation ; dans la mesure où l'on parle de plus en plus de coconstruction des connaissances, qu'en est-il de la relation avec le chercheur vu souvent comme l'expert ? Ce questionnement sur la dichotomie théorie/pratique s'étend jusqu'à interpeller le chercheur dans son engagement vis-à-vis de ses partenaires de recherche (les praticiens) et les sujets de ses recherches qui touchent souvent le changement social.

Dans le cadre de cet article, nous explorons la question de l'engagement du chercheur en prenant appui sur le travail du sociologue et tentons de faire un survol des différentes postures que le sociologue peut prendre vis-à-vis de son objet, la société. Comme le souligne Bourdieu, « aucune science n'engage des enjeux sociaux aussi évidemment que la sociologie » (Bourdieu, 2002 : 8). Est-il un simple observateur des dynamiques sociales qui s'expriment sous ses yeux ? Ne cherche-t-il pas à prendre position à partir de l'expertise qu'il a développée dans le cadre de son travail ? Se contente-t-il de n'être qu'un simple consultant, laissant aux autres acteurs l'action ? Et comme savant, n'est-il pas celui qui peut enfin conduire les citoyens vers une société débarrassée de l'aliénation ?

Nous terminerons cette présentation en introduisant le concept de coconstruction des connaissances et en soulignant l'impact qu'il peut avoir sur les questions de l'engagement, de la scientificité et de l'éthique de recherche.

Les postures du sociologue

Pour donner un cadre à ces différentes postures, nous allons nous servir du texte de Nathalie Heinich, *Pour une neutralité engagée* (Heinich, 2002), qui propose une catégorisation des différentes postures que peut adopter le sociologue. Heinich nous propose trois postures ou rôles pour qualifier le travail de sociologue : le chercheur, l'expert et le penseur. Le chercheur est celui qui produit de la connaissance sur le monde social, « son rôle est de comprendre et d'expliquer [...] grâce à des méthodes spécifiques » (Heinich, 2002 : 118). Son discours s'adresse avant tout à ses pairs et il a comme objectif le développement du savoir.

L'expert est celui qui utilise ses connaissances pour conseiller ceux qui font appel à lui, il se situe dans une relation d'aide, car il sera amené à « poser des diagnostics... prescrire des solutions » (Heinich, 2002 : 118). C'est un discours qui s'adresse avant tout à des décideurs et a comme but l'action. Enfin le penseur, c'est celui qui se met dans la position « de justifier ou critiquer une situation au nom de certaines valeurs comme pourrait le faire n'importe quel citoyen engagé » (Heinich, 2002 : 118). Cette dernière fonction, Heinich l'associe au rôle d'intellectuel, car cette fonction s'exprime dans l'espace public. Ce discours a comme objectif la persuasion.

Pour Heinich, ces trois postures renvoient à trois registres de conduite. Le premier qu'elle nomme descriptif ou analytico-descriptif est « spécifiquement celui du chercheur » (Heinich, 2002 : 119). Les deux autres registres qu'elle nomme évaluatif et prescriptif « relèvent d'une normativité qui est du ressort soit de l'expert, soit du penseur » (Heinich, 2002 : 119). Ils sont intimement liés aux valeurs, celles des acteurs pour l'expert ou ses propres valeurs dans le cas du penseur.

Le registre du chercheur s'inscrit pour sa part dans « l'impératif wébérien de *suspension du jugement de valeur*⁵ » (Heinich, 2002 : 119). Le vrai chercheur sera celui qui arrivera à suspendre son jugement sur les réalités sociales qu'il étudie, à adopter une position de neutralité sur son objet de recherche. Heinich est consciente que cette position de neutralité est avant tout une visée; « cet impératif de neutralité relève d'un niveau méta-théorique ou épistémique : celui qui permet au sociologue de se prononcer sur les bonnes façons de faire de la sociologie, et non pas sur les bonnes façons d'être en société » (Heinich, 2002 : 121). On peut presque conclure que le vrai chercheur est celui qui s'engage dans le développement de la science. Bien sûr, le chercheur pourra toujours conseiller ou prescrire, mais ce faisant il sort de son rôle de chercheur.

Pour Heinich cette visée de neutralité a le grand avantage de permettre au chercheur de se « déplacer entre les différents arguments [...] de restituer aux acteurs un autre regard, une autre façon de donner sens à leurs investissements et, partant d'agir à partir d'eux » (Heinich, 2002 : 124). Mais cette neutralité, cette distanciation appellent aussi un rapprochement avec les acteurs. Pour Heinich, il est essentiel de faire subir aux connaissances produites ce qu'elle

⁵ Ibid. Les italiques sont de l'auteur

nomme « l'épreuve de pertinence », de livrer aux acteurs les résultats de la recherche, d'évaluer si ces résultats les interpellent et si oui, comment.

Cette neutralité est pour Heinich une forme d'engagement, car pour elle, le travail du sociologue lui permet de jouer un rôle dans les conflits, non pas en prenant position pour un camp, mais en jouant un « rôle de médiation, de construction de compromis entre les intérêts et les valeurs en jeu, voire de refondation d'un consensus » (Heinich, 2002 : 126). Elle voit donc le travail du sociologue comme une neutralité engagée, engagée à éclairer les positions et les valeurs qui sont en jeu dans les dynamiques sociales.

Nous verrons dans la prochaine section si les propositions d'Heinich tiennent la route à travers différents témoignages de sociologues sur leur engagement.

Des sociologues et leur engagement

Dans cette section, nous tenterons de vérifier la proposition de catégorisation de Heinich à travers quelques témoignages de sociologues sur leur métier. Pour ce faire, nous utiliserons des articles publiés en 1999 et 2000 dans la revue *Sociologie du travail* qui avait invité quelques sociologues à se prononcer sur l'engagement. Par rapport à notre objectif, tous ces témoignages présentent des limites, car chacun a répondu à la question sous un angle particulier. Certains ont abordé la question dans une perspective plus théorique, d'autres sous une forme plus personnelle. Ils nous permettent quand même de faire un survol de la question de l'engagement et de dégager les aspects communs ou opposés.

Michel CALLON

Dans son témoignage au titre ambigu : *Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage : la double stratégie de l'attachement et du détachement* (Callon, 1999), Michel Callon met en parallèle le travail du savant dans les sciences dures (physiques) et dans les sciences souples (sociales). Tous les deux tentent de représenter la réalité et « les deux (sciences dures et sciences souples) reconfigurent le monde qui est le nôtre en important de nouvelles entités et en s'efforçant de produire des effets de réalité suffisamment forts et durables pour que nous ne puissions plus les ignorer. » (Callon, 1999 : 67). Le sociologue tente donc de donner forme à la réalité qu'il a devant lui, et ces mises en forme, Callon emploie ici le terme de performance, seront testées par des utilisateurs, les acteurs sociaux, qui les adopteront dans la mesure où ils y reconnaissent leur réalité.

Callon se situe loin d'une sociologie du dévoilement à la Bourdieu ; le sociologue ne dévoile pas, il représente : « à une sociologie du dévoilement (le sociologue rend visibles des liens que les acteurs ne voient pas), succède une sociologie qu'on peut qualifier de constructiviste et qu'il serait plus juste d'appeler performative. » (Callon, 1999 : 71).

À première vue, Callon se situe dans la posture que Heinich appelle analytico-descriptive, puisqu'il produit de la connaissance pour usage public, si l'on peut dire. Mais cette production de connaissance est intrinsèquement liée chez Callon aux relations avec les acteurs, une telle

démarche ne se réalisant pas en vase clos. « La production de connaissance est un travail collectif qui ne se réduit pas aux seuls chercheurs » (Callon, 1999 : 71). Le sociologue devient donc un acteur parmi d'autres dans la production de connaissance. Callon écrit même que « *l'homo sociologicus* est devenu hybride, à la fois acteur et sociologue ». Relativement à une telle proximité entre les acteurs et les sociologues, on peut se demander ce qu'il advient de l'impératif de neutralité dont parle Heinich. Pour Callon, la distanciation devient contreproductive dans la mesure où « le contenu et la qualité des connaissances qu'il (le sociologue) va produire » (Callon, 1999 : 72) dépendent de cette association avec des acteurs. Le bon sociologue ou le sociologue stratège est celui qui saura identifier les groupes porteurs d'innovations sociales. Le sociologue va donc s'attacher à ces groupes et les aider dans la réflexion sur leur action, mais ce mouvement d'attachement sera suivi d'un mouvement de détachement. En effet, les acteurs eux-mêmes sont pris dans cette dialectique d'attachement-détachement, car leurs actions les conduisent vers d'autres relations, d'autres configurations sociales.

Callon nous invite donc à faire notre deuil des termes comme *intellectuel* et *engagement*. À ses yeux, « tous ces mots sont impuissants pour décrire les pratiques réelles des sociologues et la contribution des sciences sociales à la performance toujours locale, toujours recommencée des collectifs hybrides dans lesquels nous vivons » (Callon, 1999 : 77).

Les tentatives de catégorisation d'Heinich sont donc mises à rude épreuve dans ce premier texte où le sociologue fait corps avec son objet, ne peut s'en distancier au péril, dirions-nous, d'y perdre son existence.

Robert CASTEL

Robert Castel aborde la question de l'engagement par la demande sociale. Le sociologue doit-il ou non répondre aux différentes demandes sociales qu'expriment les acteurs sociaux au risque de perdre son objectivité scientifique? Castel rejette le « puritanisme sociologique qui méprise les compromis avec le siècle et exalte les vertus de la recherche désintéressée à la manière dont certains artistes, jadis, prônaient l'art pour l'art » (Castel, 2000 : 282). Et à ses yeux « tout travail social digne de ce nom est une tentative de répondre à une demande sociale » (Castel, 2000 : 282). Plus loin dans son article, Castel reviendra sur ce lien entre la sociologie et la demande sociale en insistant pour dire que « les recherches qui ne seraient pas balisées par cette problématique de la demande sociale devraient certes avoir droit de cité, mais ne devraient pas être qualifiées de recherches sociologiques » (Castel, 2000 : 284).

Castel, dans le cadre de son article, ne s'intéresse donc pas aux questions épistémologiques et à la neutralité axiologique. Pour lui, la sociologie doit être aussi pertinente, du moins si elle « énonce quelque chose qui importe » (Castel, 2000 : 283). La sociologie et le sociologue sont redevables à l'ensemble des citoyens et non seulement aux institutions et aux pairs. Castel est très conscient des difficultés posées par ce travail de restitution, mais il est à ses yeux essentiel même si celui-ci peut donner lieu à des « simplifications, voire même des déformations » (Castel, 2000 : 283). C'est une façon pour le sociologue de participer aux débats sociaux plutôt que d'être « cantonné à la semi-confidentialité des échanges entre initiés » (Castel, 2000 : 283).

Castel prend parti pour une sociologie critique, il s'oppose à une sociologie « purement empiriste de la réalité sociale, selon laquelle n'existerait que ce que l'on peut observer au premier degré » (Castel, 2000 : 285). Castel ne récuse donc pas le terme d'engagement, au contraire il le fait sien. « Si l'on récuse le mythe de l'objectivité absolue qui postule qu'il n'y a qu'un discours (donc total et totalitaire) sur la réalité sociale, il faut convenir qu'il y a des points de vue sur cette réalité. » (Castel, 2000 : 286-287)

Comme on le voit, il n'y a aucune frilosité chez Castel avec le terme de l'engagement. Le sociologue est plongé au cœur des demandes sociales, elles sont son pain quotidien qui nourrit sa réflexion et sa recherche. Ses choix renvoient à des valeurs et, comme il le note, on doit « convenir aussi que l'on ne peut justifier un point de vue intégralement à partir d'un système de raisons » (Castel, 2000 : 287).

Encore une fois, ici aussi les catégories d'Heinich s'appliquent difficilement. Ce que la position de Castel révèle, c'est le rôle que le sociologue confie à la sociologie; c'est aussi une incapacité à s'extirper du social que ce soit au moment du choix des objets de recherche ou au moment de la restitution des résultats. Chacun de ces moments renvoie à des valeurs et donc à une position morale ou philosophique.

Jacques T. GODBOUT

Godbout aborde la question de l'engagement de plein front. Le titre de son article *L'engagement : une fidélité* (Godbout, 2000) fait apparaître toute la dimension personnelle et éthique de son engagement. Après avoir fait un retour sur son cheminement professionnel tant au Québec qu'en France, Godbout note que ce cheminement l'a conduit à rejeter les visions rationalistes incarnées par l'État moderne et les visions spontanéistes représentées par le néolibéralisme. Si l'on veut sortir de la dichotomie État-Marché, si l'on veut dépasser le rapport producteur-usager ou producteur-consommateur, comme il les nomme, il faut « examiner d'autres secteurs que ceux régis par l'État ou le marché » (Godbout, 2000 : 293). L'engagement de Godbout est un engagement politique « qui repose sur la conviction qu'on ne pourra jamais combattre efficacement la mondialisation marchande en lui opposant la bureaucratie étatique, mais en montrant la richesse des réseaux sociaux qui font fonctionner le marché lui-même » (Godbout, 2000 : 293).

Que vient faire la sociologie dans cet engagement ou en quoi le travail de sociologue de Godbout est-il marqué par son engagement? Godbout y répond par une critique des positions de Callon, sur la question de l'attachement et du détachement. La position de Callon, si elle a le mérite de bien décrire le travail du chercheur, s'arrête au moment de l'engagement. Pour Godbout, le choix des acteurs avec lesquels nous allons travailler n'est pas que stratégique, ou pour reprendre ses mots, « s'il n'est justement que stratégique, il ne relève pas de l'engagement. » (Godbout, 2000 : 296). Ce choix pour Godbout est un choix éthique et il est aussi en lien avec le passé. « Tout engagement a quelque chose à voir avec le passé [...] le lien avec le passé, la fidélité à un héritage, à une tradition, à un groupe est ce qui empêche un engagement de perdre racine et de devenir totalitaire. » (Godbout, 2000 : 296).

L'engagement de Godbout prend une forme existentielle en ce sens qu'il est lié à son histoire personnelle et à son histoire avec la sociologie et ses réflexions sur la sociologie et le travail du sociologue. Godbout veut s'éloigner d'une sociologie porteuse de rationalité. Il a un rapport instrumental avec la sociologie. La sociologie « permet de mettre en évidence des acteurs et des rapports sociaux positifs et dynamiques, et des acteurs qu'on a envie de défendre et d'autres qu'on a envie de condamner. En ce sens, le travail sociologique est toujours à la fois analytique et normatif ». (Godbout, 2000 : 298).

Pour Godbout, comme pour d'autres, le sociologue ne peut se contenter d'être analytique, car pour réaliser son travail il doit faire des choix dans la réalité. Et ses choix en disent long sur ses valeurs.

Quelques remarques

Notre survol nous permet de constater qu'aucun des chercheurs étudiés n'adopte le seul registre analytico-descriptif proposé par Heinich. Personne ne se consacre à la science pour la science. Dans les textes que nous avons analysés, pour ces chercheurs la sociologie est à la fois analytique et normative. Analytique, puisque le sociologue fait un travail de compréhension et d'explication des dynamiques sociales qu'il étudie. Normative, car ses choix de sujets d'étude, les publics auxquels il va s'adresser, ses liens d'attachement et de détachement pour reprendre l'expression de Callon, renvoient à des valeurs, à des choix axiologiques. Dans les textes que nous avons examinés, aucun des sociologues n'adopte la posture de l'intellectuel traditionnel, mais aucun ne refuse de s'exprimer dans la Cité. Certains s'en font même un devoir dans la mesure, comme le souligne Callon, où l'on « énonce quelque chose qui importe ». Godbout s'exprime très clairement là-dessus en soulignant : « Une fois que je crois avoir découvert l'importance « objective » du don pour la société actuelle, je ne vois pas comment je pourrais rester froid et ne pas vouloir convaincre le plus « d'acteurs » possible de cette importance.⁶ » (Godbout, 2000 : 298).

Pouvons-nous aller plus loin dans le débat sur l'engagement? Pour sortir de la trilogie chercheur/expert/intellectuel proposée par Heinich, il est intéressant de noter ce que Wieviorka appelle le retour du Sujet dans les sciences sociales (Wieviorka, 2008). Ce retour change la donne, car le sujet n'est plus un sujet passif, il veut participer étroitement aux recherches qui le concernent. Cette montée du sujet s'explique entre autres par « la montée générale de l'individualisme moderne et [...] elle se constate dans tous les secteurs de la vie collective » (Wieviorka, 2008 : 29). Mais il s'explique aussi par l'augmentation générale du niveau de scolarité de la population et particulièrement des intervenants dans les différents groupes sociaux. Le chercheur qui travaille avec ces groupes est en relation avec des acteurs qui ont des formations universitaires de second ou parfois même de troisième cycle.

Les acteurs réalisent aussi que la recherche devient un outil essentiel dans le développement de leur organisation. Il y a donc chez eux un refus de n'être qu'un simple objet aux mains des chercheurs. Il y a chez eux des attentes concrètes vis-à-vis de la recherche et entre autres la

⁶ Les guillemets sont de l'auteur.

recherche universitaire. D'ailleurs, lorsque ces attentes ne sont pas comblées, on voit apparaître des groupes de recherche hors des universités. Cette place des acteurs, du sujet, dans la recherche est aussi confirmée par les organismes subventionnaires, pour preuve le programme des alliances de recherche université-communauté du Conseil de recherche en sciences humaines du Canada.⁷

Le retour du Sujet vient donc bousculer les catégories plus traditionnelles proposées par Heinich. Si la sociologie veut continuer à être pertinente, quelle posture doit-elle adopter quant à ce retour de l'acteur social ?

Un début de réponse est proposé par Michel Wieviorka. Pour lui, le sociologue est confronté à deux postures ; la première est celle qui appelle l'expert, c'est celle du chercheur qui développe un savoir et qui le diffuse. Cette diffusion peut se faire dans un cadre plus ou moins large. Dans un cadre restreint, l'expert s'adressera à ses pairs, dans un cadre plus large, il tentera de rejoindre des acteurs interpellés par ses problématiques de recherche ou le public en général. Le sociologue participe ainsi à ce que Heinich a appelé l'épreuve de pertinence, mais en gardant toujours une distance avec son objet.

Comme le note bien Wieviorka « dans sa relation au public, le chercheur qui s'inscrit dans les démarches qui viennent d'être évoquées n'attend aucune intervention pertinente sur le registre de l'établissement de la scientificité, ou même, simplement, de la pertinence de son propos » (Wieviorka, 2008 : 102).

Cette posture ne semble nullement plaire à Wieviorka qui propose donc une deuxième posture qu'il appelle l'intervention sociologique. Prenant acte de la volonté des acteurs, des sujets, de jouer un rôle actif dans la recherche, Wieviorka propose ce qu'il appelle à la suite de Touraine la méthode de l'intervention sociologique. Dans cette méthode :

[] il s'agit pour le chercheur (ou l'équipe de recherche) de créer avec l'acteur étudié une relation de coproduction d'idées et d'analyses dans laquelle chacun est bien dans son rôle - le chercheur ne fait pas semblant d'être un acteur, l'acteur ne se présente pas comme un chercheur. (Wieviorka, 2008 : 107)

Pour le sociologue, le champ de la recherche se modifie, évolue, il a devant lui un sujet qui veut s'impliquer dans la réflexion sur son action. Cet acteur délaisse peu à peu le chercheur qui désire uniquement se consacrer à l'avancement des connaissances pour l'avancement des connaissances. Comme nous l'avons souligné, cette évolution est aussi soutenue par les organismes sub-ventionnaires; il y a un appel de plusieurs institutions à lier étroitement la recherche et l'action. Certains peuvent y voir une tentative de mainmise sur la recherche, mais on peut y voir aussi une reconnaissance de l'apport important de la recherche à la dynamique sociale.

⁷ Voir : www.sshrc-crsh.gc.ca/site/apply-demande/program_descriptions-descriptions_de_programmes/cura-aruc-fr

Les propositions formulées par Wieviorka ne sont pas sans danger pour le sociologue. Mais ces propositions sont productives tant sur le plan théorique que pratique. Comme le note Wieviorka, « Plus l'acteur étudié s'approprie les hypothèses que le chercheur lui propose, plus ce dernier peut considérer que son analyse fait sens, et qu'il a mis en place un dispositif scientifiquement pertinent en tout cas supérieur à ce que proposent d'ordinaire les sciences sociales. » (Wieviorka, 2008 : 108). Or n'est-ce pas le but de la sociologie de donner une représentation de la réalité et si possible une représentation cohérente ?

Notons que cette approche de coconstruction des connaissances permet en partie de résoudre les difficultés liées au transfert de connaissances. En effet, le praticien participant au processus même de la recherche peut ainsi s'approprier et mobiliser plus facilement ces nouvelles connaissances.

Wieviorka appelle un nouvel âge d'or de la sociologie, un âge d'or qui permettra peut-être « de prendre quelque distance avec les débats classiques sur l'engagement politique des intellectuels, pour envisager avec plus de force que par le passé de promouvoir l'idée, le projet et les modalités concrètes de l'engagement sociologique des chercheurs. » (Wieviorka, 2008 : 110).

CONCLUSION

Terminons en soulignant comment la recherche partenariale, lieu de la coconstruction des connaissances, questionne à nouveau l'engagement du chercheur, la scientificité de ce processus de recherche et l'éthique de la recherche.

BIBLIOGRAPHIE

- Bourdieu, Pierre. 2002. *Questions de sociologie*. Paris : Les Éditions de minuit.
- Callon, Michel. 1999. « Ni intellectuel engagé, ni intellectuel dégage: la double stratégie de l'attachement et du détachement ». *Sociologie du travail*, no 41, 65-78. (Disponible au www.sciencedirect.com/science/journal)
- Castel, Robert. 2000. « La sociologie et la réponse à la demande sociale ». *Sociologie du travail*, no. 42, 281-287. (Disponible au www.sciencedirect.com/science/journal)
- CRSHC. 2007. *Définir nos orientations*, Ottawa, 14 p.
- FQRSC. 2007. *Plan stratégique 2007-2010, orientation 3*, (Disponible au : www.fqsc.gouv.qc.ca/fr/fqsc-en-bref/planification-strategie.php#orientation3)
- Flicker, Sarah et Beth Savan. 2006. *A Snapshot of CBR in Canada*, Toronto: Wellesley Institut, 38 p.
- Godbout, Jacques T. 2000. « L'engagement une fidélité ». *Sociologie du travail*, no. 42, 289-300. (Disponible au www.sciencedirect.com/science/journal)
- Heinich, Nathalie. 2002. « Pour une neutralité engagée ». *Questions de communication*, no. 2, 117-127. (Disponible au http://ques2com.ciril.fr/index.php?p_details&cat_echange&type_article&revue=24&id=346)
- UNESCO. 2005. *Vers les sociétés du savoir*. Paris : Éditions de l'UNESCO.
- Wieviorka, Michel. 2008. *Neuf leçons de sociologie*. Paris : Robert Laffont, 342 p.

ATELIER 7

L'INNOVATION SOCIALE : AVANCÉES ET LIMITES

Nom	<i>Fatoumata Diadiou</i>
Formation	<i>Étudiante à la maîtrise en études et interventions régionales</i>
Université	<i>Université du Québec à Chicoutimi</i>
Titre de la communication	LES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE ENTRE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE ET UTILITÉ SOCIALE : LE CAS DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ ET DE SERVICES À DOMICILE DU ROYAUME (CSSDR)
Date	26 mars 2010

INTRODUCTION

Les entreprises d'économie sociale poursuivent à la fois une mission sociale et une mission économique. Les entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) s'inscrivent aussi dans ce principe. Ainsi, l'ensemble de leurs actions doit avoir une portée d'utilité sociale tout en assurant une viabilité financière. Cependant, nous nous interrogeons sur la manière dont ces entreprises arrivent à combiner ces deux objectifs surtout dans le contexte de sous-financement qui accompagne les EESAD. L'élargissement du panier des services consiste à fournir de nouveaux services qui étaient auparavant dévolus à l'État. Yvan Comeau (2002) et Jacques Fournier (2000) placent l'émergence de ce phénomène dans un contexte et un enjeu financiers. Notre étude consacrée à la Coopérative de solidarité et de services à domicile du Royaume (CSSDR) poursuit l'objectif d'étudier l'impact de l'élargissement du panier des services sur la viabilité financière et sur l'utilité sociale de la CSSDR.

Problématique

En introduisant l'économie sociale comme une alternative qui prend en compte les besoins des populations, ce nouveau modèle économique revendique une certaine spécificité. Selon Martine D'Amours (2002), l'entreprise d'économie sociale se distingue de l'entreprise privée traditionnelle par son caractère démocratique et sa finalité sociale, et de l'entreprise publique par son autonomie de gestion. Aussi, si les entreprises marchandes et publiques mettent l'accent sur le profit, les entreprises d'économie sociale se distinguent par leurs valeurs sociales de solidarité, de participation, de démocratie etc. Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ, 2003) introduit d'une façon pertinente les dimensions qui sous-tendent la philosophie

des entreprises d'économie sociale. Il les définit alors comme *des entreprises durables qui sont rentables sur le plan social et viables sur le plan économique*. Selon cette conception, les entreprises d'économie sociale combinent la recherche de rentabilité financière et d'utilité sociale.

État de la question

Jocelyne Chagnon (2004) conçoit la rentabilité financière d'une entreprise d'économie sociale, encore appelée viabilité économique ou viabilité financière, comme l'ensemble des revenus autonomes découlant des activités marchandes auprès des consommateurs privés ou publics. Quant à l'utilité sociale, encore appelée rentabilité sociale ou mission sociale, elle renvoie à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population à travers les actions qui découlent de l'entreprise. *L'utilité sociale d'une entreprise d'économie sociale vise « les impacts et les effets positifs sur la communauté qui ne se traduisent pas nécessairement en termes monétaires sur ses comptes, ni par un impact monétaire quantifiable sur l'économie nationale, régionale ou locale (RISQ, 2003).*

Nous pouvons dès lors affirmer que ces deux missions sont différentes. Ainsi, l'idée de faire cohabiter deux missions distinctes voire contradictoires suggère des interrogations. Le RISQ pose le rapport entre les deux concepts en termes d'équilibre et de complémentarité, mais il va plus loin en renforçant cet impératif au sein des entreprises d'économie sociale. Dans la pratique, ce principe inspire que les exigences économiques ne doivent pas conduire l'entreprise à compromettre sa mission sociale et vice-versa, tandis que la complémentarité renvoie à la compatibilité entre les activités économiques et la finalité sociale de l'entreprise. Cependant, certains auteurs exposent les contraintes qui peuvent influencer cette cohabitation. Selon Vienney (1994) (cité dans Yvan Comeau et al, 2002), la complexité des entreprises d'économie sociale réside dans le fait qu'elles combinent une association et une entreprise au sein d'une seule organisation.

Problème de recherche

Notre préoccupation est entretenue par le sous-financement que vivent les EESAD (Vaillancourt et al, 2003; Chagnon, 2004). Yves Vaillancourt et al. (dans Abdou Salam Fall, 2004) identifient trois modèles de régulation qui influencent l'orientation des EESAD à l'égard de leur stratégie de recherche d'équilibre des missions sociale et économique.

Le modèle néo-providentialiste ou logique social-étatique qui énonce la relation partenariale entre l'État et les EESAD en termes de complémentarité et d'équilibre ;
La régulation selon une logique démocratique et solidaire caractérisée par un rapport partenarial respectueux de l'autonomie et des spécificités des EESAD ;

Le troisième modèle, la régulation néolibérale, est celui qui intéresse la problématique de l'étude car il fournit des paramètres qui pourraient perturber l'équilibre entre la rentabilité économique et la mission sociale des EESAD. En effet, ces auteurs conçoivent la régulation néolibérale comme un modèle dans lequel les

objectifs sociaux des organisations sont assujettis aux impératifs économiques et aux lois du marché.

C'est sur cette même lancée qu'Yvan Comeau et al (2002) soutiennent qu'une des conséquences de la régulation néolibérale se traduit par le non-respect du consensus de 1996 autour du panier des services. Les auteurs qualifient cet élargissement du panier des services par la mise de l'avant de l'approche « consumériste » face aux besoins des usagers (toutes les demandes des usagers sont susceptibles d'être prises en charge par l'entreprise) et le situent dans un objectif prioritaire de rentabilité économique. Selon eux, l'élargissement du panier des services des EESAD a pour effet, entre autres, de rendre secondaires les dispositifs démocratiques et de cohésion interne. Ces considérations confortent Vaillancourt (2007) quand il affirme que les préoccupations financières des EESAD les éloignent de leur mission sociale. À la suite des réflexions énumérées précédemment, l'étude porte sur la question suivante : quels sont les effets de l'élargissement du panier des services sur la viabilité financière et l'utilité sociale de la Coopérative de solidarité et de services à domicile du Royaume ?

Cadre d'analyse

La question consistant à concilier utilité sociale et rentabilité économique est abordée sous différents angles par certains auteurs. Yves Vaillancourt et al (2003) considèrent que la stratégie de gestion des EESAD joue un rôle important dans l'équilibre de la rentabilité économique et de la mission sociale. Selon Vaillancourt et al (2003), les questions de l'équilibre des missions sont plus liées à des questions internes aux entreprises d'économie sociale en aide domestique. Selon eux, les orientations des EESAD sont définies par les directions et les administrations et par conséquence, ces positions répondent aux sensibilités (entrepreneuriales) des personnes qui composent ces équipes.

D'Amours (2002) y voit une certaine marchandisation de l'économie sociale et considère ce phénomène comme un danger pour le secteur. Mais il est important d'analyser ce qui est à l'origine à cette tendance marchande. Selon l'auteure, la définition de l'économie sociale, à l'origine large, a été opérationnalisée de manière restrictive, surtout dans les différents programmes de financement. Dans la nouvelle planification gouvernementale concernant l'économie sociale, la définition utilisée est encore plus limitative, car elle place l'entreprise d'économie sociale dans le secteur marchand. Ainsi, la définition qui lui est attribuée met l'accent sur son aspect entrepreneurial et repose sa viabilité financière principalement sur les revenus autonomes.

Si la notion de viabilité financière est perceptible, le concept d'utilité sociale quant à lui mérite quelques clarifications. Plusieurs secteurs ont marqué de leur empreinte la naissance du concept d'utilité sociale. En France, le terme a fait son apparition autour du débat législatif sur la régulation de la concurrence, de l'exonération d'impôts et du soutien financier accordé aux structures évoluant dans des activités à vocation sociale (Agence de Valorisation des Initiatives Socio-économiques (AVISE), cité dans Jean Gadrey, 2004). Dès lors, des contours et des critères lui sont attribués dans l'optique de marquer les conditions de l'admissibilité des organismes du tiers secteur à la réduction d'impôt aux subventions publiques tout en la confinant dans des activités où le secteur marchand était absent.

La principale difficulté notée autour de la notion d'utilité sociale réside dans l'élaboration d'une conceptualisation et d'une définition unanimes. Dans la littérature consacrée au tiers secteur, différentes tentatives essaient de donner un sens à ce concept qui ne se laisse pas totalement cerner, faisant dire à Mathieu Hély (2006) que l'utilité sociale appartient à ces notions équivoques résistant à toute tentative de définition universelle. Ce point de vue témoigne de la multitude de définitions caractérisant l'utilité sociale. Hélène Duclos (2004) emprunte cette avenue en affirmant que *l'utilité sociale n'existe qu'en référence à un système de valeurs qui peut différer d'un organisme à un autre*. Gadrey (2004), à la suite d'une revue de littérature conçue à partir de 38 travaux consacrés au concept, propose une définition de l'utilité sociale en ces termes :

[...] est d'utilité sociale l'activité d'une organisation de l'économie sociale qui a pour résultat constatable et, en général, pour objectif explicite, au-delà d'autres objectifs éventuels de production de biens et de services destinés à des usagers individuels, de contribuer à la cohésion sociale [...], à la solidarité [...], à la sociabilité, et à l'amélioration des conditions collectives [...]. (Gadrey, 2004 :121)

Dans le cadre de cette recherche, les dimensions humaines et économiques de l'utilité sociale seront analysées.

Méthodologie

La présente étude est basée sur une approche inductive. Elle s'appuie sur l'étude du cas de la Coopérative de solidarité et de services à domicile du Royaume (CSSDR). La consultation de documents a permis d'établir la problématique ainsi que le cadre d'analyse. Notre démarche qualitative s'appuie aussi sur des entrevues individuelles réalisées auprès de 7 employées, 2 membres du Conseil d'administration et 2 employées de la direction de la CSSDR. Plusieurs méthodes ont été combinées pour élaborer les indicateurs d'analyse des données. Le cadre d'analyse s'appuie sur la synthèse des démarches proposées par le RISQ (2003) et par Gadrey (2004). Ce travail a permis de définir des critères d'utilité sociale et de viabilité financière. En résumé, ces derniers sont mesurés à partir des dimensions suivantes :

- Les retombées financières qui comparent les revenus et les dépenses de la CSSDR;
- L'utilité sociale à forte dimension économique qui évalue les coûts évités par l'élargissement du panier des services;
- L'utilité sociale, sous sa dimension humaine, mesure les impacts sociaux de l'élargissement du panier des services sur les usagers, les préposés et la CSSDR.

Analyse des données

Élargissement du panier des services : enjeux et retombées financières

L'élargissement du panier des services, encore appelé élargissement de la mission des EESAD, consiste à offrir, en plus des activités d'aide à la vie domestique (AVD) comprenant : le

nettoyage de la maison, la préparation de repas sans diète, l'accompagnement des personnes à l'hôpital ou à l'épicerie etc., des activités d'aide à la vie quotidienne (AVQ) englobant: les services de soins et d'hygiène aux usagers (le gardiennage, le lavage, les couchers et levers). Cet élargissement fournit donc des services supplémentaires à ceux déterminés par les partenaires au cours du sommet socio-économique en 1996 au cours duquel la fourniture des AVD fut attribuée aux EESAD. [...] *au début quand on a commencé, on avait uniquement l'aide à la vie domestique et quand on a décidé de faire l'élargissement du panier de services, ben on est allé vers l'aide à la personne...* (Entrevue 1).

L'offre des AVQ satisfait la volonté de la CSSDR d'aider, de supporter et de répondre aux besoins des usagers (personnes âgées et handicapées en perte d'autonomie). Selon des membres du conseil d'administration de la Coopérative, la principale raison de l'élargissement du panier de services découle de la demande de services d'aide à la vie quotidienne manifestée par des usagers et par le centre local de services communautaires (CLSC). [...] *c'est sûr que l'élargissement au niveau des AVQ c'est pour répondre à une demande là, parce que les CLSC nous les réfèrent de plus en plus aussi. C'est vraiment pour répondre à une demande* (Entrevue 2). La notion de marchandisation, consistant à répondre à des besoins non satisfaits, telle que développée par Yvan Comeau (2002) prend tout son sens ici.

Sur un autre plan, la lourdeur des dépenses sanitaires incite les centres de santé et de services sociaux (CSSS) à chercher des solutions pour amoindrir ces frais. Selon un membre de la CSSDR, le secteur de la santé est entré dans une phase de maximisation de la production, tout en investissant moins d'intrants. Le Chantier de l'économie sociale (2000) explique les problèmes financiers des CLSC par une diminution du budget qui leur est alloué par l'État québécois. Selon le Chantier (2000), la Fédération des CLSC évaluait, en 1991-1992, à 366 millions \$ le besoin de maintien à domicile nécessaire pour répondre aux demandes, alors que ce budget était de 188 millions \$ à cette époque. C'est dans cette optique que des options dont la finalité vise une réduction des dépenses liées à la santé sont engagées. Cette stratégie consisterait à établir des partenariats avec d'autres structures externes offrant les services à moindre coût dont les CSSS auraient besoin.

Du côté de la CSSDR, l'enjeu financier de l'élargissement du panier des services est aussi présent. La Coopérative affirme la place primordiale des AVQ dans la survie de l'entreprise. [...] : *« Demain matin si on arrêtait de faire de l'aide à la vie domestique il y aurait un impact mais si on arrêtait de faire de l'aide à la vie quotidienne il y aurait un gros impact »* (Entrevue 1). De plus, en comparant les deux types de services, la différence entre les tarifs horaires montre que les AVQ (18\$) sont plus coûteuses que les AVD (15\$). L'ouverture vers les AVQ qui représente 36.76% des services vendus, engendre une augmentation de la clientèle de la CSSDR. L'élargissement du panier de services pourrait-elle favoriser la rentabilité financière de l'entreprise ?

En s'ouvrant aux AVQ, la CSSDR attendait des résultats financiers meilleurs. En effet, en considérant le tarif horaire plus élevé de ces services, il serait tentant d'affirmer que les bénéfices générés par les AVQ sont favorables à la Coopérative. Cependant, l'analyse des données montre une réalité différente. La CSSDR a enregistré un déficit de 20 712,00\$ au cours de l'année 2008-2009. Il convient de signaler que les investissements mobilisés pour la fourniture de ces services exigent plus de dépenses, ce qui rend minimes les profits qui en

découlent. Les préposées se déplacent pour une heure de services, ce qui ne rentabilise pas le coût du transport. Il convient aussi de souligner qu'au moment de l'élargissement du panier de services, cette éventualité n'a pas été réellement étudiée, à cause de la précipitation qui a accompagné la décision d'offrir des AVQ. Un responsable de la Coopérative en explique les détails :

Cela coûte très cher l'AVQ beaucoup plus cher que de faire des aides à la vie domestique et je le vois très bien présentement, [...]. Quand tu fais de l'aide à la vie quotidienne, quand tu vas lever des gens, quand tu vas coucher des gens cela prend des mesures d'urgence [...] (Entrevue 1).

En conséquence, le principe des entreprises d'économie sociale qui consiste à entreprendre des activités économiques pour atteindre leurs objectifs devient plus que jamais interpellant. En effet, si les retombées financières doivent aider à atteindre l'utilité sociale de l'entreprise comme l'insinuent le RISQ (2003) et Gadrey (2004), il serait impossible d'éviter la question de savoir comment ces entreprises arrivent à remplir leur mission sociale. Les prochaines lignes permettront d'apporter une compréhension plus nette de l'utilité sociale de l'élargissement du panier des services au sein de la CSSDR.

Les retombées d'utilité sociale de l'élargissement du panier des services

Les critiques opposées à l'utilité sociale des organismes du tiers secteur stipulent que certaines retombées sociales déclarées par ces organismes peuvent aussi être offertes par des entreprises marchandes. C'est en ce sens que Gadrey évoque des conditions permettant d'affirmer qu'une action produit de l'utilité sociale.

La qualité des services est un critère de mesure de l'utilité sociale. L'évaluation de la qualité des services montre une présence accrue des préposées de la CSSDR auprès des usagers comparée à celle des autres travailleurs qui sont dans les institutions publiques. En plus, selon les préposées, elles sont plus à l'écoute des besoins des usagers (exemple : leurs couches sont changées régulièrement contrairement à ce qui se fait dans les autres établissements pour personnes âgées et ou handicapées). Cette présence est importante dans le cadre du programme de soutien à domicile. En effet, les usagers restent à domicile tant qu'ils ont une bonne qualité de vie, qu'ils ne sont pas malades et qu'ils reçoivent tous les services dont ils ont besoin. Un mauvais soutien à domicile engendre une institutionnalisation de ces personnes. Ainsi, le travail des préposées participe à la réussite du programme de soutien à domicile.

En ce qui concerne la création d'emplois, elle doit cibler des personnes difficilement employables. Les caractéristiques socioéconomiques des préposées montrent que ce sont des femmes sous-scolarisées ayant une moyenne d'âge qui tourne autour de la cinquantaine et qu'elles occupaient des emplois précaires avant de travailler à la CSSDR. La dimension sociale de l'élargissement est donc largement atteinte car pour ces préposées, se procurer une formation et s'insérer professionnellement relève d'une utilité sociale certaine.

Aussi les coûts évités par le CSSS et les proches des usagers témoignent de l'utilité sociale de l'élargissement du panier des services. Cependant, à la suite de Gadrey, il faut se demander à qui profitent les économies réalisées dans le cadre de l'élargissement des services. L'État (par les emplois créés) et le CSSS (par le moindre coût des services d'AVQ qu'il achète) sont les principaux bénéficiaires des retombées de l'élargissement du panier des services. Parallèlement, les coûts sociaux évités par l'État sont certainement les causes des bas salaires des préposées. Selon Gadrey, la réduction des coûts ne doit pas se faire sur le dos des travailleurs. À cet égard, il serait commode de dire que les préposées sont enfermées dans des emplois sous-rémunérés.

Sur un autre plan, les AVQ ont favorisé aussi bien la valorisation des préposées que la visibilité de la CSSDR. Selon Vaillancourt et al (2003), la reconnaissance des préposées doit se matérialiser par une considération de leur travail comme un métier à part entière et comme une façon digne de gagner leur vie. La valorisation de ce travail devra se faire sentir par une bonification des salaires et une prise en compte de services non formalisés (comme l'aspect émotif) que les femmes partagent avec les usagers. La reconnaissance du travail des préposées occupe une place importante dans la CSSDR. Un membre de l'entreprise en fait part : « *La reconnaissance, je travaille énormément là-dessus pour qu'elles soient reconnues* » (Entrevue 1).

Cette assertion est confirmée par les préposées qui affirment que les AVQ leur apportent une certaine valorisation. Au début des activités de la CSSDR, il arrivait que des préposées soient appelées « servantes » ou « bonnes », mais l'avènement des AVQ a entraîné une amélioration de la vision que les populations se font de ce travail. Les préposées considèrent les AVQ plus valorisantes car répondant mieux à leurs aspirations personnelles. Elles comparent les effets des AVQ et des AVD et montrent la manière dont les rapports avec les usagers répondent à leurs attentes en les gratifiant individuellement : « *Je vais avoir une valorisation beaucoup plus élevée face à une personne qui est dans un fauteuil roulant, qui a besoin de moi, que la personne âgée qui a besoin juste d'entretien et de communiquer.* » (Entrevue 6).

L'action de la CSSDR est reconnue par les acteurs publics du programme de soutien à domicile, par les usagers et par les autres partenaires. La CSSDR est parvenue, au fil des années, à se bâtir une bonne crédibilité et une meilleure notoriété au sein de la population de Jonquière. Cette reconnaissance découle de la collaboration entre le CSSS et d'autres institutions d'emploi et de formation de Jonquière et la CSSDR.

Je dirais qu'au niveau de l'entreprise on a atteint, un degré très élevé au niveau de ce qu'on représente dans le milieu. Quand je parle du milieu, je parle vraiment avec le centre de santé, on est très reconnu, on est un partenaire privilégié [...] (Entrevue 1).

En définitive, l'étude a montré que les impacts sont de deux ordres. Les retombées financières profitent plus à l'État par la création et la consolidation d'emplois mais aussi par la désinstitutionnalisation des personnes âgées. Quant à la CSSDR et ses employées, elles bénéficient des effets sociaux de l'élargissement du panier des services (la valorisation des préposées et la visibilité de la Coopérative).

CONCLUSION

Il importe enfin de signaler que l'élargissement répond à des besoins non couverts, ni par l'État ni par le secteur privé. Cependant, en créant des emplois pour les préposées, il dévalorise en même temps le métier d'auxiliaire familiale et sociale. En effet, les CSSS ne recrutent plus ces diplômées : la CSSDR qui les fait travailler leur offre des salaires inférieurs à ce qu'elles gagneraient dans les CSSS. Ce phénomène confirme la substitution d'emplois. Dans le même ordre d'idées, la professionnalisation qu'exige la fourniture d'AVQ amène la CSSDR à favoriser le recrutement de personnes de plus en plus qualifiées. L'une des conséquences pourrait favoriser une hausse des critères de recrutement, ce qui contribuerait à laisser en rade les femmes dont les profils montrent un niveau de scolarité bas et un âge élevé.

BIBLIOGRAPHIE

- Chagnon, Jocelyne. 2004. « Portrait 2003 des entreprises en aide domestique ». Ministère du développement économique et régional et de la recherche, Gouvernement du Québec.
- Comeau, Yvan, Daniel Turcotte, André Beaudoin, Julie Chartrand-Beauregard, Marie-Ève Harvey, Daniel Maltais, Claudie Saint-Hilaire et Pierre Simard. 2002. « L'économie sociale et le Sommet socioéconomique de 1996 : le bilan des acteurs sur le terrain ». *Nouvelles pratiques sociales*. Volume 15, numéro 2, 186-202.
- Chantier de l'économie sociale. 2000. *Mémoire présenté à la commission sur l'organisation des services de santé et des services sociaux*. <http://www.chantier.qc.ca/userImgs/documents/CLevesque/sitechantierdocuments/memoireservicessantessociaux2000.pdf> (page consultée le 12 décembre 2009).
- D'Amours, Martine. 2002. « Économie sociale au Québec. Vers un clivage entre entreprise collective et action communautaire ». *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, mai, 31-44.
- Direction de la communication du ministère de la santé et des services sociaux. 2005. *Plan d'action 2005-2010 : un défi de solidarité, les services aux aînés? En perte d'autonomie*, 52 pages.
- Duclos, Hélène. « L'évaluation de l'utilité sociale ». Rural infos. <http://www.ruralinfos.org/spip.php?article232>. (Page consultée le 29 juin 2010).
- Fournier, Jacques. 2000. *Pour que l'économie sociale demeure dans l'économie sociale*. Échos et débats. <http://www.erudit.org/revue/nps/2000/v13/n2/000822ar.html> (page consultée le 17 juillet 2008).
- Gadrey Jean. 2004. *L'utilité sociale des organisations d'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents*. http://www.avise.org/IMG/mediatheque/2004-0707_Rapport_J_Gadrey_Utilite_Sociale_02-04.pdf (page consultée le 8 juin 2008).
- Graeffe, Peter. 1999. *Repenser l'économie sociale face à l'État*. Numéro 41. Lien social et Politiques. <http://www.erudit.org/revue/lsp/1999/v/n41/005118ar.pdf> (page consultée le 16 février 2007).
- Hély, Mathieu. 2006. *De l'intérêt général à l'utilité sociale : transformation de l'État social et genèse du travailleur associatif*. Colloque international État et régulation sociale.
- Réseau d'investissement social du Québec (RISQ). 2003. « Guide d'analyse des entreprises d'économie sociale ». Montréal : RISQ.
- Vaillancourt, Yves, François Aubry et Christian Jetté. 2004. « L'institutionnalisation des entreprises collectives dans le secteur social, l'expérience québécoise des services à domicile ». Dans Fall Abdou Salam, Louis Favreau et Gérald Larose (dirs). « Le Sud et le Nord dans la mondialisation.

Quelles alternatives? Le renouvellement des modèles de développement ». Collection *Pratiques et politiques sociales et économique*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 308-324.

Vaillancourt, Yves, François Aubry et Christian Jetté. 2003. « L'économie sociale dans les services à domicile ». Collection *Pratiques et politiques sociales et économiques*. Québec : Presses de l'Université du Québec, 341 pages.

Vaillancourt, Yves et Christian Jetté. 2007. *L'évolution des arrangements institutionnels structurant le développement des EESAD au Québec (1996-2007)*. Présenté lors d'un forum organisé par le REESADQ et tenu à l'Hôtel le Dauphin à Drummondville.

CONFÉRENCE DE CLÔTURE

LES INNOVATIONS SOCIALES AU QUÉBEC : BILAN ET PERSPECTIVES

Benoît Lévesque

*Cofondateur du CRISES, Professeur associé à l'ÉNAP et
président du conseil scientifique du CIRIEC international*

*

*

*